L'Effet Lucifer

Des bourreaux ordinaires

PATRICK CLERVOY

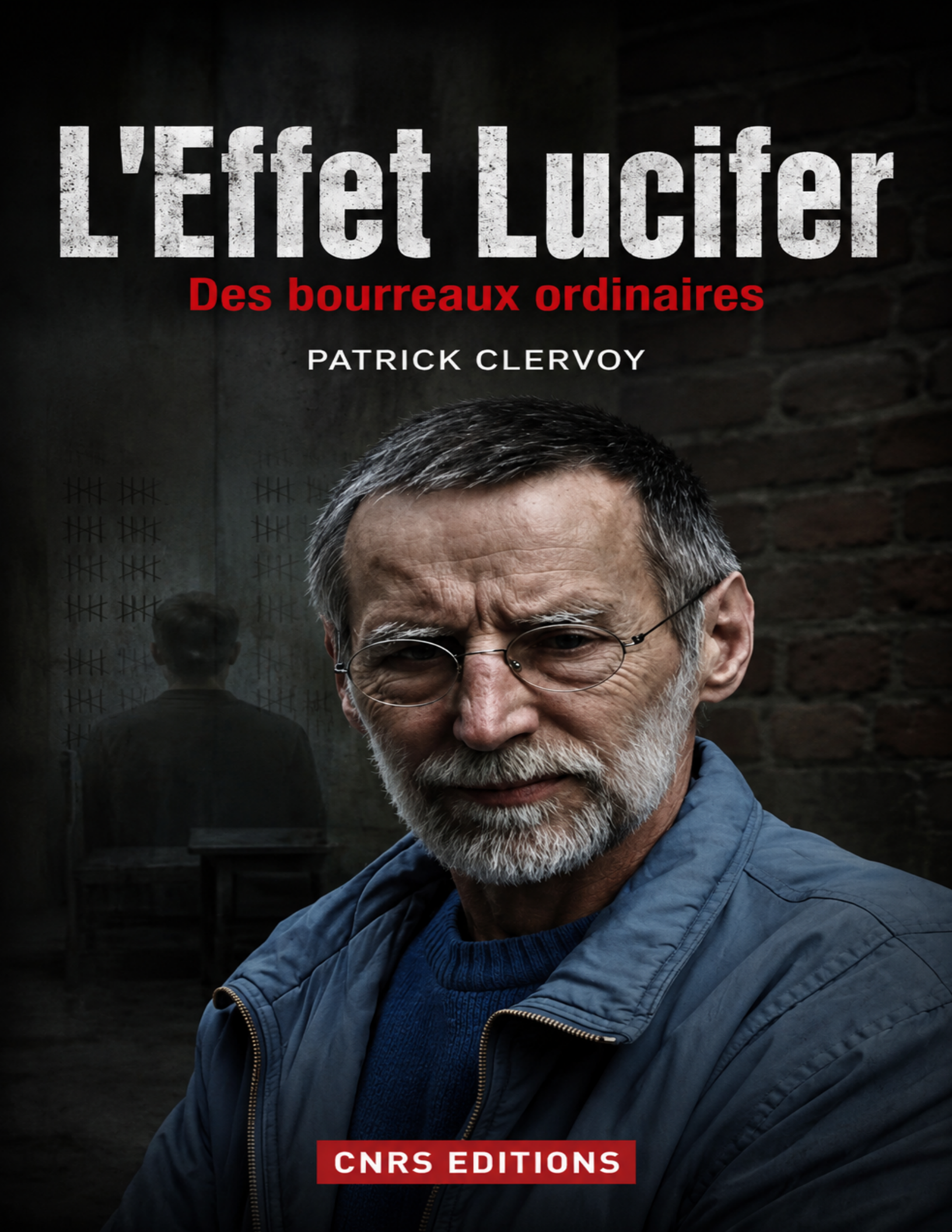

CNRS EDITIONS

PATRICK CLERVOY

L'effet Lucifer

Des bourreaux ordinaires

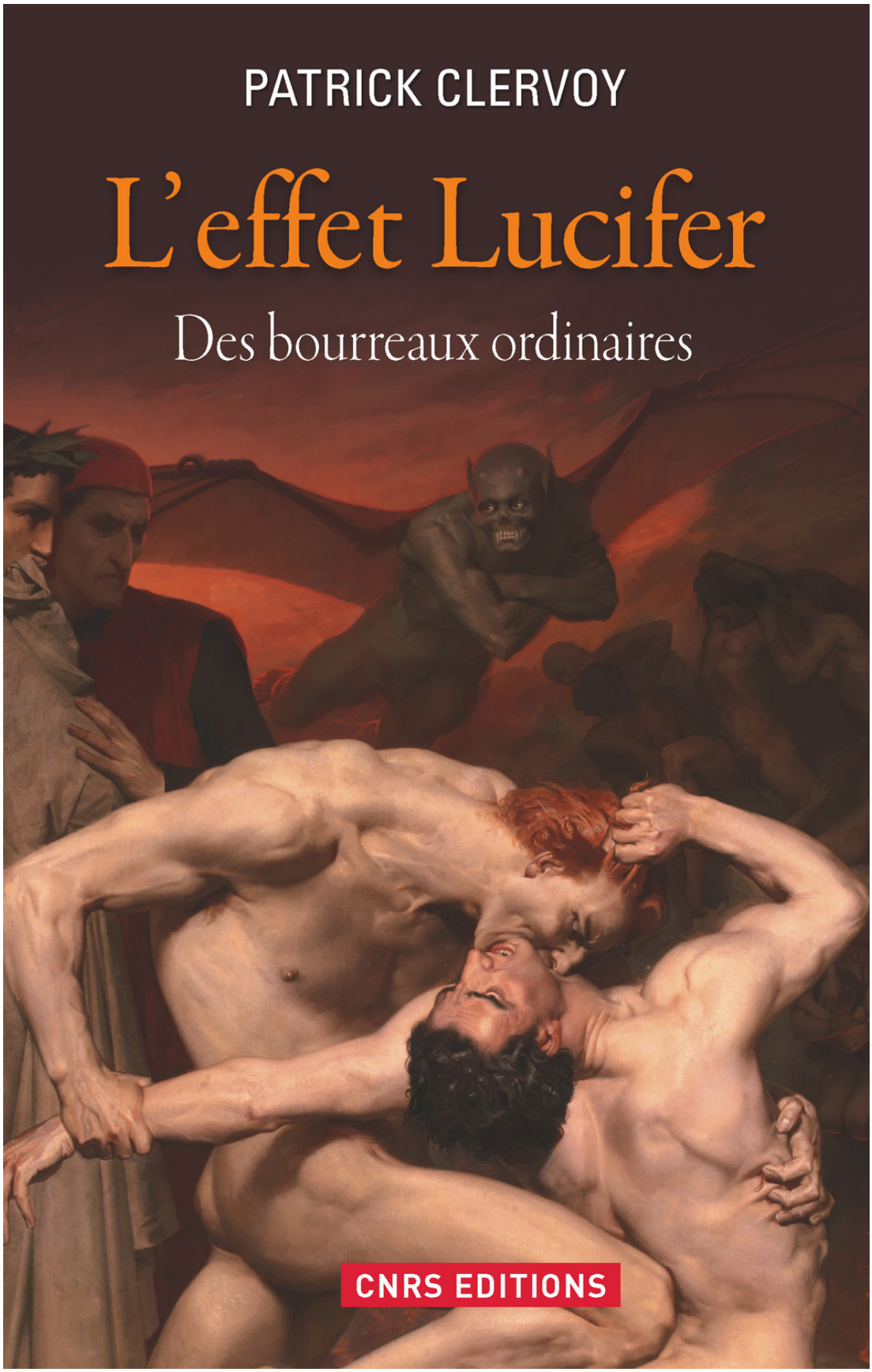

CNRS EDITIONS

Comment devient-on un bourreau ? Quel est cet « effet Lucifer » qui incite l'homme à se muer en tortionnaire ? Pourquoi lui est-il si souvent impossible de discerner le mal au moment où il l'accomplit ? Pourquoi cette tache aveugle de notre conscience ?
En psychiatre riche d'une longue expérience, Patrick Clervoy explore la terrible énigme qui fait de chaque être humain un bourreau en puissance. De la Saint-Barthélemy à la prison d'Abou Ghraib, du génocide arménien à la guerre du Vietnam, des femmes tondues à la Libération au nettoyage ethnique en ex-Yougoslavie et aux phénomènes de bizutage, voici revisités les épisodes emblématiques qui illustrent le décrochage du sens moral et les mécanismes inconscients de la violence.

Médecin psychiatre du Service de santé des armées, professeur de médecine au Val-de-Grâce, spécialiste du stress et du traumatisme psychique, Patrick Clervoy est l'auteur de plusieurs livres dont
Le Syndrome de Lazare : traumatisme psychique et destinée *(2007) et* Dix semaines à Kaboul : chroniques d'un médecin militaire *(2012), qui a obtenu le Prix Jacques de Fouchier de l'Académie française.*

Patrick Clervoy

L’effet Lucifer

Du décrochage du sens moral à l’épidémie du mal

CNRS ÉDITIONS
15, rue Malebranche 75005 Paris

© CNRS Éditions, Paris, 2013

ISBN : 978-2-271-07932-9

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo

À Jean-Pierre Baurens
& MHCB.

Sommaire

Couverture

Titre

Copyright

Introduction

- Première partie - Le décrochage du sens moral
  - La soumission à l’autorité
  - L’effet Lucifer
  - La tache aveugle
- Deuxième Partie - Le pousse à la cruauté
  - Tortures en Algérie
  - Morts à Bagram
  - Sévices à Abou Ghraib
  - Le massacre de la Saint-Barthélemy
  - Le génocide arménien
  - Le carnage de My Lai

L’autodestruction du peuple khmer

Les machettes rwandaises

Les émeutes urbaines

Troisième partie - Paroles de bourreaux

La charge du bourreau

Un vétéran de la guerre d’Algérie raconte

Ne pas se taire et ne rien regretter

Le rire du maître

Quatrième partie - Comprendre le mal

Fureurs de guerre

Lendemains de victoire

Bizutages

Rituels de cruauté envers les animaux

Assassins par entraînement

Les forces de l’instinct et le rôle de la culture

La cravate croate

Cinquième partie - Combattre l’effet Lucifer

L’efficacité très relative du droit après coup

Oser dire les crimes

Du bon usage des forces armées ?

Conclusion

Remerciements

Achevé

Introduction

« Ô genre humain, lumière et nuit ! Chaos des âmes
[…] Vision sombre ! Un peuple en assassine un autre. »
VICTOR HUGO, *L'Année terrible*, 1872.

Comment devient-on un bourreau ? Quel est cet « effet Lucifer » qui incite l'homme à se muer en tortionnaire, à faire souffrir son semblable et à jouir du supplice infligé ? L'homme est un loup pour l'homme. Et même il peut être pire. L'homme peut infliger à son semblable plus de souffrance que ne peuvent lui en faire subir les animaux, les accidents ou les maladies.

Cet homme cruel, ce bourreau, est-ce un homme singulier ? Comment est-il ? À quels détails peut-on le reconnaître ?

Avec humilité, il faut accepter l'idée que c'est potentiellement chacun de nous. Cela ne dépend que des circonstances dans lesquelles nous pouvons être placés. L'instinct à faire le mal est ubiquitaire et universel. Il peut être partout et il peut être le fait de tout le monde.

Le mal existe. Ce travail n'a pas la vocation de le recenser, ni la prétention de désigner de qui, plus que d'un autre, il pourrait être le fait. Il s'agit de présenter les éléments qui peuvent pousser un être humain à devenir le bourreau d'un autre être humain. Puis de voir ce qu'il est possible de mettre en œuvre pour l'anticiper et au mieux l'éviter sinon le contenir.

L'emprise du mal fonctionne comme une mécanique. L'analyse de cette machine à fabriquer de la cruauté commence par deux constats. Le premier est la soumission à l'autorité démontrée par Stanley Milgram. Le second est la tendance à la cruauté qui peut se manifester en chaque individu, pour peu

que les événements l'y poussent : c'est l'effet Lucifer observé lors de l'expérience de Stanford et ainsi nommé par Philip Zimbardo.

Pour illustrer ce phénomène, plusieurs événements historiques sont détaillés dans les pages qui suivent. Ces fragments d'histoire ont été sélectionnés pour la richesse des informations qu'ils pouvaient nous apporter. Ils ont fait l'objet des investigations les plus complètes par les historiens, les documentaristes, les journalistes et les autorités judiciaires civiles et militaires qui ont eu à enquêter sur eux. Les témoignages obtenus lors de ces enquêtes ont été largement diffusés. Ces documents sont accessibles au public et leurs enjeux polémiques sont atténués. Au-delà des faits, les témoignages des personnes impliquées nous éclairent. Elles ont vu ces tréfonds de l'âme humaine où s'évanouissent la pitié et la dignité. Ces femmes et ces hommes, victimes ou bourreaux, enquêteurs et journalistes, historiens et gens de loi, ont été au bout de cette vérité difficilement supportable : le mal est possible en chacun de nous.

Si certains de ces exemples sont choisis dans l'histoire de l'armée française ou de l'armée américaine, ce type de dérapage ne saurait être attribué à une armée plus qu'à une autre, à une catégorie de population plus qu'à une autre, à une nation plus qu'à une autre ou à une culture plus qu'à une autre. L'histoire de l'humanité montre qu'il n'est malheureusement pas une époque où ces phénomènes ne se soient pas produits. Il n'y a pas de civilisation plus vertueuse qu'une autre et si le monde est divisé en deux, c'est entre ceux qui acceptent de croire que le mal est dans la nature de l'homme et ceux qui refusent ce pénible constat.

Cette incapacité à résister à l'emprise du mal, nous la désignons sous le terme de décrochage du sens moral. Celui-ci n'est pas la traduction exacte de l'expression anglaise, établie par Albert Bandura, de *moral disengagement*[1]. Le vocable « désengagement » pourrait laisser supposer un choix possible pour l'individu. Celui de « décrochage », suggéré par Franck de Montleau, est plus indicatif d'un effet mécanique. Il définit un moment d'emballement où les individus perdent leur capacité de jugement critique sur les actes qu'ils réalisent. C'est une rupture au sens d'une bascule. Avant et après l'événement, ce sont des individus animés par la vertu et les valeurs morales héritées de leur culture. Cependant, à un moment précis, ils perpétuent des actes atroces comme s'ils étaient temporairement privés de leur capacité à contrôler des comportements cruels ou destructeurs. Avant cela, ces individus n'auraient jamais cru pouvoir tomber dans ce crime.

Après, ils auront à vivre le reste de leur existence avec le remords atroce d'avoir été des criminels et des bourreaux.

Ce sont des gens ordinaires. Initialement, ils sont comme tout le monde. Les circonstances d'une crise les réunissent. Ils sont maintenant soldats, miliciens, gardiens improvisés, secouristes de fortune, parfois ils ne sont que des passants dans la rue. Ils font face au chaos. Puis ce qu'ils ont à faire dépasse leurs attributions, leurs moyens ou leurs capacités de réflexion. Le décrochage du sens moral se produit à ce moment-là. Ils « déraillent », comme ils le diront plus tard. En petit groupe, excités, incapables de se contrôler, ils commettent les pires crimes : des destructions, des viols, des tortures, des exécutions en masse. Après coup, ils ressentent un grand sentiment de culpabilité. Parfois quelques-unes de ces histoires sont divulguées par les médias et le monde est horrifié de voir ce que certains individus ont pu commettre. Ils sont abandonnés à leur honte et à la loi du silence.

L'objet de cette étude n'est pas de définir le mal[2]. L'objet de ce travail est de comprendre l'épidémie du mal, de comprendre comment il se répand, étape par étape.

La première partie s'attache à décrypter le processus par lequel un individu qui, ordinairement, rejette la violence et la cruauté se trouve poussé, sans que sa volonté ne puisse s'y opposer, à commettre le pire. C'est le « pousse à la cruauté ». Ce qui fait que tout ce qui devrait arrêter chacun d'entre nous, notre sens de la compassion, notre « bonne conscience » et nos valeurs morales, s'évanouit d'un coup et nous laisse comme des automates capables de commettre les pires atrocités.

Ensuite, j'ai tenté de décrypter les phénomènes psychiques collectifs qui amplifient ce décrochage et produisent son caractère épidémique. Comprendre pourquoi, dans les sociétés humaines, au lieu de contenir les dérapages individuels, le groupe agit comme un stimulant de cette violence.

Comprendre enfin pourquoi les témoins perdent leur capacité à réagir. Beaucoup des réactions observées montrent, chez le spectateur, une tendance à effacer la perception du mal lorsqu'il se produit sous ses yeux : à dire que « c'est comme ça », que c'est inévitable et qu'il faut l'accepter, voire à le nier. C'est ce que je décris sous le terme d'effet de lissage : si le mal se propage, c'est non seulement parce que des bourreaux commettent des atrocités mais aussi parce que ceux qui en sont les témoins se taisent et

se comportent comme s'il ne s'était rien passé, comme si rien n'était advenu.

Autant de raisons pour analyser les réponses susceptibles de limiter et de minimiser les dégâts nés de l'effet Lucifer. C'est l'objet de la dernière partie de ce livre.

1. Albert Bandura, « Moral Disengagement in the Perpetration of Inhumanities », *Personality and social psychology Review*, n° 3, 1999.

2. Tenter de définir le mal est une entreprise aussi vieille que l'humanité. Les réflexions de Baruch Spinoza (*L'Éthique*, 1677), d'Emmanuel Kant (*La Religion dans les limites de la raison*, 1794), de Max Picard (*L'Homme du néant*, 1946) et de Jean Nabert (*Essai sur le mal*, 1955) ont été pour nous de précieuses références.

PREMIÈRE PARTIE

LE DÉCROCHAGE DU SENS MORAL

« Frères humains, laissez-moi vous raconter comment ça s'est passé. […]
J'ai fait mon travail, voilà tout. […]
J'ai sans doute forcé la limite, mais là je n'étais plus tout à fait moi-même, je vacillais et d'ailleurs autour de moi le monde entier basculait, je ne fus pas le seul à perdre la tête. »

JONATHAN LITTLELL, *Les Bienveillantes*, Gallimard, 2006.

La soumission à l'autorité

Dans les années 1960, un psychologue de l'université de Yale, Stanley Milgram, met au point un dispositif visant à décrypter la soumission à l'autorité et le décrochage du sens moral. Il cherche à comprendre comment un individu peut gérer le conflit entre deux motions opposées : agir en conformité avec sa conscience morale ou obéir à une autorité lorsque l'ordre lui est donné de faire souffrir autrui. Après avoir évalué différents modèles expérimentaux, Milgram fait savoir par une petite annonce que le laboratoire de son université cherche des volontaires pour participer à une expérience sur la mémoire et l'apprentissage. L'annonce indique que le test ne durera pas plus d'une heure et que le jour et l'horaire seront au choix du volontaire, qui se verra gratifier d'une petite récompense financière. Milgram recherche des personnes entre vingt et cinquante ans, appartenant à toutes les catégories professionnelles : ouvriers, employés de bureau, fonctionnaires, chefs d'entreprise, vendeurs…

Les locaux de l'expérience sont ceux d'un luxueux laboratoire de l'université. Ce détail a son importance : ce décor étudié atteste du haut niveau scientifique de la recherche entreprise. Le volontaire est accueilli par une personne qui se présente comme l'expérimentateur. Il s'agit en réalité d'un professeur de biologie, âgé de trente et un ans. C'est lui qui dirigera la séance et donnera des ordres au volontaire. Pour jouer ce rôle, il porte une blouse claire pendant toute la durée du programme, garde un maintien impassible et une expression plutôt sévère.

Le volontaire est reçu avec une autre personne qui lui est présentée comme un autre volontaire, mais qui appartient en réalité au laboratoire et qui va jouer le rôle de l'élève. L'expérimentateur effectue un tirage au sort truqué entre le volontaire et le faux élève. Ainsi le volontaire pense que son rôle de testeur a été défini par le hasard. Pour résumer : il y a un faux

expérimentateur qui va incarner l'autorité, un faux élève qui va faire semblant de souffrir et un homme ordinaire, le volontaire qui se croit testeur et qui est en fait celui dont on va tester la soumission à l'autorité.

On explique au volontaire qu'il va devoir administrer des décharges électriques à l'élève. On lui dit que c'est pour mesurer comment une punition peut inciter à mieux retenir une leçon. On lui précise également qu'on ne sait pas encore quel est le niveau optimal de la punition pour obtenir un apprentissage rapide, et qu'il s'agit précisément de le mesurer par cette expérience.

L'expérimentateur, l'homme en blouse claire, dirige les opérations. Après le tirage au sort truqué, il conduit les deux personnes dans une pièce contiguë où l'élève est installé sur une sorte de chaise électrique munie de sangles. L'expérimentateur explique que ces sangles sont destinées à empêcher toute gesticulation excessive lors de la réception des chocs. Cette précision est apportée afin que le volontaire soit bien persuadé que l'élève ne peut en aucun cas se libérer. L'expérimentateur fixe une électrode au poignet de l'élève et applique une pommade spéciale pour « éviter les ampoules et les brûlures ». Il dit aux deux protagonistes que l'électrode est reliée à un « stimulateur électrique » installé dans la pièce d'à côté. Le faux élève feint la naïveté en demandant à l'expérimentateur s'il y a des risques pour sa santé. Ce dernier lui répond – pour que le volontaire l'entende aussi – que même si les chocs peuvent être très douloureux, ils ne provoqueront pas de lésion permanente.

L'exercice d'apprentissage qui sert de test consiste en une association de mots. Le volontaire lit à l'élève une association de deux mots comme ciel/bleu, jour/frais ou canard/sauvage… Après lecture de cette liste le test commence. Le volontaire dit à l'élève le deuxième mot de l'association, par exemple « bleu », puis propose quatre mots « compteur, ruban, ciel, yeux » et c'est à l'élève de trouver quel est, de ces quatre mots, celui de la liste présentée au début. L'élève communique sa réponse en pressant l'un des quatre boutons disposés devant lui. Dans la pièce attenante, le volontaire voit s'afficher sur l'écran de son appareil une case colorée qui lui permet de voir si la réponse est bonne ou mauvaise.

Devant le volontaire est disposé « l'appareil ». Dans un coin, une plaque porte cette inscription : « STIMULATEUR DE CHOCS TYPE ZLB, DYSON INSTRUMENT COMPANY, VALTHAM MASSACHUSETTS. PUISSANCE 15 VOLTS-450 VOLTS ». L'appareil a la forme d'un tableau

de commande qui comporte trente manettes disposées sur une ligne horizontale. Devant chaque manette est indiquée, par ordre croissant, l'intensité de la décharge électrique délivrée. Cela commence par quinze volts, puis trente, puis quarante-cinq et ainsi de suite jusqu'à quatre cent cinquante volts. Pour bien marquer la progression de la punition, chaque groupe de quatre manettes est assorti d'une mention : « choc léger », « choc modéré », « choc fort », « choc très fort », « choc intense », « choc extrêmement intense », et en dernier : « attention, choc dangereux ». Dès qu'une manette est abaissée, le voyant rouge au-dessus s'allume, la machine émet un bruit qui imite celui d'une décharge électrique et une lumière bleue simule l'éclat lumineux d'un arc électrique. Sur un faux voltmètre, l'aiguille du cadran tourne vers la droite et divers déclics d'interrupteurs se font entendre les uns après les autres.

Avant chaque expérimentation, le volontaire reçoit au poignet un choc témoin de quarante-cinq volts. La secousse ressentie renforce sa conviction que l'appareil déclenche réellement des décharges électriques.

Le rôle de l'expérimentateur est codifié par avance. Quelle que soit l'attitude du testeur durant la session, il a recours à une série d'incitations verbales destinée à maintenir le sujet à son poste :

– Incitation 1 : « Continuez s'il vous plaît », ou « Je vous prie de continuer ».
– Incitation 2 : « L'expérience exige que vous continuiez. »
– Incitation 3 : « Il est absolument indispensable que vous continuiez. »
– Incitation 4 : « Vous n'avez pas le choix, vous devez continuer. »

Ces incitations sont utilisées dans l'ordre. Ce n'est que lorsque la première a échoué que l'expérimentateur passe à la deuxième. Si le sujet refuse d'obéir à la quatrième incitation, l'expérience prend fin. Le ton de la voix de l'expérimentateur est toujours ferme, mais courtois. La séquence d'incitation est reprise chaque fois que le sujet hésite ou montre une répugnance à exécuter les ordres.

Par convention préalable, le faux élève donnera une réponse bonne toutes les trois questions. Il est prévu qu'il ne manifeste aucun désagrément à l'expérience jusqu'à soixante-quinze volts. De quatre-vingt-dix volts à cent cinquante volts il pousse de légers gémissements. À cent vingt volts il crie et indique que le choc est douloureux. À cent trente-cinq volts, il hurle. À cent cinquante, il implore : « Monsieur laissez-moi partir ! Je ne veux

plus participer à l'expérience ! Je refuse de continuer ! ». À deux cent soixante-dix volts sa réaction est un cri d'agonie. À trois cents volts, il déclare refuser de répondre.

À ce moment critique, les volontaires se tournent généralement vers l'expérimentateur pour lui demander ce qu'ils doivent faire. Celui-ci leur demande alors de considérer qu'une absence de réponse vaut une mauvaise réponse avec application de la punition suivante. À partir de trois cents volts, l'élève ne se manifeste plus.

L'obéissance du sujet, sa soumission à l'autorité, sont mesurées en fonction du niveau du choc maximum qu'il administre à l'élève avant de refuser de poursuivre. En principe, elle peut varier de zéro, dans le cas du sujet qui ne veut même pas administrer le premier choc, à trente pour celui qui continue jusqu'au niveau le plus élevé.

À la fin de la session, tous les sujets volontaires sont informés que l'élève n'a reçu en réalité aucune décharge électrique. Chacun d'eux a une amicale réconciliation avec lui suivie d'une longue discussion avec l'expérimentateur. Aux sujets qui ont exprimé tôt le refus de faire souffrir l'élève, l'expérimentateur donne une interprétation de l'expérience qui approuve leur décision. Aux sujets qui ont obéi jusqu'au bout, il assure que leur comportement est normal et que les autres participants ont éprouvé un conflit moral identique. Tous recevront un rapport complet à la fin de l'expérience. Milgram et son équipe ont eu le souci de ménager la dignité des participants en commentant leur prestation de façon à justifier leur comportement.

À quels résultats s'attendaient-ils ? Milgram avait préalablement fait une enquête d'opinion auprès de psychiatres, d'étudiants diplômés et de professeurs de sociologie. Les personnes consultées avaient estimé en masse que seule une infime partie de la population générale, moins de 20 %, pouvait poursuivre les punitions au-delà de cent cinquante volts, et que pas plus de 2 % iraient au bout de l'expérience à infliger quatre cent cinquante volts à l'élève. L'idée préconçue était que très peu de volontaires obéiraient jusqu'au bout et que la grande majorité refuserait de commettre des actes cruels. À les entendre, seuls les déficients mentaux ou les pervers pourraient dépasser la moitié du test.

Les résultats obtenus n'ont pas suivi ces prévisions. Selon les configurations, 60 à 80 % des volontaires n'ont pas été arrêtés par les cris et les supplications de leur victime. Deux fois sur trois, les sujets sont allés au

bout de l'expérience, délivrant le choc maximal de quatre cent cinquante volts.

Stanley Milgram en tire des conclusions qui dérangent : le comportement de cruauté est un comportement normal lorsque le sujet est placé dans une situation de soumission à l'autorité. Sa mise en scène montre avec clarté que cette propension est universelle, possible chez tout être humain, alors même qu'il n'y a eu ni irritation, ni esprit de vengeance, ni haine chez ceux qui ont fait souffrir la victime. Bien sûr un homme peut être dangereux lorsqu'il est en colère, en état de fureur. Mais Milgram révèle un autre visage de l'être humain : l'inéluctabilité du comportement de cruauté lorsqu'un homme renonce à son individualité pour devenir partie intégrante d'une structure hiérarchique de la société. L'ironie, écrit Milgram, c'est que les vertus de loyauté, de discipline, de sacrifice, si hautement appréciées sur le plan individuel, sont les mêmes qui amènent l'homme à créer, sur le plan organisationnel, des entreprises de destruction qui l'assujettissent aux systèmes d'autorité malfaisants.

Tout être possède une conscience qui lui permet de maîtriser ses pulsions agressives ou destructrices. Mais lorsqu'il s'intègre dans une structure organisationnelle marquée par des règles institutionnelles fortes, comme les forces de l'ordre ou l'armée, où domine l'obéissance, il perd ses capacités critiques et les ressources de sa morale personnelle. Son éthique individuelle s'efface pour laisser place à un psychisme uniquement préoccupé par les sanctions de l'autorité.

Milgram se demande jusqu'où peut aller une telle obéissance. Dans le cadre de son expérience, il a tenté d'en chercher les limites et a été surpris de constater que le sens moral ne fonctionnait plus. Les cris de douleur des victimes n'ont pas arrêté les volontaires. La mention de risque de crise cardiaque chez l'élève ne les a pas non plus arrêtés. L'élève a supplié, en vain. Il a cessé de répondre, en vain. L'expérimentateur a même été jusqu'à demander au volontaire de fixer une sangle défaite qui attachait l'élève au siège électrique ; il est allé la resserrer sans barguigner.

Milgram en tire cette leçon : une grande majorité d'individus exécutent ce qu'on leur dit de faire sans tenir compte de la nature de l'acte prescrit, sans être réfrénés par leur conscience, dès lors que cet ordre leur paraît émaner d'une autorité légitime[1].

Mais la soumission à l'autorité n'explique pas tout. L'histoire du 101e bataillon de réserve[2] montre que, dans une situation où des hommes peuvent

choisir, où ils peuvent refuser le rôle du bourreau, ils l'endossent néanmoins malgré la répulsion parfois extrême qu'ils en éprouvent. Le 101e bataillon de réserve était, durant la Seconde Guerre mondiale, une formation allemande de 500 hommes environ, recrutés pour exercer des fonctions auxiliaires de police dans la Pologne occupée. Ils eurent la responsabilité directe et indirecte de la mort de 83 000 juifs. Cette formation a fait l'objet d'une enquête judiciaire dans les années 1960. Les témoignages des 125 hommes entendus constituent un matériau unique, qui éclaire la présence du bourreau qui, en chacun de nous, sommeille.

Ces hommes n'ont pas été sélectionnés sur des aptitudes morales particulières, pas davantage sur leurs convictions politiques. Certains étaient nazis, d'autres pas. Ils étaient pour beaucoup d'entre eux des hommes mûrs, mariés, chefs de famille. En juillet 1942, le bataillon fut envoyé au village de Josefow avec la mission de déporter les hommes valides susceptibles de pouvoir travailler dans un camp, et d'exécuter les autres sur place. Cela signifiait tuer de sang-froid les femmes, les enfants et les vieillards. Dès que le commandant informa le bataillon de cette mission, un lieutenant de réserve, âgé de 38 ans, directeur d'une scierie à Hambourg dans le civil, refusa d'y prendre part. Il déclara qu'il ne participerait en aucun cas à une action au cours de laquelle des femmes et des enfants sans défense seraient mis à mort. Il fut le seul officier à refuser cette besogne de mort et fut affecté à une autre mission ; aucune menace ne pesa ensuite sur lui. Le jour convenu, le commandant du bataillon réunit ses hommes pour leur détailler explicitement la mission, et il leur fit ensuite cette proposition extraordinaire : si, parmi eux, certains ne se sentaient pas capables de participer à cette mission, ils pouvaient quitter les rangs. Un homme, un seul, sortit des rangs. Le capitaine qui commandait la compagnie à laquelle appartenait ce policier commença à l'injurier, mais le commandant intervint pour protéger le policier récalcitrant. Finalement, une petite douzaine de personnes demandèrent à se soustraire à cette tâche de bourreau.

Le travail de rafle et d'extermination des juifs du village de Josefow prit plusieurs jours. Les cris des victimes étaient si insoutenables, et les exécutions si abominables, que plusieurs policiers trouvèrent le moyen de s'y soustraire après deux jours de massacres ininterrompus, en traînant des pieds ou en faisant semblant d'exécuter les ordres. Au final, moins de 3 % des hommes acceptèrent la proposition de refuser toute exécution des

femmes et des enfants sans défense, et plus de 75 % accomplirent leur travail jusqu'au bout.

1. Stanley Milgram, *La soumission à l'autorité*, Calmann-Lévy, 1974.

2. Voir Christopher Browning, *Des hommes ordinaires. Le 101^{e} bataillon de réserve de la police allemande et la solution en finale en Pologne*, Tallandier, 2007.

L’effet Lucifer

Au début des années 1970, un autre psychologue, Philip Zimbardo, monte à son tour une expérience qui va bouleverser les conceptions sur le comportement social des hommes[1].

Les États-Unis sont alors en pleine période de contestation, agités par l’opposition à la guerre du Viêtnam et par la protestation des Noirs contre le racisme de la société américaine. Zimbardo veut étudier expérimentalement les comportements de révolte et d’opposition. Il transforme le sous-sol de son service pour l’aménager comme une vraie prison. Il recrute, par petite annonce, une vingtaine d’étudiants volontaires au sein du campus de l’université de Stanford. Par tirage au sort, la moitié des volontaires est désignée pour jouer les condamnés, l’autre pour jouer les gardiens. Ils ne savent pas quand exactement débutera l’expérience. Il s’agit de reproduire, dans les conditions les plus réalistes possibles, les mouvements psychologiques individuels et collectifs au sein d’une prison. L’observation est prévue pour se dérouler sur quinze jours.

Lorsqu’il choisit de faire démarrer l’expérience, il obtient du shérif local qu’il procède à l’arrestation *manu militari* des volontaires désignés pour être prisonniers. Ils sont arrêtés par surprise chez eux et conduits à la prison où ils sont tondus, mis à nus, lavés, épouillés, puis enfermés dans d’étroites cellules.

Zimbardo s’est entouré d’un ancien gardien et d’un ancien détenu qui le conseillent pour reproduire le climat le plus réaliste possible d’une prison. Il met en place une série de manœuvres qui favorisent la suspicion et la division chez les prisonniers.

La surprise de son expérience est qu’en l’espace de trois jours seulement, la personnalité des détenus s’est effondrée. Ils présentent les signes physiques et psychiques d’un stress important. Ils acceptent

passivement les contraintes, puis les frustrations, puis les brimades. Lorsqu'un prêtre les visite, ils confient leurs fautes. Ils sont convaincus qu'ils ne pourront pas sortir de cette situation dans laquelle ils se sentent invinciblement piégés. Ils réclament et obtiennent l'assistance d'un avocat. Comme le prêtre et l'avocat jouent le jeu, les volontaires sont devenus dans leur psychisme de vrais détenus. Ils acceptent tout. Ils se soumettent à l'arbitraire de la situation dans laquelle ils ont été jetés. Ils croient tout ce qui leur est dit. Des troubles mentaux apparaissent et l'un d'entre eux débute un épisode dépressif sévère.

Dans ce même mouvement, par un élan symétrique et opposé, les gardiens sont devenus hostiles. Ils suspectent les détenus de planifier une évasion ou une rébellion. Eux aussi se prennent à leur propre jeu, manifestant de plus en plus de sévérité. Au troisième jour, ils appliquent systématiquement des brimades physiques. Dès la troisième nuit, ils se livrent aux premiers sévices, à thème d'humiliation sexuelle. La cruauté s'est installée et le mal s'est banalisé sur le site. À aucun moment n'apparaît chez un gardien le moindre recul autocritique à l'égard de ses actes.

Zimbardo observe et enregistre tout. Lui-même n'est pas en état de s'opposer aux dérapages qui se produisent dans son service. Il est pris à son propre jeu. C'est une étudiante de troisième année, passant par là pour observer à son tour l'expérience, qui tire le signal d'alarme. « C'est inacceptable ! », ose-t-elle déclarer à son professeur. Cette remarque dissonante sort Zimbardo de la situation de torpeur morale dans laquelle il était tombé, incapable de prendre du recul. Il comprend que ces dérapages surviennent non seulement malgré lui mais aussi à cause de lui. Son sens moral se « réveille » et il suspend immédiatement l'expérience. En quelques heures tout le système qu'il avait construit est démonté. Cela n'aura finalement duré que sept jours.

Quelles sont les circonstances qui ont pu produire aussi rapidement ces dérapages ?

Les étudiants recrutés pour l'expérience avaient tous déclaré, au départ et sans exception, qu'ils étaient volontaires pour jouer le rôle de prisonnier. Cela est indicatif d'une réticence préalable à se trouver en situation de brimer autrui. Tous savaient au départ que cela n'était qu'un jeu aussi réaliste que possible et que, passés les quinze jours que devait durer l'expérience, tout rentrerait dans l'ordre. Tous savaient au départ qu'ils retrouveraient leur univers social comme ils l'avaient laissé. Les premiers

se sont laissés arrêter sans résistance, les seconds ont enfilé leurs uniformes, prêts à jouer le jeu aussi sérieusement que possible. Lorsque les étudiants qui avaient à tenir le rôle de gardien ont accueilli leurs homologues au rôle de détenu, ils ont joué le jeu de la brutalité morale ordinaire d'une prison : la mise à nu sous prétexte de lavage et de désinfection, la longue attente dans des postures inconfortables et les remarques humiliantes sur les parties génitales exposées.

La mise en scène imprime vite sa marque sur la psychologie de chacun. Elle est simple, mais très efficace. Les détenus sont vêtus de chemises de nuit qui les ridiculisent face aux geôliers vêtus d'un uniforme paramilitaire. Les détenus ne sont plus désignés par leurs noms mais par des numéros. Les lois du monde réel n'existent plus ; les détenus sont soumis à des règles spécifiques qu'ils doivent apprendre par cœur et qui sont modulables selon la volonté des geôliers. Un élément de ce dispositif paraît être un fondement du décrochage du sens moral : les geôliers définissent les règles sociales et appliquent les punitions. Ils cumulent les pouvoirs de police et de justice. D'ordinaire, la séparation de ces pouvoirs est un régulateur des forces pulsionnelles des geôliers parce qu'elle garantit la protection des droits des détenus. Ici, parce que ces deux pouvoirs sont dans les mêmes mains, les geôliers n'ont plus aucun garde-fou.

On repère dès la mise en place de cette expérience une distorsion entre la réalité extérieure et l'univers virtuel du jeu que cette improvisation instaure dans l'espace confiné du laboratoire. Au début, chacun prend sa place sur le mode de la plaisanterie. Chacun improvise son rôle. Ils doivent inventer leurs actes dans un espace social virtuel où les limites éthiques ne sont pas tracées. Une question sans réponse se pose à eux. Jusqu'où peuvent-ils pousser le jeu en tant que geôlier ? Jusqu'où peuvent-ils pousser le jeu en tant que détenu ? Chacun entre dans un espace totalement libre de contraintes et de valeurs. Se met alors en place ce que l'on peut appeler un effet de carnaval. Le carnaval est un temps festif sur la thématique du grotesque et de la mascarade. Chaque participant doit caricaturer son personnage, pousser son rôle à l'extrême.

Dans cet espace clos et sans contrôle éthique, le jeu relationnel entre le sujet dominant et le sujet dominé va fonctionner en roue libre. Le système expérimental va générer un « pousse à la cruauté » du sujet fort envers le sujet faible. C'est un mouvement instinctuel, animal. C'est une force jaillie du fond des âges, comme ce qui est observé dans le jeu du chat et de la

souris : tant que la souris est immobile entre les pattes du chat et fait la morte, le prédateur paraît la négliger et regarde ailleurs ; au moindre mouvement de sa proie il s'acharne sur elle de ses griffes et de ses crocs.

On observe ce comportement stimulus/réponse entre les geôliers et les détenus avec un effet de renforcement. Plus les faibles vont crier et protester, plus cela donne de la réalité à la situation et plus les geôliers sont incités à répondre par la répression, ce qui va renforcer la soumission et la plainte. Le cercle vicieux est enclenché.

La surprise a été de constater l'instabilité de l'identité de ces étudiants qui en trois jours ont été totalement habités par les rôles qui leur ont été attribués. Le faux système carcéral s'est autonomisé et rien n'est venu empêcher le glissement vers la cruauté pour ceux qui étaient du côté de la répression.

1. Philip Zimbardo, *Lucifer effect. Understanding how good people turn evil*, Random House, 2007.

La tache aveugle

Regarder dans la gueule du monstre, c'est approcher au plus près le spectacle de la cruauté humaine. Un paradoxe surgit : la cruauté humaine est immense, universelle, constante, et pourtant nous ne la percevons pas immédiatement. Plus exactement nous la percevons comme si elle était d'une autre époque, d'une autre culture, alors qu'elle est sous nos yeux. La cruauté de masse est comme une « tache aveugle » de notre conscience.

La tache aveugle est un phénomène d'optique appelé aussi tache de Mariotte. Nous pensons à tort que notre champ visuel est continu. Or il y a un trou en plein champ visuel, un endroit qui ne voit pas. Ce phénomène est dû à une zone où émergent sur la rétine les vaisseaux sanguins qui la nourrissent.

Voici dans un rectangle deux symboles, une croix et un oméga :

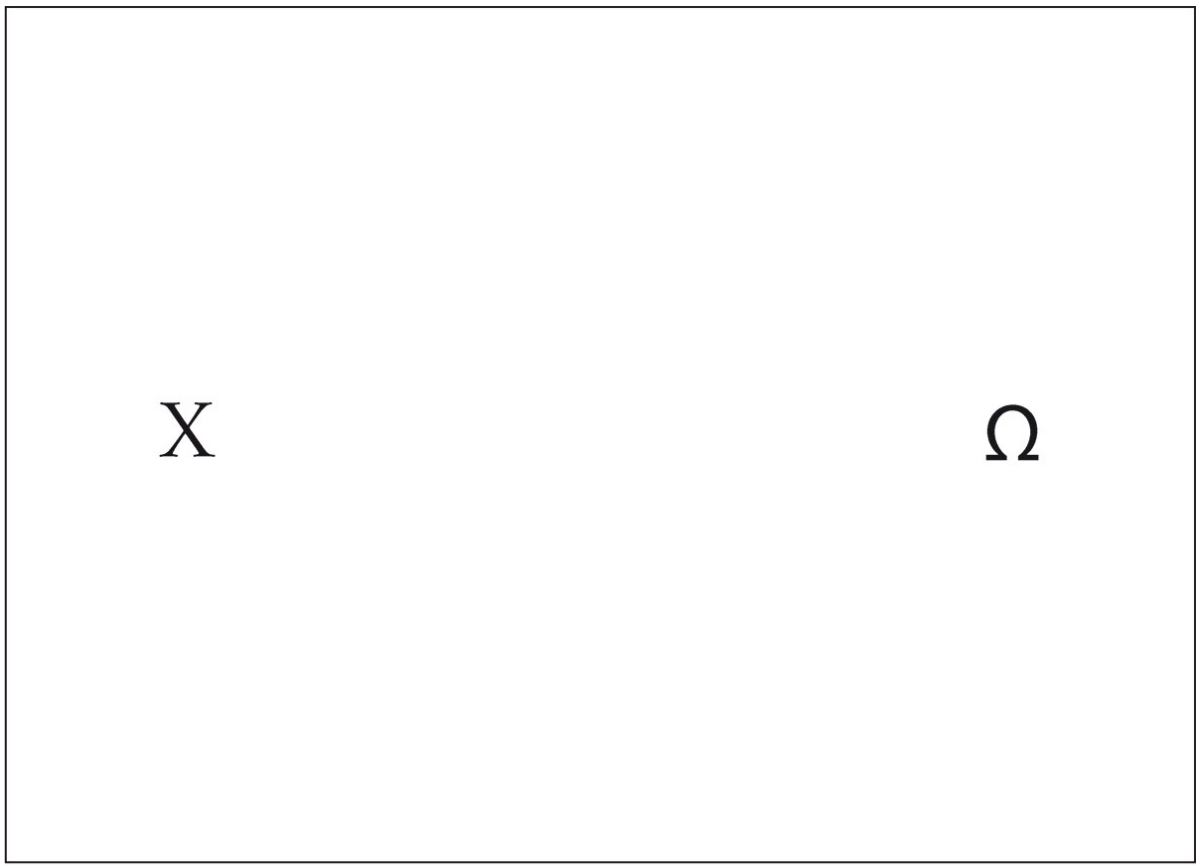

Fermez votre oeil gauche.

Regardez fixement la croix. Ne lâchez pas la croix de votre regard. Ne fixez que cette croix.

Ensuite, approchez-vous ou éloignez-vous de la page.

Tout en fixant la croix, vous devinez une forme sur la droite.

Vous ne distinguez pas distinctement l'oméga mais vous le percevez dans un coin de votre champ visuel.

Lorsque la distance entre la page et votre œil ouvert est entre 20 et 30 cm, l'oméga disparaît.

Vous ne voyez plus que le champ blanc et uniforme de la page.

Notre cerveau a éliminé ce trou dans la vision. Il l'a lissé. Il l'a remplacé par une image approximative construite en fonction des éléments

visuels qui sont autour. Un phénomène similaire se produit en présence du mal. À une trop proche distance, notre conscience ne le voit pas…

Pour observer l'effet Lucifer, il faut se coller aux événements. Il faut affronter les récits et les témoignages avec leurs détails et leurs effets de masse. On pourrait parler de l'Arménie, de l'Algérie, du Cambodge, du Rwanda ou de l'Irak par de courts extraits ou des résumés des faits ; mais cela atténuerait aussitôt notre capacité à observer comment le mal s'y développe.

Nous avons choisi de ne retenir que des épisodes singuliers sur lesquels nous portons un effet de loupe, de grossissement, pour pouvoir saisir la mécanique subtile de ces phénomènes.

Certains passages pourront paraître fastidieux à lire : des listes, des énumérations, des comptes, des rapports, des récits minute par minute. Ce procédé permet pourtant de restituer l'effet de saturation critique, l'effet de vertige qui peut saisir chacun et le transformer en bourreau, en assassin ou en complice. Nous faisons nôtre cette déclaration de Rithy Panh : « Qu'on ne me dise pas que je suis un voyeur. Je travaille sur les faits. Les images. Les archives. Je travaille sur l'histoire, même si elle nous incommode. Je vérifie tout. Je traduis chaque mot. J'analyse chaque signe – ce qui est dit ; ce qui est écrit ; ce qui est caché. Si j'ai un doute, je retranche. Et je montre ce qui a été[1] ».

1. Rithy Panh avec Christophe Bataille, *L'élimination*, Grasset, 2012.

DEUXIÈME PARTIE

LE POUSSE À LA CRUAUTÉ

Tortures en Algérie

La torture est aussi vieille que peut l'être, pour l'homme, la conscience qu'il peut souffrir. L'*homo sapiens* sait qu'il peut infliger la souffrance dont son propre corps peut être l'objet. Une question le travaille : en situation de contrainte, comment réagirait-il à la douleur ? La curiosité vient avec la question. Elle le pousse à produire de la cruauté sur autrui. Il espère une triple réponse : connaître sa puissance à produire le mal, estimer sa maîtrise et, en miroir dans les cris de l'autre, observer comment la douleur pourrait l'amener à réagir.

Quels que soient les lieux et les époques, une constatation s'impose : plus le niveau d'une civilisation est élevé, plus l'est également son raffinement dans la mise en pratique de la torture.

Les jeux du cirque sous l'Empire romain en sont une illustration. La civilisation romaine avait atteint un haut niveau de développement. Le droit romain était finement élaboré. L'organisation sociale était réglée avec précision. Les arts rayonnaient dans l'architecture et dans la littérature. Les *Métamorphoses* d'Ovide et les *Pensées* de Marc Aurèle donnent une idée du haut degré de poésie et de sensibilité morale des Romains. La solidité et la souplesse de leur tissu social, sa pérennité sur plusieurs siècles leur avaient permis de conquérir le pourtour méditerranéen, une grande partie de l'Europe actuelle et de l'Afrique du Nord. Avec un sens très développé du génie civil, ils bâtirent des aqueducs, des ponts, des routes, des temples majestueux. Ironie de l'histoire : de toutes ces constructions, les monuments qui ont sans doute le mieux résisté à l'usure temps sont les arènes. Dans ces temples dédiés à la cruauté se déroulèrent divers jeux mettant en scène la mise à mort d'hommes, de femmes et parfois d'enfants, pour le plus grand plaisir des spectateurs qui ressentaient comme un privilège de pouvoir y assister. Certains de ces jeux étaient des classiques sans fantaisie : des

combats et des courses. D'autres étaient plus exotiques : faire périr par ébouillantement, écartèlement, dépeçage, dévoration.

La civilisation classique chinoise est également connue pour ses raffinements dans l'art de la torture. Dans le plus élaboré de tous, le fameux supplice des mille coupures, l'art du bourreau était de prolonger aussi longtemps que possible la vie du supplicié. Il le « soignait » avec des drogues tonicardiaques afin qu'il ne succombât pas aux confins de la douleur où il voulait l'amener. Cette recherche d'un record, cet entêtement, cette quête d'une limite qui se dérobe à chaque pas, cette impossibilité d'arrêter la marche vers la cruauté, c'est ce que l'on observe dans la plupart des moments où l'homme a utilisé la torture.

La guerre d'Algérie en fournit un exemple éclairant. Par définition, un militaire est une personne appartenant à une force armée constituée par un État, un soldat au service de sa Nation pour en défendre les membres et les intérêts lorsqu'ils sont menacés. Il est totalement dévoué à son pays. Il accomplit sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre, si nécessaire au péril de sa vie. Il est entraîné pour le combat. Il a appris à patrouiller, à se poster, à manœuvrer, à utiliser son arme, à tirer selon les règles d'ouverture du feu.

L'émergence du conflit algérien fut le fait d'actions terroristes. Des forces non militaires avaient attaqué des villages où furent massacrées des familles d'origine européenne. L'armée française fut engagée. D'emblée, plusieurs paramètres mirent à l'épreuve l'entraînement et le sens moral de ces soldats : l'absence de combat remplacé par des actions de police, la difficulté à identifier l'ennemi dans la population, l'impuissance de leurs armes face aux attentats terroristes.

Les militaires appelés du contingent envoyés en Algérie étaient, dans leur ensemble, des personnes représentatives des différents milieux sociaux de leur pays. Ils étaient jeunes, très jeunes pour certains qui avaient moins de vingt ans. Si la maturité ne garde pas du décrochage du sens moral, l'immaturité en est un facteur favorisant.

Ils furent convoqués devant l'horreur. Dans la phase préparatoire au déploiement sur le sol algérien, les militaires furent sensibilisés à des scènes de cruauté. Des photos et des films leur furent présentés : bâtiments incendiés, scènes de femmes et d'enfants égorgés, hommes émasculés, visages aux nez coupés, cours de fermes où étaient alignés les corps des membres de toute une famille exécutés sommairement, au milieu des

cadavres d'animaux domestiques qui, eux-mêmes, n'avaient pas été épargnés. Les commentaires accompagnant ces scènes poussaient les soldats au manichéisme. Faute d'explication qui rendît compréhensibles ces morts, les soldats du contingent furent invités à simplifier leur jugement : d'un côté le bien, la civilisation, de l'autre le mal, les barbares. Sauf à remettre en cause cette division manichéenne du théâtre de guerre, tous les moyens employés pour lutter contre le mal étaient les bienvenus. Voilà comment, devant cette barbarie, et faute de disposer de modalités adéquates de riposte militaire, les appelés du contingent furent poussés à répondre au mal par le mal, en pensant accomplir le bien…

Voici un témoignage de tortionnaire, séquence par séquence[1].

– Première séquence. Il entre à l'improviste dans une pièce et découvre un spectacle qu'il ne s'attendait pas à voir : deux hommes en torturent un troisième. Le prisonnier interrogé est ligoté, nu, sur un sommier. Les bourreaux déplacent des électrodes sur son corps. Ils infligent des décharges électriques douloureuses sur les zones sensibles : les mamelons et le pénis.

– Deuxième séquence. Sa réaction est la surprise. Le jeune soldat laisse éclater l'indignation que cette scène lui inspire. Les tortionnaires se justifient. Ils lui expliquent que l'homme est membre d'un réseau terroriste et dépose des engins piégés en ville, et que s'il ne parle pas, d'autres victimes civiles seront blessées ou tuées. Ils n'ont pas d'autre choix que d'obtenir le plus de renseignements possible pour contrer les attentats à venir. Ils lui démontrent qu'il n'y a aucune cruauté dans cette action. Le jeune soldat reste ému. Cette sensibilité est naturelle. Elle est d'autant plus vive qu'il est jeune.

– Troisième séquence. Le jeune soldat a la conviction qu'il y a d'autres méthodes, plus civilisées, pour faire face à ce problème. Il demande aux deux tortionnaires de suspendre l'interrogatoire. Il entreprend ensuite de convaincre le prisonnier de répondre aux questions qui lui sont posées. Le prisonnier reste muet. Le jeune soldat lui explique que cette attitude d'opposition est vaine et que son mutisme ne peut que lui apporter des souffrances inutiles. Le prisonnier reste inflexible au raisonnement de son adversaire. Le jeune soldat voit sa morale mise en échec. Ses deux aînés ricanent.

– Quatrième séquence. Le jeune soldat prend à son tour les électrodes. Puisque la torture se révèle être la seule méthode possible, il entreprend de l'appliquer lui-même avec la conviction qu'il saura la rendre plus humaine

que ses deux aînés, qu'il saura rester dans les limites de la dignité et de la vertu militaire. Il a pris la place des deux bourreaux.

– Cinquième séquence. Le prisonnier résiste toujours. Le jeune soldat est de nouveau mis en échec. Penser qu'il s'est trompé est pour lui inacceptable. Il fait face à la difficulté en intensifiant son comportement. La torture devient encore plus cruelle avec lui qu'elle ne l'était avec les deux aînés. En quelques heures, ce jeune homme épris de valeurs fraternelles est devenu un bourreau. Son indignation initiale s'est révélée incapable de le protéger du pire.

Voici un deuxième témoignage d'un appelé du contingent en Algérie[2]. Il vient d'arriver, nouveau au sein d'un groupe déjà constitué, avec ses règles et ses habitudes. Il découvre la torture pratiquée dans le camp. Il est mal à l'aise et ressent le besoin de le dire. Mais il n'y a personne autour de lui pour l'entendre. Chacun dans le groupe semble considérer la torture comme un jeu ordinaire, banal. Pour le groupe, le spectacle est à chaque fois différent. Chacun a sa place pour y assister. Ils échangent des commentaires laconiques sur le détenu, les bourreaux, les techniques employées. Le nouveau venu se sent seul. Il comprend qu'en manifestant son indignation trop visiblement, le groupe pourrait réagir négativement contre lui, lui reprocher sa sensibilité, sa sympathie pour l'adversaire. Alors il se tait pour ne pas être rejeté du groupe. Son silence devient le témoignage de sa solidarité. Il choisit de ne pas s'exposer et se coule dans l'esprit général du groupe. Il devient comme les autres. Et lorsqu'il lui est commandé de participer à la torture, il s'exécute, sans enthousiasme, comme une tâche pénible à laquelle il ne peut se soustraire et qu'il lui incombe de partager.

À la même période, deux officiers parachutistes s'expriment : « S'il faut user de la violence pour découvrir un nid de bombes, s'il faut torturer un homme pour en sauver cent, la torture est inévitable et donc, dans les conditions anormales dans lesquelles on nous demande d'agir, elle est juste ». Un intellectuel catholique tient un discours similaire, opposant l'« illégalité qui a sauvé des vies » à la « légalité qui laisse tuer des innocents ». La torture est considérée comme odieuse, mais nécessaire à l'avènement d'un bien. Qui peut, devant un tel discours, se permettre de dénoncer la torture ?

Cependant des voix discordantes se font entendre. En voici une : « Je ne suis ni journaliste professionnel, ni homme politique ; je témoigne ici en simple citoyen que sa conscience tourmente et qui constate n'être pas le

seul à éprouver cette lourde gêne, cette inquiétude, cette angoisse. […] Partout en Algérie, la chose n'est niée par personne, ont été installés de véritables laboratoires de torture, avec baignoire électrique et tout ce qu'il faut, et c'est une honte pour le pays de la Révolution française et de l'affaire Dreyfus […]. Oui, la grandeur française est en péril. Je m'adresse à tous ceux qui, comme moi, professeur, sont des éducateurs, qui, comme moi, ont des enfants et des petits-enfants : il faut que nous puissions leur parler, sans être couvert d'humiliation, d'Oradour et des procès de Nuremberg. […] Oui, avant qu'on soit engagé plus avant dans le cycle infernal du terrorisme et des représailles, il faut que chacun de nous entende au plus profond, au plus sincère de son cœur, le cri de nos pères : La patrie est en danger ! ». Il signe de son nom, Henri Marrou, professeur à la Sorbonne. Son message d'indignation est publié dans le journal *Le Monde* du 5 avril 1956. Mais son cri d'alarme reste sans écho.

Un an plus tard, Hubert Beuve-Méry, fondateur du même journal, s'exprimait à son tour pour justifier le silence dans la presse : « Témoins ou victimes d'atrocités commises en Algérie par des Français, des lecteurs s'affligent de la relative discrétion qu'observe *Le Monde* à ce sujet. Pour d'autres au contraire toute information qui peut être exploitée contre nous est peut-être déjà une trahison. Le dilemme est redoutable. Parler, c'est courir des risques qui ne doivent pas être assumés à la légère. Il n'est pas facile d'établir avec certitude, en tenant compte de toutes les circonstances, ce qui s'est passé au fond d'une cave ou dans une mechta perdue. Il faut prendre garde de ne pas blesser au plus profond de l'âme ceux, policiers et soldats, qui font simplement et honnêtement leur devoir. Il est fâcheux enfin de contribuer, si peu que ce soit, à promouvoir l'arsenal de la propagande adverse. Mais se taire c'est être complice d'actes qui sont, […], non seulement [des] fautes morales, mais [des] erreurs politiques dont la nation subit un double dommage : dans l'intégrité de sa conscience et dans la force de sa position ». Hubert Beuve-Méry pose le débat, mais n'apporte pas de clef pour fonder un choix éthique.

Celui qui nous donne le témoignage qui suit, Henri Alleg, était directeur de l'*Alger Républicain*, un journal indépendant à la ligne éditoriale progressiste, communiste et anticolonialiste. Le journal fut interdit de parution en 1955. Henri Alleg et ses collaborateurs passèrent à la clandestinité. En 1957, Maurice Audin, l'un de ses collaborateurs, est arrêté par les militaires parachutistes français vingt-quatre heures avant lui. Il est

torturé, exécuté – son corps n'a jamais été retrouvé. C'est en se rendant au domicile de son ami disparu qu'Henri Alleg est à son tour arrêté. Le lieutenant qui a tendu le piège sourit : « Excellente prise ; c'est Henri Alleg, l'ancien directeur de l'*Alger Républicain* ». Le militaire pose immédiatement la question au journaliste : « Qui vous héberge ? » – « Ça, je ne vous le dirai pas ! ». Le lieutenant garde son sourire : « Nous allons vous préparer un petit interrogatoire tout à l'heure qui vous suffira. Vous répondrez, je vous le promets. Mettez-lui les menottes ».

Henri Alleg est installé dans un camion et emmené dans un bâtiment inachevé servant de centre de tri. On l'installe dans une grande pièce au troisième étage. Un autre lieutenant l'accueille : « Nous allons vous donner une chance. Voici du papier et un crayon. Vous allez nous dire où vous habitez, qui vous a hébergé depuis votre passage à la clandestinité, quelles sont les personnes que vous avez rencontrées, quelles ont été vos activités… ». Le ton reste poli. Les menottes lui ont été enlevées. Par défi, Alleg ne donne que le nom du président du Conseil, Guy Mollet, qu'il avait rencontré à Paris, puis refuse d'en écrire davantage.

Le lieutenant demande au téléphone de « préparer une équipe ». Henri Alleg est confié à un subalterne et amené dans une pièce un étage plus bas. Le subalterne lui ordonne de se déshabiller et indique qu'en cas de refus, la force sera utilisée. Alleg obtempère. Un parachutiste passe la tête par la porte : « Tiens, c'est un Français ! Il a choisi les "ratons" contre nous ? Tu vas le soigner, hein ! ».

Le subalterne installe à même le sol une planche noire suintante d'humidité, souillée et encore gluante des vomissures laissées par les hommes précédemment torturés. Alleg y est allongé et attaché par des lanières de cuir. Il attend ainsi quelques heures. Le lieutenant passe de temps à autre pour lui demander s'il accepte de parler.

Un sergent entre dans la pièce, lui montre des pinces en acier, en place une à l'oreille et l'autre au doigt du prisonnier. « D'un seul coup je bondis dans mes liens et hurlai de toute ma voix. » Le lieutenant vient de lui envoyer dans le corps une première décharge électrique. Une longue étincelle jaillit près de l'oreille d'Alleg qui sent son cœur s'emballer. Il se tord de douleur en hurlant et en se raidissant. Les secousses se répètent et le lieutenant scande la même question : « Qui t'a hébergé ? ». Puis il déplace une pince qu'il fixe au sexe d'Henri Alleg. Les secousses sont telles qu'un des liens cède. La séance doit être suspendue quelques minutes pour le

rattacher. Le prisonnier est bâillonné pour étouffer ses cris qui indisposent les bourreaux. Autour de lui, les spectateurs vident des bières et commentent la séance de torture qui se poursuit sous leurs yeux. Les bourreaux rient et plaisantent. La séance est interrompue après quelques heures. Henri Alleg est mis à genoux entre deux militaires dont le lieutenant. Les coups tombent de droite et de gauche, des gifles à toute volée. Le lieutenant s'est mis en colère. La résistance de son prisonnier l'agace et sa politesse s'est transformée en une rage cruelle : « Tu as fait des articles sur la torture, hein, salaud ! Eh bien ! Maintenant c'est la 10e DP qui les fait sur toi ». Le lieutenant alterne gifles et coups de genou dans le ventre. Alleg est ensuite ramené sur la planche et la séance de torture à l'électricité reprend. Les bourreaux passent au supplice de la noyade. La bouche du prisonnier est maintenue ouverte avec une cheville de bois. Les militaires font couler de l'eau sur son visage qu'ils ont recouvert d'un tissu. Alleg espère que la mort par noyade va le soulager. Ses tortionnaires mettent fin au supplice juste avant l'évanouissement et appuient sur son ventre pour le vider de l'eau ingurgitée, puis recommencent. Alleg perd connaissance.

Lorsqu'il reprend conscience, les militaires le ramènent à la cuisine et le suspendent par les pieds. Il est balancé un moment, comme par jeu. Puis le lieutenant saisit une torche faite d'un tuyau de carton enflammé et entreprend de le brûler au niveau du sexe et aux mamelons. Lorsque la séance prend fin et qu'il est reconduit dans une cellule, Henri Alleg entend un coq chanter. Il calcule qu'il a été torturé douze heures durant. Les séances se répètent pendant un mois. Puis il est transféré dans un camp où il rédige son témoignage. Publié en France aux Éditions de Minuit, l'ouvrage est immédiatement saisi. Il est réédité quinze jours plus tard en Suisse[3].

De son camp, Henri Alleg dépose une plainte auprès du Procureur général d'Alger. Celle-ci connaît un grand retentissement dans la presse nationale et internationale. Quotidiennement, les journaux mentionnent les enlèvements et les disparitions des opposants arrêtés par les parachutistes. Après deux mois de détention, Alleg est présenté au magistrat instructeur puis incarcéré à la prison civile d'Alger. Comme membre du Parti communiste algérien, il est inculpé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État et de reconstitution de ligue dissoute. Son procès se tient rapidement. Inversement, la plainte d'Alleg est instruite fort lentement. Ses bourreaux, officiers et sous-officiers, ne seront jamais inquiétés.

La torture reste un sujet tabou. Les responsables politiques déclarent alors qu'il n'y a pas – ou plus – de torture en Algérie[4]. Aucune mesure de répression ne sera prise à l'encontre des tortionnaires, et pour cause, puisque la torture est encouragée dans les états-majors. Dans cette guerre, l'armée française va perdre ses valeurs et son honneur. Des dizaines de milliers d'appelés du contingent et des milliers de cadres portent aujourd'hui, dans le silence et la honte, le souvenir des atrocités commises. En mars 1962, deux décrets amnistient les militaires qui ont pratiqué la torture. Dans un arrêt du 17 juin 2003, la Cour de cassation considérera qu'il n'y a pas eu de crime contre l'humanité pendant la guerre d'Algérie.

1. Patrick Rotman, *L'ennemi intime. Violences dans la guerre d'Algérie*, DVD France 3 éditions, 2002.

2. *Ibid*.

3. Henri Alleg, *La Question*, Paris, Éditions de Minuit, 1992.

4. Guy Mollet, intervention télévisée du 15 avril 1957. André Malraux, *Le monde*, 26 juin 1958.

Morts à Bagram

Comment un pays autoproclamé champion du monde des libertés individuelles, des droits de l'homme et de la démocratie, a-t-il pu devenir, en quelques semaines seulement, celui des arrestations arbitraires, de la torture et des homicides impunis ?

Le 11 septembre 2001, les Américains découvrent que leur sol n'est pas un sanctuaire. Une blessure symbolique qui ébranle en profondeur l'opinion publique. Plus que justice, Georges W. Bush promet une revanche (*pay back*). Quatre semaines après les attentats, à la tête d'une coalition, l'armée américaine débarque sur le sol afghan. Deux mois plus tard, c'est la chute du régime taliban. La traque de Ben Laden et de ses complices peut commencer. Une gigantesque chasse à l'homme s'enclenche : toute personne soupçonnée de soutenir les talibans est arrêtée. Comme dans les westerns, les têtes des criminels ou supposés tels sont mises à prix. Chaque jour, dans la plus grande confusion, des dizaines d'Afghans sont mis sous les verrous. Seuls 5 % des prisonniers de Bagram ont été arrêtés à la suite des opérations de combat menées par la coalition. Les autres sont livrés par des milices afghanes ou par la police pakistanaise. 80 % d'entre eux n'ont rien à voir avec le terrorisme international. Mais cela, on ne le saura que plus tard.

Face à cet afflux de détenus, les Américains sont confrontés à plusieurs problèmes cruciaux. Comment séparer le bon grain de l'ivraie ? Comment distinguer les terroristes talibans au sein de cette foule de paysans hébétés ? Ce travail d'identification sera long. Comment définir le cadre juridique de ces détentions arbitraires ? Et surtout, comment faire parler ceux qui pourraient conduire les Américains sur la piste de Ben Laden ?

Dès les premiers jours de l'intervention en Afghanistan, des membres éminents du gouvernement américain étudient cette question. Deux juristes

attachés à la Maison Blanche et au Département de la Défense produisent des textes de lois qui font de ces détenus des personnes échappant au droit international et qui autorisent les geôliers à pratiquer la torture[1].

Signées par les États-Unis, les Conventions de Genève de 1949 protègent pourtant les prisonniers de guerre. Pour contourner cette contrainte, l'administration américaine ne retient pas le terme de « prisonnier de guerre » (*prisoner of war*) pour désigner les hommes arrêtés et détenus sur la base de Bagram. Elle choisit de les désigner sous le terme de « combattants ennemis » (*enemy combattants*[2]). La forme de la loi écrase l'esprit de la loi. Par ce changement de dénomination, la protection juridique des détenus n'existe plus. C'est la porte ouverte à la détention arbitraire. Tout devient permis.

Afin de prendre le temps de sélectionner les détenus à haute valeur (*high value detainees*) qui seraient envoyés à Guantanamo, d'autres centres de détention d'interrogatoire sont ouverts au Maghreb, dans des pays d'Europe de l'Est et dans certaines anciennes Républiques soviétiques[3]. Puis, pour traiter selon ces nouveaux codes et soustraire ces détenus aux lois en vigueur sur le sol américain, un centre spécial est ouvert dans la baie de Guantanamo, sur l'île de Cuba.

Quant aux méthodes pouvant être employées pour obtenir des aveux, elles s'appuient sur des mémorandums rédigés pour définir la torture[4]. Explicitement, les actes cruels, inhumains, les humiliations et les punitions sont considérés comme ne relevant pas de la définition de la torture (*cruel*, *inhuman*, *or degrading treatment or punishment*). Ne sont donc interdits que les actes dont les conséquences peuvent entraîner la mort, une défaillance d'organe ou l'altération définitive d'une fonction vitale (*death, organ failure, or serious impairment of body functions*). Pour résumer : tant que le cœur tient, tous les coups et tous les mauvais traitements sont permis.

Pour finir, le président américain fait voter une loi qui amnistie toutes les personnes ayant participé à ces interrogatoires. Pendant plus de cinq années, sous l'administration de G. W. Bush, par centaines, des hommes vont être enlevés, séquestrés et torturés dans le plus grand secret et surtout hors du regard des organisations non gouvernementales et de la justice internationale.

En novembre 2002, un résultat inattendu vient récompenser les services secrets américains. Ils mettent opportunément la main sur un homme

soupçonné d'avoir participé à la préparation des attentats du 11 septembre, celui qui aurait pu être le vingtième pirate de l'air.

Mohamed Al-Qahtani est alors âgé de vingt-deux ans. D'origine saoudienne, comme Ben Laden, il a tenté de pénétrer aux États-Unis le 3 août 2001, six semaines avant les attentats, mais a été refoulé par la police aéroportuaire de Miami qui le suspectait de vouloir émigrer clandestinement. Quatre mois plus tard, aux premières heures de la guerre en Afghanistan, il est capturé lors de la bataille de Tora Bora. Lors de son arrestation, il livre une fausse identité aux militaires. Un an plus tard seulement, sur la reconnaissance de ses empreintes digitales, sa véritable identité est dévoilée. Les Américains reconnaîtront ensuite, en visionnant les enregistrements vidéo de la surveillance de l'aéroport de Miami ce jour du 3 août 2001, la voiture de Mohamed Atta, le pilote du premier avion écrasé sur les Twin Towers. Sans aucun doute alors pour les services de renseignement, Al-Qahtani est lié à l'organisation terroriste al-Qaida. Il est transféré au camp X[5] de Guantanamo et son interrogatoire est confié à la CIA. Jour après jour, heure par heure, les détails de l'interrogatoire sont livrés dans un document révélé trois ans plus tard par le magazine *Time*[6].

Du 23 novembre 2002 au 11 janvier 2003, quarante-neuf jours sans interruption, vingt heures par jour, Al-Qahtani est soumis à différents sévices :

- La contention. Attaché à une chaise ou à un brancard, les mains suspendues au plafond par des menottes, le sujet est obligé de se hausser sur les pieds pour éviter le cisaillement des poignets par les bracelets.
- La privation sensorielle. Les yeux couverts de lunettes occultant toute lumière, les oreilles couvertes d'un casque antibruit, les mains gantées, il est privé de toute stimulation sensorielle. Une technique inspirée des travaux du psychologue canadien Donald Hebb qui a montré qu'après quarante-huit heures de privation sensorielle, toute personne est victime d'hallucinations semblables à celles provoquées par des drogues comme le LSD.
- L'exposition à une ambiance sonore extrême – de la musique rock le plus souvent, parfois, ironiquement, l'hymne national américain – et l'exposition à une ambiance lumineuse éblouissante. Ces deux ambiances produisent une nuisance empêchant le sujet de dormir. Les privations de sommeil se sont prolongées sur plusieurs jours.

– L'exposition à une ambiance surchauffée ou inversement à un froid intense, arrosé d'eau, sans vêtements ni couverture.
– La soumission à des humiliations : le mettre nu en présence de femmes, le contraindre à porter des sous-vêtements féminins, le faire caresser par des femmes, lui chuchoter des insultes, le contraindre à manger par terre avec les mains en le traitant de porc, le contraindre à marcher à quatre pattes avec une laisse au cou.
– La soumission à des sacrilèges : le priver de prières pendant la période du ramadan, ou inversement le forcer à prier Ben Laden ou le contraindre à profaner le Coran.
– La soumission à des traitements médicaux non indiqués pour le sujet, comme recevoir trois litres et demi de sérum physiologique et l'empêcher d'aller aux sanitaires pour uriner, ou bien le soumettre à un lavement intestinal. Lors d'une de ces séances, il se produit un œdème cérébral et son rythme cardiaque tombe à 35 pulsations par minute.
– Des fouilles au corps, c'est-à-dire une inspection des orifices – sur le rapport : un examen rectal (*rectal examination*) –, ce qui équivaut, en termes juridiques, à des viols répétés.
– Des séances de suffocation au cours desquelles il est bâillonné et de l'eau versée sur le bâillon, produisant une sensation de noyade (*waterboarding*).

En 2008 seulement, l'armée américaine admet le terme de « torture » pour qualifier ces techniques d'interrogatoire. Le traitement de Mohamed Al Qathani est tardivement reconnu comme un crime au regard des conventions internationales. Ces tortures furent une faute au regard des valeurs de la Nation américaine, mais aussi un échec sur le plan du renseignement[7] et une pantalonnade pour la justice militaire : toutes les charges contre l'intéressé sont abandonnées le 11 mai 2008, après qu'il a pu, enfin, être présenté devant la justice américaine.

Entre-temps, les prisonniers ont continué à affluer dans la prison de Bagram, une ancienne base militaire soviétique devenue la principale base américaine au début de la guerre en Afghanistan.

Le 1er décembre 2002, Dilawar, un jeune chauffeur de taxi afghan, prend trois passagers dans son véhicule. Le 5 décembre, il arrive à Bagram où il est arrêté par les forces américaines. Dilawar est classé PUC, *Person*

Under Control. Il porte le numéro 421. Sur le seul motif d'une batterie placée dans le coffre de sa voiture, il est considéré comme un tireur impliqué dans une attaque à la roquette. Cinq jours plus tard, il est retrouvé mort dans sa cellule. Dilawar avait été enchaîné et suspendu pendant toute la nuit. Portant plusieurs marques de contusions, son corps est envoyé dans un institut médico-légal pour expertise. Le major Elisabeth A. Rouse, médecin légiste, fait le constat de blessures à type d'écrasements qui ont réduit en bouillie les muscles des jambes (*pulpified*). Elle indique qu'elle n'a observé auparavant ce type de blessure que chez des personnes qui avaient été écrasées par un bus. L'observation du médecin légiste est ambiguë. Le certificat précise que Dilawar est « décédé d'une embolie pulmonaire » – donc d'une défaillance cardio-circulatoire –, mais ajoute que les coups reçus sont la cause de cette embolie. Le certificat se termine par cette phrase : « Toutefois la mort, à mon avis, relève d'un homicide » (*therefore the manner of death, in my opinion is homicide*). Le médecin légiste est plus direct dans le résumé de la dernière page. Sur les quatre cases possibles pour indiquer les causes de la mort : mort naturelle, mort accidentelle, suicide et homicide, elle met une croix dans la case homicide. À coup sûr, Elisabeth A. Rouse savait, en cochant cette case, qu'elle mettait directement en cause les comportements des militaires qui avaient eu la charge d'interroger le prisonnier. Probablement aussi a-t-elle hésité à provoquer cette mise en cause qui pouvait être perçue comme déloyale à l'égard de l'institution militaire, laquelle devait faire preuve de la plus grande cohésion au début de cette guerre contre al-Qaida. Mais elle a pris sa mission au pied de la lettre et n'a pas dérogé à son travail d'expertise.

Comme chaque fois qu'un homicide est déclaré, le ministère américain de la Défense ouvre une enquête. Les médias sont informés. Les journalistes interrogent les autorités militaires qui répondent : « Nos techniques d'interrogatoires sont adaptées ». Les autorités dénient toute attitude susceptible de mettre en danger la vie des détenus. Ils ajoutent que ces techniques sont « en accord avec ce qui est généralement accepté », et que si cette enquête montrait que ces techniques devaient être changées, elles le seraient.

Une journaliste du *New York Times*, Carlotta Gall, se lance alors dans une enquête sur l'énigme de ce chauffeur de taxi mort en prison[8]. Elle retrouve sa famille. Lorsqu'elle interroge le frère de Dilawar, ce dernier sort de sa poche le certificat de décès envoyé par son oncle de Kaboul auquel

avait été remis le document en même temps que le corps du défunt. Il ne savait pas lire l'anglais. C'est la journaliste qui l'informe des causes du décès. De retour à Bagram, elle apprend que le même médecin légiste a fait une autopsie quelques jours plus tôt pour un autre décès dans des conditions identiques. Après la publication de son article, l'affaire ne peut plus être étouffée. Deux ans plus tard, après l'enquête, les détails seront donnés dans la presse[9]. Au fil des 2 000 pages du dossier sont retranscrites les confessions des gardiens. Des militaires féminins marchaient sur le cou d'un détenu prostré et frappaient un autre au bas-ventre ; un prisonnier entravé devait ramper et embrasser les bottes de ses deux geôliers ; un prisonnier devait aller chercher sa bouteille d'eau dans un seau rempli d'excréments. Ils ne nient pas les faits. Ils ont honte. Ils s'expliquent[10] :

– « Nous n'étions pas préparés à ce travail ».
– « Lorsque le président a dit que ces prisonniers ne bénéficiaient pas des conventions de Genève, nous avions compris qu'on pouvait aller plus loin dans les interrogatoires ».
– « On nous avait dit qu'ils étaient liés aux terroristes du 11 septembre, qu'ils n'étaient pas des amis, qu'il ne fallait pas considérer la prison comme un hôtel où se reposer ».
– « On nous avait dit qu'il fallait utiliser leurs peurs, les effrayer. On leur criait dessus. On cassait les chaises ».
– « On nous disait qu'il fallait briser leur volonté et utiliser les humiliations. Par culture ils ne peuvent pas regarder une femme. Alors on les obligeait à les regarder. On disait aux gardes féminins de les toucher. On insultait leurs femmes. On les obligeait à se masturber en public ».
– « On savait qu'on pouvait utiliser leur peur des chiens, qu'on pouvait les menacer de viol ».
– « Là-bas, tous ces actes semblaient naturels. On était comme fous ».
– « Il criait tellement. On le frappait. Il criait "Allah ! Allah !" On le frappait encore. Il a reçu plus de cent coups. Il était au sol. On le tirait par la barbe. Il criait. On lui a donné des coups de pied. Il paraissait fatigué. On lui a dit que sa femme était morte ».

Mais cela, ils n'ont pu le dire qu'après coup, en 2005. Lors de leurs aveux, ils reconnaissent qu'à l'époque des faits, ils savaient que Dilawar était probablement innocent. Mais voilà, la machine était en place et chacun

a été poussé à commettre le pire. Aucune peine de prison ne sera prononcée à l'issue du procès. Quant aux hautes autorités qui ont commandité ces actes, les lois voulues par G. W. Bush leur ont garanti l'immunité.

Entre-temps, un nouveau champ de la bataille contre le terrorisme s'était ouvert en Irak. Des militaires de Bagram sont envoyés à Bagdad pour s'occuper des prisonniers arrêtés par milliers là-bas aussi.

1. John Yoo et Jay S Bybee, « Torture Memo », Standards of Conduct for Interrogation under 18 USC sections 2340-2340A.

2. Donald Rumsfield, Mémorandum du 19 janvier 2002.

3. De ces centres, aucune information n'a filtré. Bagram, Guantanamo et Abou Ghraib ne furent que les parties visibles de ce vaste système qui fit probablement des centaines de victimes.

4. John Yoo et Jay S Bybee, *op. cit.*

5. Camp X (*X-ray Camp)*. Même le centre de détention des prisonniers est anonyme !

6. Adam Zagorin et Michael Duffy, « Inside the interrogation of Detainee 063 », *Time Magazine*, 20 juin 2005.

7. La CIA n'obtint qu'une liste de 19 gardes du corps supposés de Ben Laden désignés parmi les autres détenus du Camp X. Cette information fut rapidement invalidée.

8. Carlotta Gall, « US Military Investigating Death of Afghan in Custody », *NYT*, 4 March 2003.

9. Tim Golden, in « US Report, Brutal Death of 2 Afghan Inmates' Death », *NYT*, 20 May 2005.

10. Documentaire d'Alex Gibney, *Taxi to the dark side*, 2007.

Sévices à Abou Ghraib

Durant la guerre d'Indépendance américaine, les officiers généraux s'indignèrent devant Georges Washington des traitements cruels et des condamnations expéditives auxquels étaient soumis leurs soldats faits prisonniers par les Anglais. Ils lui demandèrent comment il fallait qu'eux-mêmes traitassent les soldats anglais prisonniers. Georges Washington leur répondit, selon une formule aujourd'hui connue de tous les écoliers américains : « Traitez-les avec respect et dignité, parce que c'est pour ces valeurs que nous nous battons. Si nous ne les traitions pas ainsi, nous perdrions les valeurs morales de notre combat ».

Deux cents ans plus tard, voici les règles que chaque soldat américain connaît par cœur :

1. Un soldat ne combat que l'ennemi.
2. Un soldat n'attaque pas un ennemi qui s'est rendu ; il le désarme et le remet à son supérieur.
3. Un soldat ne tue ni ne torture un prisonnier de guerre ennemi.
4. Un soldat relève un blessé et lui apporte des soins, qu'il soit ami ou ennemi.
5. Un soldat n'attaque pas les personnels de santé ni les structures médicales.
6. Un soldat ne détruit pas plus qu'il n'est nécessaire dans sa mission.
7. Un soldat traite les populations civiles avec humanité.
8. Un soldat ne vole pas. Un soldat respecte les biens privés des personnes.
9. Un soldat fait son maximum pour prévenir les violations du droit de la guerre.
10. Un soldat rend compte à son supérieur de toute situation de violation du droit de la guerre.

En septembre 2003, les forces armées américaines achèvent la conquête de l'Irak. Leur supériorité technologique leur permet là aussi un rapide succès. Il leur faut profiter au plus vite des effets de la victoire. La propagande interne a bien fonctionné. À la Maison Blanche comme devant l'ONU, les hautes autorités avaient affirmé que Saddam Hussein développait des armes chimiques et s'était lancé dans la fabrication de l'arme atomique. À cette époque, les militaires américains envoyés sur le terrain croient toujours que des armes de destructions massives sont clandestinement entreposées dans le pays. Ils ont pour mission de les trouver le plus vite possible et de démanteler les supposés réseaux de soutien au terrorisme international.

C'est le moment le plus propice pour obtenir du renseignement. Chaque jour, l'armée américaine arrête de nombreux civils, non seulement des miliciens armés mais aussi tous ceux qui refusent de collaborer avec eux. Ils sont dénommés « insurgés » et placés en détention dans les prisons irakiennes.

Le complexe d'Abou Ghraib est un vaste ensemble carcéral situé en périphérie de Bagdad. Cette prison a déjà une réputation sinistre : Saddam Hussein y a fait enfermer, torturer et parfois disparaître les opposants à son régime. Fin 2003, ce centre accueille deux types de détenus. D'une part, des prisonniers de droit commun, majoritairement condamnés pour des crimes divers : vols, viols, meurtres. Ces personnes purgent des peines prononcées par les tribunaux réguliers du régime baasiste. Ils étaient déjà en prison avant l'arrivée des Américains et s'étaient adaptés à la violence de leur milieu. Faisant une arme d'un bout de fer, d'une pierre ou d'un bâton, ils se distinguent par leur extrême dangerosité. De l'autre, les « insurgés », adultes masculins de tous âges et de toutes origines sociales, pour certains arrachés arbitrairement à leurs maisons et à leurs familles sur le simple soupçon qu'ils pouvaient détenir un renseignement utile dans la guerre contre le terrorisme. Les enquêtes qui ont suivi le scandale médiatique ont estimé que la détention n'était justifiée que pour 10 % d'entre eux…

Un bataillon de police militaire est chargé de la garde des sites de détention. À leur tête, une femme officier général, première femme générale américaine à avoir un commandement en opération. Les militaires sous ses ordres sont des réservistes. La grande majorité d'entre eux ignore tout de la gestion d'une prison, à quoi il faut ajouter qu'ils ne connaissent pas les

conventions de Genève. De toute façon, selon la volonté du Département d'État à la Défense, la dénomination d'« insurgés » permet de les soustraire au droit international. À partir du moment où les règles qui disent le statut et les droits de ces détenus sont floues, les consignes de service données aux militaires qui en assument la charge le sont tout autant. Ils sont censés sécuriser les bâtiments et les personnes contre les dangers de l'extérieur – les attaques des miliciens – et ceux de l'intérieur du camp – les rébellions et les tentatives d'évasion.

Ils ne sont pas formés à la collecte du renseignement et cela n'entre d'ailleurs pas dans leur charge. Cette mission est l'affaire d'autres militaires spécialisés et de civils de la CIA. Ces spécialistes vont et viennent dans la prison pour interroger les détenus. La police militaire ne les assiste que pour conduire les insurgés dans les salles d'interrogatoire et les ramener ensuite dans leur cellule. Les policiers militaires reçoivent cependant de ces personnels chargés du renseignement la consigne d'« assouplir » les détenus (*to soften them up*), c'est-à-dire de les préparer aux interrogatoires en diminuant leur résistance morale. Une note du Département de la Défense explicite en quoi consiste cette préparation : un régime alimentaire particulier, la privation de sommeil, l'exposition lumineuse permanente, l'exposition à des bruits intenses.

Les membres de la police militaire vont rapidement se trouver en difficulté. Chaque jour s'entassent de plus en plus de détenus, obligés de coucher sous des campements de fortune montés au sein du camp. Ils peuvent y séjourner plusieurs semaines sans avoir une idée du motif de leur détention. Aucun système de justice n'est mis en place. Absence d'hygiène, mauvaise alimentation, vermine, rats : les conditions de détention sont déplorables et le système d'assistance médicale dérisoire. De toute façon, les consultations et les soins ne se font qu'à heure fixe, à travers un grillage, par la médiation d'un interprète et sous la protection d'un garde.

De nombreux détenus meurent faute de soins appropriés, mais pas uniquement. Presque chaque soir, le camp est bombardé au mortier, faisant des morts et des blessés parmi les détenus et les militaires chargés de leur surveillance. À ces attaques extérieures s'ajoute la menace intérieure avec la violence des détenus : jets de pierre, rébellion, insoumission, cris, crachats, injures… Il n'y a ni répit ni sanctuaire. La menace est partout. Le stress des militaires est permanent.

Les services de renseignement sont pressés d'obtenir des résultats. Les autorités politiques exigent que des preuves de l'existence des armes de destruction massive soient fournies au plus tôt. Prenant pour modèle les méthodes utilisées au camp de Guantanamo, ils décident d'appliquer à Abou Ghraib les mêmes techniques d'interrogatoire et ordonnent aux membres de la police militaire de *Gitmoizer* Abou Ghraib. *Gitmo* était le surnom de Guantanamo, formé à partir de l'acronyme GTMO.

Comme à Bagram et à Guantanamo, les gardiens sont encouragés à utiliser des méthodes plus efficaces pour épuiser la résistance morale des insurgés, celles qui affectent leur fierté : la nudité, la saleté, les humiliations sexuelles… et celles qui les font craquer en leur imposant un stress prolongé : l'isolement dans le noir, la tête capuchonnée, la peur des chiens, les menaces de viol…

Le premier étage du site des interrogatoires va se transformer en enfer. Durant quarante nuits, de 16 heures à 4 heures, les détenus sont livrés à l'imagination perverse du sergent Graner. Lorsque les militaires du renseignement ont fini leur journée et laissent les détenus aux mains de leurs geôliers, la cruauté du sergent s'emballe. Il met en scène des empilements d'hommes nus, des écrasements, des postures imitant la sodomie ou la fellation. Il prend des photos par dizaines et fait poser les autres militaires, dont la soldate Lynndie England, sa maîtresse. Un cliché la montre cigarette aux lèvres, tenant en laisse un homme nu.

Dans ce petit groupe, les militaires semblent suivre aveuglément le sergent Graner, devenu en quelques jours leur leader. Les actes commis témoignent de leur régression. Les humiliations portent sur le sexe, l'urine, les fèces. Le sergent Graner photographie les détenus ensanglantés, recouverts de leurs excréments. Il frappe aussi : coups de poing, de pied, de bâton sont distribués sans retenue.

Au stade où en est arrivé ce petit groupe isolé, enfermé, aucun des protagonistes n'est en mesure de mettre fin à cette escalade. Pas les détenus qui, plus ils supplient leurs bourreaux de leur donner la mort, plus ils leur donnent la satisfaction de penser qu'ils font bien leur travail. Pas les militaires non plus, pris dans des comportements d'imitation mutuelle, jouissant de voir les autres inventer ou répéter leurs actes sadiques.

C'est par un intervenant de l'extérieur, le sergent Joseph Darby, que les conduites de cruauté vont prendre fin. Ce sous-officier nouvellement affecté à Abou Ghraib était venu rejoindre le groupe de la police militaire. Il est

tout de suite choqué, mais n'ose pas réagir immédiatement de peur que ses camarades ne retournent leur violence contre lui. Il fait clandestinement une copie des CD de photos de Graner, les met dans une enveloppe anonyme et glisse le tout, de nuit, sous la porte du bureau d'un officier chargé des investigations criminelles.

Une enquête interne est rapidement lancée. Au départ, il s'agit de résoudre le problème en huis clos et d'éviter que ne fuite le scandale. Une *Amnesty box* est alors installée. C'est un container où chacun peut anonymement se débarrasser des objets compromettants, usuellement des armes, des munitions, de l'alcool ou de la drogue. Une affichette indique de déposer dans le container tout matériel informatique, CD, clés informatiques ou cartes mémoire, contenant des photos de détenus humiliés et torturés. Trois semaines s'écoulent et le scandale semble avoir été évité. L'armée diffuse un communiqué indiquant qu'une enquête est en cours sur des agissements douteux visant à humilier les détenus dans une prison gérée par les militaires américains. Trois mois passent encore. Puis un envoi anonyme est adressé à un grand média américain, contenant des photos qui sont diffusées le jour même sur une chaîne d'information à une heure de grande écoute. Dans un grand hebdomadaire, le même journaliste qui avait révélé les massacres de My Lai publie un article détaillé sur les mauvais traitements à Abou Ghraib. L'onde de choc est énorme. L'armée et la population américaine éprouvent ensemble une même honte. Les autorités décident de réagir par une démonstration de rapidité et d'efficacité dans l'enquête et les sanctions affligées. En moins d'un an, tout est bouclé.

Le rapport du général Antonio Taguba établit les brutalités intentionnellement commises par le personnel de la police militaire sur les détenus[1]. Il déclare que d'octobre à décembre 2003, au centre de détention d'Abou Ghraib, de nombreux cas de mauvais traitements criminels intentionnels, sadiques, flagrants et dégradants ont été infligés à plusieurs détenus :

– Donner des coups de poings et des gifles aux détenus ;
– Sauter sur leurs pieds nus ;
– Enregistrer des cassettes vidéo et photographier des détenus hommes et femmes nus ;
– Forcer les détenus à adopter diverses postures sexuellement explicites pour être photographiés ;

– Forcer les détenus à enlever leurs vêtements et à rester nus pendant plusieurs jours d'affilée ;
– Forcer des détenus hommes nus à porter des sous-vêtements féminins ;
– Forcer des groupes de détenus hommes à se masturber tout en étant photographiés et filmés ;
– Obliger des détenus hommes nus à s'entasser pour sauter à pieds joints sur leurs corps ;
– Placer un détenu nu sur une boîte de ration, avec un sac de sable sur la tête, puis attacher des fils à ses doigts, ses orteils et son pénis afin de simuler une torture électrique ;
– Faire porter l'inscription « je suis un violeur » (*I am a rapist*) sur la jambe d'un détenu accusé d'avoir violé un autre détenu âgé de 15 ans, en le photographiant nu ;
– Passer une laisse ou une chaîne au cou d'un détenu et faire poser une femme soldat pour une photo ;
– Imposer des relations sexuelles entre un garde militaire homme et une femme détenue ;
– Utiliser des chiens militaires sans muselière pour intimider et effrayer les détenus, avec, dans au moins un cas, la morsure d'un détenu qui le blesse grièvement ;
– Photographier des détenus irakiens morts.

Le rapport ajoute que les autres détenus avaient également décrit les sévices suivants, auxquels l'enquêteur donne foi dans ces circonstances en raison de la clarté de leur déclaration et des preuves fournies à l'appui par d'autres témoins :

– Briser des lumières chimiques et verser le liquide phosphorescent sur les détenus ;
– Menacer les détenus avec un pistolet chargé ;
– Verser de l'eau froide sur les détenus nus ;
– Frapper les détenus avec un manche à balai et une chaise ;
– Menacer les détenus hommes de viol ;
– Permettre à un garde de la police militaire de suturer la blessure d'un détenu blessé après avoir été jeté contre le mur de sa cellule ;
– Sodomiser un détenu avec une lumière chimique et peut-être un manche à balai.

Plus de vingt militaires seront condamnés à des peines échelonnées selon leurs crimes et leurs responsabilités. Graner est condamné à dix années de réclusion en forteresse, se voyant infliger la condamnation la plus lourde. Il sera libéré après six années et demie de détention. Celle qui avait atteint le plus haut grade, l'officier général Janis Karpinski, qui commandait le bataillon de police militaire, est rétrogradée au rang de colonel et mise à la retraite d'office. Les deux militaires impliqués dans le décès d'un détenu après violences – le seul décès ayant donné lieu à une investigation – seront libérés de toutes les charges retenues contre eux en raison de l'immunité contractuelle qui les protégeait… Dans les faits, donc, les violences sans entraîner la mort sont sanctionnées tandis que les poursuites pour des violences ayant entraîné la mort sont abandonnées.

Mais au-delà du procès qui définit des coupables et leurs punitions, il fallut bien essayer de comprendre. Comment en était-on arrivé là ? Comment ces jeunes Américains, élevés selon les standards éducatifs de leur Nation autour des valeurs de respect de la liberté et de la dignité d'autrui, avaient-ils pu se conduire ainsi ?

Les facteurs d'environnement qui favorisent le décrochage du sens moral sont multiples. Il n'existe pas d'inventaire exhaustif dans ce domaine. Voici néanmoins ceux qui apparaissent à l'analyse de la situation à Abou Ghraib.

Dans la prison, il n'y a plus d'individus nommés et identifiés. Les noms et les fonctions de chacun ont été effacés. Pour les gardiens, les détenus sont uniquement désignés par des numéros. Ils doivent répondre à l'appel de leur numéro et se nommer par celui-ci. Leur fonction au sein de leur famille et de leur groupe social a été abolie. Ils sont détenus, prisonniers, voués à l'attente, à l'inaction. Pour certains, cette perte d'identité a été renforcée par l'emploi de surnoms comiques et dégradants.

Pour les détenus, les gardiens non plus n'ont pas de nom. Leur bande patronymique a été masquée avec un adhésif noir, pour qu'ils ne soient pas identifiables et éviter les risques de représailles. Leur rôle social aussi a été temporairement effacé : pendant leur année de réserviste, quel que soit leur emploi dans la vie civile, leur identité est escamotée derrière une fonction standardisée de policier militaire et un uniforme identique.

Lorsqu'une personne pense qu'elle ne sera pas identifiée, sa tendance à la transgression est renforcée. Lequel d'entre eux pouvait penser que des proches pourraient un jour découvrir des images de ce qu'ils étaient là-bas

et de ce qu'ils faisaient ? S'ils avaient pu à un moment ou à un autre se représenter que quelqu'un d'extérieur pouvait les voir, ils se seraient conduits autrement. C'est un peu le principe du carnaval, où le port du masque permet toutes les licences. Celui qui pour un temps n'a pas à indiquer son identité perd le contact avec ses repères éthiques. Il y a un rapport étroit entre l'identité d'une personne et son comportement moral. Chacun se comporte comme il se reconnaît vis-à-vis des autres : qu'il masque son nom et ses pulsions se déchaînent.

C'est plus que l'identité qui est enlevée au prisonnier. Il perd aussi son humanité. Il est avili, nu comme un animal, voué à l'obéissance ou au châtiment. Sa raison d'être est de produire du renseignement comme d'autres produisent du lait ou de la laine. Il vit dans des conditions d'hygiène déplorables.

Il existe un mouvement psychologique commun appelé l'« identification à la victime » : celui qui apprend qu'un malheur est arrivé à autrui essaie de se représenter comment il réagirait dans la même situation. À Abou Ghraib, les policiers militaires ont probablement éprouvé ce premier mouvement d'identification à la victime. Puis cette identification, en suscitant en eux un fort sentiment inconscient de culpabilité, de menace et d'angoisse, leur est devenue intolérable. La seule solution devant cette contrainte psychique a été de ne plus considérer les détenus comme des personnes mais comme des choses. Déchus de leur humanité, les prisonniers sont tombés dans le registre des objets. Ils peuvent être traités et comptés comme tels. Ce qu'ils vivent n'est plus éprouvé par leurs gardiens.

Au moment des faits, la médiatisation de l'affaire « Jessica Lynch » était à son paroxysme. Aux premières heures de l'invasion de l'Irak, cette jeune soldate avait été capturée par les forces irakiennes. Son convoi s'était engagé sur une mauvaise route pour finir dans un camp militaire ennemi. Après un court échange de tirs, elle avait été faite prisonnière puis emmenée dans un hôpital irakien pour y recevoir des soins. Se conformant aux conventions de Genève, le chirurgien l'avait opérée de sa fracture à la jambe et était lui-même entré en communication avec les autorités américaines pour les informer de la situation et proposer un rapatriement. Les militaires américains avaient alors monté une opération factice de sauvetage commando par hélicoptère. Les commandos avaient tiré avec des balles à blanc. La scène avait été filmée et immédiatement diffusée dans les

médias. Les journalistes dupés avaient décrit Jessica Lynch comme une héroïne qui s'était battue avec courage jusqu'à l'épuisement de ses munitions. La rumeur courait qu'elle avait été violentée… Toutes ces inventions seront par la suite démenties par l'intéressée une fois celle-ci rendue à la vie civile. Mais entre-temps, sur le terrain, les policiers militaires ont pu penser qu'ils avaient, selon la loi du Talion, une justice à rendre…

D'autres faux-semblants ont été employés, comme la mort de ce détenu irakien, largement commentée par les médias. Les militaires américains du renseignement ont battu jusqu'à la mort ce prisonnier, puis ont demandé à un auxiliaire sanitaire de poser une perfusion sur le cadavre pour faire croire que son décès était survenu à la suite d'un problème médical et malgré la réanimation mise en œuvre.

La falsification du rapport à la vérité est un facteur important du décrochage du sens moral. Fausses preuves de l'existence des armes de destruction massive, fausse affaire Jessica Lynch, faux soins, faux certificats, faux comptes rendus… Ces travestissements entraînent inévitablement une perte de la norme, un effacement des repères moraux qui donnent ordinairement un cadre éthique aux comportements humains.

Même les mots ont été travestis, comme en témoigne l'usage systématisé des euphémismes. Par exemple, formuler qu'un détenu avait été « préparé » signifiait qu'il avait été soumis à diverses cruautés avant la séance d'interrogatoire. En 2002, le conseiller pour la Justice avait rédigé un mémoire à l'intention du président américain, dans lequel il définissait la limite conceptuelle de la torture : « Ne peut être désigné comme torture qu'un acte causant une douleur équivalente à la perte définitive d'une fonction corporelle ou équivalente à celle d'une amputation[2] ». Le mot « torture » n'a jamais été employé dans le procès des policiers militaires d'Abou Ghraib, uniquement celui de mauvais traitement, *abuse* en anglais. En matière de dérapage éthique, la pratique des euphémismes peut constituer le premier signe du décrochage du sens moral.

L'anomie est, selon le Larousse, l'état de désorganisation, de déstructuration d'un groupe, d'une société, dû à la disparition partielle ou totale des normes et des valeurs communes à ses membres. Au moment des faits, aucun policier militaire ne pouvait s'imaginer devoir un jour rendre compte de son comportement. Ils étaient dans un monde à part, hors norme, hors cadre, sans lois. Dans les éléments qui ont causé cet état d'anomie, on

peut repérer l'absence de connaissance des conventions de Genève, l'absence de préparation des militaires aux tâches qu'ils ont eu à accomplir dans la prison, ainsi que l'absence d'une instance permanente de surveillance et de contrôle de proximité.

Dans cette affaire, il y a aussi le huis clos et le stress. La menace était à la fois dehors et dedans. Les policiers militaires étaient eux aussi, d'une certaine manière, enfermés dans le système carcéral d'Abou Ghraib, sans pouvoir mentalement en sortir. Fort probablement, s'ils avaient pu le faire, rencontrer d'autres personnes, échanger avec ceux de l'extérieur des conversations banales, ils auraient pu réaliser l'horreur de la situation dans laquelle ils avaient progressivement glissé.

Les policiers militaires d'Abou Ghraib n'étaient plus régis par les règles de fonctionnement classique de la vie militaire : ordre, discipline, dévouement. Soumis à un chef de bande, le fonctionnement du groupe avait régressé au niveau de la meute. Deux femmes présentes sur le site ont été les maîtresses de Graner ; cela illustre bien cette dégradation de l'organisation du groupe, tombé sous la seule influence d'un personnage masculin dominant. On sait aussi que dans ce type d'organisation sociale dégradée, pour asseoir son pouvoir et son emprise sur les autres membres de la communauté, le dominant est poussé à faire régulièrement la démonstration de sa puissance. L'ensemble de ces facteurs a donné, à ce moment et dans ce lieu, cette configuration sociale bien particulière que l'on peut appeler la *machine à fabriquer de la cruauté* qui peut transformer une personne banale en un instrument du mal que plus rien ne régule.

Le dernier paradoxe de cette histoire est que celui qui l'a payée le plus cher est celui-là même qui a permis d'y mettre un terme et par là de la dévoiler, le sergent Joseph Darby. Lors de l'enquête initiale, il avait reconnu avoir été celui qui avait secrètement glissé un CD des photos dans le bureau d'un supérieur. De l'officier venu enquêter sur la prison il avait obtenu, à sa demande et une fois les aveux faits, de rester anonyme. Mais le secrétaire d'État à la Défense, Donald Rumsfeld, a ensuite sciemment, comme pour le punir, dévoilé son nom au grand public. Le sergent fut alors qualifié de traître par ses camarades. Menacé de mort, il dut quitter immédiatement l'Irak sous protection. La maison de sa famille fut vandalisée. Il dut changer de nom. Il fut soumis au régime de protection des témoins et dut vivre en résidence surveillée dans un autre État que celui où vivait sa famille. Ses proches durent déménager. Ce ne fut que bien plus tard, deux années après

les événements, qu'il put réapparaître en public et qu'il reçut les témoignages de reconnaissance qu'il méritait. Malheur à celui par qui un scandale est dénoncé. C'est un facteur de plus pour comprendre la machine à fabriquer de la cruauté : le silence imposé.

1. Antonio Taguba ; « Article 15-6 Investigation of the 800th Military Police Brigade ».

2. Alberto Gonzales : « Standards of Conduct for Interrogation under 18 USC, § 2340-2340A. US Department of Justice Office of Legal Counsel memorandum », 1er août 2002.

Le massacre de la Saint-Barthélemy

Saint-Barthélemy, extermination des Arméniens, carnage de My Lai, génocides khmers et rwandais… La conjonction de deux éléments démesurés, la masse des bourreaux et la masse des victimes, revêt souvent les mêmes caractéristiques : la soudaineté, l'ampleur, l'identité sociale supposée des victimes et des bourreaux. Ils partagent parfois les mêmes champs et les mêmes villages. Ils habitent, dans les villes, les mêmes rues et les mêmes immeubles. Il leur arrive d'aller prier dans les mêmes églises. Leurs enfants vont dans les mêmes écoles et partagent les mêmes aires de jeux. Les différences reposent sur l'ethnie, l'appartenance culturelle ou un choix de religion. Puis le tocsin sonne, les sirènes donnent l'alerte, les radios répètent les messages de haine. Alors les uns laissent leur ouvrage, prennent un bâton, une hache, une épée ou un fusil. Ils se regroupent et reçoivent leurs ordres d'un chef de bande improvisé. Les autres se terrent ou s'enfuient, cherchent refuge dans les sanctuaires sacrés, les églises, ou dans les sanctuaires laïques, les écoles ou les hôpitaux. Le sang coule. Au bout de quelques jours, le carnage cesse faute de personnes à massacrer.

Comment décrypter la logique de ces tueries de masse ? Le massacre de la Saint-Barthélemy jette une lumière crue sur ce décrochage du sens moral.

Au XVI^{e} siècle, la Réforme divise la France en deux parties inégales, les catholiques et les protestants. En 1560, la population française est estimée à 20 millions de sujets dont 1,8 million de protestants, soit un peu moins de 10 % de la population. Les tensions viennent se fixer sur cette division religieuse. L'État est fragile ; les finances royales sont au plus mal. Le roi Charles IX n'a que vingt-deux ans. Sa jeunesse est une faiblesse. Sa mère, Catherine de Médicis, multiplie les alliances pour maintenir le pouvoir entre les mains de son fils. Elle fait des concessions au duc de Guise, puissant catholique. Et concède d'autres avantages à l'amiral de

Coligny, protestant. Ainsi espère-t-elle affaiblir les uns et les autres en attisant les rivalités entre eux.

En province, les protestants font l'objet de persécutions épisodiques. À Wassy, en 1562, le duc de Guise, se plaignant que les chants des protestants l'empêchent d'entendre la messe, entreprend de les châtier. Il déclenche une échauffourée qui finit par le meurtre de 250 huguenots. Le duc craint alors que cet épisode ne nuise à sa réputation. Mais à son arrivée à Paris, il est surpris de l'accueil triomphal que lui réserve la foule. La population catholique manifeste sa joie, témoignant du relent général de haine envers les protestants. De nombreux protestants sont issus de la noblesse d'épée, de la noblesse de robe. Certains ont développé de riches activités commerciales. Ils ont des biens. Quelle tentation à Paris pour les milliers de mendiants, de vagabonds, d'ouvriers en loques, de crocheteurs, de charretiers, auxquels s'ajoute l'armée de brigands de la cour des miracles !

Cette même année, en Guyenne, le catholique Blaise de Montluc et le protestant Symphorien de Duras rivalisent de cruauté envers les habitants, otages de la lutte entre les deux factions. La région est dévastée par les destructions et les massacres. Ces événements appauvrissent le pays. Pour mettre fin à cette récession économique, à l'initiative du pouvoir, la paix d'Ambroise est signée en 1563. Elle reconnaît à chacun la liberté de conscience avec une amnistie accordée aux protestants. Mais les haines sont toujours là, et leurs forces invisibles prêtes à se lâcher.

Pour des raisons de pure politique et pour reprendre la main sur son fils qui tombait sous l'influence de l'amiral de Coligny, la reine Mère monte le projet de faire tuer celui-ci par un assassin aux ordres de Guise. Le 22 août 1572, Maurevert tire à l'arquebuse sur Coligny et le blesse sans le tuer. À partir de là, les événements s'accélèrent, échappant à ceux qui les avaient déclenchés. Anticipant la réaction des protestants, Catherine de Médicis décide qu'il ne faut plus tuer un seul, mais plusieurs chefs protestants résidant encore à Paris, soit une quinzaine de personnes. Le roi est poussé à agir. Son entourage le harcèle et stigmatise sa faiblesse. On lui dit que l'amiral le hait et qu'il a rassemblé des armes chez lui et que, s'il n'a pas le courage de passer à l'action, les partisans du duc de Guise le renverseront pour le faire à sa place. Rumeurs et calomnies brouillent le jugement du jeune souverain. Il est poussé à prendre une décision hâtive : mettre le parti protestant hors d'état de nuire en exterminant ses chefs. Or il en a l'opportunité. Les grandes figures du protestantisme sont encore à Paris

quelques jours après le mariage d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois, union qui devait sceller l'entente entre les deux parties. Mais le roi continue d'hésiter. Sa mère appelle en renfort son entourage, dont Retz, l'ancien précepteur de Charles IX. Le roi finit par lâcher ces mots : « Eh bien, soit ! Mais qu'on les tue tous pour qu'il n'en reste pas un pour me le reprocher après. »

Forte de ce blanc-seing, la reine Mère fait appel aux hommes en arme dont elle est sûre de la confiance, les milices faites de catholiques ardents issus de la bourgeoisie et du petit peuple. Elle dresse une liste de huguenots à épargner, pour qu'il reste quelques forces à opposer aux Guises et que le parti ultra-catholique ne devienne trop puissant. Jusque-là, elle ne songe pas à l'hécatombe, et n'imagine pas ce qu'en écho la foule s'apprête à faire subir aux protestants. Mais le chef de la milice voit l'action en tacticien. Il fait fermer les portes de la ville pour empêcher toute fuite et toute assistance aux protestants venant de l'extérieur. Il fait retirer les bateaux de la Seine, pour empêcher les huguenots de fuir d'une rive à l'autre. Chaque carrefour est placé sous surveillance, ainsi que les quais et les places. La cloche du Palais de justice devra donner le signal de l'action. Paris s'arme sans bruit, dans le calme. C'est une belle et chaude nuit d'été.

Vers 4 heures du matin, la maison de l'amiral est investie. Les domestiques et les gardes sont abattus. Coligny est frappé d'un pieu de bois et précipité de la fenêtre dans la rue. Il ne meurt pas immédiatement et s'accroche au balcon avant de tomber. Le vieil homme est frappé de coups de pied au visage. Un milicien coupe sa tête et l'apporte au Louvre. Un autre émascule le cadavre et le promène ainsi dans la ville, nu et mutilé.

Le massacre continue dans le Palais Royal. Les archers et les Suisses, gorgés de vin, traquent de chambre en chambre les seigneurs protestants hôtes du roi ainsi que leurs domestiques. Dans les galeries, des cadavres, du sang, des hommes qui fuient, des hommes qu'on égorge. Certains huguenots sont tués dans l'instant, d'autres poussés vers la cour où les troupes sont massées. Aussitôt qu'ils en franchissent le seuil, ils sont lardés de coups de piques. De la cour, les protestants aperçoivent le roi qui, au balcon, regarde la scène. Celui qui devait les protéger et les avait assurés de sa protection semble indifférent face à la tuerie.

Le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois sonne depuis 4 heures du matin. Le peuple de la rue se joint aux massacreurs qui poursuivent les huguenots au-delà du Palais Royal. De toutes parts des clameurs : « Aux

armes ! Tuez ! Tuez ! », mêlées aux cris de ralliement « Vive Dieu et le roi ! ». Pour se reconnaître entre eux, les massacreurs ont passé un bandeau blanc au coude. La noblesse affiche une pieuse fureur, le duc de Montpensier en tête. Il prend part à la curée pendant que ses huit cents cavaliers pillent les joailleries du pont Notre-Dame.

Paris compte alors seize quartiers. Chaque « quartenier » qui a la responsabilité de l'un d'entre eux tient un registre des taxes où sont consignés les noms des habitants et où chaque huguenot est répertorié. Si la cour a improvisé le massacre, la ville, elle, a préparé l'action depuis longtemps. Ainsi s'expliquent l'ampleur et le caractère méthodique de la tuerie. Sur le pont Notre-Dame, les maisons des huguenots sont pillées, les gens jetés par les fenêtres et ceux qui ne meurent pas de la chute achevés à coups de pieux.

Par images successives, les chroniques des témoins rapportent la figure hideuse du massacre. Une petite fille est trempée nue dans le sang de son père et de sa mère sauvagement exécutés.

Madame de Popincourt est poignardée puis jetée à l'eau avec sa servante. Les deux malheureuses, encore vivantes, se cramponnent au pilier du pont. Elles sont achevées à coups de pierre. Quatre jours durant, son corps reste accroché aux pilotis, retenu par les cheveux. Pont aux Meuniers, déguisée en religieuse, Madeleine Briçonnet, veuve du maître des requêtes d'Yverny, est démasquée par son jupon qui dépasse sous la bure. Elle est poignardée et jetée à l'eau. Le même sort est réservé à une comtesse enceinte – les femmes enceintes excitent particulièrement la rage des massacreurs. De ce même pont sont jetées les victimes du quartier du Louvres. Les badauds massés regardent le spectacle, rient, insultent les morts. Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, la femme de l'orfèvre du roi se brise les jambes en sautant de sa fenêtre. Un voisin la cache dans sa cave. Les tueurs la découvrent, la traînent au jour, lui coupent les poignets pour récupérer ses bracelets d'or, puis l'abandonnent devant la porte d'un rôtisseur qui l'achève en la transperçant de sa broche. Un étranger qui assiste aux massacres note, chez les bourreaux, le mélange de ferveur religieuse et de sang-froid avec lequel ils exécutent cruellement les victimes. Le carnage s'accompagne d'un saccage. Ce qui ne peut être pillé est détruit. Six cents maisons sont mises à sac.

La reine Mère comprend que le mouvement prend une ampleur qui lui échappe et menace à nouveau la stabilité du pouvoir. Elle ordonne de faire

cesser les exécutions. Mais les tueurs ignorent ses ordres. Le lendemain, la furie semble s'être apaisée. Puis un signe relance la tuerie. Un cordelier affirme avoir vu, au cimetière des Innocents, refleurir une aubépine. À l'en croire, une épine, sèche et morte la veille, donnait ce matin des branches vertes et des fleurs. La foule crie au miracle et fait sonner les carillons de la capitale. C'est une tempête de cloches, qui relance dans la ville une ivresse de sang et un vertige de mort. Personne ne peut vérifier le prodige, car des soldats sont immédiatement déployés pour protéger l'arbre porteur du miracle. La foule dans le cimetière est prise de convulsions. Les femmes hurlent. On parle de statues qui se mettent à pleurer. Puis c'est au tour du roi de prononcer un édit pour que cessent les massacres. Mais le peuple forcené a brisé ses chaînes ; les tueries se prolongent.

Le 27 août, les émeutes gagnent Lyon. Les catholiques n'ont pas oublié que dix ans plus tôt, les huguenots ont mis la ville à sac. Le gouverneur cherche à éviter l'émeute et le massacre. Il prend l'initiative de faire enfermer les protestants et de mettre leurs possessions sous séquestre. Cette mesure ne tient que deux jours. Le 31 août, des groupes armés envahissent les prisons et égorgent les huit cents protestants qui s'y trouvent, incapables ni de fuir ni de se défendre. Le massacre se fait « sans bruit, ni émeute », selon un témoin. Ailleurs dans la ville, les protestants sont arrêtés, mis à nu, conduits en bateau sur le fleuve. Sans discontinuer, le jour puis la nuit, ils sont jetés dans la Saône et le Rhône. De la prison de Roanne et dans celle des Célestins, quelques-uns sont épargnés en se convertissant à la foi catholique.

À Meaux, deux cents huguenots sont arrêtés et mis à mort. À Orléans, cinq cents huguenots périssent en trois jours. À Alençon, M. de Matignon se fait remettre les otages protestants et les fait enfermer dans son château de Lonray. Il gagne ainsi quelques jours, jusqu'à la déclaration pacificatrice qui lui permet de les libérer sains saufs. À Rouen, le gouverneur ordonne l'arrestation des protestants pour les protéger. Son plan semble réussir et la période critique s'écoule sans drame. Trois semaines plus tard, alors qu'il s'est absenté de la ville, les émeutiers forcent les prisons et égorgent les protestants.

En Vivarais, la population éprouve un sentiment unanime de réprobation des massacres parisiens et toute effusion de sang est empêchée. À Nantes, la municipalité interdit les sévices contre les protestants et prononce le serment suivant : « L'an 1572, 8^{e} jour de septembre, le maire

de Nantes, les échevins et les suppôts de la ville, avec les juges consuls, réunis à la maison commune, font le serment de maintenir celui précédemment fait de ne point contrevenir à l'Édit de Pacification rendu en faveur des calvinistes et font défense aux habitants de se porter à aucun excès sur eux. » Cinquante années plus tard, le maire fera peindre un panneau dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, avec une inscription portant mention des personnes qui, ayant fait ce serment, ont sauvé les huguenots de la ville malgré la lettre du duc de Montpensier qui les invitait à massacrer les protestants. À Nîmes, les nouvelles de Paris provoquent un phénomène unique. Avec l'approbation du gouverneur, catholiques et protestants tombent d'accord pour garder ensemble les portes de la ville et en interdire l'entrée aux troupes royales. À Toulouse, les autorités se montrent indécises et demandent des ordres précis de Paris. Le roi ne répond qu'un mois plus tard en demandant que les protestants restent sous bonne garde, c'est-à-dire en prison.

À noter que, sauf à de rares exceptions, les bourreaux « officiels » refusent de se conduire en assassins. Quel est le bilan de ce triste événement ? Les estimations sont très variables. Bossuet parle de 6 000 morts à Paris et 20 000 dans les provinces.

On peut observer l'effet Lucifer au travers des métamorphoses du récit de cet épisode de l'histoire de France. Peu après les massacres à Paris, les faits seront maquillés par ceux qui en avaient été les instigateurs. La victoire des catholiques est fêtée comme s'il y avait eu lutte à armes égales. Le pape fait chanter un *Te Deum* dans la chapelle de son palais. Charles IX et Catherine de Médicis prétendent qu'ils ont tout fait pour arrêter les massacres. Jugé à titre posthume, Coligny est déclaré criminel de lèse-majesté, ennemi du repos et de la sûreté publiques, chef principal d'une conspiration ourdie contre le roi et la France : la victime n'avait finalement connu que le châtiment anticipé auquel son procès l'aurait de toute façon condamné. Le crime est effacé pour être travesti en parodie de justice.

Ce travestissement historique aura la vie dure. Au XVIII^{e} siècle, Bossuet parle de la Saint-Barthélemy comme d'un malheur pour le royaume[1] et qualifie les huguenots d'insolents et de sacrilèges. C'est reprendre sans critique le maquillage du crime. Les victimes sont à nouveau désignées comme coresponsables du malheur qui les a frappées. Bossuet parle des cruautés du duc de Guise comme d'« une malheureuse coutume des guerres civiles ». Voilà un effet de lissage historique. Le sang qui coule,

les familles massacrées : Bossuet n'y voit que l'effet d'une « coutume », manière de banaliser l'horreur.

Un siècle plus tard, Jules Michelet capte les éléments qui font, dans cet événement, la substance de l'effet Lucifer. Il identifie les prémices de la Saint-Barthélemy dans les massacres isolés qui l'ont précédé dix ans plus tôt. Il s'indigne de la lettre d'un évêque du Mans qui excusait un « tout petit massacre » que son « bon peuple » venait de faire. Michelet relève l'iniquité de l'expression « bon peuple » sous la plume du prélat. Il tente de décrypter le fanatisme des foules en colère, dénonçant la déformation des mots et l'usage des slogans, qui disaient « liberté » pour indiquer que tout était permis afin de réduire les protestants. Il s'élève contre les harangues mensongères clamant qu'il fallait massacrer les protestants avant qu'ils ne massacrent les catholiques. Michelet devine la mécanique qui se met en place : accuser les victimes des maux qu'on va ensuite leur faire subir. Michelet décrit l'épidémie du mal : « Suivez-la de ville en ville ; vous êtes effrayé de voir trois choses qu'on a revues jamais : 1° le massacre à l'intérieur des murs ; 2° la poursuite acharnée des fuyards par les paysans ; 3° est-ce tout ? Non, tant de sang ne suffit pas ; les juges n'ont pas encore pris leur part ; les supplices commencent alors sur une échelle immense : ici trois cents pendus, et là deux cents roués[2] ».

« Ce fut un grand malheur », répète également Ernest Lavisse dans l'édition de sa nouvelle *Histoire de France*[3]. Lavisse renvoie les catholiques et les protestants dos à dos, les uns parce qu'ils ont fait appel au roi d'Espagne, les autres parce qu'ils sollicitent le soutien de la reine d'Angleterre. « Les deux parties oubliaient que les Français n'ont pas le droit de mêler des étrangers aux affaires de la France. » L'un et l'autre ayant commis la même faute, victimes et bourreaux sont placés à un niveau d'égalité. Il raconte les massacres commis par Montluc et commente : « Les Français se haïssaient les uns les autres ». Son livre donne deux illustrations de cette guerre civile : l'une où les protestants sont exécutés par Montluc, l'autre où ils saccagent une église et brisent à coups de marteau une statue de saint. Il met en balance le geste de mise à mort d'un être humain et le fait de briser une statue. À l'inverse de Michelet, il refuse de voir la machine à amplifier le mal et considère qu'il y a eu partage des responsabilités et égalité dans les dommages.

Plus récemment, Emmanuel Le Roy Ladurie a magistralement analysé le décrochage du sens moral qui caractérise la Saint-Barthélemy[4]. Il revient

sur la symbolique purificatoire des gestes meurtriers des catholiques qui veulent rétablir l'ordre du sacré et anéantissent les huguenots par le feu ou par l'eau. Et insiste sur le discours moral des prêcheurs qui incitent aux massacres et rendent aveugles les catholiques transformés en bourreaux. La profanation de la dépouille de Coligny, émasculé et éviscéré, révèle la déshumanisation des victimes. La « fête lugubre » fonctionne « comme une instance de socialisation ».

1. Bossuet, *Abrégé de l'histoire de France*, Louis Vivès, 1875, Reproduction de l'édition dite de Liège parue en 1767.

2. Jules Michelet. *Histoire de France au XVI^e siècle*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1982.

3. Ernest Lavisse, *Histoire de France. Cours Moyen*, Librairie Armand Colin, 1936.

4. Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'État Royal*, Hachette, 1987.

Le génocide arménien

Dans les massacres, la facilité avec laquelle la foule se joint aux bourreaux est déjà une vérité pénible à constater, mais la difficulté qu'ont les autres à faire entendre leur opposition est tout aussi pénible à admettre. Il y a ceux qui regardent, et qui non seulement laissent faire mais veulent en plus que les victimes se taisent. Le décrochage du sens moral peut être symbolisé par le bâillon et le bandeau : un bâillon pour qu'aucune victime ne puisse parler, un bandeau pour que les témoins puissent raconter qu'ils n'ont rien vu. Parce qu'il souligne la difficulté à établir une mémoire de l'événement et à en travailler le sens historique, le génocide arménien illustre à plus d'un titre cette problématique.

Un mur de verre se construit entre deux communautés qui s'activent dans deux sens opposés. D'un côté se déploie le bâillon, une force d'étouffement du récit, illustrée par l'emprisonnement de ceux qui parlent, et de l'autre la volonté de lever ce bâillon, de produire une parole parfois forcée et de condamner ceux qui essayent d'en contester la réalité. Un phénomène devenu paroxystique avec le harcèlement des historiens qui ont bravé la loi du silence et les assassinats impunis des responsables du génocide ou de leurs représentants. Pourquoi les images et les récits parvenus à notre connaissance suscitent-ils encore aujourd'hui une aussi forte polémique, alors qu'ils devraient unanimement entraîner compassion et solidarité ?

Ce génocide court sur vingt ans, à cheval sur la fin du XIX^{e} siècle et le début du XX^{e}. Il va connaître son paroxysme durant la Première Guerre mondiale. En 1908, Abdülhamid II – surnommé le « Sultan Rouge » parce qu'il avait commandité des massacres d'Arméniens dans les années précédentes – est renversé par un mouvement rénovateur, nationaliste et

xénophobe, les Jeunes Turcs. Ces derniers, regroupés au sein du Comité Union et Progrès (CUP), ont l'ambition de restaurer la souveraineté ottomane déchue et de reconquérir les espaces perdus d'Anatolie, notamment pour y reloger les Turcs qui avaient dû fuir la Bosnie-Herzégovine, la Grèce et la Macédoine. De 1913 à 1916, Henry Morgenthau est l'ambassadeur des États-Unis dans l'Empire ottoman. Il est témoin des grands massacres de 1915, dont il fera le récit dans le chapitre XXIV de ses Mémoires[1].

Lors des premiers massacres de 1895, les Arméniens ne disposaient pas de moyens de résistance, puisque le métier militaire leur était interdit et qu'ils n'avaient pas le droit de posséder des armes. Après la victoire des révolutionnaires en 1908, la donne change et les nouvelles autorités acceptent que des Arméniens entrent dans les armées. En conséquence, au début de 1915, chaque ville de Turquie compte des Arméniens qui sont autant de soldats exercés et armés. Ces hommes peuvent se défendre. Il est aisé de prévoir qu'un massacre des Arméniens pourrait donc prendre, cette fois, le caractère d'une lutte et non plus celui d'une boucherie de victimes sans défense. Aux yeux des Turcs, il est nécessaire de réduire ces soldats à l'impuissance et de leur enlever leurs armes pour leur ôter tout moyen de défense. Ce qui est fait en 1915 : dépouillés de leurs armes, les soldats arméniens deviennent de simples manutentionnaires au service de l'armée. Morgenthau décrit des hommes traités comme des animaux de bât, portant des fournitures militaires de toutes sortes sur leurs épaules : « Ils étaient forcés de traîner dans les montagnes leurs corps épuisés. Ils étaient obligés parfois, malgré leurs charges, de tracer leur chemin dans la neige où ils enfonçaient presque jusqu'à mi-corps. Ils vivaient en plein air, dormant sur la terre nue quand l'aiguillon incessant de leurs surveillants leur permettait de dormir. Comme aliments, on ne leur donnait que des restes. S'ils tombaient malades en route, on les abandonnait là où ils s'étaient laissés choir, leurs oppresseurs turcs s'arrêtant peut-être assez longtemps pour leur voler tout ce qu'ils possédaient – jusqu'à leurs vêtements. Des efforts surhumains permettaient-ils à quelques-uns de ces malheureux d'arriver à destination, il n'était pas rare qu'ils fussent massacrés ensuite[2] ».

Dans certains cas, selon le témoignage de l'ambassadeur, les soldats arméniens sont exécutés de façon sommaire, de sang-froid. Des escouades de 50 à 100 hommes sont formées, les victimes enchaînées par groupes de quatre et conduites dans un lieu isolé, à une petite distance de la ville où ils

sont abattus. Ceux qui sont ensuite envoyés pour enterrer les corps les trouvent nus, les Turcs les ayant dépouillés de leurs vêtements. Morgenthau rapporte que dans certains cas, les meurtriers ont obligé leurs victimes à creuser leurs tombes avant d'être fusillées. Il cite un rapport de ses consuls conservé aujourd'hui aux Archives des Affaires étrangères américaines. Au début de juillet, 2 000 Arméniens *amélés* sont renvoyés de Harpoot pour construire des routes. Comprenant la signification de cet ordre, ils intercèdent auprès du gouverneur. Ce haut fonctionnaire leur assure qu'aucun mal ne leur sera fait et prie un missionnaire allemand de calmer la panique, lui donnant sa parole d'honneur que les ex-soldats seraient protégés. Ce missionnaire croit le gouverneur et apaise la crainte populaire. Cependant la presque totalité des amélés est exterminée. Un petit nombre réussit à s'échapper et c'est par lui que la nouvelle du massacre se répand.

Ces massacres ne sont pas des incidents isolés. Dans tout l'Empire ottoman, un système méthodique est appliqué en vue d'anéantir tous les hommes valides. Il s'agit de supprimer ceux qui auraient pu créer une nouvelle génération, et d'un même mouvement de faire une proie facile de la partie la plus faible de la population.

Les affiches apposées dans les villages et villes commandent aux Arméniens d'apporter leurs armes au Quartier général. Cet ordre ne s'appliquant qu'à eux et non à leurs voisins, ils comprennent aussitôt le sort qui les attend. Les fonctionnaires turcs s'emparent des carabines qui leur sont apportées et en prennent prétexte pour affirmer qu'une « révolution » a été projetée. Les Arméniens dociles sont jetés en prison, accusés de trahison. Les autres ne livrent pas leurs armes, tout simplement pour défendre leurs propres vies et celles de leurs familles.

Les supplices que subissent ces récalcitrants sont terribles. Morgenthau raconte : « Les gendarmes turcs ne respectaient rien. Sous le prétexte de rechercher les armes cachées, ils saccageaient des églises, profanaient les autels et les objets du culte et se divertissaient à parodier les cérémonies chrétiennes. Ils battaient les prêtres jusqu'à ce que ceux-ci perdissent connaissance, prétextant qu'ils encourageaient la sédition. Quand ils ne pouvaient découvrir de munitions dans les églises, ils armaient parfois les évêques et les prêtres de fusils, de pistolets et d'épées, puis les traduisaient en conseil de guerre, sous l'accusation de possession d'armes prohibées par la loi, et les conduisaient ainsi dans les rues, dans le seul but de provoquer la colère fanatique de la foule. Les gendarmes ne traitaient pas mieux les

femmes que les hommes. Tels cas sont enregistrés, où de malheureuses Arméniennes accusées de dissimuler des armes, furent dépouillées de leurs vêtements et fouettées, corrections qui n'étaient même pas épargnées à celles qui allaient être mères. Les viols accompagnaient si communément ces perquisitions, qu'à l'approche de la police, les femmes et les jeunes filles arméniennes se réfugiaient dans les forêts ou les antres des montagnes ».

Comme mesure préliminaire à ces opérations, les Arméniens de sexe masculin des villages et des villes sont arrêtés et conduits en prison. Là, leurs bourreaux les torturent pour les amener à se déclarer eux-mêmes « révolutionnaires » et à révéler la cachette de leurs armes. La procédure commence par la bastonnade. Le bourreau frappe la plante des pieds de sa victime avec une baguette ; tout d'abord, la douleur n'est pas trop forte, mais à mesure que le supplice se poursuit avec lenteur, elle devient terrible ; les chairs gonflent, éclatent, et il n'est pas rare qu'après avoir été soumis à pareil traitement, les pieds doivent être amputés. Les gendarmes l'infligent à la victime jusqu'à l'évanouissement. Ils la raniment en lui jetant de l'eau au visage et recommencent. S'ils ne réussissent pas à faire parler les malheureux, d'autres moyens de persuasions sont employés : on leur arrache les sourcils et la barbe, puis les ongles ; on leur applique sur la poitrine des fers rougis au feu ; on leur enlève les chairs avec des pinces chauffées à blanc avant de verser du beurre bouillant sur les blessures. Parfois, les gendarmes clouent les mains et les pieds du condamné sur des pièces de bois en imitation de la crucifixion. Ces séances sont habituellement pratiquées pendant la nuit. Près des prisons, les Turcs postent des hommes qui battent du tambour et lancent des coups de sifflet, afin que les cris perçants des victimes ne soient pas entendus des voisins[3].

Dans des milliers de cas, les Arméniens torturés ne peuvent livrer leurs armes, tout simplement parce qu'ils n'en possèdent pas. Ne pouvant convaincre leurs bourreaux, certains prennent l'habitude, à leur approche, d'acheter des armes à leurs voisins turcs, afin de pouvoir les remettre et échapper à ces épouvantables représailles. Morgenthau rapporte l'une de ses discussions avec le préfet de police de Constantinople au sujet de ces procédés. Ce dernier lui décrit les tortures infligées et lui déclare que ces opérations sont réalisées à la demande du gouvernement. Comme l'immense majorité des fonctionnaires turcs, il approuve sans réserve les traitements visant la « race abhorrée », pour reprendre ses termes. Il lui

raconte que les détails des opérations sont discutés aux réunions du Comité Union et Progrès. Chaque nouvelle méthode de supplice est saluée comme une découverte, les membres rivalisant d'inventivité. Le préfet lui révèle aussi qu'il étudie les rapports de l'Inquisition espagnole et les autres ouvrages classiques sur la torture, adoptant plusieurs de leurs suggestions. En Arménie, Djevdet Bey, un autre préfet, a la réputation d'être le pire des bourreaux. Il reçoit le sobriquet de « maréchal-ferrant de Bashkalé » après avoir inventé le supplice consistant à clouer des fers à cheval aux pieds de ses victimes[4].

Les malheurs des Arméniens ne s'arrêteront pas à ces persécutions. Les Jeunes Turcs déploient une énergie supérieure à celle de leur prédécesseur, le sultan rouge Abdülhamid II. L'ordre du Sultan déposé était uniquement de tuer. La jeune démocratie ottomane entreprend un autre plan. Elle décide de déporter la nation arménienne. Dans la région sud et sud-est de l'Empire se trouve le désert syrien. C'est une région désolée, sans villes ni bourgs, peuplée seulement par quelques tribus de Bédouins. Seul un labeur assidu aurait pu la transformer en lieu habitable pour une population importante. Les chefs du gouvernement turc annoncent leur intention de réunir les deux millions d'Arméniens résidant dans les différentes parties de l'Empire et de les conduire dans cette contrée inhospitalière. Cette mesure équivaut à une lente extermination. Les Arméniens, pour la plupart, ne sont pas agriculteurs. Ils ont surtout des aptitudes commerciales et industrielles, habitent les villes et les bourgs importants où ils constituent l'une de principales forces économiques du pays. Selon Morgenthau, les Turcs savaient que la grande majorité des victimes n'atteindrait pas sa destination, que la soif et l'inanition auraient raison de ceux qui y parviendraient, ou bien encore qu'ils seraient tués par les tribus du désert. Le but de la déportation est le vol et la destruction. L'ambassadeur américain affirme qu'en donnant l'ordre de ces déportations, les autorités ottomanes ont délivré l'arrêt de mort de toute une ethnie, ne cherchant d'ailleurs pas à s'en cacher dans les discussions qu'il avait avec les représentants turcs.

Il n'est accordé que quelques heures aux expatriés, exceptionnellement quelques jours, pour vendre leurs biens et leurs ustensiles de ménage. Il s'agit d'un vol organisé, puisqu'ils ne sont autorisés à vendre qu'aux Turcs, et à des prix dérisoires. Une vache se vend un dollar. L'ameublement suffisant pour toute une maison s'en va pour une somme ridicule. Il est parfois défendu aux Arméniens de vendre et aux Turcs d'acheter. Sous

prétexte que le gouvernement se propose de liquider leurs biens pour payer les créanciers qu'ils laisseraient inévitablement derrière eux, les soldats turcs mettent au garde-meuble leur mobilier ou l'entassent sur les places publiques, puis le livrent au pillage de la population ottomane. Ou encore, les fonctionnaires informent les Arméniens qu'ils n'ont pas le droit de vendre leur maison, présentant leur déportation comme temporaire. Mais à peine ont-ils quitté le village que des *Mohadjirs* – les immigrants turcs des régions perdues par l'Empire ottoman – s'installent dans leurs habitations. Les Arméniens sont dépouillés de toutes leurs valeurs, argent, bagues, montres et bijoux pour les mettre soi-disant « en sûreté » dans les postes de police, jusqu'à leur retour. Selon Morgenthau, tout est aussitôt distribué aux Turcs.

Les hommes que les persécutions décrites plus haut avaient épargnés sont à leur tour exécutés. Avant le départ des caravanes, les milices turques séparent les jeunes gens de leurs familles, les attachent ensemble par groupes de quatre et les conduisent dans les faubourgs pour les fusiller. D'autres sont pendus en public, sans jugement, pour le seul motif qu'ils sont Arméniens. À Angora, tous les hommes de quinze à soixante-dix ans sont arrêtés, liés par quatre et emmenés sur la route de Caesarea. Après avoir marché pendant cinq ou six heures, ils arrivent dans une vallée retirée où des paysans turcs les attaquent, armés de gourdins, de marteaux, de haches, de faux, de bêches et de scies. Ainsi fut exterminée la population arménienne masculine d'Angora. Le massacre terminé, les paysans et les gendarmes turcs se réunissent dans le cabaret de l'endroit, pour y comparer leurs rapports et se vanter du nombre que chacun d'eux a tué.

À Trébizonde, les victimes sont embarquées sur des bateaux et expédiées dans la mer Noire, où des gendarmes les rejoignent, les tuent et jettent leur corps à la mer. Par conséquent, lorsque l'ordre est donné aux caravanes de se mettre en route, elles ne se composent plus que de femmes, d'enfants et de vieillards. Tous ceux qui auraient pu les secourir ont été précédemment exécutés. Avant de partir, les Turcs offrent parfois aux femmes de se convertir à l'islam. Celles qui acceptent sont contraintes d'abandonner leurs enfants à un prétendu « Orphelinat mahométan » pour qu'ils y soient élevés en disciples fidèles du Prophète, tandis qu'elles-mêmes doivent prouver la sincérité de leur conversion en renonçant à leurs maris chrétiens et épouser des musulmans.

Au début, le gouvernement semble disposé à protéger ces masses en route pour l'exil. Les officiers les répartissent en convois de plusieurs centaines ou de plusieurs milliers. De temps en temps, les autorités civiles fournissent des chars à bœufs où s'entassent les meubles que les déportés ont pu réunir à la hâte. Un détachement de gendarmes escorte chaque convoi, en apparence pour le guider et le protéger. Les femmes portant leurs enfants cheminent à côté de vieillards qui marchent aidés de leur bâton. Il en part ainsi des milliers de villes et de villages arméniens, couvrant toutes les routes dans la direction du sud. Pendant près de six mois, d'avril à octobre 1915, les grandes voies d'Asie Mineure débordent de ces hordes d'exilés. Pendant ces six mois, toujours selon Morgenthau, environ 1 200 000 personnes sont dirigées vers le désert de Syrie. Sur les sentiers qu'elle emprunte, la procession se disloque, devenant une cohue informe et confuse. Les femmes sont séparées de leurs enfants et les maris de leurs femmes. Les vieillards restent derrière, épuisés. Les gendarmes envoyés pour « protéger » les exilés, aux dires du gouvernement, se transforment en véritables bourreaux. Ils les suivent baïonnette au canon. Ceux qui tentent de s'arrêter ou qui tombent sur la route sont brutalisés et contraints de rejoindre au plus vite la masse houleuse. Les femmes enceintes ne sont pas épargnées. Si l'une d'elles accouche le long de la route, les gendarmes l'obligent à se lever immédiatement et à rejoindre la caravane. D'autre part, pendant tout le voyage, les Arméniens doivent se battre contre les Kurdes. Des détachements de gendarmes partent en tête, pour annoncer aux tribus kurdes que leurs victimes approchent. Le gouvernement lui-même ouvre les prisons et relâche les criminels. Ainsi chaque convoi doit défendre son existence contre plusieurs catégories d'ennemis : les gendarmes qui les escortent, les paysans des villages turcs, les tribus kurdes et les bandes de brigands. Les hommes qui auraient pu protéger ces infortunés ont presque tous été tués, ou ont dû s'enrôler comme travailleurs, et les déportés ont été systématiquement dépouillés de leurs armes avant l'exode forcé.

À quelques heures de marche du point de départ, les Kurdes accourent de leurs montagnes, se précipitent sur les jeunes filles et enlèvent les plus jolies ainsi que les enfants qui leur plaisent, pillent la caravane, volent l'argent, dérobent les provisions, abandonnant ainsi les exilés à la faim et à la détresse. Ils les dépouillent de leurs vêtements et laissent parfois hommes et femmes complètement nus. Ceux qui échappent aux attaques en rase campagne subissent les attaques dans les villages. Les femmes sont violées.

Après une nuit passée dans un campement, les exilés qui ont survécu aux attaques de la veille doivent repartir. Par centaines, les Arméniens meurent de faim et de soif. Ceux qui tombent inanimés sont tués sur place par les gendarmes de l'escorte. Au bout de quelques jours, la caravane n'est plus qu'une horde trébuchante de malheureux sales et affamés, obligés de marcher sous les coups de fouet, de massue et les baïonnettes de leurs bourreaux.

Au long des chemins s'alignent les corps sans sépulture des vieillards et des femmes morts du typhus, de la dysenterie ou du choléra. Certaines mères supplient des étrangers de sauver leurs enfants et, sur un refus, les jettent dans des puits ou les abandonnent derrière des buissons. Des jeunes filles sont vendues comme esclaves. Morgenthau décrit des essaims de vautours survolant l'escorte et les chiens affamés qui se disputent les corps des morts. Mais les scènes les plus horribles qu'il rapporte se déroulent au bord des rivières et en particulier près de l'Euphrate. Quelquefois, en traversant ce fleuve, les gendarmes y poussent les femmes, tirant sur celles qui essaient de fuir à la nage. Souvent aussi, elles s'y précipitent de leur plein gré avec leurs enfants pour sauver leur honneur. Morgenthau cite un rapport consulaire : « Dans la dernière semaine de juin un certain nombre d'Arméniens d'Erzeroum furent déportés, sériés en plusieurs convois, se suivant à peu de jours d'intervalle. Ils moururent en route, soit tués ou noyés. Une Mme Zaronhi, personne d'un certain âge et assez riche, ayant été jetée dans l'Euphrate, réussit à s'accrocher à une roche de la rivière, d'où elle gagna la rive et retourna à Erzeroum pour se cacher chez un ami turc. Elle raconta au prince Argoutinsky, le représentant de l'Union urbaine russe d'Erzeroum, qu'elle frissonnait encore au souvenir des centaines d'enfants passés à la baïonnette par les Turcs et précipités dans l'Euphrate, et des hommes et des femmes entièrement dépouillés de leurs vêtements, attachés ensemble par centaines, fusillés et jetés dans le fleuve. Près de Erzinghan, ajouta-t-elle, là où l'Euphrate forme une boucle, des milliers de cadavres obstruaient à tel point le courant, que le fleuve modifia son cours sur plus de cent mètres[5]. »

Morgenthau juge absurde de la part du gouvernement turc d'affirmer qu'il fut toujours guidé par l'intention sincère de « transporter les Arméniens dans de nouveaux foyers. » Il cite toujours les rapports de ses consuls. Le 1er juin, un convoi de 3 000 Arméniens, pour la plupart des femmes, des jeunes filles et des enfants quittent Harpoot. Suivant la

coutume, le gouvernement les fait escorter par 70 gendarmes, sous la direction d'un chef turc qui devient rapidement leur bourreau. À peine les déportés se sont-ils mis en marche qu'il leur extorque 400 livres, sous prétexte d'en prendre soin jusqu'à leur arrivée à Malatia. Puis il disparaît, les abandonnant à la férocité des gendarmes. Jusqu'à Ras-ul-Ain, première station sur la ligne de Bagdad, la vie des voyageurs n'est qu'une suite d'horreurs et de souffrances. Les policiers partent devant, pour annoncer aux tribus des montagnes l'approche de plusieurs milliers de femmes et de jeunes filles. Les Arabes et les Kurdes enlèvent ces dernières, tandis que les montagnards s'attaquent aux femmes et que l'escorte prend également part à l'orgie. L'un après l'autre, les quelques hommes du convoi sont tués. Quelques femmes réussissent à soustraire de l'argent à la cupidité de leurs persécuteurs et achètent des chevaux que les Kurdes finissent cependant par leur voler. Deux jours après, ces derniers passent en revue la caravane, comptent les hommes qui restent et en ayant trouvé environ 150, de quinze à quatre-vingt dix ans, les emmènent pour les massacrer. Ce même jour un autre convoi, parti de Sivas, se joint à celui de Harpoot, tous deux totalisant alors 18 000 personnes.

Un autre chef kurde prend le commandement, occasion pour lui de piller, d'outrager et de tuer. Ce chef de bande convoque ses compagnons et les invite à faire ce qu'il leur plaira de cette masse d'exilés. Chaque jour et chaque nuit, les plus jolies filles disparaissent. Les traînards, que l'âge, les infirmités et la maladie empêchent de suivre sont massacrés sur le champ. Lorsque les rangs éclaircis des exilés atteignent l'Euphrate, ils découvrent 200 cadavres qui flottent à la surface de l'eau. Le convoi tout entier marche pendant cinq jours, sans vêtements, sous le soleil brûlant du désert. Pendant cinq autres jours ils n'auront pas un seul morceau de pain et pas une goutte d'eau.

Le dix-septième jour, quelques-uns seulement arrivent à Aleppo. Des deux convois qui réunissaient 18 000 exilés, seuls 150 femmes et enfants parviennent à destination. Une grande partie des survivants choisira d'émigrer. Entre 800 000 et 1 million et demi d'Arméniens ont ainsi été éliminés des territoires où ils vivaient. Unanimement, les nations occidentales dénoncent le génocide arménien aussitôt qu'elles en sont informées par leurs représentants consulaires dans l'Empire ottoman. Dès 1915, l'année où culminent les massacres, l'action internationale se met en œuvre, avec notamment une aide matérielle venue des États-Unis.

Au premier génocide du XX^{e} siècle répond la première intervention humanitaire.

L'Empire ottoman est vaincu en 1919. À Constantinople se tient le procès des responsables du génocide. Ils sont tous condamnés à mort… par contumace, ayant eu le temps de fuir à l'étranger.

Le 15 mars 1921, celui qui avait planifié au plus haut niveau le massacre et la déportation des Arméniens, l'ex-Grand Vizir Talaat Pasha, condamné en Turquie et qui vivait librement à Berlin, est assassiné. L'auteur du coup de feu, Soghomon Tehlirian, est un jeune Arménien de vingt-quatre ans. Celui-ci se laisse arrêter sans résistance. Son procès est très médiatisé. Soghomon Tehlirian déclare devant ses juges : « je ne me considère pas comme coupable, car ma conscience est claire. J'ai tué un homme, mais je ne suis pas un assassin ». Au tribunal est produite une archive apportant la preuve écrite que Talaat Pasha a commandité la déportation pour « annihiler » les Arméniens. Après un court procès de trois jours et seulement une heure de délibération, Soghomon Tehlirian est acquitté par le tribunal qui invoque le déséquilibre mental du meurtrier, âgé de dix-sept ans lorsque sa famille fut attaquée sur le chemin de la déportation et qu'il fut témoin de la mort de sa mère abattue sous ses yeux, de la mort de ses sœurs violées par les soldats, de son frère assassiné d'un coup de massue – lui-même fut laissé pour mort après avoir reçu un coup à la tête.

On peut commenter de diverses manières cette mesure de justice. Certes, le jugement du tribunal n'a pas amnistié le crime. Mais l'assassinat d'un assassin reste un meurtre. Ce jugement légitime implicitement la vengeance et fera jurisprudence. Dans les années qui suivent, deux autres assassinats de criminels de guerre ottomans par des Arméniens donneront lieu à un verdict équivalent : « coupable mais pas responsable ».

La réussite du geste de Soghomon Tehlirian fut de transformer son procès en tribunal d'un événement historique. Le génocide fut au centre de son jugement. Les journalistes présents observèrent qu'il était impossible de condamner l'assassin d'un seul homme lorsque circulaient en liberté ceux qui avaient commandité la mort de plusieurs centaines de milliers d'autres. On dit que c'est en lisant les journaux qui relataient cette affaire que le juriste américain, Raphael Lemkin, inventa le terme de génocide, littéralement le meurtre d'une communauté humaine. Considérant le génocide arménien, le tribunal a préféré mettre la folie sur le compte d'un

individu, alors qu'elle était le fait d'un comportement collectif de masse, inspiré par une idéologie construite sur plusieurs décennies, perpétré par des milliers de mains.

Cette capture par la justice d'un événement de l'histoire entraîne une série de mesures inappropriées. La justice turque considère aujourd'hui comme un délit d'« insulter » la nation turque. Toute évocation du génocide arménien peut entraîner des poursuites judiciaires, allant de la perte de leur poste pour les enseignants et les historiens, à des peines de prison pour celui ou celle qui aurait l'imprudence de contester la position officielle : « Il n'y a pas eu de génocide arménien ; les Arméniens qui ont péri à cette époque étaient des alliés des troupes russes et combattues à ce titre ».

Le 29 mai 1998, en France, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité une proposition de loi reconnaissant le génocide arménien. Le texte est ensuite envoyé au Sénat. Les autorités turques prennent ombrage de cette initiative et annoncent le boycott du groupe franco-européen Eurocopter, en lice pour décrocher un vaste contrat avec l'armée turque. Cette menace est suffisamment claire pour être dissuasive. La proposition de loi ne sera pas inscrite à l'ordre du jour du Sénat.

Deux ans plus tard, la procédure repart avec le vote d'une proposition de loi au Sénat en novembre 2000, et le texte arrive à l'Assemblée nationale. Malgré de nouvelles récriminations d'Ankara qui rappelle son ambassadeur de France, la loi est finalement adoptée le 29 janvier 2001. C'est une loi déclarative qui stipule simplement que « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ». Les débats se prolongent entre les partisans et les opposants à légiférer sur l'histoire, pendant que les Arméniens manifestent leur colère et que les autorités turques continuent à nier le génocide, minimiser le nombre des victimes, parler de « déplacements » et de « mise à l'abri de population ».

En 2006, à l'Assemblée nationale, un projet de loi est présenté pour criminaliser la négation du génocide arménien de la même manière qu'est réprimée la négation du génocide juif. En 2008, le gouvernement bloque cette loi avant son passage au Sénat. Le 18 octobre 2011, l'Assemblée nationale enregistre un nouveau projet de loi « réprimant la contestation du génocide arménien ». Elle est votée le 22 décembre de la même année. Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan annonce alors une série de mesures de rétorsion contre la France : la suspension des visites bilatérales, le rappel pour consultation de son ambassadeur, l'annulation de la

participation de la Turquie au comité économique mixte France-Turquie prévu : « Cela va ouvrir des plaies irréparables et très graves dans les relations bilatérales » et relève d'« une politique fondée sur le racisme, la discrimination et la xénophobie », affirme-t-il. Et d'ajouter : « Nous révisons nos relations avec la France. […] Les exercices militaires conjoints avec la France et toutes les activités militaires avec ce pays ont été annulés[6] ».

Le 22 février 2012, le Conseil constitutionnel annule cette loi en la déclarant inconstitutionnelle parce qu'elle constitue une atteinte à la liberté d'expression et de communication. Si l'on suit cet argument, la loi Gayssot interdisant la négation du génocide juif devrait elle aussi être considérée comme inconstitutionnelle… mais le Conseil constitutionnel ne se prononça pas sur cet aspect rétroactif. Au final, l'ambassade de Turquie à Paris se montre satisfaite, et le vice-Premier ministre déclare que les relations franco-turques avaient évité « une grave crise ». Cela n'a pas fait avancer le travail sur l'histoire des événements de 1915.

1. *Ambassador's Morgenthau Story 1918*, Kessinger Publishing, United States, 2008.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Le Monde*, 23 décembre 2011.

Le carnage de My Lai

Le 16 mars 1968, durant la guerre du Viêtnam, tôt le matin, un groupe de soldats américains déposés par hélicoptère investit un village supposé abriter des combattants ennemis. Ils inspectent les maisons et constatent rapidement qu'il n'y a aucun combattant, aucun piège, aucune cache d'arme. La plupart des hommes en état de porter les armes se sont enfuis. Seuls restent des femmes, des enfants et des vieillards ; aucun d'entre eux n'est armé. Les soldats massacrent la population, violent, torturent et mutilent les villageois. Les habitants sont jetés dans des fossés et sommairement exécutés à la grenade ou à l'arme automatique. Les animaux sont abattus, les maisons brûlées. Quelques heures seulement après leur arrivée, il ne reste qu'un champ de ruines et près de cinq cents cadavres. Sur la centaine de militaires présents sur les lieux, trois seulement tentent de s'opposer au carnage.

L'affaire ne sera dévoilée qu'un an plus tard. C'est un militaire qui n'était pas à My Lai, mais qui en avait entendu parler par un proche camarade, qui entreprend de recueillir les témoignages des soldats impliqués. Il envoie ensuite une lettre détaillée à plusieurs élus du Congrès. Dès que le scandale est révélé, le photographe de l'expédition met à la disposition des enquêteurs les négatifs des photos qu'il avait prises avec son appareil personnel. La réalité et l'ampleur du massacre ne peuvent plus être niées.

Au terme de l'enquête puis de l'instruction, vingt-six militaires sont présentés devant le tribunal militaire pour répondre des crimes commis. À l'issue du procès, seul le lieutenant qui commandait la compagnie est condamné. Le procureur avait demandé contre lui une peine de prison à vie, le jury militaire le condamne à vingt ans, et moins de trois jours après son incarcération dans une prison d'État, le président américain commue sa

peine en séjour dans un camp militaire. Le lieutenant restera trois ans et demi dans ce camp avant d'être libéré.

Le traitement médiatique de cette affaire eut un impact très défavorable sur l'opinion des Américains au sujet de la guerre. Les militaires qui avaient tenté de s'opposer au massacre et ceux par lesquels les événements ont été dévoilés furent traités comme des parias. Ils reçurent des lettres de menace, des animaux mutilés furent déposés sur les seuils de leur maison. Ils ne furent honorés comme héros que trente ans plus tard.

Les militaires impliqués dans le massacre de My Lai constituaient la compagnie C – *Charlie* – d'un régiment d'infanterie. La moyenne d'âge du groupe était de vingt ans. Ils avaient été incorporés moins d'un an plus tôt et avaient suivi une préparation dans un camp à Hawaï avant d'être envoyés au Viêtnam pour leur première mission. Dans cette courte formation était inclus « l'esprit de la baïonnette ». C'est un entraînement au corps à corps au cri de « Tue ! Tue ! », l'apprentissage intensif d'un automatisme de combat consistant à tuer sur ordre, en groupe, par réflexe. Il s'agissait de supprimer l'inhibition à tuer qui paralyse généralement l'être l'humain au moment où il doit porter un coup fatal à une courte distance physique de l'ennemi.

L'épisode de My Lai s'est produit moins de quatre mois après leur arrivée au Viêtnam. Entre-temps, les forces communistes avaient lancé une vaste offensive à travers tout le pays – l'offensive du Têt – au cours de laquelle quatre-vingt mille combattants attaquèrent au même moment une centaine de villes. Cette attaque surprise n'a apporté aucun bénéfice tactique direct aux forces communistes qui perdirent beaucoup d'hommes et durent se replier, mais le bénéfice médiatique et psychologique fut énorme. Kissinger disait, parlant des guérillas et des insurgés : « Tant que nous ne les avons pas vaincus, ils sont victorieux ». L'offensive du Têt désavouait le commandant des opérations militaires au Viêtnam qui claironnait quelques mois plus tôt dans les médias américains que l'ennemi était incapable de toute opération majeure. Les responsables politiques, les autorités militaires ont du mal à masquer l'impasse dans laquelle ils avaient engagé le pays. Mais ils refusent ce constat d'échec et produisent force discours pour remotiver les soldats. Au moment où la compagnie Charlie est déployée sur le terrain, l'opinion américaine est en train de basculer, manifestant une hostilité croissante à la poursuite de la guerre du Viêtnam.

Durant les quatre premiers mois de leur séjour, ces hommes n'ont jamais eu à combattre directement l'ennemi. Pas une fois ils ne virent un combattant Viêt-công. En revanche, ils furent à plusieurs reprises confrontés aux pièges, les *booby traps*, engins explosifs improvisés qui ont déjà tué cinq d'entre eux et blessé cinq fois plus.

La population de la zone où se situe le village de My Lai est connue pour être sympathisante des forces viêtnamiennes du nord. Les renseignements indiquent que c'est sur cette zone que s'est replié un bataillon viêt-công. L'opération planifiée vise à détruire son aire de retrait : démolir les abris, incendier leurs provisions, empoisonner les puits. Le jour de l'attaque est choisi en fonction des habitudes locales : le grand marché. L'ensemble des habitants devraient s'y être déplacés tandis que seuls resteraient dans le village les supposés combattants ennemis.

Les ordres du colonel à ses capitaines sont « des méthodes agressives, aller au contact avec l'ennemi et le balayer définitivement ». Pour cela, ordre est donné de « brûler les habitations, tuer le bétail, détruire les réserves de nourriture et obstruer les puits ». Quant à l'ennemi, il s'agit de « le mettre définitivement hors d'état de nuire, ainsi que tous les suspects ». Chacun comprend clairement qu'il faut tuer chaque ennemi rencontré. Le lieutenant demande au capitaine de préciser les éléments permettant de désigner les suspects. Il donne la réponse en parlant de l'ensemble des villageois : « Ce sont tous des Nord-Viêtnamiens. Considérez comme ennemie toute personne qui tente de fuir, de se cacher, ou qui semble hostile. Si un homme court, abattez-le. Si une femme tient un fusil, abattez-la ».

La compagnie Charlie entre une première fois dans le village. Les habitants continuent à vaquer à leurs occupations. Quelques soldats donnent des bonbons aux enfants. Une vieille femme tire l'eau d'un puits et l'offre aux GI's qui se désaltèrent. Les soldats se retirent à la lisière du village après en avoir minutieusement visité les habitations. Puis les soldats reviennent, forment des petits groupes, discutent, puis repartent. Ils attendent des ordres précis, cherchent des nouvelles des autres compagnies engagées sur les villages voisins, puis se retirent. Le lieutenant harangue ses hommes, prend la tête du groupe et revient au village. Il donne l'exemple. Il ouvre le feu sur une première personne, un vieillard. Au bruit des armes automatiques la population s'effraie. Le lieutenant balance des grenades et demande à ses hommes d'en faire autant. Il menace de cour martiale tous

ceux qui n'obéiront pas. Tous sauf trois s'y appliquent, en partie à contrecœur. Certains ne tireront qu'une seule fois et refuseront de poursuivre le massacre après avoir montré qu'ils avaient participé. D'autres vont au bout des ordres de massacre et de destruction.

Des hélicoptères participent à la manœuvre générale. L'un d'entre eux survole le village. Le pilote voit les habitations en feu et des corps étendus partout. Sa première interprétation est que plusieurs soldats américains ont été touchés par des tirs ennemis. Il s'approche pour se porter à leur secours et comprend qu'en réalité, les militaires américains massacrent systématiquement une population civile désarmée. Il interpose sa machine et tourne les canons vers ses propres frères d'armes pour leur faire cesser le massacre. Il pose ensuite son hélicoptère et entreprend de prendre à bord des civils pour les sauver du carnage. Deux tireurs descendent avec lui pour le protéger et l'assister. Lorsqu'il demande à un sergent de l'aider à faire monter une personne âgée, celui-ci répond avec cynisme qu'il va la sortir de sa misère maintenant et il l'abat froidement. L'exemple courageux du pilote ne fait pas cesser le massacre. Il parvient cependant à sauver une douzaine de civils.

Le massacre s'arrête à l'épuisement des personnes et des biens à détruire, lorsque plus un civil n'est debout et plus une habitation intacte. Le lieutenant reprend ses hommes, les félicite et prépare le compte rendu de mission : il y a eu des tirs ennemis, ils ont riposté, tous les morts sont viêt-công. Ils sont félicités au plus haut niveau pour leur victoire ; *Star and Stripes*, le journal de l'armée américaine, titre : « Des fantassins ont tué 128 communistes au cours d'une bataille sanglante ». Ce sera la version officielle pendant un an et demi, jusqu'à ce qu'un inconnu en quête de vérité fasse discrètement son enquête et dévoile l'horreur.

L’autodestruction du peuple khmer

À la fin des années 1960, le Cambodge compte 7 millions d’habitants. Son économie principale est la culture du riz. 90 % de la population est paysanne. Le Cambodge est situé à l’ouest du Viêtnam qui est à cette époque le théâtre d’une longue guerre entre le nord, soutenu par les forces chinoises communistes, et le sud soutenu par les forces américaines. Parce qu’une guerre acharnée est livrée sur le territoire du pays frontalier, et même si ses dirigeants tentent des concessions aux belligérants voisins, le Cambodge est bientôt gagné par l’instabilité. Trois factions rivalisent : les « Khmers rouges », combattants cambodgiens maoïstes, les « Khmers bleus », Cambodgiens pro-américains, les « Khmers blancs », ralliés au roi Norodom Sihanouk[1]. La guerre civile va durer huit ans, pendant lesquels le pays est massivement bombardé, les ressources vivrières dévastées, l’économie détruite. La famine s’installe.

Le pouvoir Khmer rouge se met en place en 1975 dans une ambiance paranoïaque poussée à l’extrême. Ce pouvoir est centralisé au sein d’une structure unique qui prend le nom d’*Angkar*, mot khmer signifiant « l’organisation ». La vigilance révolutionnaire est tout aussi extrême. « L’Angkar voit tout, l’Angkar entend tout », dit le slogan. De chacun est attendue une discipline de fer. Tout ce qui échappe à l’organisation est déclaré ennemi. Les verbes détruire, éradiquer, exterminer, purger, anéantir sont répétés à longueur de slogans. Le principe s’établit de lui-même d’une purge périodique de l’organisation aussitôt qu’apparaissent des idées pouvant être considérées comme déviantes. À la moindre hésitation, un membre est exclu, arrêté, interrogé, torturé puis clandestinement éliminé. Les bourreaux d’un jour peuvent se retrouver le lendemain les victimes du système et disparaître ensuite dans la machine à exterminer qui s’est mise en place dans tout le pays. L’objectif prioritaire est l’émergence d’une

société nouvelle et pour cette fin un seul moyen est appliqué : l'anéantissement de la société précédente.

Un régime de terreur s'installe. Parler, c'est s'exposer. Réfléchir est un acte de subversion. Il n'y a plus que des slogans à dire et à entendre :

– « L'Angkar est tout. »
– « Tout appartient à l'Angkar. »
– « L'Angkar ne fait jamais d'erreur. »
– « Aime l'Angkar sans limites. »
– « Vive l'Angkar, juste, clairvoyant et extraordinaire. »
– « Apprenez à manger et à travailler collectivement. »
– « Il ne faut pas avoir de sentiment personnel. »
– « Renonce à tous tes biens, à ton père, à ta mère, à ta famille. »
– « Il n'y a plus de vente, plus d'échanges, plus de plaintes, plus de vol, plus de propriété individuelle. »
– « Le bien de chaque Cambodgien tient dans un sac. »
– « Seul un enfant qui vient de naître est pur. »
– « Les enfants appartiennent à l'Angkar. »

Lors des assemblées populaires, l'orateur clame : « Vive l'armée révolutionnaire du Kampuchea ! ». La foule unanime répond : « Déterminé ! Déterminé ! Déterminé ! ». Suivent des salves d'applaudissements. L'orateur reprend : « Vive la glorieuse révolution du Kampuchea ! ». La foule unanime répète : « Déterminé ! Déterminé ! Déterminé ! ». Les salves d'applaudissements reprennent. L'orateur continue : « Vive la nouvelle société du Kampuchea sans riches ni pauvres ! ». « Déterminé ! Déterminé ! Déterminé ! ». Salves d'applaudissements…

Du jour au lendemain la monnaie, la famille, la religion, la propriété sont abolies. Toute individualisation est condamnée. Les anciens noms sont effacés. Chacun reçoit un nouveau nom, généralement d'une seule syllabe. Les noms de plus d'une syllabe sont un indice d'appartenance à la classe bourgeoise, donc de déviance. Il est interdit de fredonner les chansons populaires qui passaient à la radio quelques années plus tôt. Seuls les chants révolutionnaires sont autorisés. Tout le monde doit porter la même tenue : un pantalon et un sarrau noir, avec une écharpe rouge autour du cou. Les coupes de cheveux sont uniformes, courte et militaire pour les hommes, au carré avec frange pour les femmes.

L'Angkar elle-même est une organisation mystérieuse et opaque. Ce n'est qu'à la chute du régime khmer rouge que l'on découvrira le nom de

celui qui en était le chef, un homme plutôt effacé et courtois, le « frère numéro un », Saloth Sâr, *alias* Pol Pot.

Les Khmers rouges divisent la population en deux catégories opposées : « l'ancien peuple », essentiellement composé de paysans, les gens du nord qui sont passés sous leur domination pendant la guerre civile, et le « nouveau peuple », les gens du sud et surtout les citadins, accusés d'être corrompus par le régime précédent, capitaliste et pro-américain.

Les soldats Khmers rouges sont jeunes. Ils n'ont connu que la campagne et les maquis. Ils découvrent la ville. Ils ont le visage fermé. Probablement ont-ils peur. L'Angkar leur a interdit d'établir un dialogue avec les citadins. S'ils doivent entrer en contact avec eux, ils ont obligation d'éviter de les toucher directement. Ils ne peuvent le faire qu'avec l'extrémité du canon de leurs fusils. À leur arrivée, les habitants de Phnom Penh sont sommés de quitter la ville. Coupés du monde, un million de Cambodgiens entrent dans la nuit.

Ceux qui portent des lunettes et les personnes diplômées sont assimilés à des bourgeois, classés « nouveau peuple » et destinés à être éliminés. Toute résistance, toute contestation est assimilée à un complot de la CIA ou du KGB. Les arrestations sont permanentes. L'ambiance générale est à la suspicion et à la dénonciation. Les personnes arrêtées sont envoyées dans des centres d'interrogatoire d'où elles ne ressortent jamais. Chaque personne arrêtée doit avouer son crime et donner au moins dix noms de complices.

La population civile qui n'a pas combattu est considérée comme faisant partie du « nouveau peuple ». Elle comprend l'ensemble des citadins, tous les notables, tous les fonctionnaires et les militaires de l'ancien régime. Aux yeux de l'Angkar, ils sont porteurs d'une faute originelle : d'avoir été des citoyens sous le régime pro-américain du général Lon Nol. Ils sont accusés d'espionnage, de trahison, d'un travail de sape contre le parti et le « peuple ancien ». Ils doivent reconnaître leurs fautes lors de longues séances d'autocritique publique. Privés de leurs biens, ils sont déplacés dans les rizières et dans les champs, surveillés, rééduqués, affamés. 40 % de la population est ainsi châtiée. 1,7 million de Cambodgiens disparaîssent, soit près d'un quart de la population.

Les intellectuels et les cadres de l'administration cambodgienne sont éliminés dès les premières semaines. Vient ensuite le tour de centaines de milliers de paysans pris parmi d'autres, chez eux, dans leurs villages.

Anthropologue, François Bizot travaille alors pour l'École française d'Extrême-Orient. Il est arrêté sur un site bouddhiste qu'il étudiait, puis enfermé dans un camp khmer rouge en pleine jungle. Dans son livre *Le Portail*, il raconte le processus d'arrestation dans les campagnes[2]. C'est toujours le même scénario, banal et implacable. Une notification arrive un jour au chef du village. C'est un simple bout de papier replié à la manière d'une enveloppe. Sur le papier sont mentionnées trois indications : un nom de personne, un lieu et l'horaire de la convocation. Il n'y a pas de mention précise de celui qui l'a rédigée ni des motifs pour lesquels cette convocation a été formulée. Celui qui est ainsi désigné pourrait s'enfuir, mais risquerait de voir sa famille faire l'objet de cruelles mesures de rétorsion : mauvais traitements, confiscation des biens voire déportation. L'individu désigné n'a d'autre choix que celui de se présenter à cette convocation dont il ignore la raison. Il se présente au poste de contrôle indiqué, parfois situé en pleine brousse. Invariablement, il lui est dit d'attendre, parfois plusieurs jours durant. Il est laissé à lui-même, sans pouvoir communiquer avec ses proches, sans être même entravé. Il réfléchit à ses errements passés. A-t-il proféré des propos fanfarons ? A-t-il commis des actes inconsidérés ? S'est-il rendu coupable de provocations gratuites ? A-t-il manifesté des marques d'indépendance d'esprit ? Toutes ces imprudences ont pu être rapportées à l'Angkar. Jamais il n'obtient de réponse à ses questions. Jamais ceux qui le détiennent n'avancent le moindre chef d'accusation. Petit à petit, ses sentiments de révolte s'éteignent. Il apprend la résignation. Puis vient le moment où on lui entrave les bras. Puis celui où on le fait monter dans un camion. De camp en camp, il finit par atterrir dans un centre de détention et d'interrogatoire, comme celui connu sous le nom de S21.

Au bout de ce long chemin, peut-il être considéré comme innocent ? Il a les menottes et les fers aux pieds. Cela n'est-il pas suffisant pour attester de sa culpabilité ? Lui-même ne croit plus à son innocence. Il médite, convaincu de son égoïsme et de ses erreurs vis-à-vis de la cause révolutionnaire. Il n'a plus qu'à espérer que les aveux des fautes qu'il est prêt à reconnaître suffiront à accréditer l'aspect véniel de sa faute et qu'il pourra être relâché. Il espère la clémence de ses juges. Peut-être seront-ils assez généreux pour écouter ses explications ?

Rithy Panh est un cinéaste et documentariste français d'origine cambodgienne. Il est né en 1964 à Phnom Penh où son père, fils d'agriculteur et ancien instituteur, fut chef de cabinet de plusieurs ministres

consécutifs. Sa mère s'occupait des neuf enfants. La famille vivait au milieu des livres, des journaux, de la radio et de la télévision. Le 17 avril 1975, date de l'entrée des Khmers rouges dans la capitale, comme tous ceux qui étaient désignés sous le nom de « nouveau peuple », ils furent expropriés et chassés, soumis à la rééducation et à la famine.

Rithy Panh est un des rares témoins à avoir survécu aux quatre années de terreur marquées par la disparition de plusieurs de ses frères et de ses sœurs et par la lente agonie de ses parents, morts de privation. Il est à l'origine d'un important travail de mémoire sur le génocide cambodgien[3]. L'ensemble des témoignages de victimes et de bourreaux repris ici sont à rapporter à son patient travail pour élaborer une histoire de ce génocide à travers les récits des survivants et de leurs bourreaux. On lui doit notamment le documentaire sur S21 et celui sur les confessions de Duch, qui fut l'administrateur de ce centre de torture et d'exécution.

Avant la terreur khmère, S21 était une école. Durant la guerre civile, elle devint un centre d'interrogatoire et d'exécution. 17 000 personnes, hommes et femmes, y laissèrent leur vie après y avoir été longuement et méthodiquement torturées. Il n'y eut que sept survivants.

À la chute du régime khmer, S21 fut transformé en mémorial du génocide. Entre les murs de ce lieu où sont restées les traces des abominations qui y furent commises, Rithy Panh interroge avec sa caméra les salles aujourd'hui vides, les portes des cellules aujourd'hui ouvertes, les couloirs aujourd'hui silencieux. Le tournage a duré trois ans. Rithy Panh a rencontré les tortionnaires. Il est parvenu à les convaincre de les filmer sur les lieux même de leurs forfaits. Il les a hébergés. Il les a nourris. Il a même parfois payé pour que quelqu'un puisse les remplacer aux champs car les tournages pouvaient durer plusieurs jours. Il a laissé parler les bourreaux et les rescapés qui s'y retrouvent. trente ans après. Avec ses documentaires, Rithy Panh fait voir l'effet Lucifer et sa mécanique subtile en chacun des bourreaux.

Les consignes données aux gardiens et aux interrogateurs étaient claires. Ils récitent : « Faire décrire aux détenus des scènes de leur vie de trahison. Obtenir l'histoire édifiante et parfaitement claire des causes de leur espionnage qui nous ronge à l'intérieur. Il est bon qu'ils l'écrivent eux-mêmes avec leurs propres mots. Il ne faut pas pratiquer la torture trop facilement ; c'est une faute que l'on doit garder à l'esprit constamment. L'ennemi n'avoue pas pour nous aider. L'aveu sous pression politique se

fait au niveau le plus bas. La torture est inévitable. Il faut peu ou beaucoup. C'est la question. La torture a pour but d'obtenir des réponses. On ne la pratique pas pour s'amuser. Il faut faire souffrir le détenu pour qu'il réponde vite. Il vous est demandé de le briser, de lui faire peur, de le terroriser. On ne torture pas pour soulager sa colère. Il faut frapper pour qu'il ait peur, mais en aucun cas il ne doit mourir. Avant la torture, il faut examiner la santé, examiner le bâton, ne pas vouloir aller trop vite. S'il meurt, on perd le document ».

Les interrogateurs étaient répartis en trois équipes : les « Gentils », les « Chauds » et les « Mordants ». Le groupe « Gentil » avait pour tâche d'exercer la pression politique. Si les aveux étaient insuffisants, le groupe « Chaud » prenait la relève quelques jours après. Le prisonnier était frappé au bâton sur la tête et sur le dos, jusqu'à ce que le sang coule de ses plaies. Si les aveux paraissaient encore insuffisants, il était confié au dernier groupe, le groupe « Mordant », dont la technique était de frapper sur les plaies pour les rouvrir. Il était procédé ainsi avec la consigne de continuer à « Mordre » aussi longtemps que nécessaire pour obtenir des aveux complets. Certains rédigeaient leurs confessions. Pour les autres, il fallait continuer à les mordre. Si cela ne marchait pas, il fallait les laisser « moisir ».

Le garde notait dans sa main le numéro du détenu qui allait être amené à la séance d'interrogatoire. Il demandait au gardien de la cellule de lui amener ce détenu. Ce gardien se rendait dans la cellule du détenu et lui commandait de se lever. Il déverrouillait la barre qui l'entravait au pied puis remettait le cadenas. Il lui liait les mains dans le dos, lui mettait un foulard sur les yeux, le prenait par le bras et sortait. Le détenu était alors confié à l'interrogateur qui a son tour le coinçait sous le bras et l'emmenait.

L'interrogateur raconte : « Quand on torture, on a un cœur cruel et sauvage. Je ne réfléchissais pas. J'avais l'arrogance, le pouvoir sur l'ennemi. Je ne pensais pas à sa vie. Je le regardais comme une bête. Quand je levais la main, mon cœur n'arrêtait pas mon cerveau. Mon cœur n'empêchait pas ma main ou mon pied de frapper. Mon sens moral et ma main étaient d'accord. C'était ça la torture. On savait que les détenus qui arrivaient au bureau de S21 allaient mourir. Une fois qu'ils étaient à S21, quand on avait les réponses, on les tuait tous ».

Him Houy est l'un de ces gardiens. Rithy Panh le film de retour sur le site de S21. Him Houy prend place au milieu d'une salle de classe

transformée en cellule collective. La salle est aujourd'hui vide. Mais il la voit comme si elle était encore pleine de détenus allongés et enchaînés. Devant la caméra de Rithy Panh, il parle au présent et reproduit les gestes du passé, avec la même vigueur et le même zèle. Comme il se répète, on comprend que son zèle était le résultat d'un endoctrinement, de formules milles fois répétées pour empêcher de penser, pour annihiler le sens moral et la réflexion. Il énonce comme un automate des phrases toutes faites : « Quand je monte la garde, je vérifie le cadenas quatre fois. Je secoue le cadenas et la barre de fer. Je vérifie que tout passe bien. Puis je passe à l'autre rangée. Au milieu, ici ». Il crie : « Cette rangée, debout ! ». Il laisse passer un court silence, comme si les fantômes lentement exécutaient les ordres mille fois prononcés trente ans plus tôt. « Levez les mains ! ». « Je commence à fouiller. Je tâte leurs poches. Je regarde partout. » Houy parle et bouge en continu, comme un homme saoul. « Ils ne doivent pas avoir une plume pour pouvoir s'ouvrir les veines, ni cacher des boulons ou des vis pour se tuer en les avalant. Je reviens au milieu. »

« Assis ! On ne bouge pas ! » « Je passe à la rangée suivante. » Il répète : « Debout ! Levez les mains ! ». « Je commence à fouiller, je regarde, je tâte, les poches, la taille. Je tâte. Je tâte. Je tâte. Je cherche s'ils n'ont pas une plume pour s'ouvrir les veines, ou des boulons ou des vis qu'ils pourraient avaler. Je viens au milieu. » « Assis ! » (se prononce houy, comme son nom). « Ne bougez pas ! ». « Je me retourne. » « Toi ! Où est ta chemise ? ». Houy se lance un dialogue imaginaire. « Sans autorisation du garde ? Tu oses enlever ta chemise pour te pendre avec ? Donne ! ». « Je l'arrache et je l'emporte. » Houy s'en va et referme la porte de la cellule.

Voici le témoignage d'un autre gardien : « Dans l'unité des enfants, j'étais gardien de bœuf. Le chef de la coopérative m'a envoyé au bureau de Ourng. On y rassemblait les enfants de tous les districts. Nous étions une centaine. Après une nuit, des camions de Chan l'Eczéma sont venus. Les camions ont reculé. On a entassé les enfants dedans et ils sont repartis. Il y avait vingt à trente enfants par camions. En route, certains étaient malades et vomissaient. On est arrivé à Phnom Penh à la nuit. On était perdus. On est allé à Boeung Tchipon élever des porcs. Puis on nous a envoyés à l'école technique de Prék Thnoat apprendre les arts martiaux, à démonter un fusil, à déminer. À la fin du stage, le chef nous a dit « Camarades, prenez vos affaires, on rentre au village ». Mais au lieu du village, ça a été la prison de Tuol Sleng. On voyait les interrogateurs emmener les prisonniers,

menottés, les yeux bandés. Nous, les enfants, on avait très peur. On nous laissait vivre à l'extérieur. Nous devions élever des porcs, planter des légumes. Quand ils avaient confiance, que nous étions bien endoctrinés, ils nous faisaient garder les prisonniers à l'intérieur ».

Un autre gardien lit un document. Il s'agit de sa confession devant les commissaires politiques. « Mes raisons de rejoindre la révolution, c'est que j'ai souffert sous les colonialistes anciens et nouveaux, et les capitalistes, les féodaux, les réactionnaires, les impérialistes qui opprimaient le peuple. C'est pour cela que ma conscience s'est éveillée et que je rejoins les rangs de la révolution, pour la servir, combattre l'impérialisme américain, libérer les classes et libérer le peuple. » Il affirme avoir écrit dans sa biographie lorsqu'il était à S21 : « Je suis fidèle au Parti. Je le respecte. Je lui obéis. J'observe correctement la discipline de l'Angkar. L'Angkar m'a désigné pour arrêter les gens, j'étais déterminé. J'y suis allé. Quand il fallait emmener les détenus et les exécuter, j'étais déterminé et je les ai emmenés. Pour montrer ma position envers l'Angkar, ma fidélité envers le Parti, j'ai tué afin qu'ils soient convaincus que j'étais un enfant de l'Angkar. J'ai fait ça pour survivre ».

La caméra du Rithy Panh nous amène à l'endroit où étaient interrogés les détenus. Un gardien raconte : « On met le fer au pied et on fixe à la table. Il y a des feuilles de papier pour noter les aveux du détenu. Il doit les écrire sur cette table. La torture consiste à frapper et à étouffer dans un sac. Lorsque les aveux ne sont pas clairs, les feuilles sont froissées et jetées et le détenu doit recommencer ».

Les fautes confessées sont des fautes inventées. Les interrogateurs font semblant de ne pas être dupes, même si trente ans plus tard le ridicule des confessions leur saute aux yeux : le couturier avoue avoir coupé des chutes de tissus trop large, le paysan avoue avoir laissé se perdre du riz pendant la récolte, la femme de service avoue avoir défèqué dans les couloirs pour discréditer son chef. Tous ces actes portaient le même qualificatif de sabotage. Après avoir avoué leurs fautes, les détenus devaient choisir entre trois propositions : reconnaître travailler pour la CIA, pour le KGB ou pour l'ennemi viêtnamien. Ils devaient pour finir donner des noms de complices et de chefs de réseau. L'interrogatoire ne prenait fin que lorsqu'ils avaient donné entre dix et cent noms. Ils étaient ensuite clandestinement éliminés. Les personnes dont les noms étaient donnés étaient à leur tour interrogées et

arrêtées. « Il fallait les interroger. Il fallait trouver une faute. Après on les tuait. La ligne de l'Angkar était de diriger avec justice. Quand on fait la révolution, on veut la justice pour le peuple. Et si on arrête quelqu'un, il faut un motif. L'Angkar a des yeux partout. Elle ne fait pas d'erreur. Elle a raison d'arrêter. […] Il fallait faire, de leur histoire, une activité de trahison. Les amis et les familles devenaient des réseaux. Du coup, on avait des preuves. On pouvait tuer l'individu. Puis on arrêtait les gens de ces réseaux et on les emprisonnait. »

Sur chaque interrogatoire, chaque séance de torture, chaque décès un rapport était adressé aux autorités. Tout était secret. Les exécutions et les ensevelissements avaient lieu de nuit. Bâillonnés et les yeux bandés, les détenus étaient conduits dans un endroit discret où ces exécutions avaient lieu méthodiquement. Un à un les détenus étaient conduits dans une fosse, un coup de maillet les assommait puis ils étaient égorgés. Au petit matin, la tâche était finie. Même les interrogateurs étaient soumis aux aveux réguliers. Ils confessaient avoir dépassé les recommandations de l'Angkar, avoir frappé avec la main alors qu'il ne fallait frapper qu'avec un bâton. Toute la vie sociale paraissait être automatisée : confession des erreurs, rapport écrit, engagement solennel à corriger leurs travers, et ils retournaient à leur « devoir ».

Les gardiens parlent aussi des prélèvements de sang. Lorsque les hôpitaux manquaient de sang, des détenus étaient conduits dans une salle où, après les avoir immobilisés sur un sommier, une tubulure était mise dans chaque bras et leur sang coulait dans les flacons destinés aux transfusions. Après avoir été vidés de leur sang, les patients étaient jetés contre un mur où, mi-conscients, ils agonisaient en quelques heures. Les gardiens racontent : « On confiait les détenus aux médecins pour destruction pour prise de sang. […] On prenait le sang de trois ou quatre personnes, on le mettait dans un frigo et je ne sais pas où il allait. […] Des prises de sang, j'en ai vu dans la maison des médecins sur la route vers ce lycée. On y emmenait les détenus. On les mettait sur des lits à ressorts. On menottait les pieds et les bras des deux côtés du lit. On leur bandait les yeux. On les bâillonnait. La tête était fixée au lit. Puis on mettait un tuyau dans chaque bras avec des pochettes de sang. Et on pompait. […] J'ai demandé combien de pochettes ils prenaient. Ils m'ont dit "quatre pochettes par personnes". […] Une fois la prise terminée, on les laissait contre le mur. Ils respiraient comme les grillons. Ils avaient les yeux révulsés. Il n'y avait

plus que ce souffle et ces yeux. Ils ne sentaient plus rien. Les fosses étaient creusées non loin de là et on y enterrait les cadavres. […] Ils faisaient des prises de sang en fonction de la demande des hôpitaux, une à deux fois par mois ».

La folie génocidaire affaiblit tellement le pays que quatre ans plus tard, l'armée viêtnamienne ne rencontra presqu'aucune résistance lorsqu'à son tour elle envahit le pays. En quinze jours, elle était aux portes de Phnom Penh. Le régime de Pol Pot tomba le lendemain aussi vite qu'il s'était imposé.

1. Formulations de Sihanouk lui-même.

2. François Bizot, *Le Portail*, La Table Ronde, 2000.

3. Rithy Pahn, *Site 2 – Bophana – La terre des âmes errantes – S21*, DVD Éditions Montparnasse, 2008.

Les machettes rwandaises

En trois mois, de début avril à début juillet 1994, 800 000 Rwandais furent tués, découpés à la machette par d'autres Rwandais. Ce fut le dernier génocide du XX^{e} siècle. L'opinion internationale fut atterrée, après avoir juré que les leçons avaient été tirées du génocide arménien et du génocide juif, après avoir crié « plus jamais ça ! »…

Les colonisateurs européens arrivèrent dans la région du Ruanda-Urundi à la fin du XIX^{e} siècle. Après la défaite de la Première Guerre mondiale, les Allemands durent céder la place aux Belges. La société rwandaise était constituée de deux groupes sociaux dominants : les Hutus, agriculteurs fortement majoritaires, et les Tutsis, éleveurs minoritaires. À côté de ces deux groupes étaient les Twas, une petite minorité d'artisans. L'organisation de cette société était fondée sur un modèle féodal avec une aristocratie de clans dans laquelle les Tutsis tenaient les postes clés du pouvoir. Pour asseoir leur emprise coloniale, les Allemands puis les Belges s'appuyèrent sur ces clivages de clans qu'ils renforcèrent avec des discours scientifiques fondés sur des présupposés racistes et des préjugés de développement qui n'existaient pas dans la culture rwandaise avant leur arrivée. En kinyarwanda, la langue des Rwandais, le mot ethnie n'existe pas, seul existe celui de classe sociale. Ce qui explique qu'en fonction des circonstances, un Hutu pouvait, en accédant à une position sociale élevée, devenir Tutsi.

Cette dynamique fut figée par la puissance coloniale belge qui inventa, dès 1931, des pièces d'identité ethnique pour chaque Rwandais. Des années 1920 à la fin des années 1950, les Belges s'appuyèrent sur l'élite minoritaire tutsie. Seuls les Tutsis avaient le privilège d'avoir accès à l'enseignement et aux études secondaires. Mais ces règles, bien

qu'imposées, n'étaient pas suivies. La société rwandaise ressemblait à un apartheid aux règles d'exclusion laxistes.

Lorsqu'après la Deuxième Guerre mondiale, comme dans beaucoup d'autres pays du continent africain, les élites intellectuelles rwandaises, influencées par l'idéologie communiste, demandèrent l'accès à l'indépendance de leur pays, les Belges renversèrent leurs alliances. Ils firent tomber l'aristocratie tutsie et s'appuyèrent sur une nouvelle élite hutue qu'ils portèrent au pouvoir. Pour mieux régner, la puissance coloniale belge accentua les divisions et l'opposition entre les deux clans. En 1959 la monarchie tutsie fut renversée et un gouvernement hutu fut constitué.

Ce processus de haine s'autonomisa dans l'État rwandais postcolonial. Les Tutsis qui représentaient alors 15 % de la population, furent l'objet d'une politique de ségrégation et de discrimination. Fuyant les massacres et les persécutions, ils se réfugièrent dans les pays voisins, sans abandonner l'idée de revenir un jour sur leurs terres.

Au cours des années 1960, plusieurs tentatives peu organisées de retour armé des exilés tutsis furent repoussées par le pouvoir rwandais et toujours ponctuées par des massacres de Tutsis restés au pays. Le premier massacre important des Tutsis au Rwanda eut lieu en décembre 1963. Entre 8 000 et 12 000 hommes, femmes et enfants furent exterminés. Ce carnage en appela un autre, au Burundi, pays voisin, où un très important massacre de masse des Hutus burundais par l'armée à majorité tutsie fit, selon les Hutus, environ 200 000 morts. Ce massacre impressionna vivement les Hutus rwandais, et ce souvenir participa à la furie avec laquelle en 1994 ils reproduisirent, à leur tour, un massacre à grande échelle.

En 1973, le général Juvénal Habyarimana organisa un coup d'État et prit le pouvoir. Il installa une dictature qui s'appuyait sur un discours manichéen : un univers sans nuance divisé en deux parties, les alliés et les ennemis. Avec Habyarimana, les alliés étaient les extrémistes hutus appelés à adhérer sans retenue aux forces gouvernementales, à s'armer et à s'entraîner pour faire face à la menace intérieure représentée par les Tutsis.

Dans les années 1980, les réfugiés Tutsis positionnés dans le pays voisin du nord, l'Ouganda, créèrent leur propre armée, le Front Patriotique Rwandais. Le 1er octobre 1990, le Front Patriotique Rwandais lança ses troupes à l'assaut du Rwanda pour faire tomber le régime d'Habyarimana. Comme les armées gouvernementales reculaient, le président du Rwanda fit appel à la coopération militaire française et belge pour stopper l'avancée

des armées tutsies. La France et la Belgique s'engagèrent avec des arrière-pensées géopolitiques : le Front Patriotique Rwandais en Ouganda était armé et entraîné par les grandes puissances anglo-saxonnes qui rêvaient de faire reculer l'influence francophone dans cette partie de l'Afrique. C'était une lutte d'influence postcoloniale par régimes interposés. La guerre s'installa pour quatre années dans ce pays de collines, de marécages et de forêts.

Avec l'état de guerre, le gouvernement rwandais considéra davantage les Rwandais tutsis comme des ennemis de l'intérieur. Beaucoup d'entre eux furent arrêtés, torturés et exécutés. De 1990 à 1994, le régime d'Habyarimana lança une vaste propagande pour transformer le conflit politique en un conflit racial. Cette répression des Tutsis rwandais accéléra la volonté du Front Patriotique Rwandais de faire tomber le régime du général persécuteur et sauvegarder des massacres la vulnérable minorité tutsie. Cette réaction de protection, qui devint un élan d'agression, fut à son tour une des causes de l'emballement de la répression exercée par les Hutus contre les Tutsis. Chacun par peur se hérissait. Chaque hérissement était perçu comme une menace. Chaque menace déclenchait des réflexes de protection. Ces réflexes de protection entraînaient l'agression du groupe opposé. C'était le cercle vicieux du génocide, autoalimenté par la haine et par la peur.

À la fin des années 1980, le régime de Juvénal Habyarimana fut mis en difficulté par une crise économique. Les Rwandais de tous bords, Hutus et Tutsis, descendirent manifester dans les rues. Face à cette contestation, et mis en déroute sur le front de guerre, Juvénal Habyarimana fut acculé à la négociation. Il renonça au système de parti unique, ouvrit la porte aux partis hutus modérés et entama des négociations avec les Tutsis du Front Patriotique Rwandais. Sous les hospices des Nations unies, ces négociations aboutirent aux accords d'Arusha. Mais s'il affichait une volonté d'ouverture, Juvénal Habyarimana défaisait en sous-main tout ce qu'il négociait le jour.

Juvénal Habyarimana était marié à Agathe Kanziga, considérée comme très influente au sein de l'Akazu, mouvement extrémiste. L'Akazu était plus une influence idéologique qu'un parti, et prônait l'éradication totale des Tutsis du Rwanda. Les proches du président étaient tous membres de cette nébuleuse. Les modérés étaient autant que possible écartés.

Sous la pression de sa femme et de ses conseillers, Habyarimana se posa en ultime défenseur de la « race hutue ». Il bloqua la mesure phare des accords d'Arusha qui était l'intégration des armées du Front Patriotique Rwandais au sein des armées gouvernementales. À partir de la jeunesse de son parti, il créa une « milice civile d'autodéfense », armée de bâtons et de machettes, les Interahamwé, ce qui signifie en kinyarwanda « Ceux-qui-travaillent-ensemble ». C'était un mouvement aux apparences festives. Chaque rassemblement était l'occasion de jouer de la musique, de danser, de chanter, de porter des tenues bariolées aux couleurs nationales. C'était aussi une milice qui tout en chantant s'entraînait à massacrer. Ils formaient des escadrons de la mort qui terrorisèrent les Tutsis, mais intimidèrent et menacèrent également les Hutus modérés opposés à la politique du président-dictateur.

Le 6 décembre 1990, un périodique extrémiste proche du pouvoir, *Kangura*, qui signifie en kinyarwanda « Réveillez-le », publia les « 10 commandements du Hutu », un texte qui radicalise la ségrégation des Tutsis et de ceux qui s'unissent, s'allient ou font commerce avec eux :

> – Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi [une femme tutsie], où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie tutsie. Par conséquent est traître tout Muhutu qui épouse une Umututsikazi, qui fait d'une Umututsikazi sa concubine, qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée.
>
> – Tout Muhutu doit savoir que nos filles bahutukazi sont plus dignes et plus conscientes dans leur rôle de femme, d'épouse et de mère de famille. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes !
>
> – Bahutukazi, soyez vigilants et ramenez vos maris, vos frères et vos sœurs à la raison.
>
> – Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie. Par conséquent, est traître tout Muhutu qui fait alliance avec les Batutsi dans les affaires, qui investit son argent ou l'argent de l'État dans une entreprise d'un Mututsi, qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires (l'octroi des licences d'importation, des prêts bancaires, des parcelles de construction, des marchés publics…)
>
> – Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés aux Bahutu.
>
> – Le secteur de l'enseignement (élèves, étudiants, enseignants) doit être majoritairement Hutu.
>
> – Les Forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement Hutu. L'expérience de la guerre d'octobre nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une Umututsikazi.
>
> – Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi. Les Bahutu où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu. Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la Cause Hutu, à commencer par leurs frères bantous. Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsie. Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi.
>
> – La révolution sociale de 1959, le référendum de 1961, et l'idéologie Hutu, doivent être enseignés à tout Muhutu et à tous les niveaux.

– Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie. Est traître tout Muhutu qui persécutera son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie.

Au fil des années, la violence des discours de haine s'amplifia. Dans la presse et à la radio, les Tutsis furent systématiquement dénommés *inyenzi*, terme qui en kinyarwanda signifie « cafards » ou « vermine ». Ils étaient les parasites, des nuisibles qu'il fallait détruire. Vint aussi une adaptation surprenante qui explique que peu de personne ait su donner l'alarme devant le piège. La connotation péjorative du terme *inyenzi*, la violence portée par ce vocable, s'était en partie estompée au sein de la population rwandaise. Non seulement le mot était totalement banalisé par les Hutus, mais d'une façon difficilement explicable, il était également perçu comme une marque d'humour par de nombreux Tutsis qui en banalisèrent l'usage.

Pour donner un exemple des propos diffusés à longueur d'émission par la radio rwandaise, voici les extraits d'un discours prononcé à Kabaya le 22 novembre 1992, par le ministre de l'Éducation nationale, Léon Mugesera[1], discours qui lors de son procès fut assimilé à un appel au génocide. Dans sa structure, on peut repérer les éléments de langage utilisés pour désigner la menace des Tutsis et la supposée complicité des Hutus modérés. On repère un vocabulaire riche pour indiquer ce qu'il faut faire vis-à-vis de cette menace : tuer, abattre, chasser, exterminer. On entend les notions répétées de religion et de justice qui autorisent et pardonnent le meurtre des ennemis tutsis. On entend enfin des accents patriotiques nationalistes qui indiquent que ces actes sont le devoir de chacun :

[…] Il ne faut pas que nous nous laissions envahir. Que ce soit ici où nous nous trouvons, que ce soit aussi à l'intérieur du pays.

[…] Il faut que nous nous protégions contre les traîtres et contre ceux qui veulent nous porter préjudice. Ce par quoi je vais justement terminer, c'est cette manière dont nous devons nous comporter.

[…] [Parlant des partis hutus modérés] ce parti ainsi que ceux-là qui partagent ses opinions sont des complices des Inyenzi.

[…] Ils s'effondreront par terre pour ne plus reprendre leurs esprits.

[…] Ceci est encore un point important pour lequel nous devons prendre des décisions : c'est ne pas du tout nous laisser envahir : c'est un tabou !

[…] « Toute personne qui démoralisera les forces armées du pays sur le front sera passible de la peine de mort»». Cela est prescrit par la loi. Pourquoi ne tuerait-on pas cet individu ?

[…] Je vous le dis donc maintenant, cela est écrit dans la Loi, dans le livre du Code Pénal : « Sera passible de peine de mort toute personne qui recrutera des soldats en les cherchant parmi la population, en cherchant partout des jeunes qu'elle ira donner aux forces armées étrangères qui attaqueront la République. »

[…] Pourquoi n'arrête-t-on pas […] et pourquoi ne les extermine-t-on pas ? Pourquoi n'arrête-t-on pas […] et pourquoi ne les extermine-t-on pas tous ? Attendons-nous que ce soit

réellement eux qui viennent nous exterminer ?

[…] Je voudrais vous dire que maintenant nous demandons que ces gens-là soient mis sur une liste et qu'ils soient traduits en justice pour qu'ils soient jugés en notre présence. Au cas où il arriverait [que les juges] refusent, il est écrit dans la constitution que […] la justice est rendue au nom du peuple. Au cas où donc la justice n'est plus au service du peuple, comme cela est écrit dans notre constitution que nous avons votée nous-mêmes, c'est dire qu'à ce moment, nous autres composantes de la population au service de laquelle elle devrait se mettre, nous devons le faire nous-mêmes en exterminant cette canaille. Ceci, je vous le dis en toute vérité, comme c'est écrit dans l'Évangile : « Lorsque vous accepterez qu'en venant vous mordre un serpent reste attaché sur vous avec votre accord, c'est alors vous qui serez anéantis ».

[…] Je vous apprends qu'il y a un jour et une nuit, je ne sais pas si c'est tout juste, à Kigali, un petit groupe d'hommes armés de fusils s'est rendu dans un cabaret pour exiger de présenter des cartes. Ils placèrent ceux du MDR là-bas à part. Ceux du PL, vous vous en doutez, ils les placèrent là-bas à part. Lorsqu'un membre du MRND[2] a exhibé sa carte, ils l'ont immédiatement mitraillé ; je ne vous mens pas, qu'on vous le dise même à la Radio ; ils ont tiré sur cet homme et se sont éclipsés dans les marais de Kigali pour prendre fuite, après avoir déclaré qu'ils étaient des Inkotanyi. Dites-moi donc, ces jeunes gens s'en vont munis de notre carte d'identité, puis ils reviennent armés de fusils au nom d'Inyenzi ou de leurs complices, pour tirer sur nous ! Qu'un représentant local du MDR ne vive plus dans cette commune ni dans cette Préfecture, parce c'est un complice ! Les représentants de ces partis-là qui collaborent avec les Inyenzi… ils ne veulent que nous exterminer. Ils ne veulent que nous exterminer : ils n'ont pas d'autre objectif. Et nous devrons leur dire la vérité. Moi je ne leur cache rien du tout. L'objectif qu'ils poursuivent est bien celui-là. Je voudrais vous dire donc que les représentants de ces partis-là qui collaborent avec les Inyenzi, à savoir le MDR, le PL, le PSD, le PDC et d'autres groupuscules rencontrés ici et là, qui s'y rattachent et ne font que vagabonder, tous ces partis, ainsi que leurs représentants doivent aller habiter à Kayenzi chez Nsengiyaremye ; ainsi nous saurons où se trouvent ceux avec qui nous sommes en guerre.

[…] Nous n'accepterons jamais de mourir parce que la Loi refuse de jouer son rôle !

[…] Je vous apprends que le jour où on a fait des manifestations, le jeudi, ils ont battu nos hommes qui ont dû se réfugier dans l'église se trouvant en bas du Rond-Point. Ces gens dits chrétiens du PDC les ont poursuivis et sont allés les battre dans l'église. D'autres se sont réfugiés dans le Centre culturel français. Je voudrais donc vous dire qu'ils ont commencé à tuer. C'est tout, il en est ainsi ! Ils s'attaquent aux habitations et tuent. Maintenant, celui dont on entend dire qu'il est membre du MRND est battu et tué par eux ; c'est ainsi que ça se passe. Maintenant donc, il faut que ces gens qui représentent leurs partis dans notre Préfecture prennent le chemin pour aller habiter avec les Inyenzi, nous n'acceptons pas du tout que des gens qui vivent parmi nous nous tirent dessus tout en étant à nos côtés !

[…] Un autre point important dont je voudrais vous entretenir pour que nous ne continuions pas à nous laisser envahir : vous entendez parler des pourparlers d'Arusha. Je n'en parlerai pas longtemps car le représentant du secrétaire général en parlera d'une manière détaillée. Mais ce que je vais vous dire c'est que les délégués dont vous entendez dire qu'ils sont à Arusha ne représentent pas le Rwanda. Ils ne représentent pas tout le Rwanda, et je vous le dis en toute vérité. Les délégués du Rwanda, qui sont dits du Rwanda, sont conduits par un Inyenzi qui y va pour s'entretenir avec les Inyenzi, comme cela se dit dans un chant que vous entendez de temps en temps, où il est dit : « Il est Dieu né de Dieu ». De même eux, c'est Inyenzi né d'Inyenzi. Quant à ce qu'ils vont dire à Arusha, c'est cela même que ces complices des Inyenzi vivant ici sont allés dire à Bruxelles. Ils vont travailler à Arusha pour que tout cela soit attribué au Rwanda alors qu'il n'y a rien qui ne soit de Bruxelles qui se passe là-bas. Et même ce qui vient du Rwanda ne vient pas du tout de notre Gouvernement : c'est une affaire de Bruxelles qu'ils se mettent sur la tête pour l'emporter avec eux à Arusha ! C'est donc un

Inyenzi qui traite avec un autre ! Quant à ce qu'on appelle « pourparlers », nous ne sommes pas contre les pourparlers. Je voudrais vous dire qu'ils ne viennent pas du Rwanda : ce sont des Inyenzi qui discutent avec des Inyenzi et sachez-le une fois pour toutes ! En tout cas, nous n'accepterons jamais ces choses qui proviendront de là-bas !

[…] Un autre point dont je vous ai entretenu est que nous devons nous défendre. J'en ai parlé brièvement. Mais, je vous dis qu'il faut que nous nous levions ! On m'a chuchoté à l'oreille il y a un instant que ce ne sont pas les parents seuls qui doivent se lever en même temps que les enseignants au sujet du fameux problème des inspecteurs. Mais même celui qui n'a pas d'enfant à l'école, celui-là aussi devrait les soutenir car lui aussi en aura un demain ou bien il en avait un avant-hier. Levons-nous donc tous et signons !

[…] Dernièrement, j'ai dit à quelqu'un qui venait de se vanter devant moi d'appartenir au PL Je lui ai dit : « L'erreur que nous avons commise en 1959 est que, j'étais encore un enfant, nous vous avons laissé sortir ». Je lui ai demandé s'il n'a pas entendu raconter l'histoire des Falashas qui sont retournés chez eux en Israël en provenance de l'Éthiopie ? Il m'a répondu qu'il n'en savait rien ! Je lui ai dit : « Ne sais-tu pas donc ni écouter ni lire ? Moi, je te fais savoir que chez toi c'est en Éthiopie, que nous vous ferons passer par le Nyabarongo[3] pour que vous parveniez vite là-bas ».

[…] Pour que je puisse terminer donc, je voudrais vous rappeler toutes les choses importantes dont je viens de vous entretenir : la plus essentielle est de ne pas nous laisser envahir, de peur que même ceux-là qui agonisent n'emportent personne parmi vous. N'ayez pas peur, sachez que celui à qui vous ne couperez pas le cou, c'est celui-là même qui vous le coupera. Je vous dis donc que ces gens-là devraient commencer à partir pendant qu'il est encore temps et à aller habiter parmi les leurs ou aller même parmi les Inyenzi au lieu d'habiter parmi nous en conservant des fusils, pour que quand nous serons endormis, ils nous tirent dessus. Faites les donc plier bagages, qu'ils prennent chemin du départ, de façon que plus personne ne revienne ici prendre la parole et que plus personne n'apporte des chiffons prétendus être des drapeaux !

En février 1993, le Front Patriotique Rwandais met en déroute les armées gouvernementales. Un million de Hutus, effrayés, forment des colonnes de réfugiés. Les discours des politiques, relayés par les médias extrémistes, répètent que les Tutsis préparent un génocide des Hutus. Cette idée martelée à longueur d'informations va préparer les Hutus à envisager de tuer les Tutsis en prévention de l'acte inverse. C'est alors que l'on entend pour la première fois l'emploi du mot *génocide* par les Hutus pour qualifier la menace associée aux Tutsis, justifiant le génocide réel pour contrer le génocide imaginaire.

En octobre 1993, dans le pays voisin du Burundi, le président hutu Melchior Ndadayé est assassiné par des opposants tutsis lors d'une tentative de coup d'État. Cet événement précipite encore plus les Hutus dans la perception d'une imminente menace tutsie contre eux. La propagande hutue répète qu'il faut éradiquer les Tutsis avant qu'ils ne les tuent. Les forces hutues se coalisent pour former une puissante organisation de masse qui prend le nom de *Hutu Power*. Les Hutus modérés sont mis au ban, les partis

d'opposition à Habyarimana disparaissent. Mais le monstre échappe à son créateur. Le *Hutu Power* prend la main sur le pouvoir et critique les plus minimes concessions de Habyarimana dans les négociations internationales. Sur les ondes de la Radio Télévision Libre des Milles Collines, le présentateur peut sans crainte menacer le président. Les milices prennent l'initiative de dresser des barrages dans la capitale. Le pouvoir est aux mains des politiciens les plus radicaux du régime, dont le colonel Théoneste Bagosora, cousin d'Agathe Kanziga. Dans l'année qui précède le génocide, Théoneste Bagosora fait importer plus de 580 000 machettes, soit plus d'une nouvelle machette pour trois hommes adultes. La machine génocidaire est en place.

Fin 1993, les Nations unies envoient une mission pour surveiller l'application des accords d'Arusha. Ce contingent militaire est en très faible effectif par rapport aux tâches qui lui sont confiées. Le chef de cette mission, le général canadien Romeo Dallaire, prend rapidement connaissance d'informations qui indiquent l'imminence du massacre des Tutsis. Il envoie un message au secrétariat général des Nations unies à New York qui lui interdit toute initiative. Le contingent des Nations unies en Somalie avait quelques années plus tôt essuyé de lourdes pertes à Mogadiscio dans une opération de recherche de caches d'armes. Le secrétaire général de l'ONU ne voulait pas répéter ce type d'incident.

Les médias ont joué un rôle amplificateur considérable. Pour la presse écrite, le périodique *Kangura* a été évoqué plus haut. Il y eut aussi la RTLM, Radio Télévision Libre des Milles Collines, qui n'eut d'existence que pendant un an, du 8 juillet 1993 au 31 juillet 1994. Elle était directement contrôlée et animée par les proches du président Juvénal Habyarimana. Cette voix du *Hutu Power* eut d'emblée une très large audience auprès des jeunes, ciblant particulièrement les membres des milices Interahamwé, avec des contenus de programme qui alternaient de la musique populaire traditionnelle et des discours de propagande haineuse contre les Tutsis, les Hutus modérés, les militaires des Nations unies en général et les militaires belges en particulier. Tout au long de la journée, la même phrase était répétée : « Vous [les Tutsis] êtes des cancrelats, nous vous tuerons ! ». Le slogan répété lors du déclenchement du génocide était « Allons couper les grands arbres », par allusion à l'attitude fière et arrogante attribuée aux Tutsis.

Le 6 avril 1994, l'avion présidentiel qui transportait le général Juvénal Habyarimana est abattu par un missile au moment où il s'apprêtait à atterrir sur l'aéroport de Kigali. Avec lui périssent dans ce même accident Cyprien Ntaryamira, le nouveau président du Burundi, le chef d'État-Major de l'armée gouvernementale rwandaise, les personnels attachés au président qui étaient à bord et les membres français de l'équipage.

C'est le signal. Immédiatement, la Radio Télévision Libre des Milles Collines diffuse de la musique classique. Le colonel Thégonest Bagosora assure l'intérim dès le lendemain. Le 7 avril, quelques heures seulement après l'attentat présidentiel, le système génocidaire est mis en œuvre. Il débute par l'élimination des Hutus modérés ou opposants au *Hutu Power*. Au matin, le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana est assassinée dans sa résidence par les militaires de l'armée gouvernementale. Les dix militaires belges chargés de la protéger sont arrêtés, emmenés dans un camp militaire puis roués de coups et assassinés. Les cinq casques bleus ghanéens capturés avec les Belges seront relâchés. Toute la capitale est quadrillée, des barrages installés à chaque carrefour. Les milices filtrent ceux qui passent ou essayent de fuir. Les Tutsis de tous âges et des deux sexes sont systématiquement abattus. Dès le 8 avril 1994, les pays occidentaux organisent le rapatriement de leurs ressortissants. Les militaires français, belges et américains, en petit nombre, sécurisent leurs concitoyens, sans jamais pouvoir intervenir pour stopper les massacres.

Pendant trois mois, la Radio Télévision Libre des Mille Collines incite et guide jour après jour, heure par heure, le génocide. Les messages diffusés dénoncent les Tutsis encore vivants en indiquant les endroits où ils se sont réfugiés. Les miliciens exécutent ce qu'ils appellent le « travail ». Ils sont précédés, accompagnés ou suivis des militaires qui interviennent aussitôt qu'une résistance apparaît. Les militaires commencent alors le « travail » à la grenade et les miliciens le finissent à la machette ou au gourdin.

Un peu partout, les autorités locales prétextent la mise en sécurité des Tutsis pour les forcer à se regrouper dans des lieux publics comme des stades, des bâtiments communaux, des écoles et même les églises qui ne constituent en rien des sanctuaires. Une fois séquestrés, les réfugiés sont livrés aux miliciens et assassinés. Les maisons des Tutsis sont systématiquement visitées par les miliciens pour faire sortir ceux qui s'y cachent et les massacrer. Les Hutus qui se sont avisés de cacher des Tutsis subissent le même sort. Au sein des familles mixtes, les membres identifiés

hutus sont sommés de tuer eux-mêmes leurs parents identifiés tutsis. Des maris tuent leur femme. Des mères tuent leur enfant. La Radio Télévision Libre des Milles Collines célèbre chaque jour les résultats :

> Nous sommes le dimanche 19 juin 1994. Il est 16 h 22 dans le blindé de la RTLM. Avis à tous les cancrelats (inyenzi) qui nous écoutent.
>
> Avis à tous les cancrelats qui nous écoutent.
>
> Le Rwanda appartient à ceux qui le défendent vraiment. Et vous les cancrelats vous n'êtes pas des Rwandais. Tous ses défenseurs sont maintenant levés pour combattre ces cancrelats. Nos militaires, la jeunesse, les vieux et même les femmes.
>
> Les cancrelats n'auront pas d'issue.
>
> [Pause avec un chant traditionnel]
>
> Notre chance c'est que les Tutsis ne sont pas nombreux. On les évaluait à 10 % de la population. Ils ne sont plus que 8 %.
>
> [Chanté] Réjouissons-nous mes amis. Les cancrelats ont été exterminés. Réjouissons-nous mes amis. Dieu n'est jamais injuste.
>
> Si nous exterminons les cancrelats définitivement, personne au monde ne viendra nous juger.

L'économie est un aspect peu décrit des génocides. Plus les gens meurent, plus d'autres y trouvent des profits. Les fuyards n'emportent que peu d'objets. Bien souvent les bras des mères portent des enfants et quelques ballots de linge et de nourriture. Les richesses sont pillées et les exterminateurs s'enrichissent. Cette richesse est d'une telle abondance que les pillards la laissent parfois se gâter. En même temps, pendant toute la période du génocide, les bras et les machines ne travaillent plus. Les champs ne sont plus cultivés. L'ouvrage ordinaire n'est pas fait.

Dans la campagne rwandaise, la richesse était mesurée par unité de tôle. Jean Hatzfeld raconte : « En entrant au Rwanda […] mon souvenir le plus étrange est celui de cet interminable et surréaliste cortège de porteurs de tôles. À ras bord des pirogues clandestines, sur les troncs des passeurs, dans les charrettes à bras, sous les fesses des passagers dans les bennes de camions, portées par une ou deux personnes, éparses autour des tentes et des cabanes, empilées autour des campements, sur les pistes, dans les bananeraies dévastées, dans les profondeurs de la forêt, les tôles s'étendaient […] à perte de vue[4] ».

Dans les témoignages qu'il a recueillis, les pillards racontent. Le soir, ils ne font pas le compte des hommes et des femmes qu'ils ont tués, mais de ce que les pillages leur ont rapporté. Les tueries leur donnent envie de faire la fête et de boire. Les querelles au sein d'une même communauté s'estompent. Les chamailleries cessent. Les bières sont offertes. Les

banquets sont ouverts à tous ceux qui passent. Les tueries stimulent une vie sociale de partage et de fraternité au sein des massacreurs. « On se sentait insouciants et rassasiés ! ». L'économie de génocide est inflationniste. L'argent des pillages permet d'acheter des bières à volonté. Avec l'abondance de l'argent et le contingentement des boissons, la demande dépassant l'offre, leur prix est multiplié par cinq.

Avec le bouleversement du système économique, l'ordre social est chamboulé. Les vagabonds cessent leurs vagabondages. Les pauvres deviennent riches et prennent des épouses qu'ils n'auraient jamais pu approcher en d'autres circonstances. L'abondance est telle que l'effort de tuer tend à être délaissé. Certains proposent de protéger des Tutsis moyennant le versement de sommes d'argent puis les abandonnent, laissant à d'autres le travail de haine. Avec le temps, le rythme du génocide s'installe : « On commençait la journée par tuer, on terminait la journée par piller. C'était la règle de tuer à l'aller et de piller au retour ». Si l'un est trop occupé pour piller, il tue puis envoie son épouse fouiller les maisons. Les épouses se rendent sur les lieux des massacres pour chercher dans les plis des vêtements des victimes les rouleaux de billets et les bijoux. L'argent devient surabondant, les prix augmentent.

Il y a aussi l'économie des amendes et des punitions. Qui ne veut pas participer aux massacres doit s'acquitter d'amendes que récupèrent les autres. Qui refuse d'avoir du sang sur les mains est de toute façon impliqué puisque par les amendes versées, il finance les milices criminelles.

À Butare, ville universitaire, les autorités apparentées aux Hutus modérés refusent de tuer. Le président par intérim, Théodore Sindikubwabo, considère cette résistance comme un acte de félonie. Il se rend personnellement à Butare pour convaincre la population de participer au génocide. « Les forces armées sont là pour assurer la souveraineté du pays. Dans cette situation difficile, nous demandons que ces forces soient soutenues par la population tout entière, par chacun d'entre nous. Commencez par le plus difficile, ensuite nous ferons le plus aisé », affirme-t-il dans son discours diffusé sur Radio Rwanda. Dans les minutes qui suivent, le massacre des Tutsis de Butare commence. Les pasteurs y prennent part comme les autres. Les génocidaires sont pieux. Ils citent fréquemment la Bible. Leur pays, disent-ils, est celui de Dieu, qui leur a donné ces terres fertiles, et les Tutsis sont les suppôts de Satan condamnés

par l'Église. Beaucoup d'assassins affirmeront devant leurs juges qu'ils ont obéi aux commandements de Dieu.

Un Hutu, tueur des marais parmi des milliers d'autres, donne cette indication glaçante :

> Des fauteurs racontent que nous étions transformés en bête sauvage. Qu'on était aveuglés par la férocité. Qu'on avait enfoui notre civilisation sous des branchages : raison pour laquelle il nous est impossible de trouver des mots concordants pour en parler convenablement.
>
> Voilà une blague pour égarer la vérité. Je peux dire ceci : en dehors des marais, notre vie se présentait très ordinaire. On chantonnait sur le sentier, on buvait des Primus ou de l'urwagwa, c'était au choix de l'abondance. On conversait de notre bonne fortune. On savonnait nos salissures de sang dans la cuvette. On se réjouissait les narines devant les marmites. On se réjouissait les narines de la nouvelle vie qui allait commencer en mâchonnant des cuisseaux de vache. On se chauffait la nuit sur nos épouses et on sermonnait les enfants turbulents. Même si on ne se contentait pas d'attendrissements comme auparavant, on était friand de bons sentiments.
>
> C'étaient des jours très ressemblants comme je vous l'ai dit. On endossait les vêtements des champs. On s'échangeait des racontars au cabaret. On pariait sur nos tués. On s'envoyait des blagues sur les filles coupées. On se chamaillait devant des bagatelles de grains. On aiguisait les outils sur des pierres ponceuses. On s'échangeait des tricheries. On rigolait des « mercis » des chassés. On dénombrait et on abritait nos biens.
>
> On multipliait toute sorte d'activités humaines, sans anicroches, à condition de s'adonner aux tueries dans la journée, évidemment.
>
> À la fin de cette saison des marais, on était trop déçus d'avoir raté. On était découragés de ce qu'on allait perdre. On était très apeurés de la mauvaise fortune et la vengeance qui nous tendait les bras. Mais au fond, on n'était fatigués de rien[5].

Le génocide des Tutsies apporte aux populations hutues un sentiment de complétude et de sérénité, un sentiment d'appartenance aussi que traduisent, entre autres exemples, la joie et la bonne humeur dans les foyers des bourreaux. Une fête lugubre qui fonctionne comme une « instance de socialisation », pour reprendre l'expression d'Emmanuel Le Roy Ladurie. Dans une articulation aussi précise qu'une mécanique d'horlogerie, la banalité du mal s'est installée en une dizaine d'années et, sur un événement limité, la chute de l'avion présidentiel, le sens moral a basculé.

Comment comprendre un tel aveuglement de la part d'une population qui, devant des rues envahies de cadavres et de sang, ne songe qu'à y ajouter d'autres cadavres et encore plus de sang ? C'est l'effet Lucifer et son paradoxe psychologique. Les victimes sont totalement déshumanisées. L'empathie s'est effacée. Une solidarité unit les bourreaux. Les massacres fonctionnent comme une instance de socialisation entre Hutus.

1. Traduction de Thomas KamanziI. Source : M^e^ Pierre Duquette, M^e^ Yves Bourdonnais et Paule Champoux Ohrt, Décision de la Section d'Appel de l'Immigration, Montréal, 6 novembre 1998, p. 57-82.

2. Parti du président Habyarimana.

3. Le Nyabarongo est une des grandes rivières du Rwanda qui marque la frontière avec le pays voisin. Historiquement elle fut le lieu de plusieurs massacres et a charrié de nombreux corps de Tutsis. Faire passer un Tutsi par le Nyabarongo signifie implicitement le tuer par noyade.

4. Jean Hatzfeld, *Une saison de machettes*, Le Seuil, 2003.

5. Alphonse Hitiyaremye cité par Jean Hatzfeld, *Une saison de machettes*, *op. cit.*

Les émeutes urbaines

En 1992, la ville de Los Angeles fut le théâtre d'un enchaînement causal aboutissant à un spasme de violence collective. D'abord, le lynchage de Rodney King ; ensuite, les scènes d'émeutes et de pillages consécutives à la relaxe des policiers lyncheurs. Par jeu de miroir, les émeutes constituent l'image inversée de la scène de lynchage.

Les images de l'époque illustrent la rapidité avec laquelle les habitants s'agglutinent par milliers, pillent, détruisent et incendient des bâtiments, malgré la présence initiale de forces de l'ordre en nombre et bien équipées. Filmées par les nombreux hélicoptères qui survolent la ville, sous l'œil des caméras des équipes de reporters mêlées à la foule, des dizaines de milliers de personnes ordinaires, qui allaient au travail ou faire leurs courses comme tous les jours, se transforment soudainement en pillards. Et quelques dizaines d'entre elles en assassins. Il y aura 54 morts, des centaines de blessés, 7 000 arrestations, des milliards de dollars de dégâts, sous le regard de millions de citoyens fascinés par les images retransmises à la télévision, sidérés à l'idée que les scènes infernales observées sur leurs écrans se produisent en direct à quelques centaines de mètres de chez eux.

Rodney Glen King est né et a vécu en Californie. Il a grandi dans les quartiers regroupant les Américains d'origine africaine. À l'âge de 24 ans, il a été condamné à deux ans de prison pour vol avec violence après avoir cambriolé un magasin et agressé son propriétaire d'origine coréenne. Le fruit de son larcin était de 200 dollars. Après une année d'incarcération, il a bénéficié d'une libération conditionnelle. Sur le plan judiciaire, pendant trois ans, il ne fait pas parler de lui. Il travaille dans le bâtiment, menant la vie d'un citoyen ordinaire.

Cette nuit du 2 mars 1991, il revient d'une soirée avec des amis avec lesquels il a regardé un match de basket-ball à la télévision. Il a bu quelques

bières. Après coup, son taux d'alcoolémie a été mesuré à 0,20 g/l, au-dessus du seuil toléré.

Il est intercepté par la police après une brève course-poursuite. La patrouille de Tim et Mélanie Singer, un couple de policier, l'a pris en chasse parce qu'il roulait à une vitesse excessive. Rodney King reconnaîtra qu'il avait tenté de fuir, inquiet que sa libération conditionnelle pût être levée en raison de cette double infraction au code de la route, l'excès de vitesse et l'alcool au volant. La course-poursuite dure moins d'un quart d'heure. De l'autoroute, où l'excès de vitesse a été mesuré, au quartier résidentiel où il est arrêté, le véhicule de Rodney King a parcouru une vingtaine de kilomètres. Entre le moment où l'infraction est relevée et celui où son véhicule est stoppé, un hélicoptère et trois véhicules de police ont rejoint le véhicule de chasse. Dans la première de ces voitures se trouvent les policiers Laurence Powell et Timothy Wind ; dans la seconde ; les policiers Theodore Briseno et Rolando Solano ; dans la troisième le sergent Stacey Koon.

Au moment où son véhicule est stoppé, Mélanie Singer ordonne à Rodney King et à ses deux passagers de sortir les mains sur la tête. Les deux passagers s'exécutent immédiatement. Rodney King ne sort que quelques minutes plus tard. Il est encerclé par les forces de police. Mélanie Singer s'approche de Rodney King avec son arme au poing pour procéder à son arrestation. Le sergent Stacey Koon, qui par son grade a autorité sur l'ensemble des policiers présents, stoppe Mélanie Singer et lui ordonne de rengainer son arme. Expérimenté, il privilégie la sécurité de son personnel. Il redoute les ruses des forcenés qui pourraient parvenir à se saisir de l'arme des policiers. Stacey Koon préfère temporiser et employer une mesure de submersion : plusieurs policiers sans arme à feu et munis de leur longues barres de fer encerclent l'individu suspect, et par leur nombre le submergent, l'immobilisent et lui passent les menottes.

Rodney King leur paraît bizarre : il titube, il grimace un sourire figé, il fait un coucou de la main à l'hélicoptère de la police qui survole le dispositif. Le sergent Koon pense que Rodney King est sous l'influence d'une drogue puissante, un produit anesthésique vétérinaire, le PCP ou « poudre d'ange », qui donne au consommateur un comportement agressif et une puissance physique décuplée. Koon décide de le neutraliser préalablement avec son pistolet à impulsion électrique, un Taser, arme non létale qui foudroie instantanément la cible. À la première décharge

électrique, Rodney King reste debout. Koon tire une deuxième fois et Rodney King tombe à terre. À peine est-il au sol que trois des policiers désignés pour l'assaillir, Laurence Powell, Timothy Wind, Theodore Briseno, le rouent de coups. La séquence du lynchage proprement dite dure une minute et vingt secondes, durant laquelle Rodney King reçoit 56 coups de barre de fer et 6 coups de pied. 40 des coups de barre de fer sont donnés par le seul Laurence Powell. De la fenêtre d'un motel situé au bord de la route, un vidéaste amateur, George Holliday, filme la scène.

Le bilan médical est sévère. Admis à l'hôpital, Rodney King souffre de onze fractures du crâne, une fracture de la mâchoire, une fracture de la cheville et des contusions sur tout le corps. Les examens sanguins et urinaires relèvent la présence d'alcool et de cannabis, mais pas de PCP.

Le rapport de police du sergent Stacey Koon est laconique. L'enquête ultérieure retiendra deux points concernant les déclarations de Powell. Ce soir-là, le plus féroce des policiers a noté sur son ordinateur de bord : « Je n'avais pas battu aussi méchamment (*this bad*) quelqu'un depuis un bout de temps ». Une deuxième phrase controversée de Powell fut également enregistrée, dans laquelle il se vante d'être intervenu au milieu de « gorilles dans la brume » (*Gorillas in the mist*).

Le lendemain, George Holliday se rend au commissariat central avec une copie de sa vidéo. Les autorités ne donnent aucune importance à l'événement. George Holliday décide alors d'envoyer l'enregistrement de la séquence de lynchage à une chaîne de télévision locale. La vidéo est intégralement diffusée puis reprise par les autres chaînes nationales d'information, particulièrement CNN qui la fait passer en boucle, en fond d'écran derrière le présentateur. L'affaire Rodney King devient en vingt-quatre heures l'affaire de tout le monde.

Un sondage de rue, le lendemain, indique que 92 % des personnes interrogées jugent excessifs les comportements brutaux des policiers. Devant cette médiatisation, le chef de la police de Los Angeles, Daryl Gates, reconnaît l'excès de violence mais le minimise et le justifie. Il déclare à la presse « que les conditions ont été extrêmes, très extrêmes » et que ses policiers n'ont pu faire autrement, ajoutant que ces derniers sont reconnus pour leur « professionnalisme de classe mondiale » (*most professional police department in the world*).

La justice se saisit de l'affaire. Le procureur lance des poursuites contre Koon, Powell, Wind et Briseno, pour usage excessif de la force. Au

moment même où commence l'instruction, Rodney King est informé qu'aucune poursuite n'est engagée contre lui. Ni l'excès de vitesse ni la conduite en état d'ivresse ne font l'objet d'une sanction. S'en remettant aux mécanismes magiques qui régissent parfois l'inconscient collectif, les policiers ont-ils pensé qu'en effaçant les délits de Rodney King ils effaceraient de même leurs crimes ?

Le maire de Los Angeles fait part de son inquiétude : « Il y a des tendances racistes dangereuses au sein du département de la police ». Il demande la mise en place d'une commission d'enquête indépendante sur ces dérives racistes. Le maire demande aussi la démission du chef de la police, Daryl Gates, mais celui-ci refuse, et continue de soutenir ses hommes et de minimiser leur brutalité.

Entre le lynchage de Rodney King et le procès des policiers impliqués, un événement local va accentuer la tension entre les communautés de Los Angeles. Le 16 mars 1991, treize jours seulement après l'arrestation de Rodney King, toujours dans les quartiers sud de Los Angeles, une jeune fille afro-américaine de quinze ans est abattue par une commerçante d'origine coréenne.

Latasha Harlins est lycéenne. Elle entre dans le magasin pour acheter un jus d'orange. Elle met la bouteille dans son sac et se présente au comptoir. En l'absence de son mari et de son fils, la femme du commerçant, Mme Soon Ja Du, âgée de quarante-neuf ans, tient la caisse. Elle se méprend sur le geste de l'étudiante qui a mis la bouteille dans son sac, geste qu'elle interprète comme un vol. Elle arrache le sac à Latasha Harlins qui le reprend aussitôt et part vers la sortie du magasin. Soon Ja Du prend l'arme de poing sous le comptoir et abat la jeune fille, à un mètre d'elle, de dos, en pleine tête. Les policiers arrivés sur les lieux trouvent 2 dollars en petite monnaie dans la main de la jeune fille. Latasha Harlins voulait payer sa boisson…

Soon Ja Du déclare d'abord que la jeune fille l'avait menacée. La vidéo de surveillance est diffusée en boucle à la télévision comme l'avait été celle de George Holliday quinze jours plus tôt. On y voit la commerçante agresser la lycéenne puis l'abattre dans le dos. Sonn Ja Du déclare alors que le coup de feu est parti involontairement. Son mari la soutient, et déclare que leur magasin a été plusieurs fois attaqué et que son épouse s'est sentie en état de légitime défense.

En novembre 1991, huit mois plus tard, a lieu le procès de Soon Ja Du. Le jury déclare la commerçante coupable de meurtre avec préméditation et demande une peine de seize ans de prison. Contre toute attente, la juge Joyce Karlin en charge du procès ne suit pas son jury. Elle donne des circonstances atténuantes à la commerçante : « Est-ce que la réaction de Mme Du était inappropriée ? Certainement. Mais est-ce que cette réaction est compréhensible ? Je pense que oui ». À quoi la juge ajoute : « Il n'y a pas lieu de penser à une revanche. Et quelle que soit la sentence, Mme Du vivra toute sa vie avec ce drame. Mme Du a abattu Mlle Harlins après qu'elle a été extrêmement provoquée (*extreme provocation*) et sous forte contrainte ; elle ne commettra probablement jamais un autre crime ». La juge Joyce Karlin fait donc appel de la décision du jury. Soon Ja Du est finalement condamnée à cinq ans de prison avec sursis, 4 000 heures de travaux d'intérêt général et 500 dollars d'amende.

Plusieurs magistrats désavouent publiquement le juge Karlin. Dans la rue, des manifestations ont lieu. Face à la quasi-impunité de ceux qui tuent leurs enfants, la population afro-américaine exprime dignement sa colère. À ce moment encore, ces démonstrations restent pacifiques. On attend le procès des policiers qui ont lynché Rodney King.

Les avocats des trois policiers, Powell, Wind et Briseno, et celui du sergent Koon, se focalisent sur la procédure. Ils demandent que le procès soit transféré hors de Los Angeles. Un jury à Los Angeles serait influencé par l'affaire et susceptible de demander une condamnation des policiers. Ils souhaitent que le procès se déroule dans une juridiction plus conservatrice. Le juge Bernard Kamins rejette la demande de la défense qui fait appel.

Coup de théâtre : la cour d'appel de Californie, à l'unanimité, accepte la demande de la défense et le juge Kamins est dessaisi du procès, au prétexte qu'il aurait pris parti, interprétation fallacieuse d'une formule dite aux avocats de Rodney King : « Vous pouvez me faire confiance (*You can trust me*) ». Le juge Stanley Weisberg est nommé en remplacement et le procès transféré à Simi Valley, une bourgade du comté de Ventura, à majorité conservatrice, essentiellement peuplée de Blancs (*white city*). La liste des jurés comprend 260 personnes, dont à peine 6 d'origine afro-américaine.

Les deux parties comprennent que l'enjeu majeur du procès est la composition du jury de citoyens. La partie de l'accusation souhaite qu'il y ait des représentants de la communauté de Rodney King, des Noirs, dans ce jury. Sur les six jurés potentiels d'origine afro-américaine, cinq se désistent,

par crainte des hostilités qu'ils pourraient subir. L'avocat de Powell a ensuite le jeu facile de récuser le seul Noir restant. Dans le jury finalement retenu figurent deux membres de la NRA, la *National Rifle Association*, vitrine légale du Ku Klux Klan officiellement dissout. Deux autres sont des militaires vétérans. Les douze jurés sont tous issus du milieu des Blancs conservateurs. Les médias qui suivent l'affaire sous-estiment cette phase de composition du jury. Tout le monde est convaincu que l'enregistrement vidéo, par la crudité des images et la brutalité des comportements filmés, suffira à confondre les accusés. Ces médias ne préparent pas l'opinion publique au choc qui va suivre.

Le procès débute le 5 mars 1992, un an après les faits. Il commence par la projection de la vidéo de Georges Holliday. La ligne de défense des avocats des policiers est la suivante : « Rodney King, et lui seul, avait la situation sous son contrôle ». Une seule faille apparaît dans la défense lorsque l'avocat de Briseno rejette la faute sur son collègue en déclarant que Powell « avait perdu le contrôle » de lui-même et que son client avait à plusieurs reprises essayé de le contenir.

Melanie Singer, de la police de l'autoroute, est la première à témoigner. Elle déclare : « Powell s'est présenté à droite de Rodney King, en quelques secondes sortit son bâton et d'un pivot puissant il le frappa au-dessus de la pommette, faisant éclater sa figure de l'oreille à la joue ». Lorsque le procureur lui demande si elle pensait qu'il y avait des raisons justifiant qu'à ce moment-là, Powell frappe ainsi Rodney King, elle déclare : « À mon avis, non monsieur le procureur, il n'y avait aucune raison pour qu'il le frappe ainsi ».

Lorsque vient le tour de la défense, Michael Stone, l'avocat qui assure celle de Powell, met en cause le témoignage de Melanie Singer :

« – Stone : Bien, dans votre déclaration de tout à l'heure, vous avez dit que sous le coup la peau avait éclaté de l'oreille à la joue ?

– Singer : Oui.

– Stone : Est-ce que là (il montre une photo du visage de Powell à l'hôpital) vous voyez des sutures ?

– Singer : Non, monsieur.

– Stone : Est-ce que vous relevez, sur cette photographie, la peau éclatée ?

– Singer : Non, monsieur.

– Stone : Alors avez-vous une explication à donner ?

– Singer : J'ai vu ce que j'ai vu, monsieur. »

Les infirmières qui avaient entendu les commentaires de Powell à l'hôpital confirment les remarques comparant l'arrestation de Rodney King à un jeu : « Ce fut une belle partie » (*a good hardball game*) et « de supers coups » (*quite a few home runs*). Une nouvelle fois intervient l'avocat de Powell qui démonte ce témoignage et fait attribuer ces commentaires à une autre personne.

Des confrères de Powell sont appelés par la défense à la barre. Susan Clemmer décrit des policiers effrayés par un suspect effrayant (*Scary suspect and scared officers*). Susan Clemmer charge Rodney King, déclarant qu'il lui avait craché du sang au visage. En 1992, cette référence au sang renvoie au sida. Rodney King est coupable d'avoir saigné sous les coups qui lui ont été infligés, et d'un sang impur de l'avoir menacée mortellement, elle, femme policer, blanche. Comme dans la fable du loup et de l'agneau, la victime est accusée du trouble que va provoquer son châtiment. Clemmer ajoute que durant l'arrestation, son collègue Powell lui aurait confié s'être senti menacé, craignant d'être abattu par Rodney King. Devant le tribunal, la collègue de Powell transforme le bourreau en victime imaginaire et la victime en bourreau potentiel.

Au tour du sergent Stacey Koon d'être entendu par les juges. Il décrit une escalade de la violence, verbale d'abord puis physique. Sa version est celle d'une arrestation calme et conduite selon les normes. Il produit un récit bien construit en trois étapes : des ordres, puis devant le refus d'obtempérer l'usage du pistolet à impulsion électrique à deux reprises, et devant l'inefficacité du Taser, les coups jusqu'à la soumission du forcené. Habilement, son avocat lui demande ce qui l'avait incité à suspendre le geste de Melanie Singer qui s'était approchée du véhicule l'arme au poing. Stacey Koon joue le jeu de l'émotion, s'essuie les yeux et d'une voix cassée répond qu'il lui était venu en mémoire le massacre de Newhall, en 1970, où quatre policiers avaient été abattus par deux gangsters surarmés. Les jurés sont convoqués devant l'image des policiers martyrs. Rodney King est présenté comme le criminel imaginaire que les policiers voudraient qu'il soit.

Vient le tour où Laurence Powell, le policier auteur de quarante coups de batte, est appelé à la barre. « J'étais effrayé. Ma vie était en danger. J'étais effrayé à mort. Si ce type parvenait à prendre mon arme, j'étais mort. » Puis il se justifie de n'avoir fait que suivre les ordres reçus de son supérieur, le sergent Koon. Une fois de plus la structure de l'événement est

inversée : l'homme à terre qui était battu à mort est présenté comme celui qui voulait tuer les policiers autour de lui.

Theodore Briseno, le policier le plus proche de Powell au moment des faits, répète que pour lui, son collègue avait perdu le contrôle de ses actes, qu'il ne l'avait jamais vu dans un pareil état. Il répète que Powell a été excessif dans les coups donnés. Il redit que le comportement de Powell était une faute, était mal (*wrong*), qu'à plusieurs reprises il a tenté de contenir la violence de ses coups et que Powell l'a contourné pour pouvoir continuer à frapper Rodney King.

L'avocat de Powell prend la parole et présente son client comme un homme de devoir, sensé. Il demande aux jurés de se mettre à sa place en de telles circonstances. Il dit que les policiers ne sont pas des robots, qu'il faut beaucoup de courage pour faire ce métier, qu'ils prennent des risques. L'avocat du sergent Stacey Koon donne comme circonstances atténuantes pour son client le fait que les trois policiers qui avaient assuré avec lui la mission étaient des jeunes peu expérimentés, ce qui ne lui offrait pas beaucoup d'alternatives quant à l'action à conduire face au fuyard récalcitrant.

À la fin des plaidoiries, les jurés se réunissent sept jours durant pour se mettre d'accord sur la décision de justice à prendre vis-à-vis des quatre policiers. Ils sont vite d'accord pour un acquittement de White et de Briseno. C'est un peu plus long pour l'avis d'acquittement concernant le sergent Koon et pour le cas de Powell. Dès le début, huit jurés souhaitent que Powell soit acquitté de toutes les poursuites, deux estiment qu'il doit être condamné sur certaines charges. À la fin, ils ne peuvent se mettre d'accord sur aucune des charges. Et votent unanimement l'acquittement.

Dès l'annonce du verdict, une foule s'en prend aux policiers acquittés, des Noirs, des Blancs crient au scandale, à la honte, à la parodie de justice. Très maladroitement, le chef de la police de Los Angeles, Daryl Gates, s'exprime : « C'est tragique pour tout le monde ». Cette phrase qui met à égalité le malheur de la victime et celui supposé de ses bourreaux est illustrative de l'effet de lissage du mal, consistant à dissoudre la cruauté dans l'ensemble des faits. Si le tribunal et le procès ont représenté une épreuve pour les policiers mis en accusation, en aucun cas cela ne peut être mis à égalité avec une scène de lynchage.

À 15 h 15, le jury prononce l'acquittement.

À 15 h 30, 300 personnes se rassemblent devant le tribunal pour manifester leur opposition au verdict.

De 17 heures à 18 heures, dans les quartiers sud du centre de Los Angeles, au carrefour des avenues Florence et Normandie, une trentaine de policiers tentent de maintenir les mouvements de foule. La violence des cris et des gestes s'amplifie au fil des minutes. Directement menacés par ceux auxquels ils essayent de faire face, les policiers refluent. En fin de soirée, il n'y a plus un seul représentant des forces de l'ordre dans le quartier.

À 18 h 30, par centaines, des manifestants se rassemblent à Park Center, devant les bureaux de la police.

À 18 h 45, une scène de lynchage, filmée depuis un hélicoptère, est diffusée en direct. Reginald Denny, typé caucasien, chauffeur d'un poids lourd immobilisé par la foule, typée africaine, amassée dans la rue, est extrait de son camion par un petit groupe de manifestants, mis à terre, frappé, roué de coups de pieds. Quelques personnes tentent de le protéger avant de reculer devant la violence de ceux qui s'acharnent sur lui.

À 20 h, 2 000 personnes se rassemblent pacifiquement devant un bâtiment symbolique, la première église épiscopale dédiée aux Américains d'origine africaine. Au même moment, les premiers pillages se produisent au carrefour des avenues Florence et Normandie : *Tom's Liquor and Deli*, un magasin d'alcool, est dévalisé puis incendié. Ce n'est pas un hasard. La mort de Latasha Harlins est dans toutes les mémoires, les magasins d'alcool et les commerces appartenant à des membres de la communauté coréenne sont les premiers visés par les pillages et les destructions.

Le chef de la police lance un appel à l'ensemble du personnel des forces de l'ordre pour mobiliser le maximum d'effectifs. Le service scolaire de la ville annonce la fermeture pour le lendemain de toutes les écoles. À 20 h 45 le maire de la ville, Tom Bradley, déclare l'état d'urgence.

Dès 21 h, l'immense quartier de South-Center, où résident plusieurs millions de citadins, est devenu la proie du chaos. Les sorties d'autoroutes sont fermées pour ceinturer les émeutiers et éviter que d'autres manifestants ne viennent grossir les rangs des premiers. Des hélicoptères de la police sont la cible de tirs. L'aéroport de Los Angeles est fermé à cause de la fumée des incendies et par crainte de tirs contre les avions civils. Les transports publics sont interrompus.

Dans la nuit du 29 au 30 avril, la garde nationale est appelée en renfort des forces de police. À chaque minute on enregistre trois nouveaux

incendies. Les services de secours sont débordés. Les urgences des hôpitaux reçoivent des blessés par centaines.

Le 30 au matin, les fumées sont tellement denses que la ville semble plongée dans l'obscurité. Le couvre-feu est étendu aux quartiers de Long Beach, Carson, Culver City, Hawthorne, Hermosa Beach, Huntington Park, Inglewood, Pomona, San Fernando, Torrence et West Hollywood. Les autoroutes vers Sante Ana, Santa Monica et San Diego sont fermées. Dans les quartiers touchés, des milliers de commerces sont pillés. Les supermarchés et les stations services sont pris d'assaut par les habitants qui craignent une pénurie. Les centres commerciaux sont fermés. Les services postaux sont interrompus. Les rencontres sportives sont annulées.

Les hélicoptères de la presse filment du ciel les mouvements de foule. Dans la rue, quelques journalistes courageux filment de près, suscitent des interviews. Les manifestants crient leur colère. Beaucoup tiennent des propos orduriers accompagnés de gestes obscènes. L'atmosphère est électrique. Certains reporters reçoivent des jets de cailloux et doivent s'enfuir.

La menace est invisible et partout. Une personne en frappe une autre. Quelques coups et, si elle n'est pas assommée, la victime s'enfuit pendant que le bourreau passe à autre chose. Mais si la victime reste à terre, prend des postures de protection de ses bras et de ses mains, le bourreau s'acharne. Alors ceux qui n'étaient pas bourreaux le deviennent à leur tour et la victime est frappée par tous ceux qui, l'entourant, l'agressent de coups de pied, de coups de poing, de bâton.

Pendant les pillages, ces comportements de meute dominent. Si l'un se met à courir, il est suivi d'une douzaine d'autres. Si l'un pousse la transgression à briser une vitrine, les autres brisent dans la foulée les autres vitrines. Si dans un rayon encore intact l'un se saisit de plusieurs bouteilles d'alcool, une meute se rue sur le reste qui est pillé en quelques minutes.

De curieux comportements collectifs surgissent. Deux ou trois personnes s'associent pour piller plus efficacement, prennent une grosse poubelle qu'ils traînent à plusieurs pour emporter un plus grand butin. On observe chez les pilleurs une entraide et une solidarité de circonstance.

Tous ne pillent pas : seule une personne sur cinq le font. Souvent des hommes puissants comme des déménageurs emportent des lourds trophées. Les autres vont et viennent, regardent et rient. Le sol est jonché de débris de valeur que personne ne cherche à ramasser.

La zone se met à ressembler au parking d'un immense supermarché. Les voitures arrêtées en pleine rue sont remplies des denrées pillées. Quelques femmes en bigoudis transportent de lourds caddies. Elles ont fait leur course, selon leurs habitudes. Un journaliste leur demande pourquoi elles pillent. Elles répondent amusées que c'est du shopping. Elles sont à la fête. Elles ont pris ce qui correspondait à leurs besoins courants. Mais elles n'ont pas payé. Autour des centres commerciaux, l'atmosphère est plutôt calme, presque bonhomme. C'est comme une grande kermesse. Il y a ici et là quelques bousculades, mais le pillage se fait sans hâte, avec l'allure d'une promenade joyeuse dans une belle pagaille.

Les phénomènes de groupe prédominent. On ne voit aucune personne s'activer seule. Quelques endroits sont déserts de toute activité. Quelques dizaines de mètres plus loin, un petit groupe s'est agglutiné. Les hommes pénètrent d'un même mouvement dans un entrepôt dont le portail vient d'être forcé. Le groupe s'engouffre et réapparaît quelques minutes plus tard, certains les bras chargés, les autres gesticulant joyeusement. Il y a très peu d'enfants. Ceux qui sont présents aident leurs mères à porter les paquets.

Plus loin la violence de rue est extrême. Les Américains d'origine coréenne se sont organisés en milice. Ils font groupe, ils sont armés, ils ont des gilets pare-balles, ils tirent sporadiquement pour maintenir les pillards à distance. Plus loin les magasins sont vandalisés. Des Américains d'origine coréenne achèvent de dévaliser des commerces coréens dont les devantures ont été défoncées. Des Américains d'origine africaine incendient des commerces appartenant à des membres de leur propre communauté. Le mal est aveugle. Les Noirs américains possesseurs d'un commerce mettent un écriteau sur la vitrine : propriétaire noir (*black owner*). Cela n'empêche pas l'incendie de leurs magasins. Des Coréens pleurent de rage contre les Coréens qui les ont pillés. Un Noir crie son désespoir devant d'autres Noirs qui ont assisté, impuissants, à l'incendie de son magasin par des Noirs.

Le 1er mai, le maire signe un arrêté interdisant les ventes de carburant et de munitions. En fin de matinée, un millier d'Américains d'origine coréenne se réunissent pour une marche pour la paix.

À 14 h 30, le gouverneur annonce que le procès des policiers va être ré-ouvert, pour des faits maintenant qualifiés de criminels. Un quart d'heure après, Rodney King, jusque-là resté silencieux et en retrait du procès, est invité à s'exprimer. Sous l'emprise de l'émotion, dépassé par les

événements, il bégaie une courte phrase « Les gars… Est-ce qu'on peut pas continuer comme avant ? » (*People… Can't we all get along ?*).

Tous les bureaux et les commerces sont fermés. Le manque à gagner pour l'économie locale est considérable. 25 000 foyers sont sans électricité. Au matin du 2 mai, 6 000 personnes ont été arrêtées pour des actes de pillage ou d'incendies. 10 000 réservistes de la Garde nationale et 6 000 Marines sont déployés pour sécuriser la ville.

Le Révérend Jessie Jackson, figure très populaire et respectée du milieu afro-américain, qui fut deux fois candidat à la présidence des États-Unis, est sollicité pour rencontrer les représentants de la communauté coréenne. L'ordre revient en quelques heures. Les premiers volontaires sont à l'œuvre pour nettoyer les rues. Au total, 25 000 personnes ont été arrêtées et emprisonnées. 40 000 personnes se retrouvent sans emploi après la destruction de leurs bureaux, de leurs magasins ou de leurs ateliers. En dépit des critiques croissantes, le chef du département de police de Los Angeles, Daryl Gates, continue de déclarer que son département a correctement fait face aux émeutes. N'est-il pas celui qui fut le plus aveugle ?

TROISIÈME PARTIE

PAROLES DE BOURREAUX

La charge du bourreau

En France, sous l'Ancien Régime, un décret désignait le bourreau, définissait son office et fixait sa rémunération. Mais cela n'en faisait pas un métier comme un autre. Le bourreau et sa famille étaient souvent traités en parias. Comme cette fonction entraînait une réclusion sociale, elle était compensée par quelques avantages dont le droit de havage. Le bourreau avait également le privilège d'être propriétaire de la dépouille des personnes qu'il exécutait et de pouvoir obtenir quelques revenus de leur commerce. C'était donc la collectivité qui payait cette charge ingrate, mais avec un mode de rémunération qui marquait l'ostracisme économique qui allait avec la fonction.

Au XV^{e} siècle, Geoffroy Thérage, bourreau à Rouen, fut l'exécuteur de Jeanne d'Arc[1]. Il occupait la fonction de « Maître persécuteur des hautes œuvres du Roy ». Les Archives nationales gardent des traces de ses quittances : 15 sols tournois pour une mise au pilori, 20 sols tournois pour un traînage sur une claie avec pendaison et éviscération, 20 sols tournois pour une décapitation, 4 livres tournois et 8 sols pour avoir traîné un condamné, coupé un poing, décapité, écartelé, pendu le corps et les quatre membres et mis la tête au bout d'une lance. La plus forte rémunération fut en 1432 de 111 livres et 13 sols pour 104 exécutions. À l'époque, la livre tournois avait la valeur de 8 g d'or fin. La rémunération pour ces 104 exécutions était donc de près de 1 kg d'or.

Cette forte rémunération est indicative de la réticence à tenir l'office de bourreau. Les candidats à ce poste ne se bousculaient pas, tant la répulsion que cette funeste besogne leur inspirait était forte. Une ville devait engager de fortes sommes d'argent pour s'attacher les services d'un volontaire à tenir cet emploi. Cela n'a pas changé aujourd'hui.

À Paris, Marcel Chevalier officia de 1958 à 1976 comme exécuteur adjoint, puis fut le dernier bourreau français de 1976 à 1981. À ce poste, il officia à la décapitation des deux derniers condamnés à mort français en juin et en septembre 1977. Durant les cinq années où il tint la fonction d'exécuteur en chef, sa principale activité était ouvrier dans l'imprimerie. En 1979, sa rémunération annuelle pour cette tâche virtuelle qu'il incarnait sans jamais avoir eu à la remplir était de 40 000 francs, soit le gain supplémentaire de deux fois son salaire[2]. Il triplait ses revenus de sa seule bonne volonté à être l'exécuteur des basses œuvres de la justice.

En Floride, aux États-Unis, le coût de chaque condamnation à mort dépasse 3 millions de dollars[3]. Compte tenu de tous les frais de justice et de mise en œuvre, c'est comparativement trois fois plus cher que le coût d'une condamnation à la réclusion à perpétuité dans un pénitencier de haute sécurité[4]. En Arizona, en 2010-2011, un médecin employé pour superviser les exécutions était payé 18 000 dollars pour chacune d'entre elles, et il perçut même 12 000 dollars pour une exécution qui n'avait pas eu lieu parce que suspendue au dernier moment.

Les bourreaux sont parfois tourmentés par le remords. Lors du procès en réhabilitation de Jeanne d'Arc, des témoignages furent recueillis sur les réactions de Geoffroy Thérage après la mise à mort de la Pucelle. Le bourreau aurait éprouvé une forte compassion face à la cruelle manière dont elle fut mise à mort. Les Anglais n'avaient pas voulu, comme c'était l'usage, qu'elle fût assommée avant la mise à feu du bûcher. Les gens d'Église présents témoignèrent que Geoffroy Thérage aurait été « frappé et ému d'une merveilleuse repentance et terrible contrition, comme tout désespéré, craignant de ne savoir jamais impétrer pardon et indulgence envers Dieu de ce qu'il avait fait à cette sainte femme ». Le psychiatre Franz Fanon eut à prendre en charge, en Algérie, des militaires qui présentaient des perturbations psychiques importantes en relation avec un sentiment de culpabilité d'avoir eu à perpétrer des actes de cruauté, des tortures et des exécutions[5].

La Révolution française fut un temps d'humanisation des châtiments et des peines. Jusqu'alors, l'exécution de la peine capitale différait selon le forfait et le rang social du condamné. Les nobles avaient droit à une mort rapide par décapitation. Les régicides et les criminels étaient écartelés et démembrés, les hérétiques brûlés vifs, les voleurs soumis au supplice de la roue. Les faux-monnayeurs étaient ébouillantés. À partir de 1791, la torture

précédant l'exécution fut abolie. Le mode de mise à mort fut uniformisé. « Tout condamné à mort aura la tête tranchée », c'était la loi. Dans un élan d'humanité, les chefs politiques voulurent que l'exécution fût sans douleur et sans tourment. Ce fut l'avènement de la guillotine, une machine « très sûre qui ne faisait pas languir », indiquaient ses promoteurs.

Au XIX^{e} siècle, le bourreau devint un agent contractuel de l'État et la charge continua à se transmettre de père en fils. Il y eut la dynastie des Samson, bourreaux à Paris de 1688 à 1847, exécuteurs de Louis XVI, Marie-Antoinette, Danton, Robespierre. La dynastie perdit son « privilège » en 1847. Son dernier représentant, Henry Clément Sanson, sixième du nom, était joueur. Il fit des dettes et pour obtenir des créances, plaça son outil de travail, la guillotine, chez un prêteur sur gages. Il fut démis de sa fonction et remplacé par le descendant d'une dynastie d'exécuteurs normands.

Il y eut aussi les bourreaux Deibler : Louis, le père, puis Anatole, le fils, bourreau durant cinquante-quatre ans, de 1885 à 1939, dont quarante ans comme exécuteur en chef. Il prit part à l'exécution de près de 400 personnes. Anatole Deibler ne fut pas un bourreau comme ses prédécesseurs. Dès 1891, il entreprit de rédiger ses « carnets d'exécution[6] ». Il écrivait d'abord au crayon gris les éléments donnés par l'enquête de police. Après la condamnation, il recopiait ces lignes à l'encre brune pour faire un récit du crime aussi détaillé que possible. Puis il notait les caractéristiques de l'exécution : le lieu et l'heure, les conditions météorologiques, les derniers gestes et les dernières paroles du condamné, les éventuels incidents qui furent rares car il était très méticuleux. Les journalistes lui reprochaient sa hâte qui réduisait le temps du spectacle. Cette hâte pouvait s'expliquer par le fait qu'Anatole Deibler n'aimait pas les foules qui se pressaient pour assister à l'exécution et qu'il trouvait indécent les applaudissements qui accompagnaient son office.

Dans ses carnets, comme pour justifier sa tâche, Deibler rendait parfois au condamné son humanité. On peut lire par endroits que le condamné avait prononcé pour son bourreau des mots de remerciement, des mots de pardon. Anatole Deibler était sensible aux émotions exprimées par le condamné à quelques mètres de la guillotine. Si le criminel vacillait parfois devant l'imminence de l'exécution, il fallait que lui, le bourreau, ne cillât pas. Il fallait qu'il tînt sa charge le plus proprement possible, comme pour distinguer le crime « sale » du psychopathe du crime « propre » que le bourreau exécutait au nom de la société.

Voici quelques extraits qui permettent, au travers des détails auxquels ils s'attachaient, de saisir la personnalité complexe d'Anatole Deibler. Les longues pages où il décrit le cheminement meurtrier des condamnés ne sont pas reprises. En revanche, ses observations méticuleuses du condamné confronté à l'imminence de l'exécution sont retranscrites. Elles montrent que Deibler personnalisait chacune de ses exécutions et veillait attentivement à ce qu'en soit bien indiquée la dimension juste et légitime.

Carnet n° 4, « exécuté à Lille le 24 mars 1925. Mardi, temps très clair, frais, 5 h 10 », Henri Olivier, condamné pour deux assassinats, quatre tentatives d'assassinat et de nombreux vols. Deibler fait le long récit du parcours de ce psychopathe jusqu'à sa condamnation, puis il ajoute cette annotation finale : « Au cimetière le professeur de la faculté de Lille lui enleva la glande thyroïde pour la greffer sur une jeune fillette atteinte de paralysie. L'opération réussit parfaitement. L'enfant est sauvée. »

Carnet n° 4, « exécuté à Dreux le 25 juin 1925. Samedi, temps couvert, 3 h 20 », Noël-Léon Charpentier, condamné pour assassinat. « Transféré à la prison de Dreux, Charpentier y fut gouailleur. […] Charpentier fut cynique jusqu'au bout. En arrivant au pied de l'échafaud il cria d'une voix forte : – Adieu ! »

Carnet n° 4, « exécutés à Montbrison le 21 juin 1928. Jeudi, temps légèrement nuageux, 3 h 20 » Jacques Montmagnon et Joseph Allier pour assassinat. « Montmagnon à son réveil pour l'exécution, injuria le procureur de la République et fit le récalcitrant, ne voulant pas qu'on l'attache et, en sortant de la prison, il cria aux gendarmes de service : – Enlevez vos fusils, pas besoin de ça ! Et il se mit à sauter trois ou quatre fois à pieds joints en riant et en chantonnant. Allier fut plus calme en allant à la guillotine. Il avait protesté de même pour ne pas être attaché. »

Carnet n° 5, « exécuté à Amiens le 26 février 1929. Mardi, brumeux, verglas, 6 h 10 », Serge Gambier condamné pour double assassinat. « Dans les derniers jours de son incarcération, Gambier, convaincu de sa grâce, se montra jovial avec les gardiens. Il manifesta même le désir d'être baptisé. Mais lorsqu'à ses premières demandes, l'abbé Garet lui confia des livres religieux, Gambier les recouvrit de phrases injurieuses et ironiques sur ceux qui l'approchaient. Cependant quelques jours avant son exécution, il semblait s'être amendé, apprenant les principes religieux que lui inculquait l'aumônier. Avant d'aller à l'échafaud, il consentit à entendre la messe et

communia. Après la messe, on le reconduisit dans sa cellule, car il avait manifesté le désir d'écrire à sa grand-mère et de lui envoyer son dernier adieu en lui demandant pardon. Il écrivit aussi une lettre à l'adresse d'une jeune fille de son pays. Au moment de sa toilette, s'adressant à l'aide qui lui coupait le col de sa chemise il lui dit : – Ne coupez pas ma chemise. Sortant de la prison il dit adieu à ses gardiens. Traversant la courette devant la porte, il prononça d'une voix calme : – Pardon, mon Dieu. Au pied de l'échafaud, ayant une cigarette aux lèvres, il articula d'une voix très nette : – Adieu, messieurs ! Le corps n'ayant pas été réclamé par sa famille, il fut livré à l'École de médecine. »

Carnet n° 5, « exécuté à Douai le 21 mars 1929. Jeudi, temps clair et doux, 5 h 15 », Léon-François Vendredeuil condamné pour meurtre avec préméditation. « L'assassin discuta. Il nia tout cela. Pendant sa détention, quelque temps avant le jour de son exécution, il fut assez sensible aux douceurs que lui donnait l'aumônier de la prison. Il avait consenti à apprendre le catéchisme et faisait sa prière ; il lisait également une petite histoire religieuse. Au moment du réveil, quand l'aumônier lui demanda s'il désirait les secours de la religion et s'il voulait entendre la messe, il répondit par un refus. Pourtant, la veille, il avait fait ses Pâques avec quelques autres détenus. Le prêtre insista une deuxième fois, mais il répondit sèchement : – Non ! Au greffe, tout en fumant une cigarette, il se plaignit à son avocat qu'ayant écrit une lettre à sa sœur elle ne lui avait pas répondu. Au moment de la toilette, il ne dit pas un mot et se laissa très docilement attacher les bras derrière le dos et mettre une entrave à ses chevilles. En sortant du greffe pour se diriger vers l'échafaud, il adressa un suprême adieu à ses deux gardiens, au gardien chef et à son avocat. Son corps, transporté au cimetière, fut réclamé par les professeurs de la faculté de Lille, qui prélevèrent certains organes pour servir à des études. »

Carnet n° 5, « exécuté à Marseille le 15 mai 1929. Mercredi, temps clair, un peu de mistral, 3 h 37 », Bonaventure Balsanti condamné pour assassinat d'un agent de police. « Au moment de son réveil, quand le procureur de la République lui annonça que son pourvoi avait été rejeté, et qu'il fallait avoir du courage, il se dressa sur son lit, eut un haut-le-corps et répondit : – Comment voulez-vous avoir du courage ? Puis il ajouta : – La société vous assassine en détail ! Son habillement effectué en quelques minutes, il alluma une cigarette et but un verre de rhum. Il voulut écrire à une tante qui habitait Marseille, mais il fut pris à cet instant d'un

tremblement nerveux. Ses doigts étaient incapables de tenir le porte-plume et ce fut son défenseur, M^e^ Auguste Ranaud, qui rédigea la courte lettre que Balsanti signa néanmoins. Il sortit ensuite de sa cellule et parcourut, énervé, tremblant quelque peu, la distance qui le séparait de la chapelle. Il écourta la messe que célébra l'abbé d'Aste, aumônier de la prison. À l'issue de la messe, il s'entretint un instant avec le prêtre. Balsanti lui dit : – Dieu, j'en suis sûr, me pardonnera ! Au greffe de la prison, il fuma quelques cigarettes et but plusieurs verres de rhum. Au moment où on lui ligotait les poignets derrière le dos, il s'étonna d'abord d'une telle opération, puis il murmura : – Vous voulez donc me désosser ? Cela fut dit d'un ton narquois. Cependant l'homme tremblait, si bien qu'il demanda au docteur de la prison s'il n'y avait pas "quelque chose" pour faire passer le tremblement qui l'agitait. – Oh ! ce n'est pas de peur, s'empressa-t-il toutefois d'ajouter. En quittant le seuil de la prison, il dit un simple "au revoir" à son défenseur. Puis il marcha vers l'échafaud d'un pas ferme, la cigarette aux lèvres. »

Carnet n° 5, « exécuté à Rouen le 21 juin 1930. Samedi, temps un peu gris, 3 h 15 », Henri Verdière condamné pour le viol et le meurtre d'une fillette de 8 ans. « Le jour de son exécution, […] après s'être habillé, il consentit à entendre la messe, à genoux sur un prie-Dieu. Il communia et récita le Pater Noster et l'Ave Maria avec l'aumônier puis, d'un pas ferme, il descendit au greffe avec deux gardiens. L'avocat général lui demanda s'il avait des déclarations ou des recommandations à faire : – Non, aucune. Rien, répondit le condamné […] – Je veux mourir comme un brave. Je n'ai pas peur ! On lui offrit une cigarette et un demi-verre de rhum dont il but quelques gorgées. Il ôta lui-même son veston et se laissa entraver les mains et les jambes sans souffler mot. Puis avant de sortir du greffe, se tournant vers les gardiens, d'une voix nette, il les remercia des égards qu'ils avaient eus pour lui, sans oublier le gardien chef. D'un pas ferme il monta dans le fourgon, qui s'arrêta quelque cent mètres plus loin, au coin de la place Bonne-Nouvelle. Verdière en descendit, toujours calme, embrassa l'aumônier puis se laissa basculer sur la guillotine sans offrir la moindre résistance. Le père et les deux grands-pères de la petite assistaient à l'exécution. »

Ces notes sont également indicatives des attentions du bourreau, de ce qu'il attend de sa charge, de ce qu'il observe, de ce qu'il veut comprendre. Deibler se comporte comme un véritable enquêteur sur sa propre fonction. Il tente de réunir le plus d'informations possibles sur ce que le malheureux

ressent, pense, veut dire de lui avant de disparaître. On peut parler d'une véritable empathie qui saisit Deibler après l'exécution. Une empathie qui l'amène à chercher le moindre signe d'humanité chez le condamné. Deibler veille à ce que celui qu'il vient de faire mourir puisse être regardé comme un homme, un homme sensible et faillible, un homme comme les autres, et non pas un être abandonné au monde des choses que l'on détruit comme un objet lorsqu'on estime qu'il est nuisible.

À noter aussi, le fait commun d'une entente entre la victime et son bourreau. Leur accord mutuel, lorsque les choses sont inéluctables pour l'un comme pour l'autre, que l'un dût mourir et que l'autre dût l'exécuter. On entend dans chaque histoire qu'Anatole Deibler cherche cet accord comme un état de grâce. Plusieurs condamnés lui ont accordé cette entente avec, au moment de basculer, des phrases comme : – « Je suis courageux, mais je vois messieurs que vous êtes aussi courageux que moi[7] ! », « – Au revoir les amis ! », « – Adieu ! », « Faut pas s'en faire[8] ! », « Le verdict est juste[9] ! », « La messe ? Si ça peut faire plaisir au curé je veux bien[10] ! », « Inutile de m'attacher, je ne bougerai pas[11] », « Allons-y[12] ! », etc.

Anatole Deibler ne remplit pas sa fonction sans éprouver, rarement certes, des sentiments de révolte contre l'appareil judiciaire qui a prononcé la sanction pénale. Ainsi, lors de l'exécution de Jean-Baptiste Griffaut[13], il écrit dans son carnet son désaccord silencieux avec la décision du tribunal : « verdict inexcusable et illogique » qui acquitte les complices receleurs, il dénonce les « influences politiques qui se sont exercées avec une ténacité arrogante » et faussèrent le travail de la justice, il parle d'incohérence dans la délibération des jurés qui condamnent à mort puis signent ensuite le recours en grâce.

Comment expliquer l'attachement paradoxal qui se noue entre le bourreau et sa victime ? Le bourreau espère probablement apprendre quelque chose de la mort à chaque fois qu'il la donne. La mort est une tache aveugle de notre conscience. Nous pouvons consacrer notre vie à autre chose que de contempler avec effroi la mort qui nous attend. Le bourreau, lui, se tient à la marge de cette tache aveugle. On comprend ce qui a incité Anatole Deibler à se faire le scribe des derniers mots des condamnés. Il note méticuleusement leurs paroles et leurs gestes pour essayer de saisir ce qui, dans leur dernier souffle, pourrait l'éclairer sur l'abîme qu'il porte en lui comme nous le portons en chacun de nous : l'inconnu de la mort, puissant facteur d'angoisse.

1. Albert Sarrazin, *Le bourreau de Jeanne d'arc, d'après des documents inédits*, Cagniard, 1910.

2. Calculé sur la valeur du SMIC de l'époque.

3. David Von Drehle, « Bottom Line : Life in Prison One-sixth as Expensive », *The Miami Herald*, 10 juillet 1988. Cité par Richard C. Dieter, *Millions Misspend : What Politicians Don't Say About the High Costs of the Death Penalty*, Death Penalty Information Center, automne 1994.

4. Christy Hoppe, « Executions Cost Texas Millions », *The Dallas Morning News*, 8 mars 1992. Cité par Richard C. Dieter, *Millions Misspend*, *op. cit*.

5. Franz Fanon, *Les Damnés de la terre*, rééd. La Découverte, 2002.

6. Anatole Deibler, *Carnets d'exécution présentés par Gérard Jaeger*, L'Archipel, 2004.

7. Albert Clarisse, exécuté le 6 mai 1930.

8. Ernest Roi, exécuté le 23 septembre 1931.

9. Georges Gauchet, exécuté le 26 décembre 1931.

10. Antoine Martin, exécuté le 7 juillet 1932.

11. Henri Nicolas, exécuté le 27 juillet 1932.

12. Marcel Grandoux, exécuté le 15 décembre 1933.

13. Jean-Baptiste Griffaut, exécuté le 16 mai 1930.

Un vétéran de la guerre d'Algérie raconte

Voici le récit inédit d'un vétéran de la guerre d'Algérie. La transcription d'un enregistrement qu'il a accepté. Il raconte, entre autres forfaits, les pratiques cannibales auxquelles il prétend avoir participé. Les mots de Marc Bloch qui associe l'historien à l'ogre résonnent ici particulièrement : « Le bon historien, lui, ressemble à l'ogre de la légende. Là où il flaire la chair humaine, il sait que là est son gibier[1] ».

Notre témoin est assis. Il parle avec peu de vocabulaire. Il ne finit pas ses phrases, bégaie. Il parle des exactions auxquelles il a participé et des crimes nombreux qu'il a commis avec son groupe de combat. Les hésitations et le bégaiement traduisent son émotion et sa gêne. Voici le *verbatim* de la conversation :

> Voilà, on va commencer par le début. Je travaillais avec mes parents, c'étaient des commerçants, mais ce n'était pas libre. Alors j'ai regardé vers l'armée. J'avais envie de faire carrière dans l'armée. Je me suis engagé à 18 ans dans l'aviation. J'ai passé mon brevet d'arme. Je suis parti dans la moitié des… dans la moitié des classes quoi.
>
> [Je l'interroge sur son engagement.]
>
> En 1955. En mars 1955. Alors au tableau, il y avait les colonies, il y avait beaucoup de colonies et il y avait l'Algérie. Comme j'étais volontaire pour aller me battre, j'étais volontaire pour l'Algérie. Je me suis retrouvé en Algérie à B. J'étais d'abord à I., j'ai fait l'encadrement… J'ai fait mon BE [brevet élémentaire], j'ai fait mon brevet, ensuite j'ai fait les deux pelotons, et je suis sorti caporal-chef. J'ai fait l'instruction, ça ne me plaisait pas beaucoup, enfin, j'ai fait les gardes comme tout le monde, comme chef de poste. Puis il est passé une note de service comme quoi ils allaient former des commandos de l'air, parachutistes de l'air, donc j'étais volontaire et pour être volontaire, il fallait avoir fait un saut en parachute…
>
> J'étais dans la première section… [Il montre des photos]… Il y a eu le premier saut, après il y a eu les tests, enfin j'étais bon, j'étais accepté, j'ai réussi…
>
> J'ai fait mon stage de commando, de parachutiste à P. en Algérie, j'ai été breveté en début 1956, j'ai fait mon stage commando à R. en 1956 où j'ai réussi mon stage. Et maintenant on a eu un *briefing*, on a été bourré à bloc, on était tous des engagés hein ! Il n'y avait pas d'appelé, uniquement des engagés : des caporaux, des caporaux-chefs, sergents, qui avaient fait l'encadrement en Indochine tout ça… On était bourré à bloc, l'entraînement a duré en tout trois ou quatre mois, et après on a dit « vous êtes opérationnels » ; donc on a été transportés à B. ; on

était quatre-vingts stagiaires, c'était une base militaire… La montagne de la Mitidja. Donc avec nous on avait un groupe d'hélicoptères, on était toujours avec les mêmes pilotes, et puis on a commencé à faire des opérations, en décollant de B., on allait dans les montagnes quoi ! Il y avait l'armée qui avait les appelés, ils marchaient, ils rabattaient les rebelles, et quand il y avait une bande qui était repérée, ils les laissaient, puis nous, on était déposés en hélicoptère, des fois à deux, trois cents mètres d'eux, puis on accrochait tout de suite.

Les premières opérations, il n'y a pratiquement rien eu, quelques coups de feu, presque rien eu. Et puis on arrive dans un village, bon et puis nous, on arrive dans le village, tout le monde était terré dans les mechtas, dans leurs maisons ça veut dire, leurs habitations, c'était de la terre, il y avait rien, et puis bon… et puis y avait un petit carré quoi, il y a un sergent « prenez en un ! », « sortez-m'en un ! » ; ça hurlait dans la mechta, tout était mélangé hein ! Y en sort un, je vois un jeune, je sais pas, dix-sept ans et demi, y se met assis au milieu comme ça, les mains sur la tête. Là, alors le capitaine me commande. Je prends alors ma mitraillette, « descendez-le ! » alors – clac ! – Je l'ai descendu. Je lui ai mis un demi-chargeur dans la… dans la… dans la poitrine. Il était mort hein ! Le capitaine il est arrivé, ma mitraillette s'est enrayée, j'avais tiré encore quinze balles dans le corps, le capitaine… il est arrivé… il lui a tiré une balle dans la tête quoi ! Y en avait, ils refusaient, ils ont refusé ; après ils étaient mutés, ils balayaient quoi ! Ceux qui avaient peur de… de… de… de combattre, ben hop ils étaient mutés dans le rang.

Alors des fois on était débarqués, en hélicoptère, et on poursuivait des bandes, mais des fois, et là… et là… ça pouvait durer trois, quatre, cinq, six jours, jour et nuit comme ça, on n'avait même pas de couverture, la nuit on se mettait dos-à-dos comme ça, vous savez, on se collait dos-à-dos, on dormait une heure, on donnait un coup d'épaule, l'autre, on arrivait à dormir toute la nuit comme ça. Et puis le matin on continuait la chasse, et après on était ramassés par les compagnies, les transports, vous savez, par les compagnies de transport, et les compagnies de transport nous ramenaient soit sur… ou sur n'importe où, j'ai fait toute l'Algérie, tout. J'ai fait tout le territoire d'Algérie, tous les territoires du sud, tout le territoire d'Oranie, [de] la frontière marocaine aux territoires du Sud. Alors en suite de ça, par moments, on a fait des euh… des euh… des a… des a… a… on appelle ça des assassinats. C'est-à-dire qu'on a littéralement rasé des villages. On avait ordre de tout raser, de tout tuer. Alors ce qui est en soi, je suis militaire, hein ! hein ! Je sais que tout militaire doit obtenir de ses subordonnés une obéissance de tout le temps, de tous les instants. C'est ça la vie militaire.

J'avais pas peur de la mort… Parce que… […] Parce que l'assassinat, c'était délibérément abattre des hommes sans armes […] Parce que ce sont des musulmans ; c'était pas des chrétiens. Bon, alors pour finir on arrive à un douar, on survole le douar, parce qu'on avait des Sikorski 58 et puis y avait un Sikorski 55.

Y avait des gars qui étaient attachés avec des a… des a… avec… trente je crois, y z-étaient attachés à l'entrée de la porte quoi si vous voulez hein, les gars attachés ils pouvaient faire l'hélicoptère n'importe quel sens, un 55 ça va vite hein, donc ils mitraillaient avant ou ils lâchaient les grenades ou alors et puis après le lancement et puis on a tiré quoi, et puis alors là le capitaine il a dit « c'est un entièrement fellagha », il dit « celui qui n'avance pas assez vite vous n'avez qu'à le descendre » et puis moi j'étais dans les premiers à sauter et y en un qui arrive sur moi qui lève les bras, un médaillé [il indique un médaillé militaire de la Première Guerre mondiale], il était à ma hauteur et puis, un médaillé, il avait plein de médailles, il arrive à ma hauteur et que je l'ai descendu, comme ça, après ça a été vite hein, après ça a été, on a tout mis… par… dans un coin j'avais quelques voleurs quoi, y en avait peut-être combien, euh y en avait trente-deux ou trente-huit, d'un coté y a peut-être dix d'un autre coté y en a un, puis ben… tout… on a… en entrant dans les mechtas on mitraillait, on avait ordre de mitrailler les jarres, parce que les jarres c'étaient… vous savez ce que c'était des jarres ? Ça veut dire c'était des grandes […] oui des grandes poteries voilà. Et puis on a eu des gars qui étaient blessés parce que les gars y se cachaient dans les jarres, dans les mechtas, y tiraient, quoi, y z-ont été blessés

comme ça, voilà, alors on avait ordre de mitrailler aussitôt dans les jarres, alors on faisait ça, hein, dès qu'on arrivait un coup de mitraillage, un coup de rafale, cinq six balles et on repérait la jarre on tirait dedans.

– On est arrivé un moment je vous disais qu'y avait un hélicoptère armé dans le village encerclé des murettes, hein, vous connaissez l'Algérie hein, encerclé des murettes, le Sikorski 55 y patrouillait tout autour, nous on a tout rasé dans le village, on rafalait… y avait une femme devant moi, hein, enfin, je n'ai jamais abattu de femme ou d'enfant, ça je peux jurer sur le Christ, c'est déjà une bonne chose, je n'ai jamais juré, ça aussi faut le dire… Alors heu, quand on est arrivé dans la mechta on mitraillait… un coup de rafale dans les jambes en arrivant, on jetait un coup d'œil, on voyait la jarre, un coup de rafale dans la jarre, après on les faisait sortir… femmes et enfants, et les femmes d'un côté les hommes on les amenait dans un endroit quoi… Et puis, ça allait vite hein, alors moi j'étais, j'avais un groupe y en avait je vous dis trente-deux ou trente-huit, c'est important après je vais vous dire pourquoi, et puis voilà paf paf, ils étaient tous comme ça, y avait des jeunes, y avait pas mal de gars de 35, 40 ans, quelques vieux et puis heu, y z-étaient tous assez… y z-étaient tous là comme ça quoi, assis là comme ça, et moi j'étais là quoi, et puis après, y mettaient un FM devant eux, et puis y dit mettez-vous à trois ou quatre, pas moi au FM j'avais une mitraillette, MAT 42, on se met à quatre ou cinq ou six, j'sais plus, on attend, je sais pas hein, on dit on va les prendre, on va les interroger, on va les torturer, ils torturaient aussi hein, qu'y parlent ou qu'y parlaient pas y s'étaient tués quand même. Quand… quand… quand y tombaient entre les mains, les bérets noirs, on était bérets noirs, y savaient que les gars des hélicoptères, les bérets noirs y faisaient pas de cadeaux hein, donc y parlaient pas, donc le temps qu'y parlent ça faisait du temps de perdu quoi pour essayer de les rattraper les bandes quoi, alors on a un gars le capitaine… comment il a dit ça… les hélicos vont arriver… alors moi comme ça, ils étaient là moi j'étais là, je vois un jeune, peut-être de 20 ans, y fait pitié, pitié, pitié, pitié… y fait pitié, pitié, pitié, pitié… Feu y dit. On a largué chacun deux… deux… deux chargeurs de mitraillette, et le FM il a tiré deux trois, ils se sont tous mis en tas comme ça, les uns sur les autres, puis le capitaine y vient, on dit c'est terminé hein, « non, c'est pas terminé » y dit, « pas de survivants », ça faisait un tas comme ça, un tas d'ici jusque là-bas hein, trente-deux, trente-huit je ne sais plus, au début on a commencé à compter et puis en gros quoi, c'est tout, il a pris un, le tas, il le tirait et puis – clac ! clac ! – il les prenait avec sa mitraillette – clac ! – dans le crâne. Y continuait hein, et nous, on a continué, comme ça y a eu aucun survivant, après on a mis le feu… on a mis le feu à tous les mechtas. Après on est parti ailleurs ou on est rentré je ne sais plus, mais ça, ça m'a frappé, avoir tué des jeunes, surtout ces deux jeunes, quand… quand… j'ai tué des gars, qui sont armés, même s'ils disaient « vive la France », on les abattait, arrivés à cinq mètres de nous on les abattait, on n'a jamais fait le… jamais aucun prisonnier. Eh bien on était éduqués, on était bourré à fond de briefing de films, de… tout ce qu'on veut faire pour faire un commando.

Faut dire que j'ai mutilé aussi. J'aime mieux dire que j'ai connu pire quoi, d'ailleurs… on est arrivé, directement on est partis sur pas loin de B., en hélicoptère. En dix minutes on va loin. On dit : « qu'est-ce qu'y a » ? On dit y a des appelés qui ont pris le car avec nous, et puis y z-on eu 4, 5 tués, ils ont vu des personnes tirer, il a fallu faire vite pour rattraper la bande, j'sais plus quand on les a rattrapés enfin bref, on les a attrapés, on a arrivé dans un campement, on voit que c'est militaires et puis là il m'a fallu du temps pour m'en remettre parce qu'on nous tuait sur place, fallait pas rester, on est pas arrivé, on a eu des rationnements, des rations et après on se débrouillait, une seule fois on était parti avec des toiles de tentes en plein… en plein… en plein djebel. Les militaires nous ont déposés. On avait chacun son trou, son trou de combat, sa demi-toile de tente, et on est resté vingt-huit jours, et pendant vingt-huit jours on a tout fait… on a tout… un djebel. On partait du matin jusqu'au soir, on déjeunait, on tuait sur place, on avait pas de cantonnement, on tuait des bêtes, ce qu'on avait, on tuait des beaux morceaux hein.

[Je lui rappelle qu'il m'a dit : « j'ai mutilé »…]

> Comment ? J'l'ai dit comme ça, ouais, alors on a vu des copains, on a vu des copains qui ont été mutilés, ils avaient les… les… les… les choses coupées les… les… les tout ça… la queue dans la bouche. Ça, on en a vu. Alors on a dit : « on va en faire autant aussi ». On a dit au capitaine ; y dit : « vous avez carte blanche »… Alors on a commencé à faire ça. Moi la première fois j'ai pu couper les oreilles. J'ai jamais pu couper la queue… J'peux pas. J'en ai pris dans mes mains, mais ça me faisait frissonner, j'aurais pas pu faire ça… J'pourrais pas dire quoi… Pour des belles oreilles… des belles oreilles… Parce que mon poignard, je l'avais fait aiguiser par un Arabe… et mon poignard y coupait comme un rasoir. Tous les poignards y z-étaient comme ça, y z-étaient aiguisés par les Arabes, et puis j'avais un petit (…) égorgeur long comme ça, un beau, pour trancher. Il était beau celui-là. Et puis je l'ai perdu. Ma mère l'a jeté ou j'sais pas quoi. On était content de ramener sa paire d'oreilles. On avait amené chacun sa paire d'oreilles… On était content. On était divisés en deux, les groupes d'hélicoptère au rendez-vous… On est rentré dans… comment on appelle ça… le réfectoire de la troupe et tous les soldats étaient là et puis – paf ! – il balance comme ça dans une grande gamelle comme ça, et puis il commence par nous servir tout ce qu'on a fait… tous ceux qu'avaient des machins… on a tout jeté dans la soupe et nous, on a tout mangé. Il y a des hommes qui rendaient. Il y avait des queues et des oreilles, en janvier 1957, c'était l'hiver. Nous, on a mangé la soupe… avec… dedans, ah ouais ! […]
>
> J'ai aimé le sang, la vue du sang, ça m'a pas coupé l'appétit, ça m'faisait du bien. Y en avait beaucoup qui le faisaient, qui prenaient du sang et qui le mettaient dans la nuque, ça faisait du bien. J'sais pas, faut faire avec.
>
> Eh bien on était gonflé à bloc, on était bourré à bloc, si c'était à refaire je le referais, mais je n'abattrais pas des jeunes de 17 ans sans armes, on n'a pas le droit, j'espère que non.

Que faire d'un tel témoignage ? On y entend le crime de guerre à plusieurs reprises : le meurtre de vieillards que des décorations de haute valeur n'ont pas protégés, le massacre de familles entières. On y entend une barbarie insupportable, comme les actes de mutilation et de dévoration cannibale. Et cet homme raconte obstinément son histoire. Sa parole vacille, bute, bégaie, mais il pousse le témoignage jusqu'au bout de l'horreur qu'il porte. Il veut la faire entendre. Il veut sortir de l'exclusion dans laquelle le mettent les actes vers lesquels il a été poussé. Car c'est là qu'il veut en venir. Ces actes, il a été poussé à les commettre. Ils ne sont pas de son initiative. Par le récit qu'il en donne, il veut diffuser à chacun la part de culpabilité qui lui revient. Et son récit devient l'insupportable cruauté ordinaire que peut produire un homme en guerre.

Le comportement transgressif relève ici d'une double forme : le cannibalisme et l'outrage du cadavre. Le cannibalisme guerrier était déjà pratiqué dans l'Antiquité[2], comme l'illustre abondamment l'œuvre d'Homère. Après avoir frappé à mort Hector, Achille affirme son envie de couper son corps pour le dévorer. À plusieurs reprises, Homère fait allusion à la consommation de la chair des guerriers morts : en « goûter la chair blanche », en « dévorer la peau blanche », en savourer « la blanche

graisse », se « repaître de chair d'homme[3] ». Ce cannibalisme guerrier est une forme du repas totémique, un rituel universel et archaïque désigné sous le nom d'« exo-cannibalisme ». C'est ce que l'on retrouve dans le récit de ce vétéran.

Quant à la mutilation des cadavres, elle s'explique d'abord par la volonté d'exposer le trophée de guerre, qui atteste de la victoire sur l'ennemi. En 1942, le magazine *Life* publiait une photo de Ralf Morse prise à Guadalcanal et montrant la tête d'un ennemi empalée sur la tige métallique d'un char et ainsi exposée au regard de tous. À la même époque, la presse américaine avait révélé qu'un soldat avait envoyé à son amie, par coli, la tête d'un soldat japonais. Cette histoire fit scandale et le commandement militaire, sous la plume du général Mac Arthur, dut rédiger un ordre explicite pour interdire les pratiques de mutilations de cadavres et la conservation de trophées humains. Ce type de pratique s'explique aussi par la volonté de dégrader l'ennemi, de désacraliser sa dépouille.

À la fin de *L'Odyssée*, Ulysse massacre les prétendants et s'acharne sur le corps du complice de l'un d'entre eux auquel il tranche le nez et les oreilles, et qu'il émascule avant de lui couper les mains. Dans l'Antiquité grecque, cette pratique se nomme *maschalismos*. Ce démembrement du corps de l'ennemi mort correspond à une pratique de l'ordre de la superstition, visant à empêcher le mort de revenir, ou d'empêcher qu'il se réincarne en guerrier. Un autre exemple illustre la persistance de l'outrage du cadavre dans la période contemporaine : des soldats de l'armée allemande en mission en Afghanistan jouant à des mises en scènes macabres avec les ossements de leurs ennemis[4].

Enfin, dans le témoignage que livre ce vétéran de la guerre d'Algérie, les mutilations sur les cadavres peuvent aussi être comprises comme une tentative de venger les camarades défunts victimes de ces mutilations : l'ennemi a profané des frères d'armes, la profanation opérée en miroir pourrait aider à purifier la mémoire des camarades morts au combat.

1. Marc Bloch, *Métier d'historien*, chap. 1, p. 5. Extrait de la *Revue historique,* avril-juin 1948.

2. Bernard Eck, *La mort rouge. Homicide, guerre et souillure en Grèce ancienne*, Les Belles Lettres, 2012.

3. Homère, *Iliade*, chant XI, chant XIII et chant XXI.

4. « Bad Behavior in Afghanistan : Macabre Photos Disgrace German Military », *Spiegel,* 25 octobre 2006.

Ne pas se taire et ne rien regretter

Tout est parti d'un livre témoignage en préambule duquel l'auteur prévient : « […] je suis conscient que le récit qui va suivre est susceptible de choquer ceux qui savaient et auraient préféré que je me taise comme ceux qui ne savaient pas et qui auraient préféré ne jamais savoir[1] ». Son récit est riche de précisions. L'auteur revient cinquante ans en arrière. Il raconte sa guerre d'Algérie. Non sans cynisme.

La complexité de l'emprise du mal est tout entière dans la difficulté à saisir la personnalité et le parcours biographique contrastés de Paul Aussaresses. Héros à dix-neuf ans pendant la Deuxième Guerre mondiale, homme de l'ombre, membre des services secrets des armées, il apprit, commit, ordonna et enseigna des actions de combat réprouvées par la morale militaire : voler, saccager, torturer, tuer sans laisser de trace. Il explique avoir commis ses forfaits dans l'intérêt de son pays, à la demande des plus hautes autorités de l'État et des armées, par patriotisme. « Tout cela pour la France[2]. » À la question de savoir s'il éprouve le moindre remords, il répond : « Ce que l'on a fait en pensant accomplir son devoir, on ne doit pas le regretter[3]. » À la question de savoir s'il aimait cela, ses réponses sont ambiguës. Il affirme que l'imminence de l'action le rendait euphorique, et qu'en même temps il répugnait à procéder ou à faire procéder à la torture et aux exécutions sommaires.

Paul Aussaresses est issu d'une famille aisée et d'un milieu cultivé. Son père était un historien qui avait fait carrière dans l'administration préfectorale puis dans le journalisme. Paul fit de brillantes études de lettre. Il eut toute sa vie un goût prononcé pour la littérature. Il aimait la poésie de Nikolaus Lenau. Il obtint le premier prix de version latine au concours général. Il fit une khâgne au lycée Montaigne de Bordeaux. Avant d'entrer

dans l'armée, il préparait une thèse sur « l'expression du merveilleux dans l'œuvre de Virgile »…

Ce même homme, a été regardé comme un monstre et condamné à plusieurs formes de flétrissure sociale. La sortie en librairie de son témoignage sous le titre *Services spéciaux : Algérie 1955-1957*, s'est accompagnée d'une préparation médiatique bien orchestrée. Sur la couverture, un bandeau indique en gros caractères blancs sur fond rouge : « Mon témoignage sur la torture ».

Le jour de la sortie du livre, le quotidien *Le Monde* en publie des extraits. L'effet de scandale est immédiat. L'ensemble de la classe politique française crie son indignation. Elle attend d'Aussaresses une repentance ; celle-ci ne viendra pas. Invité sur les plateaux de télévision, Aussaresses répète avoir torturé et assassiné pour le compte de la République, sur l'ordre de ses chefs et avec le consentement des autorités préfectorales et judiciaires d'Algérie. Le président de la République, Jacques Chirac, fait une déclaration officielle, se disant « horrifié par les déclarations du général Aussaresses[4] » et demandant à ce que soient condamnés ces tortures et ces assassinats. Il exige que la Légion d'honneur soit retirée à l'auteur indiscret. Le chef de l'État signe aussi un décret qui place le général Aussaresses en position de retraite alors qu'il était jusque-là dans la 2e Section des officiers généraux. Ces sanctions ne le font pas fait chanceler. Bien au contraire. En quelques semaines, son livre se vend à 100 000 exemplaires.

Ces réactions publiques et ces sanctions officielles seront une erreur sur le plan médiatique, car au lieu de faire taire celui qui professe une vérité dérangeante, elles leur donnent un effet de porte-voix. Dans la continuité de l'indignation du chef de l'État, le procureur de la République de Paris engage une action judiciaire, pour faire taire le témoin gênant et éventuellement faire saisir son livre. Il fait citer devant le tribunal correctionnel de Paris plusieurs personnes. D'abord, le président-directeur général des éditions Plon, propriétaire des éditions Perrin, poursuivi pour « apologie de crimes de guerre ». Le second, directeur général des éditions Plon, répond du délit de « complicité d'apologie de crimes de guerre ». Le troisième est Paul Aussaresses, mis en examen pour « complicité d'apologie de crimes de guerre ». La justice ne peut poursuivre Paul Aussaresses pour les crimes de guerre qu'il déclare avoir ordonnés ou exécutés car dès 1968, une loi a prononcé l'amnistie des crimes commis par les militaires lors de la guerre d'Algérie.

Le 25 janvier 2002, la XVII^{e} chambre du tribunal correctionnel de Paris reconnaît les trois prévenus coupables des faits qui leur sont reprochés et prononce les condamnations suivantes : le président-directeur général et le directeur général des éditions Plon sont condamnés à 15 000 euros d'amende chacun et Paul Aussaresses à 7 500 euros. Plusieurs associations de défense des droits de l'homme portées parties civiles se voient allouer 1 euro de dommages et intérêts et, à titre de frais, une somme supplémentaire de 1 500 euros. Les trois condamnés interjetent appel. Par un arrêt rendu le 25 avril 2003, la XI^{e} chambre de la cour d'appel de Paris confirme le jugement prononcé en première instance et alloue en outre à chacune des parties civiles une rallonge de 1 000 euros au titre des frais d'appel. La Cour de cassation, dans un arrêt du 7 décembre 2004, rejette les pourvois en cassation introduits par les trois condamnés.

En juin 2005, le président-directeur général et le directeur général des éditions Plon, sans Paul Aussaresses, saisissent la Cour européenne des droits de l'homme, au titre de la liberté de la presse, en vertu de l'article 34 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le 15 janvier 2009, la Cour européenne des droits de l'homme déclare recevable leur requête, estimant qu'il y a eu violation de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme qui encadre le droit à la liberté d'expression. La Cour condamne la France à verser conjointement aux requérants la somme de 33 000 euros pour dommage matériel, ainsi qu'une somme de 5 000 euros pour les frais de justice. Ils regagnent ce qu'ils ont perdu devant les tribunaux français. Cela ne fait pas taire Aussaresses, et dissuade ceux qui essaient de le faire taire.

Plusieurs éléments se distinguent dans le discours d'Aussaresses, dessinant les contours de la personnalité du bourreau. D'abord, la justification du mal par la diffusion de la responsabilité. Dès le début de son livre, Paul Aussaresses expose le paradoxe du militaire qui a devant lui un terroriste que l'on vient d'arrêter et dont on sait qu'il a caché dans la ville une bombe programmée pour exploser au milieu de la foule. S'il ne torture pas son prisonnier pour obtenir l'aveu du lieu où l'engin est placé, il aura la responsabilité morale des dizaines de morts et des centaines de blessés que l'attentat pourrait causer. C'est le piège logique de l'aliénation du sujet. Dès le moment où il se trouvera confronté à cette situation, le militaire perdra son innocence : soit parce qu'il aura commis le crime de torture, soit parce

qu'il aura commis le crime de complicité passive de terrorisme. Un argument facile pour celui qui l'utilise, et complexe pour celui qui le dénonce. Ce piège peut être neutralisé par l'argument contraire. Un militaire se bat pour défendre des valeurs[5]. S'il emploie les mêmes techniques scélérates que l'ennemi, il bat en brèche les valeurs qu'il doit défendre et cesse d'être un soldat au service de son pays.

Aussaresses ne parle jamais de lui seul. Il implique toujours les autres dans le récit des exactions commises. Il donne avec précision les noms et prénoms de ceux qui étaient à ses côtés. Il livre chaque fois le petit détail intime de leur complicité qui donne un trait de crédibilité à son récit. Il se dénonce lui-même et dénonce les autres, ses chefs comme ses subordonnés. Il estompe sa responsabilité en déclarant que des dizaines de mains ont participé aux crimes décrits.

Il parle aussi par euphémismes. À la place des mots qui expriment de façon directe la violence des actes, il emploie des formules conventionnelles. Ainsi du mot « neutraliser » lorsque son action a largement dépassé le cadre d'une neutralisation. Dans son vocabulaire, neutralisé signifie exécuté : « Il était rare que les prisonniers interrogés la nuit se trouvent encore vivant au petit matin. Qu'ils aient parlé ou pas, ils étaient généralement neutralisés[6] ».

Son discours efface ce qui distingue les valeurs humaines. Une vie humaine n'a pas plus de valeur qu'un objet ordinaire. Cette chosification apparaît dans ce paragraphe extrait d'un chapitre où il raconte un combat survenu dans un bar : « Nous sommes revenus du côté de l'entrée principale du bistrot. Une fusillade nous a accueillis. Après avoir lancé quelques grenades, nous nous sommes rués dans la salle du bistrot que nous avons arrosée à la mitraillette. Je n'ai jamais vu autant de bouteilles sacrifiées. Je ne parle même pas du patron qui n'aurait pas dû rester derrière son comptoir[7]. »

D'avoir commis une fois un crime fait de lui un être que la société contraint à le répéter. Il met en avant les injustices et les inégalités dont souffrirait son propre camp, comme pour indiquer que le mal est la norme du monde. « […] aucun de nous ne fut promu. Il n'y eut aucune récompense pour aucun des hommes de la demi-brigade. Nous avions arraché des milliers de civils à un sort funeste, mais la République ne nous reconnaissait plus[8]. »

Évoquant l'impossible choix entre la torture d'un terroriste ou le massacre d'innocents, il écrit : « J'en conclus que personne n'aurait jamais le droit de nous juger et que, même si mes fonctions m'amenaient à faire des choses très désagréables, je ne devrais jamais avoir de regrets[9]. » Il s'accorde un blanc-seing, confond le juge et le bourreau. Il dit et fait sa loi hors la loi. Aussaresses avance aussi comme excuse l'inefficacité des mesures de police et de justice ordinaire, prétendant qu'elles sont détournées au profit de l'ennemi. Il raconte comment après une rafle, un homme suspect de terrorisme avait su échapper aux services spéciaux : « Après mon départ, le prisonnier s'est présenté à l'officier de police et s'est accusé de plusieurs assassinats. De ce fait il a été régulièrement incarcéré à la prison d'Alger et présenté au juge d'instruction auquel il a raconté une histoire invraisemblable. Au bout du compte, les vérifications effectuées, on ne pouvait retenir contre ce suspect qu'un délit d'outrage à magistrat et il fut libéré. Ainsi, en s'accusant de meurtres qu'il n'avait pas commis, il avait réussi à échapper au camp. Sans notre action, le système judiciaire aurait vite été paralysé par ce genre de subterfuge. De ce fait, nombre de terroristes auraient recouvré la liberté et commis d'autres attentats[10] ».

Aussaresses exclut le doute et l'erreur. La présomption d'innocence n'existe pas chez lui : « Envoyer les prisonniers coupables d'assassinats dans des camps en attendant que la justice s'en occupe était tout aussi impossible : beaucoup se seraient évadés au cours des transferts avec la complicité du FLN. Par conséquent les exécutions sommaires faisaient partie intégrante des tâches inévitables du maintien de l'ordre[11] ». À ses yeux, toute personne raflée doit être considérée comme ennemie. Il n'admet pas le principe d'un débat entre l'accusation et la défense : la suspicion suffit à établir la culpabilité et donc le jugement.

Par quelles motivations inconscientes Paul Aussaresses a-t-il été conduit à écrire ce livre ? On peut en deviner quelques-unes. Elles sont intéressantes à identifier parce que les aspects cachés de nos actes sont parfois l'inverse de ce qu'ils laissent paraître.

Cette démarche d'étaler publiquement ses mémoires est totalement contraire aux règles des services secrets. Son geste constitue une transgression fondamentale vis-à-vis de ses pairs. Il attaque son propre camp et, de ce fait, renie ses valeurs, celles-là même pour lesquelles il se pensait autorisé, il y a cinquante ans, à accomplir des crimes en invoquant la raison d'État. À quatre-vingt ans, il remet en cause ces valeurs et, ainsi,

devient rebelle à son ancienne cause. Il affirme ne rien regretter ? C'est le contraire qu'il montre. Il se donne à voir comme un monstre. Il offre son visage, qu'il semble préférer à l'image jusque-là anonyme et voilée des militaires bourreaux en Algérie. Il demande à être damné, prend sur lui la faute pour en assumer l'expiation : payer sa faute en perdant publiquement son honneur. Au final, son livre n'est peut-être pas tant une apologie du crime de guerre, que la dénonciation d'une époque et de ses valeurs morales dévoyées.

1. Paul Aussaresses, *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, Perrin, 2001.

2. *Ibid.*

3. Même s'il a pu avouer devant le journaliste Paul Sérillon qu'il avait des regrets. France 2, Journal du soir, 23 novembre 2000.

4. Communiqué du Palais de l'Élysée, France 3, Journal du soir, 4 mai 2001.

5. « Au service de la France, le soldat lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu. Il accomplit sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre, si nécessaire au péril de sa vie. Maître de sa force, il respecte l'adversaire et veille à épargner les populations. Il obéit aux ordres, dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales. […] Membre d'une équipe solidaire et fraternelle, il agit avec honneur, franchise et loyauté. […] Il est ouvert sur le monde et la société, et en respecte les différences. » Extraits du *Code du soldat*, Armée de terre, France, 1999.

6. Paul Aussaresses, *op. cit*.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

Le rire du maître

De tous les bourreaux sur lesquels une documentation est disponible, Duch est, à n'en pas douter, l'un des plus emblématiques, par les témoignages recueillis à son sujet, par les confidences qu'il a pu faire et par l'existence de preuves de ses actes. Les hasards de l'histoire, les événements et les surprises des trajectoires individuelles ont fait que l'anthropologue François Bizot, un ancien détenu du camp M13 dont Duch a eu la charge, a témoigné de son expérience, puis que le documentariste Rithy Panh, survivant du génocide, a rencontré le bourreau et l'a filmé longtemps après, pendant sa détention. Il y eut enfin un procès très médiatisé dont a notamment rendu compte la journaliste Anne-Laure Porée.

Kaing Guek Eav, de son nom révolutionnaire Duch[1], a dirigé durant plusieurs années M13, une prison des maquis khmers rouges puis, à l'installation du régime révolutionnaire, fut nommé chef de S21, un centre de détention, de torture et d'élimination installé à Tuol Sleng, un ancien lycée transformé en prison. Sous sa direction, près de 15 000 personnes y périrent au terme d'un calvaire effrayant. Quasiment tous subirent le même sort. Mis à l'écrou, affamés, livrés quotidiennement aux interrogatoires, aux sévices et aux tortures, les détenus, lorsque leurs aveux étaient estimés suffisants par Duch, étaient amenés de nuit dans un autre camp où ils étaient exécutés d'un coup de pioche dans la nuque, égorgés et ensevelis. Ils disparurent dans l'anonymat des charniers. Le terme employé pour le traitement des détenus envoyés à S21 était *kamtech*. Ce mot khmer signifie écraser, réduire en poussière, effacer toute trace, qu'il ne reste rien qui puisse indiquer que la personne a existé. Que les familles ne récupèrent aucun cadavre. Qu'il n'y ait aucune cérémonie. Pas de deuil. Que rien ne soit dit des raisons pour lesquelles un individu a été arrêté. *Kamtech* : faire disparaître tout ce qui pouvait représenter l'ancien monde pour en bâtir un

nouveau. À la chute du régime, Duch s'enfuit sans rien détruire des archives du centre. C'est la raison pour laquelle nous connaissons aujourd'hui cette entreprise de mort et de déshumanisation.

On connaît mal la biographie de Duch. Comme pour les autres dirigeants khmers, son parcours fut escamoté ou réinventé selon les nécessités de la propagande et les impératifs de sa sécurité. Il est né le 17 novembre 1942 dans une province du centre du pays. Ses parents étaient des paysans d'origine cambodgienne pour la mère et chinoise pour le père. Cette origine métissée le positionnait défavorablement dans la hiérarchie sociale. La notion de pureté des origines établissait en effet une hiérarchie sociale invisible.

À cette époque, le Cambodge était sous protectorat colonial et Duch suivit une scolarité calquée sur le modèle français. Il bénéficia ainsi de la promotion sociale par les études, l'une des rares vertus républicaines transposées dans le régime d'exploitation et d'inégalité des colonies. On devine que l'enfant Duch était studieux, docile, et probablement peureux. Il obtint son brevet d'étude puis son baccalauréat, fut reçu second à l'épreuve de mathématique et s'orienta vers une carrière d'enseignant. Le milieu enseignant était un lieu riche en débats sur la société cambodgienne et son régime politique. Duch adhéra au parti communiste et rencontra plusieurs des futurs hauts dirigeants khmers rouges. Le mouvement communiste était réprimé par le régime cambodgien sous tutelle occidentale, française puis américaine. Les rencontres des cadres communistes étaient secrètes. Ils se désignaient mutuellement sous des pseudonymes : « frère n° 1 », « frère n° 2 », etc. Le rôle et la fonction de chacun étaient soigneusement cachés.

Duch raconte à François Bizot qu'il avait été arrêté par la police de Norodom Sihanouk et maltraité. À Rithy Panh, il affirme avoir été emprisonné trois ans durant. Aucune autre source ne permet de documenter cet épisode. L'a-t-il inventé ? A-t-il été torturé ?

Duch abandonna une carrière toute tracée de professeur de mathématique et quitta son poste de directeur-adjoint de collège. Après avoir rejoint les maquis khmers rouges, il fut nommé chef de la sécurité du Kampuchea démocratique. Il se désigna lui-même comme « technicien de la Révolution ».

Jeune commandant du camp M13, Duch est ainsi décrit par François Bizot : les mains dans le dos, un air sympathique, une veste noire trop grande et un pantalon trop court. La peau claire, des dents jaunes et mal

alignées. « Rien dans son comportement discret ne m'avait indiqué qu'ici, c'était lui qui commandait. Son autorité était totale, ses pouvoirs sur les détenus étaient illimités. Ses silences agissaient plus puissamment que la parole[2]. »

Duch se montra tour à tour proche et attentionné, observateur à distance, scrutateur des moindres gestes et des réactions de son prisonnier. Leur relation fut empreinte d'une ambiguïté singulière. Un jeu du chat et de la souris. Duch exerçait une vigilance particulière vis-à-vis de l'érudit français qu'il admirait et qu'il enviait peut-être. Duch attendait de lui une soumission et une sincérité sans défaut. François Bizot accepta ce jeu ambigu, bénéficiant d'un régime carcéral allégé et d'une semi-liberté. Duch donna un cahier à son prisonnier pour qu'il y consigne chaque jour le récit de sa vie et la confession de ses fautes. Une étrange intimité s'établit ainsi entre les deux protagonistes, avec cette nuance que Bizot ne sut rien de son geôlier et que Duch apprit tout de son captif.

La détention de Bizot dura près de trois mois. Chaque semaine, Duch allait rendre compte à sa hiérarchie des progrès dans les confessions de son prisonnier. Bizot s'appliquait davantage. Bien que Duch ne confiât rien à Bizot de ce qui se jouait chaque semaine lorsqu'il rendait compte à ses autorités de son activité au camp M13, François Bizot percevait bien que son avenir se jouait à travers l'exercice de transparence de ses confessions dix fois réécrites. Ce qui advint au terme de ce cheminement singulier dans la relation entre le bourreau et sa victime fut… la libération espérée. Une libération arrachée de haute lutte par Duch à ses supérieurs. Bizot comprit plus tard que Duch s'était engagé personnellement pour sa défense, allant jusqu'à compromettre sa propre sécurité dans le système khmer rouge prompt à la paranoïa. François Bizot est le seul survivant connu de M13.

Pour tenir son personnel, se garantir de sa loyauté et de son endurance dans la cruauté, Duch recrutait des enfants :

> En 1973, au bureau de M13, je recrute des enfants. Je les choisis selon leur classe : paysans de la classe moyenne ou pauvre. Je les mets au travail, je les amène ensuite à S21. Ces enfants sont forgés par le mouvement et par le travail. Je les contrains à garder et à interroger. Les plus jeunes s'occupent des lapins. Garder et interroger passe avant l'alphabétisation. Leur niveau culturel est faible, mais ils sont loyaux envers moi. J'ai confiance en eux [...]. Ceux qui, à l'origine, ne sont pas paysans, hésitent à tuer. Ils ne le font pas de leurs propres mains. Mais les paysans illettrés, si on leur demande de tuer, ils le font. Ils le font de leurs propres mains[3].

Ces jeunes étaient les exécutants de Duch. Il leur était interdit de quitter S21. Ils travaillaient tous les jours, sans répit, de 7 heures à minuit. Totalement coupés de leur famille, ils dormaient, mangeaient et étaient soignés sur place si nécessaire. Ils ne recevaient aucune visite ni aucun courrier. Régulièrement, Duch dirigeait des séances de formation sur le marxisme et sur les méthodes d'interrogatoire. Les gardes faisaient leur autocritique. Duch connaissait tout d'eux.

Voici l'autocritique de l'un d'entre eux, Him Houy, adressée à Duch. Cette déclaration correspond moins à ce que pensait vraiment Houy qu'à ce que Duch attendait de ses subalternes. Ce dernier plaçait ses personnels dans une posture de transparence, de dévalorisation et de soumission :

> J'ai aidé mes parents. Ma famille. Je parle toujours correctement aux gens, même âgés.
>
> – Mes points faibles : j'utilise parfois des mots incorrects. Je me mets en colère rapidement. J'adore m'amuser, aller au théâtre, au cinéma. Danser. Écouter la radio. Parfois j'ai volé des fruits, mais c'était pour les manger.
>
> – Ma vie sentimentale : j'ai été amoureux d'une jeune fille. Mais je n'ai pas touché à son corps. Et je n'ai pas eu de mots incorrects. Je l'ai aimée secrètement. Je connais mon caractère pendant la Révolution. Je m'applique à accomplir les missions que le parti communiste m'a confiées. Je n'hésite pas. Je ne proteste devant aucune mission, même si elle me fait souffrir.
>
> – Points faibles : j'ai parfois des mots incorrects pour mes camarades. Je plaisante trop. Je suis très vite en colère quand je commande. Dans mon suivi de la base, je ne suis pas assez régulier, sérieux face aux activités de l'ennemi. Je prends les activités de l'ennemi trop à la légère. Je ne suis pas assez strict pendant mon travail. Pas assez intelligent et rapide dans ma mission. Je n'ai pas tiré assez d'expérience, pas assez souvent. Je reste trop léger. Il fallait que mes dirigeants m'assignent pour que je retrouve ma position.
>
> – Ce que je dois changer : je jure de corriger mon caractère qui n'est pas révolutionnaire. Je vais le corriger de tout mon cœur. Je m'applique à reconstruire une position révolutionnaire, selon le principe de la classe prolétarienne du parti[4].

S21 était un centre de formation à l'interrogatoire. Duch et ses subordonnés y enseignaient. Les membres de la police devaient suivre cette formation deux fois par an. Ils apprenaient à frapper, à étouffer avec un sac, à électrocuter, à enfoncer une aiguille sous l'ongle et l'arracher. Mais il était formellement interdit de torturer jusqu'à la mort ou de blesser grièvement.

Un cahier d'écolier a été retrouvé à S21, appartenant à un élève bourreau qui notait les leçons du M^{e} Duch. Rithy Panh en donne une description[5]. Les notes sont prises à l'encre noire. La graphie est belle, la langue khmère impeccable. Une partie des titres est en couleur. Tout est ordonné. « Ce sont bien mes paroles », reconnaîtra Duch. C'est un témoignage unique, qui décrit les méthodes visant à déshumaniser le prisonnier et à faire disparaître toute inhibition chez son bourreau. Une

pédagogie des règles de la torture. Un code précis et didactique des méthodes d'interrogatoire. Duch cite *L'Art de la guerre* de Sun Tzu : « Connais ton ennemi ; connais-toi toi-même ». Il explique que la pression sur le prisonnier doit être continue, même quand le bourreau a obtenu l'aveu qu'il attendait : « Si tu obtiens un aveu et que tu ris, et que tu éprouves de la joie, alors méfie-toi. Ton ennemi a peut-être gagné ».

La paranoïa est une logique qui sépare la sphère individuelle, le soi, de l'ensemble des autres. Elle postule que quoi que je fasse, les autres l'ont calculé, m'ont poussé à le faire, pour leur profit et à mon détriment. La paranoïa du bourreau est de considérer tout aveu comme une tromperie, un mensonge de l'ennemi.

Duch enseigne à ses élèves qu'il faut toujours exercer une pression politique, quelles que soient les méthodes de torture utilisées. La torture n'est pas considérée comme une faute, ni comme une transgression, mais comme la continuité du travail politique, un impératif, un devoir révolutionnaire. « Il faut préparer les prisonniers à raconter leur vie de traîtrise. » « Si le prisonnier meurt, on perd la documentation. » « Rassembler des informations, les analyser, prendre une décision appropriée. Thèse, antithèse, synthèse. » « La confession doit être comme une histoire. Il faut un début et une fin. Et l'ennemi doit être du KGB, de la CIA ou un agent viêtnamien avaleur de notre pays. » « L'aveu par la psychologie est l'aveu le plus bas. »

Après la leçon, Duch donnait à ses élèves des ordres écrits : « Il faut frapper avec réflexion. » « Torture moyennement forte. » « Disséquer une femme vivante. » « Prélever tout le sang d'une femme. » Cette femme disséquée vivante, se souviendra Duch, était Mme Thach Chea, épouse de l'ancien ministre de l'Éducation de Lon Nol. « J'ai pitié de ceux qui sont morts », affirme Duch qui précise : « J'ai pitié aussi de ceux qui tuent. »

Duch explique qu'il faut que la victime elle-même croie à son aveu. Il invente l'aveu presque vrai. Si un prisonnier écrit dans l'une de ses confessions qu'il a menti, s'il affirme que cette fois-ci il va dire la vérité, la torture reprend, jusqu'à ce que le prisonnier ne conteste plus sa propre version.

Duch exigeait des aveux, mais n'exigeait pas qu'ils fussent réalistes. « Prendre une contre vérité pour en faire une vérité », enseigne-t-il. La gamme des aveux était très pauvre. Elle ne se déclinait que sur trois options : avouer appartenir à la CIA, au KGB ou au Parti communiste

viêtnamien. Duch exigeait une fiction qui effaçait l'histoire. Effacer le nouveau peuple, c'était effacer l'histoire moderne du Cambodge. Duch savait que les aveux étaient faux, mais savait aussi qu'il ne fallait jamais reconnaître qu'ils l'étaient : cela lui aurait peut-être valu d'être arrêté à son tour. Le système du mensonge institué s'autoalimentait. Faute de contre-pouvoirs critiques, le système dévorait ses propres éléments. Il ne pouvait s'effonder que d'un bloc.

Chaque jour, le travail de Duch consistait à relire les confessions des détenus interrogés. Il rayait parfois des paragraphes entiers lorsqu'ils lui déplaisaient. Les aveux devaient être cohérents avec sa logique, celle qu'exigeait l'Angkar. « Je m'applique, je m'applique. Je ne transgresse pas la discipline. » Il annotait des remarques pour que, lors de la séance d'interrogatoire suivante, le bourreau développe un aveu et en fasse disparaître un autre. « Dans tout mensonge il y a du vrai. Dans toute vérité il y a du mensonge. Les deux cohabitent. Le plus important, c'est la dénonciation du réseau. » « Il faut chasser la pensée que frapper l'ennemi est cruel. C'est une mauvaise pensée. Nous devons les torturer pour la cause nationale, pour la cause de la classe et pour la cause internationale. »

Après quatre années de terreur, lorsque les armées viêtnamiennes et les forces cambodgiennes opposées au régime des Khmers rouges entrèrent dans Phnom Penh, le 7 juillet 1979, Duch prit la fuite. Il abandonna sur place, intacts, les dossiers de S21 qui ne furent pas brûlés comme il en avait reçu l'ordre. Ces dossiers constituent aujourd'hui un ensemble unique d'archives pour analyser la machine à tuer des Khmers rouges.

Suivirent vingt années de cavale pendant lesquelles il changea de nom, refit sa vie, revint à l'enseignement des mathématiques et se convertit à l'Église évangélique. Puis Duch fut reconnu et arrêté. Il fut le premier haut dirigeant khmer rouge à être présenté devant un tribunal. Le documentariste Rithy Panh, on l'a dit, l'a rencontré dans sa prison peu avant l'ouverture de son procès.

Lorsque Rithy Panh présenta à Duch son projet documentaire visant à rechercher la vérité, ce dernier lui fit calmement cette réponse aussi douce que glaçante : « Monsieur Rithy, on va chercher la vérité ensemble ». D'emblée l'ex-bourreau devenu détenu prenait avec l'ex-victime de la terreur khmère une position paire. Duch ne s'opposait pas à son accusateur. Il faisait couple avec lui. Il le nouait dans son piège. Il déstabilisa Rithy Panh dès sa première question : « Comment voulez-vous que je vous

appelle ? Kaing Guek Eav ? Monsieur Kaing ? Monsieur Eav ? Monsieur Guek Eav ? » L'ancien bourreau répondit : « Duch. On me connaît en tant que Duch ». Il se maintenait à sa place de chef, de technicien de la révolution. Aucun repentir. Pour son interlocuteur, les choses devenaient explicites : si demain la situation revenait à l'avantage des Khmers rouges, le bourreau redeviendrait bourreau et la victime retrouverait sa place de victime.

Duch répète les slogans révolutionnaires : « L'ennemi n'est pas un homme. » « Il vaut mieux arrêter par erreur que libérer par erreur ! » « Tuer un innocent par erreur vaut mieux que libérer un ennemi en vie ! » « Aiguiser, couper. Aiguiser, couper. On nous utilise, on nous endoctrine encore et encore. Et peu à peu on obéit. » Il cite un slogan de Mao : « Le véritable amour du peuple, c'est de donner aux prolétaires la possibilité d'exercer la dictature ».

Au procès, devant ses juges, devant les survivants de S21 et devant les familles des victimes disparues, Duch a préparé une réponse terrible. Il esquive. Il ruse. Il récite lentement un poème de Gérard de Nerval. Quelques vers de « La mort du loup » prononcés à voix basse, comme un chuchotement :

> « Gémir, pleurer, prier est également lâche.
> Fais énergiquement ta longue et lourde tâche
> Dans la voie où le Sort a voulu t'appeler,
> Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler. »

Que dit le bourreau à ses victimes ? Que dit-il dans ce tutoiement qui renvoie à une insupportable familiarité ? Il dit à chaque victime : que viens-tu pleurer sur les morts ? N'es-tu point lâche de venir à moi chercher une parole de faiblesse ? J'ai accompli sans faillir ce que le destin a voulu que je fasse ! Alors tais-toi ! Et respecte mon silence…

Duch ment d'autant plus habilement qu'il affirme une vérité pour l'assortir de mensonges. Il prétend n'avoir jamais torturé personnellement, ce qui est possible, puisqu'il confiait cette tâche à de très jeunes enfants de paysans, illettrés et craintifs. Mais il affirme aussi n'avoir jamais entendu les cris des torturés et n'avoir jamais vu couler leur sang. Il raconte :

> Je fuyais toujours. Je ne jetais pas un regard. Je voyais les bâtiments, mais je ne voulais pas voir la souffrance. Mes sentiments m'empêchaient de la voir. Même si je l'ai vue, je ne faisais pas attention. […]

Je n'ai jamais interrogé moi-même, parce que quand on interroge soi-même, ça crée des liens. Et sans résultat c'est la honte. […]

Il y a beaucoup d'histoires, mais j'ai tout oublié. Pourquoi ai-je tout oublié. […]

Des choses allaient au-delà de l'acceptable. Pourtant, je les ai faites. C'est pourquoi je me force à oublier pour ne pas être trop tourmenté. […]

Quand je regarde le passé, je suis terrorisé. Je n'aurai pas dû faire tout ça à l'époque. […]

Je demande pardon pour mes décisions de l'époque. […]

Sur la question de mon innocence : j'ai l'habitude de me considérer comme innocent. Je suis la police du Gouvernement du Kampuchea démocratique, reconnu par l'ONU, donc le responsable de ce crime est le Gouvernement. […]

Je reconnais que j'étais l'otage du régime khmer rouge. Je suis l'acteur du crime au bureau de S 21. […]

La justice est le peuple. Le tribunal est le peuple. C'est inscrit dans la constitution du Kampuchea démocratique.

Duch raconte aussi son émotion lorsqu'il fut mis au courant que son ancienne institutrice, arrêtée et détenue à S21, avait été torturée et avait subi des sévices sexuels. Il reconnaît là une infraction à la discipline de l'interrogateur qui a perpétré ce crime. Mais il n'ose le dénoncer, de peur d'être accusé d'« individualisme », de se retrouver méprisé par ses subordonnés et disgracié par ses chefs. Duch se décrit comme peu courageux : « J'ai suivi le grand frère respecté, sans condition. Je ne discutais pas la voie du parti. […] J'étais terrorisé si je n'obtenais pas les résultats qu'attendaient mes chefs ».

Il raconte à Rithy Panh qu'un jour, Son Sen, le ministre de la Défense, de la police et de la sécurité Khmer rouge, l'appela au téléphone sur la ligne sécurisée. Duch avait envie d'aller uriner mais n'osait pas interrompre son chef. Il fut contraint de se soulager sur le carrelage de son bureau, tout en poursuivant la conversation. Il s'explique : « J'ai grandi dans l'ordre ». Puis précise en riant : « J'ai nettoyé moi-même ».

Il y eut environ deux cents bureaux de sécurité dans le pays. Duch fit en sorte que S21 fût regardé comme le centre de référence. S21 devint ensuite un centre de formation pour le personnel affecté aux autres centres. Duch est fier d'indiquer que les rapports émanant de S21, de sa main donc, étaient appréciés des hauts dirigeants et traités en priorité.

Lorsque Rithy Panh lui demande de se définir, ce dernier répond en français : « Je suis stoïque ». Rithy Panh pense immédiatement à la maxime stoïcienne : « supporte et abstiens-toi ». Il répond : « Stoïque ? Vous êtes sûr ? Être stoïque, c'est s'oublier pour une juste cause – ce n'est pas assister à la mort des autres. Vous êtes sûr que ce n'est pas plutôt sadique ? ». Duch : « Sadique ? Non, j'ai dit stoïque. Je suis stoïque ». Rinthy Panh

poursuit : « Et pervers ? Est-ce que vous êtes pervers ? ». Duch répète doucement « pervers », plusieurs fois, paraissant hésiter sur le sens du mot. Il demande à Rithy Panh de l'épeler, puis inscrit ce mot sur la paume de sa main, lentement, avec application.

Pendant les entretiens avec le documentariste, Duch rit souvent. Il lance : « Vous vous moquez de moi. Vous essayez de vous moquer de moi ». Il rit aussi pour cacher sa colère. Il rit pour faire rire Rithy Panh qui le filme. Le faire rire pour partager, pour qu'il le comprenne, pour le mettre de son côté, pour le compromettre. Le rire est l'ultime perversion du bourreau. Tous ceux qui auront ri avec lui porteront un peu de sa honte.

Duch s'est converti au christianisme. Il s'est fait baptiser dans une rivière, sous un faux nom.

« Le tribunal, Dieu dit que c'est l'affaire des hommes. Ma chair et mon sang, les hommes en font ce qu'ils en veulent. Mon âme, Dieu l'a déjà reconnue », affirme-t-il. Il parle à la manière du Christ qu'il regarde sur un crucifix : « J'offre mon cœur brisé, mon tourment [...]. J'assume l'entière responsabilité de S21 ». Il s'offre le rôle ultime de victime sacrificielle, destinée à délivrer le Cambodge et le communisme de la responsabilité des fautes commises.

Dans sa cellule, Duch fait des dessins. Il crayonne sans fin des empilements de crânes. Des crânes par centaines autour de l'effigie de Pol Pot. Et de temps à autre, après avoir parlé de lui et des autres, il rit à gorge déployée.

1. Duch est la transcription choisie par Rithy Panh ; François Bizot l'écrit Douch.

2. François Bizot, *Le Portail*, *op. cit.*

3. Rithy Panh avec Christophe Bataille, *L'Élimination*, Grasset, 2013, p. 23.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

QUATRIÈME PARTIE

COMPRENDRE LE MAL

« Je me suis soigneusement abstenu de tourner en dérision les actions humaines, de les prendre en pitié ou en haine ; je n'ai voulu que les comprendre. En face des passions telles que l'amour, la haine, la colère, l'envie, la vanité, la miséricorde, et autres mouvements de l'âme, j'y ai vu non des vices, mais des propriétés, qui dépendent de la nature humaine, [… lesquelles] sont nécessaires, quoique incommodes, et se produisent en vertu de causes déterminées par lesquelles nous nous efforçons de les comprendre. »

SPINOZA, *Traité politique*, 1, § 4.

Fureurs de guerre

Si l'homme peut tuer comme n'importe quel autre prédateur, il le fait à une échelle et avec une cruauté qui ne trouve aucun autre exemple dans le règne animal. Comment comprendre les mécanismes de cet acharnement ? Le fait de tuer entre dans sa nature biologique. Mais son destin est particulier dans l'ordre du vivant. La station debout a libéré ses mains. Il n'utilise plus ses membres antérieurs pour se déplacer, mais pour fabriquer des outils. Ses premiers outils ont été des instruments destinés à la chasse. Par son habileté manuelle et son intelligence à fabriquer des armes, *Homo Sapiens* est devenu un champion de la chasse et de la guerre. Parallèlement, son cerveau s'est développé. Dédié aux aptitudes psychologiques et sociales, le lobe frontal s'est développé vers le haut et vers l'avant.

Animal social, l'homme vit en groupe et, pour cette raison, a dû intégrer des règles élémentaires, dont la répression du meurtre. Ainsi, en même temps que l'homme a développé des capacités exceptionnelles pour tuer, sa culture lui commande de ne pas tuer. Il y a en lui, engrammée au fil de l'évolution, une inhibition à donner la mort. Lorsque les événements le poussent à tuer, l'homme résiste puis, amené à un point de rupture, perd toute mesure. Plusieurs facteurs expliquent cette propension à faire souffrir et à tuer. Facteurs biologiques et psychologiques, certes, mais aussi facteurs d'environnement. Animal grégaire, l'homme reproduit le comportement de ses semblables. Imitant un geste qui tue, il tue à son tour. Différentes émotions peuvent également faire de lui un animal cruel : la peur, la haine, la colère. Paradoxalement, des émotions comme la joie et le soulagement peuvent aussi déclencher ses fureurs : dans les fêtes consécutives à une victoire ou une libération, lors de grands événements sportifs, dans certaines cérémonies traditionnelles comme les bizutages. Ce type d'émotions le plonge dans un état de fascination qui annihile sa capacité à

voir la souffrance qu'il inflige. Ainsi lors des spectacles tauromachiques. D'autres émotions encore, la ferveur, la passion, peuvent produire un décrochage du sens moral, comme l'attestent certains engouements idéologiques et politiques.

Le guerrier grec, l'hoplite, devait sa force et sa survie à la cohésion du groupe de combat qu'il formait avec ses camarades. Il devait se battre dans une discipline collective (la *dikè*) et faire preuve de maîtrise de soi (la *sophrosunè*). Son acte ne valait pas s'il était solitaire, accompli dans l'ivresse (l'*hubris*) ou dans la rage (la *lyssa*). Hérodote raconte qu'à la bataille de Platée, en 479 av. J.-C., l'homme le plus brave de tous fut Aristodémos. C'était le seul Spartiate rescapé de la bataille des Thermopyles, qui s'était déroulée l'année précédente, et il mourut à la bataille de Platée. C'est donc Aristodémos qui tua le plus d'ennemis lors de cette deuxième bataille. Mais Hérodote indique qu'on refusa à Aristodémos les honneurs du héros parce qu'il était en état de fureur lorsqu'il s'était jeté sur l'adversaire. Dans les mythologies nordiques et germaniques, le *berserk* est un guerrier transformé en fauve que l'état de fureur rend invulnérable, tout comme l'*amok* chez les guerriers indonésiens. On attribue le mot « assassin » aux *haschischins*, les soldats persans ivres de cannabis dont la fureur au combat était redoutée de leurs ennemis.

Sur ces fureurs meurtrières en temps de guerre, les ouvrages de psychiatrie militaire sont paradoxalement peu documentés. Dans *La Pratique psychiatrique dans l'armée* d'André Fribourg-Blanc et Gauthier, publié en 1935 et qui fit référence jusqu'au début des années 1970, les seuls comportements criminels décrits sont la « paresse morbide », la rébellion, le vol, les attentats aux mœurs, les fugues et le suicide. Nulle part n'est mentionnée l'éventualité des meurtres de masse. Dans leur ouvrage *Psychiatrie militaire*, publié en 1969, Pierre Juillet et Pierre Moutin ne mentionnent que des études sur des crimes singuliers et isolés. Il n'est pas une seule fois fait mention de crimes de masse en temps de guerre. Dans un ouvrage plus récent publié sous les auspices de l'armée américaine[1], les meurtres de masse ne sont pas plus évoqués. Une omission qui, s'il en était encore besoin, souligne l'invisibilité du mal : concernés au premier chef par ces phénomènes, les experts de l'armée occultent ce que les historiens ou les anthropologues, eux, ne se privent pas de souligner.

1. Franklin Jones, Linette Sparacino, Victoria Wilcox & Joseph Rothberg. *Military psychiatry. Textbook of military medicine*. Office of the Surgeon General, USA, 1994.

Lendemains de victoire

Le succès des combats, sans que la bataille elle-même ait été particulièrement cruelle, inspire parfois les pires comportements. Au-delà de l'avidité, de la cupidité ou du désir de vengeance, ces comportements de cruauté obéissent à une vision archaïque : qu'il ne reste rien de l'ennemi.

La guerre finie, on pourrait penser que la paix va naturellement lui succéder, en particulier la paix sociale. C'est bien souvent l'inverse qui se produit. La foule libérée accouche d'une allégresse mêlée de barbarie, mélange hautement combustible, dans un déchaînement qui ne connaît aucune régulation. Dans les scènes de joie et de cruauté qui accompagnent les fins de guerre, les uns se jettent dans les bras des autres, s'étreignent, s'embrassent, pour aussitôt se jeter sur d'autres encore dans des scènes de haine et de lynchage, sans que le lyncheur puisse parfois justifier un quelconque grief contre sa victime. La guerre a en effet instauré un ordre que la fin des hostilités a fait disparaître ; un long moment d'anomie commence alors.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les images de liesse associées à la Libération ont fait oublier l'atmosphère de terreur qui caractérisa l'après-guerre et dura au moins cinq ans, jusqu'à la loi d'amnistie de 1951 (complétée par celle de 1953). Vengeance et châtiments, lynchages, mise en scène de la violence… Bien davantage qu'un simple retour à la légalité républicaine, l'épuration fut un exutoire aux problèmes du quotidien et prit la forme d'une catharsis collective qui ébranla dans ses profondeurs la société française. Le mot « épuration » est indicatif du manichéisme ambiant : trier et éliminer, sans aucune nuance possible, aucune modulation.

Les comportements des foules françaises à la Libération furent précédés de discours sans équivoque qui permettent d'expliquer la débauche de

violence qui s'empara alors du pays. En 1942, Philippe Viannay pouvait écrire dans *Défense de la France* :

> Venez un peu ici que l'on vous vide le cœur, que l'on vous crache notre dégoût, vous qui, faibles ou indignes, souriez à l'ennemi. Ne croyez pas que votre impunité sera éternelle. Si la dignité est impuissante, songez au moins au châtiment à venir. […] Vous serez tondues, femelles dites françaises, qui donnez votre corps à l'Allemand, tondues avec un écriteau dans le dos : vendues à l'ennemi. Tondues, vous aussi, petites sans honneur et cravachées. Et sur vos fronts, à toutes, au fer rouge, on imprimera une croix gammée.

Deux ans plus tard, à la Libération, Philippe Viannay lança dans le même journal :

> Le devoir est clair, il faut tuer. Tuer l'Allemand pour purifier notre territoire, le tuer pour être libre, parce qu'il tue les nôtres. Tuer les traîtres, tuer celui qui a dénoncé, celui qui a aidé l'ennemi. Tuer le policier qui a contribué d'une manière quelconque à l'arrestation de patriotes. Tous les miliciens, les exterminer, parce qu'ils ont choisi délibérément de livrer des Français, parce qu'ils se sont rués vers la trahison. Les abattre comme des chiens enragés au coin des rues. Les pendre aux réverbères comme les Dauphinois en ont donné l'exemple à Grenoble. Les détruire comme on détruit la vermine. Tuer sans passion et sans haine, ne jamais s'abaisser à torturer, à faire souffrir. Tuer sans pitié ni remords parce que c'est un devoir, un douloureux devoir : le devoir de justice.

Retrouvé par Henri Amouroux[1], le journal d'un maquisard de Servoz illustre cette soif de sang. Amouroux répertorie des fleurs séchées qui témoignent de la sensibilité bucolique de son auteur. Il repère, plus inquiétants, des bristols sur lesquels figure la phrase « Ainsi meurent les traîtres… », destinés à être déposés sur les cadavres des collaborateurs exécutés. Le diariste évoque la vie austère des maquisards : « Rien à manger que des orties cuites à l'eau… régime escargot ». Il note également : « J. fusillé à Annecy. Mon meilleur camarade disparaît avec ma montre. Mais on le vengera. » Enfin, toujours sous la plume de ce maquisard sensible, Henri Amouroux relève un récit atroce et banal qu'il recopie sans rien y changer, y compris les fautes d'orthographe : « 26 juillet. Torture d'un milicien capturé. 29 ans. Trois mois de mariage. Scier le bois en plein soleil avec tous les pulls et vestes. À boire de l'eau chaude salée. Coupé les oreilles. Truffé de coups de poings et de baïonnette. Lynché avec des cailloux. Creuser sa tombe. Couché dedans vivant. Achevé à coups de pioche dans le ventre. 2 jours pour crever. 31 : Capture de deux femmes. 1er août : rien, toujours au repos. 2 août : Capture de X… chef milicien. 3 août : Mort d'une des femmes et torture du milicien. Mort. »

Ce journal d'un maquisard illustre la banalisation du mal. Les actes de la vie courante, les détails anodins comme les repas et les vêtements, sont notés au même titre et revêtent la même importance que les cruautés infligées à un milicien. Le sens moral a complètement décroché. Le maquisard est incapable d'organiser les événements dont il est le témoin sur une quelconque échelle de valeur.

Autre exemple de l'effet Lucifer en cette période troublée, celui de cette femme mise au supplice par Charles M., dit « commandant Bayard », qui d'admirateur de Pétain se transforme en épurateur sadique à la Libération :

> On la déshabilla, on la frotta avec ces orties, puis on la mit à réfléchir dans le parc des cochons. Nouvelle frottée d'orties, suivie d'un bain de pied à l'eau bouillante et d'une flagellation à coups de ceinturons. Puis on brûla tout le corps à la cigarette et au fer rouge, avant de lui imbiber les poils à l'éther pour y mettre le feu. Enfin on la pendit par les bras, après un bain de siège à l'eau bouillante et, avant de l'abattre le lendemain d'un coup de revolver, on exerça de savantes pressions sur différents points de la colonne vertébrale[2].

Jugé ensuite pour faits de vols, de torture, de crime en bande organisée et la mort d'au moins sept personnes, le « commandant Bayard » ne fut condamné qu'à dix ans de réclusion.

On retrouve, chez cet homme, la conjugaison de plusieurs vices, l'opportunisme, la lâcheté, la cupidité et le sadisme. Il est l'exemple de ce que peut produire un être psychopathe auquel tous les jeux cruels sont permis. C'est un bandit qui tire profit de chaque situation. Il se montre tout aussi intéressé par le sexe et par l'or que par le pouvoir et l'exercice de la cruauté. L'absence de sens moral chez un homme sévissant dans un pays en proie au chaos fait de lui un chef de bande et un prédateur que rien n'arrête.

Entre mille exemples, cet article publié le 14 octobre 1948 dans *L'Éclair*, sous le titre « Les crimes impunis de 1944 », illustre le décrochage du sens moral à l'époque de l'épuration :

> Le Dr Comès père de six enfants a été tué parce qu'il n'avait pas pu verser les 100 000 francs qu'on lui réclamait !! Un cadavre de plus… Le 9 septembre 1944, dans le canal de La Vésubie, à Gairaut, des enfants retrouvaient un cadavre, accroché à des branches d'arbre. Le corps était percé de trois balles, on avertit la police. Dans le même temps, Mme Comès cherchait son mari. Le Dr Comès, le 3 septembre, avait été arrêté par des gens en arme, puis conduit dans les caves de l'hôtel Splendid. Nous verrons plus tard ce qui lui était reproché, et suivons, du 3 au 9, les aventures du Dr Comès. Pendant six jours, Mme Comès reçut à son domicile des visites : ceux qui avaient procédé à l'arrestation de son mari revinrent porteurs d'un mot de la main du Dr Comès : « On me demande une caution de 100 000 francs. Peux-tu me prêter cette somme ? Fais vite, je serais relâché, en liberté provisoire. Je t'embrasse bien

fort, ne t'inquiète pas. » Signé : « Paul ». Cela se passait moins d'une heure après l'arrestation. Les bandits – car dès qu'on a lu cette lettre, il ne peut plus être question d'employer un autre terme – les bandits, pendant six jours, devaient revenir une dizaine de fois. Mme Comès ne put pas se procurer cette somme. Elle sortit d'un tiroir ses économies, soit 17 000 francs et les proposa aux « justiciers ». Ceux-ci refusèrent en s'indignant. Nous sommes bien d'accord, une vie humaine vaut infiniment plus de 17 000 francs. […] Pendant six jours, Mme Comès multiplia les démarches et les allées et venues entre le « Splendid » et le « Monti » : visite débilitantes, dans des caves surpeuplées de gens attendant de savoir, pour la plupart, ce dont ils étaient accusés. Enfin, le 9, grande nouvelle : « Madame, votre mari a été libéré ». Est présenté un billet de deux lignes dactylographiées, intitulé « *commission d'épuration FTPF* » et suivi de ce texte laconique : « Après l'enquête faite sur le Dr Comès nous le remettons en liberté vu qu'il restera en notre entière disposition en cas de perquisition chez lui. Signé par le chef d'épuration PESSY et daté Nice le 9 septembre 1944 ».

Le Dr Paul Comès avait pu prouver qu'il avait protégé et hébergé chez lui un confrère médecin juif pendant l'occupation. Il apportait les preuves qu'il était en relation avec les réseaux de résistance et qu'il avait activement travaillé à soustraire des Niçois au STO. Voici la suite de l'article :

Qui a transgressé les ordres de ce « tribunal » ? Tribunal qui n'a d'ailleurs laissé aucune trace, le dénommé « PESSY » signataire, en tête. La police prévint Mme Comès, qui dut aller reconnaître le corps à la morgue du cimetière Caucade : un petit trou bien propre dans la nuque. La balle était ressortie par la mâchoire, une épaule fracassée. Les 5 000 francs du portefeuille avaient été dérobés. Un homme de moins. Qui est cet homme rançonné, dépouillé, et, finalement, assassiné ? Ne faisons pas de littérature, et donnons son curriculum vitae : Passons sur les titres, sur les décorations, sur les années de service du Dr Comès. Il n'a pas besoin de réhabilitation, pas plus que de panégyrique. Ici, nous sommes seulement du côté de la vérité. Parlons plutôt du côté humain de ce cas particulièrement affreux. Le Dr Comès, médecin colonial, n'avait pu obtenir à Nice, l'autorisation de s'installer. Il fut donc tout heureux d'être nommé suppléant comme médecin du STO. […] Le 14 août 1943, le Dr Nauck, directeur de l'Office de placement allemand, écrivait à ses chefs : « Il ne reste aucun doute que le STO de Nice ait été interposé entre nous et les ouvriers français pour contrecarrer les ordres d'affectation et en empêcher l'exécution ». Les services médico-sociaux de la Main-d'œuvre, en même temps que les autres organismes, freinaient le plus possible les départs, et nous pensons tout particulièrement aux Drs Leblond et Penant, sous les ordres duquel a travaillé le Dr Comès. Est-ce qu'on lui reproche ? Et s'il y avait quelque chose à lui reprocher, fallait-il pour cela le rançonner ? […] Ah ! Si le Dr Comès avait pu disposer des 100 000 francs que ses assassins exigeaient de lui, peut-être serait-il encore là, en lampiste libre ! Il reste un cadavre.

La Libération fut également marquée par les tontes de femmes, ce « carnaval moche[3] » qui accompagna l'épuration d'un bout à l'autre de la France. Voici le témoignage d'un partisan de la caserne de Digne :

Presque toutes étaient tondues. Certaines avaient sur la tête une croix gammée faite à la tondeuse. Elles étaient dans la même pièce. Elles sanglotaient. Quand on était de garde, mes camarades et moi, nous les accompagnions au pissoir dans la cour. On les poussait avec la crosse de nos mitraillettes. On leur donnait des coups de crosse pour qu'elles avancent plus vite. Elles entraient dans les cabinets et refermaient la porte. Alors les soldats ouvraient la porte

qu'elles essayaient de refermer. Ils les regardaient pisser et faire leurs besoins. Ces soldats étaient des sadiques. Ces filles se cachaient comme elles pouvaient en tirant sur leur robe parce qu'elles avaient honte, et elles pissaient sur leurs robes[4].

Cette mise en scène symbolique de la victoire et de la vengeance illustre l'ambivalence d'une sortie de guerre faite à la fois de liesse et de torture. La libération des pulsions, l'image de la femme dénudée publiquement, indigne, rasée, défaite et ridicule, illustrent le mélange de joie, de haine et d'hystérie qui préside au châtiment des « putains à boche », ainsi qualifiées par la presse issue de la Résistance.

1. Henri Amouroux, *La grande histoire des Français après l'occupation. Les règlements de comptes*, Robert Laffont, 1991.

2. *Ibid.*

3. Pour reprendre le titre du livre d'Alain Brossat, *Les Tondues. Un carnaval moche*, Manya, 1992.

4. *Ibid.*

Bizutages

Les bizutages sont des moments de décrochage du sens moral survenant dans des ambiances de liesse. Sous le prétexte que d'autres ont subi le même sort les années précédentes, des centaines de jeunes sont livrés chaque année à des instincts pervers qui viennent parfois du fond des âges. Ainsi des étudiantes en médecine sont contraintes de prendre un bain de sang et de se laver avec un cœur de bœuf, au prétexte qu'un médecin doit apprendre à contenir son émotion devant la vue du sang. Ce sont en fait des aînés voyeurs qui s'amusent autant de voir le dégoût provoqué qu'ils s'excitent à regarder le corps des femmes dans leurs sous-vêtements souillés. Il y a une similitude entre les brimades et les tortures. Dans ces deux situations l'imagination est stimulée. C'est à qui trouvera la mise en scène la plus « cocasse ». Une polarisation se produit sur la thématique sexuelle qui dégénère aussi rapidement que le sens moral décroche.

En Suisse, quatre anciens élèves furent accusés de coups et blessures volontaires sur un adolescent. L'un des agresseurs se justifiait, devant le tribunal, de la tradition : « Un baptême où le baptisé n'a pas vomi est pour moi inconcevable ! ». Avec trois de ses camarades, ils avaient laissé dégénérer un bizutage, une cérémonie d'étudiants appelée « le baptême ». Ils perpétuaient un rituel aussi ancien que la fondation de leur société en 1889.

Cinq années auparavant, un adolescent avait été hospitalisé en urgence à la suite d'un coma éthylique et de blessures à la main avec – une artère et un tendon sectionnés. Un autre adolescent avait été hospitalisé en raison d'une coupure au bas-ventre qui avait nécessité une suture chirurgicale. Cette dernière victime était le frère plus jeune d'un des accusés. La cérémonie avait commencé à huis clos dans un local éclairé à la bougie. Trois élèves, âgés à l'époque de 16 ans, furent placés nus contre un mur.

Les accusés jetèrent sur eux des œufs et de la farine. Ils leur firent boire un mélange de vin, de vodka et de bière. Puis les « baptisés » furent contraints à avaler un sandwich contenant un mélange de nourriture pour chats, de sauce tomate, de moutarde et de dentifrice. Le sol étant devenu glissant, l'un des mineurs tomba et se blessa à la bouche. Deux anciens entreprirent de le transporter. Mais le blessé leur glissa des mains et il chuta sur des débris de verre, se déchirant le ventre. Les accusés appelèrent alors les secours.

Comment les anciens étudiants percevaient-ils ces événements cinq ans plus tard ? Ils ne semblèrent pas déstabilisés. Ils répondaient aux questions avec arrogance. Deux d'entre eux étaient encore étudiants. Les autres, avocats stagiaires, prenaient des poses. « L'épreuve du baptême est quelque peu humiliante, expliqua l'un d'eux. Ce n'est pas un bon souvenir. Nous n'aimons pas la faire passer aux autres. Mais c'est la tradition depuis des décennies et notre devoir est de la faire perdurer. » Il ajouta : « J'ai encore gravé dans la mémoire le goût amer et immonde de cette canette de bière et de ce sandwich. Mais ce n'est pas à moi de juger si cette tradition est bonne. Je ne me suis pas posé la question, j'ai reproduit sur les plus jeunes le programme que j'ai vécu ».

Après ce dérapage, l'association d'étudiants mit un terme à ces bizutages. Après quoi, il a été décidé que ces rituels se dérouleraient l'après-midi et que la consommation d'alcool y serait contrôlée.

Autre épisode illustrant les séquences du décrochage du sens moral. Six sapeurs-pompiers du Var sont accusés d'avoir participé au bizutage d'un sapeur-pompier volontaire de la Sarthe venu en stage chez eux en juillet 2010. Cette séance de bizutage a été révélée parce que les épreuves infligées lui avaient occasionné des blessures par brûlures. Ces six sapeurs-pompiers comparaissaient devant le tribunal correctionnel. Cinq d'entre eux étaient poursuivis pour « violence commise en réunion suivie d'incapacité n'excédant pas huit jours », l'autre était poursuivi pour « non-assistance à personne en danger ». Dans l'enceinte de la caserne, une soirée était organisée pour fêter le diplôme de ce jeune sapeur-pompier volontaire âgé de 27 ans. Ce dernier est réveillé par plusieurs de ses collègues. Première phase du rituel d'initiation improvisé : le groupe, animé par la pulsion de découvrir le corps caché d'un autre homme, déshabille la victime. Pulsion visant à se comparer dans le miroir du corps de l'autre, avec une probable tension homosexuelle inconsciente associée. Que faire maintenant que ce

corps est mis à nu ? Une autre pulsion naît à l'extinction de la précédente. Deuxième phase : ils lui enduisent le corps de cirage. Manière de faire disparaître ce qu'ils viennent de découvrir, refoulement massif de ce qu'a fait surgir la pulsion homosexuelle de la première phase. Le corps est traité comme un déchet, dégradé. Mais il reste des éléments visuels qui font encore de ce corps l'objet d'un désir interdit : les poils. Troisième phase : l'un des bizuteurs a l'idée d'un jeu avec le feu. Il approche un cigare allumé pour brûler des poils pubiens. Le cirage entre en combustion et la flamme se propage sur le corps de la victime, occasionnant des brûlures aux testicules, à l'avant-bras, à la hanche et au pied. Après les faits, la victime, présente dans le Var en renfort pour la saison estivale, garde le silence avant de déposer plainte huit jours plus tard sur les conseils de proches. Toutes les personnes mises en cause sont placées sous contrôle judiciaire et suspendues de leurs fonctions par le directeur départemental du service d'incendie et de secours.

Jusqu'où seraient allés les sapeurs impliqués si l'accident n'était pas arrivé si tôt dans cette mascarade incontrôlée ? Sans doute encore plus loin. L'un des accusés déclare lors du procès : « Quinze ans qu'on fait ça jour et nuit, à Noël, et peut-être que pour une bêtise comme cela, ça va foutre en l'air notre passion ». L'enchaînement des faits est indicatif de la mécanique du décrochage du sens moral. On peut aisément croire, comme l'ont déclaré les sapeurs-pompiers, que ce qui s'est produit n'était pas intentionnel. Que chaque phase était pensée indépendamment de la suivante. Mais à la fin de chaque phase la tension montait d'un cran et l'inconscient du groupe, nourri des fantasmes de chacun, les amenait à improviser une phase suivante plus excitante que la première. Cette excitation était le produit de l'association de la thématique sexuelle et de l'inédit. Pourquoi cette orientation sexuelle des sévices ? Parce que dans notre culture le sexe fait l'objet de nombreux tabous. Le collectif de ces jeunes était mû par des mécanismes inconscients qui les poussaient à inventer, à expérimenter, à explorer quelque chose de nouveau dans le champ de ce qui leur était interdit.

C'est un discours d'innocence et de faute en même temps. L'innocence à rester aveugle face au mal et la faute de défendre de telles pratiques. C'est un discours de banalisation. Il produit un lissage des éléments criminels de ces comportements. La cruauté est rendue invisible. La banalisation de ces rituels de bizutage et l'escamotage de la cruauté qu'ils portent sont des éléments favorables à leur répétition et à leur amplification.

Douze pompiers de Paris ont été mis en examen en mai 2012 pour le viol présumé d'un de leurs camarades lors d'un bizutage dans un bus au retour d'une compétition sportive. Après leurs auditions, quatre d'entre eux furent poursuivis pour « viol en réunion » et neuf pour « violence volontaire aggravée ». À l'issue de trois jours de garde à vue, onze d'entre eux ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire. Le dernier, soupçonné d'être l'agresseur principal, a été placé en détention provisoire. À l'exception de la libération des trois coauteurs présumés du viol, ces décisions furent conformes aux réquisitions du parquet. Tous sont passibles de la cour d'assises. Le gymnaste âgé de 24 ans a expliqué aux enquêteurs avoir été « sévèrement bizuté » par plusieurs autres militaires. Il a été dévêtu, frappé, « pincé puis mordu au niveau du postérieur » avant d'être jeté et plaqué au sol après avoir protesté. Il aurait ensuite subi un viol perpétré par l'un de ses collègues à l'aide d'une bouteille. Selon des sources proches de l'enquête citées par le quotidien, toute la scène aurait été filmée par un téléphone portable. Un autre jeune homme, qui serait âgé de 22 ans, dit avoir été également passé à tabac le même jour et dans le même bus. Il a porté plainte et celle-ci a été jointe aux poursuites. Le chef d'accusation de « non-empêchement de crime ou de délit » a été retenu à l'encontre d'un capitaine et d'un entraîneur soupçonnés d'avoir laissé se dérouler les faits. Le décrochage du sens moral a été non seulement celui de l'agresseur, non seulement celui des autres qui ont aidé à saisir et à immobiliser la victime pendant l'agression, il a été aussi celui des cadres qui avaient laissé faire, au nom de la tradition.

Fin 2011, une nouvelle affaire de bizutage fut révélée dans une prestigieuse université parisienne. Un après-midi, un étudiant de 18 ans en première année de licence a été agressé, dans les locaux de l'université, lors d'une réunion de l'association étudiante à laquelle il appartenait. Au cours de cette réunion très alcoolisée, un membre lui avait gravé dans le dos à l'aide d'une capsule de bouteille les initiales de l'association. Après les faits, le jeune étudiant était rentré chez lui. Le lendemain, il porta plainte. Une plainte transmise au parquet qui a ensuite saisi la police judiciaire. Le procès-verbal de la victime relate ainsi des faits graves : « Ils m'ont dit d'enlever ma chemise, de baisser mon pantalon et de me mettre à genoux. […] Ils m'ont attaché à un manche à balais, les mains derrières les épaules. […]. Ils m'ont ensuite donné trois coups de pieds dans les côtes, le troisième était beaucoup plus fort que les deux premiers. […] Ils m'ont

ensuite passé quelque chose autour du cou, une corde je pense […]. Ils serraient la corde de plus en plus, je n'ai pas perdu connaissance, mais j'avais des difficultés à parler. Ils m'ont fait boire de la bière. […] Je sentais comme des piqûres dans mon dos mais je ne savais pas ce qu'ils faisaient. » Deux des quatre accusés passèrent aux aveux, reconnaissant une partie des faits. La défense nuança cette version des faits. Selon l'avocat d'un des accusés, la victime « savait parfaitement à quoi s'en tenir » ; « l'atmosphère rugby et le déroulé des entretiens n'étaient un secret pour personne ». L'avocat alla plus loin en osant des propos assez surprenants voire choquants : « la victime minore sa motivation et son rôle ». On repère, dans le discours de l'avocat, cet effet de lissage du décrochage du sens moral, lissage qui tend à mettre la victime au même rang de responsabilité que le bourreau.

Comment expliquer, dans les bizutages, comme dans d'autres phénomènes de cruauté en groupe, ce décrochage du sens moral simultané des personnes qui forment ce groupe ? En 1950, Solomon Asch s'est livré à une expérience de psychologie comportementale visant à démontrer qu'un individu placé sous l'emprise morale d'un groupe peut abdiquer son propre jugement pour se plier à celui des autres, fût-il erroné. Asch nomme cela le conformisme. Pour le démontrer, il réunit un groupe de dix personnes et leur indique que le test consiste en une évaluation de la perception visuelle. En fait, comme dans l'expérience de Milgram sur la soumission à l'autorité, tous les participants sont complices sauf un. C'est sur lui que se fera l'évaluation, mais il ne le sait pas car il pense que les neuf autres participants doivent être évalués eux aussi. L'expérience a pour but d'observer comment cette personne va réagir au comportement des autres.

Les complices et le sujet sont assis dans une même pièce. L'examinateur leur présente, sur une affiche, une ligne de référence, et leur présente sur une autre affiche trois autres lignes nommées A, B et C.

L'examinateur demande aux personnes de juger la longueur des lignes A, B et C et d'indiquer laquelle de ces lignes est de la même longueur que la ligne de référence.

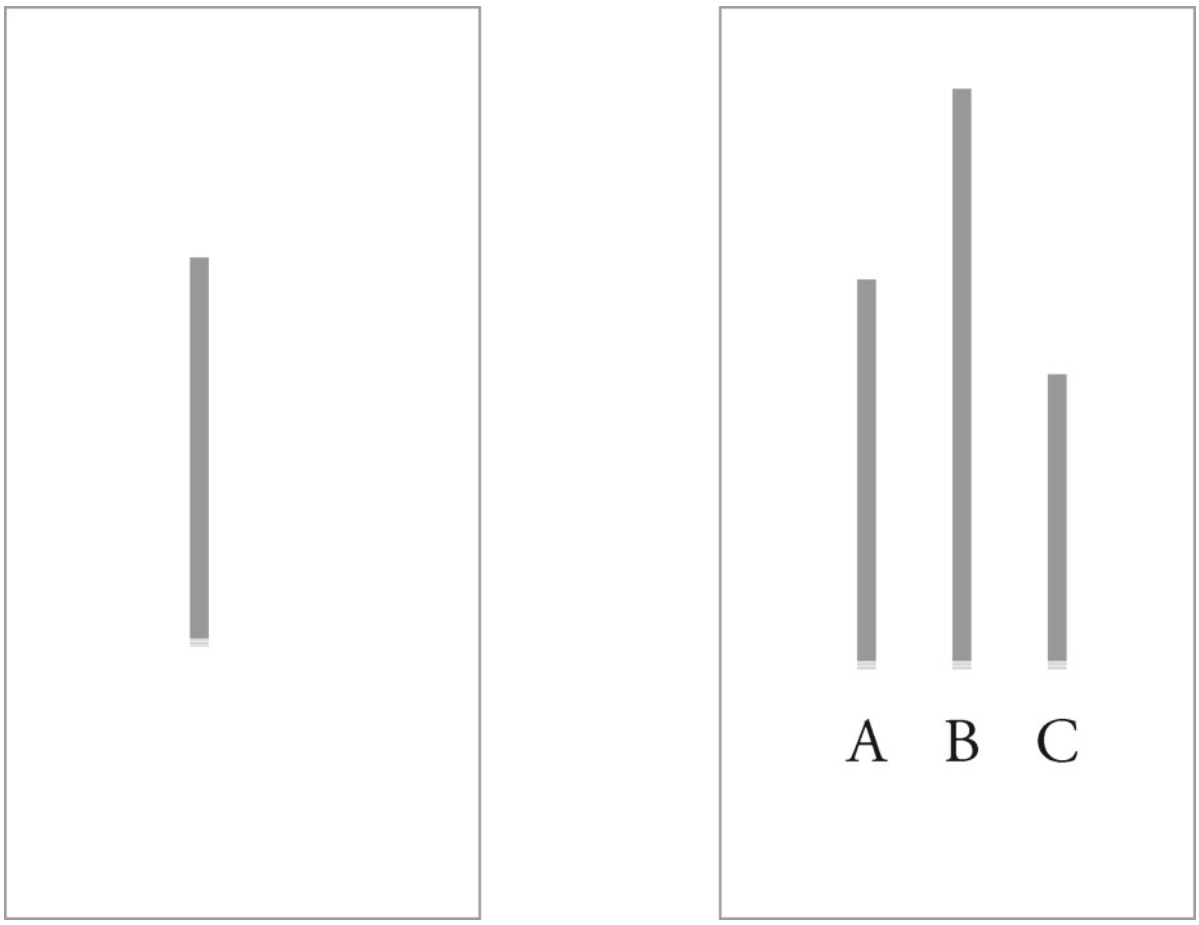

Avant que l'expérience ne commence, l'expérimentateur a donné des instructions à ses complices. Au début, ils doivent donner la bonne réponse, mais passé les premiers essais, ils doivent donner la même fausse réponse. Le sujet « naïf » est placé en avant-dernier dans l'ordre des candidats interrogés.

L'épreuve commence et chacun étant d'accord, les réponses sont faciles et homogènes. Puis dès que les erreurs sont introduites, et répétées par tous ceux dont la réponse le précède, le sujet testé placé en avant-dernier se montre surpris, hésite et indique la bonne réponse. Puis au fur et à mesure de l'épreuve, un tiers des personnes évaluées vont, à un moment ou à un autre, se conformer aux fausses réponses sur lesquelles le groupe s'était préalablement mis d'accord.

Comme dans l'expérience de Milgram sur la soumission à l'autorité, Solomon Asch démonte qu'un individu sur trois est soumis aux jugements

de la majorité d'un groupe et qu'il peut ainsi abdiquer tout sens critique.

Cela est très indicateur du décrochage du sens moral d'une personne impliquée dans une action de groupe : un groupe de combattant comme le vétéran qui a témoigné sur la guerre d'Algérie, un groupe de policiers comme dans le lynchage de Rodney King, en foule comme durant l'épuration. Si au début, chacun a pu avoir l'idée que ce que faisait le groupe était condamnable, le conformisme va progressivement effacer en eux le conflit moral que cela produit et ils feront comme les autres.

Rituels de cruauté envers les animaux

Certains manifestations de décrochage du sens moral sont ancrées dans des traditions séculaires, et mettent en scène des animaux.

Au Népal, le *Gadhimai* a lieu tous les cinq ans. Ce festival se déroule dans le temple de Bahiyarpur, à une centaine de kilomètres au sud de Katmandou. Dans une atmosphère d'ivresse, de sang et de fureur, par centaines, des buffles, des cochons, des chèvres, des poules, des pigeons, des lapins sont massacrés à coups de machettes, décapités en offrande à la déesse Gadhimai. En 2009, 200 000 animaux furent ainsi massacrés en quelques jours. En Afrique du Sud, lors d'une fête rituelle, l'*ukweshwama*, les jeunes entourent un bœuf et le frappent à coups de machettes. Ils lui sectionnent les membres : l'animal agonisant ne tient que sur les moignons. Ils lui arrachent la langue et lui emplissent la gueule de terre. Ils l'énucléent et le châtrent. Au Brésil, la *Farra Do Boï* est une fête au cours de laquelle un bœuf est lâché dans les rues. La foule crie que Satan est en possession de l'animal et qu'il faut l'en chasser. Le bœuf est poursuivi par des hommes armés de couteaux et de bâtons, puis massacré au milieu d'une foule joyeuse et excitée. En Espagne, lors des fêtes de carnaval, le *Pero Palo* de Villeneuve de la Vera est une mascarade qui reproduit une parodie de jugement. Un pantin de paille est dressé puis promené, qui sera brûlé le dernier jour sur la place de la vieille ville. Auparavant, dans les ruelles étroites de la cité, conduit derrière le pantin, un âne est malmené, battu, effrayé par les cris, les coups, les explosions des pétards. Plusieurs hommes le chevauchent tour à tour ou en même temps. Après quelques heures l'âne épuisé s'effondre. La foule le redresse ; l'animal frappé est raillé, focalisant sur lui la haine joyeuse des habitants en costumes traditionnels. Au terme de son calvaire, l'âne épuisé meurt debout, entouré de la foule en liesse. Ces divers exemples illustrent la théatralisation d'une cruauté collective portée à

incandescence par l'infériorisation des animaux. Pour étudier les mécanismes du décrochage du sens moral, pour repérer les éléments subtils qui privent un individu de la capacité de voir le mal lorsqu'il l'accomplit, le cas de la tauromachie est l'un des plus éclairants.

Qu'est-ce que la tauromachie ? Un taureau, appelé *toro bravo*, est choisi et élevé avec soin pour sa combativité. À l'âge de cinq ans, dans sa maturité, il est introduit dans l'arène, un espace clos autour duquel un public averti et passionné vient admirer le spectacle de sa mise à mort. Un jeu esthétique entre l'animal et le toréador se déploie. La foule est ravie. Moulé dans son habit coloré, une cape à la main, un homme affronte une magnifique bête à la robe noire, 500 kilos de force brute et d'agilité. Le spectacle tauromachique ne serait que cela, il n'y aurait pas grand-chose à en dire. Mais il s'y ajoute, dans les temps codifiés du combat, des phases d'une cruauté spectaculaire. Le taureau est supplicié de façon répétée. Dans un premier temps des banderilles, des lames d'acier en forme d'hameçon, sont plantées sur son dos. À chacun des mouvements du taureau les banderilles sautent sur son corps. Le but est de causer une douleur qui excite davantage la fureur de l'animal. Puis, pendant que le toréador fait une pause, les picadors, des hommes armés de lances, montés sur des chevaux caparaçonnés, plantent le fer dans l'échine, au-dessus des épaules, et pour le blesser fouillent profondément dans les chairs de l'animal. Dans le vocabulaire tauromachique, les *aficionados* ont deux termes pour évoquer ce moment : ils disent que le taureau est « châtié » ou disent qu'il est « humilié ».

Au terme de ce martyr, le taureau est dans un état lamentable. Le stress a été majeur et prolongé. Les muscles lacérés de son dos ne lui permettent plus de donner les vigoureux coups de tête avec lesquels il pourrait se défendre. Il a perdu une grande quantité de sang qui a coulé de ses blessures. Il est dans un important état de faiblesse. Il tient à peine debout. Il n'a plus aucune réaction agressive. Alors le torero lui donne l'estocade en lui plantant une épée dans le cœur. Et si la mort ne vient pas dans les minutes qui suivent, le torero l'achève d'un coup de dague à la base de la nuque. À la fin de la corrida, le torero reçoit comme gratification symbolique les oreilles de l'animal qu'il présente au public. On retrouve encore ici les vestiges du *maschalismos* des guerriers grecs, où le vainqueur se pare des trophées de l'ennemi tué.

La tauromachie a ses opposants et elle a ses partisans. Parmi ses partisans, choisissons de lire Henri Ey et d'écouter Francis Wolff.

Grande figure de la psychiatrie et de l'humanisme médical dans la France du XX^{e} siècle, Henri Ey fut aussi un défenseur passionné de la tauromachie. Son nom reste attaché à l'œuvre de réhabilitation des déficients mentaux. Pour lui, le fou est un être privé de liberté parce que privé de ses capacités psychiques ; les soins prodigués par la psychiatrie visent à lui restituer une part de cette liberté perdue. Henri Ey appliqua concrètement ses idées en participant au mouvement de désaliénation du malade mental avec l'ouverture des portes des asiles. L'un de ses derniers ouvrages est consacré à la conscience, cette merveilleuse disposition du psychisme qui permet à chacun de se représenter lui-même, ici et maintenant, placé dans la trajectoire de son existence. Cette conscience qui permet à chacun d'être juge et responsable de ses actions.

Henri Ey était attendri devant ses chats et contemplatif devant ses fleurs. Il avait une vie sociale d'une grande richesse affective auprès de sa femme qui le choyait, de la cohorte de ses amis fidèles et de la foule de ses élèves reconnaissants. Henri Ey était un homme de bien… et il aimait passionnément la tauromachie. Né en 1900, d'origine catalane, il fut initié très jeune à la corrida. À l'âge de dix ans, conduit par un ancien comme le veut la tradition, il fut amené aux arènes de Céret. Ey resta toujours fidèle aux émotions imprimées dans sa mémoire et à l'enseignement qu'un enfant pouvait recevoir de cette initiation. Il milita jusqu'à la fin de sa vie pour que cette tradition fût maintenue.

Dans un article sur « la bravoure du taureau de combat », il précise que le taureau est grégaire, comme le commun des bovidés, et qu'il n'est pas naturellement agressif. Seuls quelques-uns ont cette impulsivité qui fait qu'ils « chargent[1] ». Charger désigne la capacité à agresser la figure dressée devant l'animal, un ensemble de dispositions instinctuelles qui intègrent la force, l'opiniâtreté et la rapidité à porter des coups. Deux caractéristiques fondamentales singularisent cette « bravoure » : elle dépend de l'âge et ne dure qu'un instant. Cette bravoure est le fruit d'une sélection et d'une condition exceptionnelle au sein de cette race. La bravoure du taureau de corrida est liée à son ignorance, au fait qu'il n'est jamais entré dans une arène. Il n'y entre que pour la découvrir, y subir les temps rituels des châtiments et de l'humiliation, et enfin y mourir. Mais la corrida n'existerait

pas s'il n'y avait que le taureau et son matador l'un en face de l'autre. La corrida est un phénomène de foule, comme le souligne Henri Ey :

> La corrida n'est pas un « spectacle », ou ne l'est qu'à la condition d'en faire le spectacle le plus singulier pour être celui qui requiert une participation totale de la foule à l'action. La corrida ne se réduit pas en effet au combat du taureau avec le matador. Comme le cœur entre dans la tragédie antique, la foule est non seulement à la périphérie mais au centre de l'arène. De telle sorte que la corrida, jeu dramatique placé sous le signe de la violence héroïque, engage la responsabilité morale et des hommes toreros et des hommes qui dans l'amphithéâtre s'exaltent en les exaltant. Fièvre collective et passionnée qui embrase tout entière la « plaza » où gradins et ruedo multiplient à l'infini l'enthousiasme pour ce qui se fait en ne se faisant qu'ensemble… D'où la frénésie, la violence de ce tourbillon qui n'est pas seulement corps à corps de l'homme et du taureau, mais aussi incorporation du combat à la foule qui l'engendre. D'où la réprobation souvent passionnée de la corrida par tous ceux qui s'en excluent par leur goût ou leur idéal moral. Mais la corrida n'est-elle qu'un spectacle de violence où l'aficionado viendrait satisfaire ses honteuses passions sauvages, chercher sous l'alibi de l'art un orgasme sadique[2] ?

Pour Henri Ey, la tauromachie est un art parce qu'elle saisit et fascine celui qui y participe. Parce qu'elle met en jeu les émotions de la douleur et les fulgurances de l'angoisse. Il l'élève au rang d'une esthétique, surgissant de la rencontre de la volupté et de la mort. Ce qui est remarquable dans l'extrait qui suit est que Henry Ey saisit bien où, dans ce spectacle, est situé le point aveugle de la cruauté :

> Où est la violence dans la corrida ? Elle est, pour celui qui ne la considère qu'à l'extérieur d'elle-même, dans le sang, les chevaux étripés, les coups de rapière infâmes, la mort stupide et parfois horrible d'une bête aux abois. Elle serait aussi dans le déchaînement d'une passion sanguinaire de ces milliers de spectateurs venus pour se repaître de cette ordure et de cette ignominie. Mais ce sinistre festival de la cruauté saturé de l'écœurante odeur du sang, c'est précisément ce que ni l'aficionado ni les toreros ne voient ni ne veulent. Car ils sont aussi inaccessibles que quiconque – sinon plus – à cette nausée qui monte de cette saleté et de cette horreur. Rien ne les déçoit davantage qu'une corrida réduite à ces éclaboussures, à ces scories, à ces misérables souillures de l'art de toréer. La violence dans la corrida, celle qui est dans le cœur de l'aficionado et du matador, cette violence c'est le mouvement de la tragédie, cette émotion inscrite au plus profond de l'humanité, c'est-à-dire ce halètement de l'être face à sa fin, à la mort, qui constitue le noyau dramatique de tout art dramatique.

Henri Ey décrit ensuite le jeu émotionnel et collectif suscité par le spectacle du sang et la cruauté dans l'arène. Il analyse finement comment le jugement s'efface devant l'émotion qui monte, face à la mort réelle pour le taureau et face à la mort éventuelle pour celui qui ne saura l'éviter que par son art. Ce paroxysme d'émotion renvoie chacun aux fondements archaïques de ses peurs animales. Pour Henri Ey, la corrida est d'abord et surtout une esthétique de la mort. Il décrit le frisson de la peur et l'enthousiasme du triomphe, deux émotions fortes qui s'amplifient dans une

ivresse et amènent à la transe tous ceux qui vivent ensemble cette mort. « Il n'est pas vrai que la foule fanatique soit contre le taureau ; elle est au contraire pour lui, objet de son idolâtrie, en exigeant pour s'émouvoir que l'homme s'expose jusqu'à égaliser ses risques à ceux de la bête qu'il combat. » La dimension perverse du plaisir éprouvé est évidente :

> Si comme toutes les délectations artistiques qui consomment de l'instinct, l'art tauromachique, lui, tire son émotion spécifique du paradoxal plaisir attaché à la souffrance, du complexe sadomasochiste qu'il contient – en tant qu'esthétique de la violence il dépasse cette couche primitive et inconsciente pour ne se constituer que dans une « poétique » ou une « héroïque » qui dominent, en accédant à son sens tragique, les brutales pulsions ou impulsions auxquelles il ne se réduit pas, auxquelles il ne peut absolument pas se réduire.

Ce texte d'Henri Ey est remarquable de lucidité. Il est lucide sur la dimension passionnelle de la corrida, sur l'exaltation collective qui s'y produit, affole la foule, plonge chacun de ses membres dans une transe et une extase qui abolit la perception de la dimension sadique et cruelle du traitement infligé au taureau. Il n'y a pas de manichéisme avec d'un côté des êtres cruels qui aimeraient la corrida et de l'autre des êtres vertueux sensibles à la douleur infligée à l'animal torturé. La corrida est un jeu avec la mort. Pour Henri Ey, l'esthétique de la corrida commence lorsque les risques de mort s'égalisent entre le taureau bravo et le torero courageux. L'émotion qui soulève l'enthousiasme n'est pas la mort sanglante et prévue de l'animal, ni la mort de l'homme : elle surgit dans l'art par lequel l'homme se joue de la mort et en triomphe.

Cependant la corrida n'existerait pas sans le sang versé de l'animal. Dans la corrida, le décrochage du sens moral se situe dans cette incapacité qui saisit l'aficionado de se révolter devant la cruauté des traitements infligés à l'animal, et de produire chez lui un langage qui prolonge dans le temps cet effacement. À cet égard, le discours de Francis Wolff, professeur agrégé de philosophie, peut être rapproché de celui d'Henri Ey. Défenseur de la corrida sur laquelle il a publié deux ouvrages et un grand nombre d'articles, Francis Wolff a aussi collaboré à la rédaction du document qui a permis d'inscrire la corrida à l'Inventaire général du patrimoine culturel immatériel de la France. Invité, en novembre 2012, dans l'émission radiophonique d'Alain Finkielkraut[3], il déclare d'emblée : « J'ai horreur de la violence. Je ne pourrai pas voir souffrir un animal familier ou même un animal dans la nature. […] La corrida m'a apporté des bonheurs auxquels je ne peux comparer que ceux que m'a apportés la musique. Elle a bouleversé

ma vie affective, ma vie esthétique, je dirai aussi ma vie éthique. […] Nul aficionado que je connaisse ne va aux arènes pour voir souffrir un animal. Nous allons aux arènes pour admirer. C'est le plus beau sentiment intellectuel et esthétique. L'admiration. L'admiration pour une bête qui combat. L'admiration pour un homme qui risque sa vie dans ce combat ». Il poursuit en affirmant que lors d'une corrida, le taureau ne souffre pas, qu'il est respecté, que ses conditions de vie garantissent une forme de liberté. Il oppose l'éthique de l'élevage animal en milieu naturel à la barbarie des élevages intensifs et des abattoirs des animaux de boucherie.

Au cours de l'émission, l'expression « éthique de la corrida » sera prononcée plus de dix fois. Pour lui, les banderilles ne peuvent être assimilées à une torture. « S'il était torturé [le taureau] la corrida n'aurait aucune valeur ». Il ajoute : « Ne pas tuer le taureau en public, c'est ça la cruauté », et défend « le beau geste », « les valeurs », « le sublime » de ce spectacle. Comment un homme sensible à l'art, épris de culture et de philosophie, peut-il être conduit à tenir pareil discours ? Déclarer que le taureau ne souffre pas est un déni. Dire que la banderille excite l'animal et que cette excitation entraîne une anesthésie de sa douleur, voilà qui est du même ordre que d'affirmer qu'un homme blessé ne sent plus la douleur, ou qu'un homme torturé a peur et que cette peur ne lui fait plus ressentir la douleur… La phrase « la tauromachie respecte l'animal » est le paradigme de l'effet Lucifer. C'est un slogan. C'est une falsification de la réalité tellement énorme qu'elle sidère celui qui la répète. C'est une formule mensongère qui, par le décalage sémantique qu'elle assène, gèle la capacité à produire un jugement chez celui à qui elle est imposée.

La capacité psychique à voir le mal dans la tauromachie est, chez le spectateur de la corrida, gelée. Il y a encore une indication dans le mot « admiration » que Francis Wolff emploie quatre fois en quatre phrases. Ce mot admiration fait écho à l'expression d'Alain Finkielkraut qui dit avoir été « ébloui ». Il fait écho à Henri Ey qui décrit ce que les spectateurs ne « veulent pas voir ». Ce sont toutes des références au registre visuel. Elles rappellent que la corrida est d'abord un spectacle, une scène donnée à voir. Cette admiration est le prototype de l'effet Lucifer, du décrochage du sens moral et de son aspect épidémique au sein d'une foule. Sous l'effet conjugué de l'empathie pour le torero et de l'ambiance dans l'arène, la liesse de la foule et les cris, le spectateur, captif de ce qu'il voit et de ce qu'il éprouve, abdique toute capacité critique. Il participe au spectacle avec

un enthousiasme et une complicité aveugle. Ce qu'il capte tombe sur le point aveugle de sa conscience morale.

1. *Psychiatrie animale* [ouvrage collectif], Paris, Desdée de Brouwers, 1946.

2. Henry Ey, « La corrida et l'esthétique de la violence », in *Violence humaine*, Centurion, 1968.

3. Répliques, France Culture.

Assassins par entraînement

Moins de 10 % des hommes en situation de faire feu sont en état mental de viser et de faire mouche, comme l'ont montré les études du colonel Ardaut du Picq et de ses successeurs. La grande majorité des soldats « arrosent » sans chercher à abattre l'ennemi en direction duquel ils ont dirigé leur arme. Dave Grossman donne l'exemple de la bataille de Gettysburg, où seuls 15 % des soldats ont eu une action de tir efficace. Soit les autres soldats ont tiré en l'air, soit ils n'ont pas tiré du tout. Certains chargeaient le fusil, faisaient semblant de tirer, puis chargeaient à nouveau le fusil et ainsi de suite. Il y a chez l'homme une réticence inconsciente à tuer, une inhibition instinctuelle mâtinée de sentiment de culpabilité, comme en témoignent les deux exemples qui suivent.

Le premier est celui d'un pilote d'hélicoptère de combat durant la première guerre du Golfe. Les photographies aériennes révélaient une concentration de véhicules en territoire irakien. L'escadrille avait pour mission de les détruire. Les aéronefs s'envolèrent. En vol tactique, les hélicoptères sont furtifs, donc peu vulnérables. La formation arriva en vue de l'objectif. Chaque appareil s'immobilisa en vol stationnaire et identifia sa cible. Chaque commandant de bord mit en œuvre le système d'arme pendant que le copilote stabilisait la machine. La cible apparaissait sur l'écran. Le pilote visualisa le camion qu'il devait détruire puis lança un missile qu'il devait guider en le maintenant pointé sur sa cible. Le vol du missile dura plusieurs secondes. Sur son écran de tir, le pilote vit au même moment des formes humaines surgir de terre et monter à la hâte dans les camions.

Le pilote décrivit les séquences successives de pensées qui surgirent dans son esprit durant ces quelques secondes. Les soldats irakiens venaient probablement d'être alarmés par le bruit des hélicoptères qui leur parvenait

avec un décalage en raison de la distance ; ils s'enfuirent ; ils n'avaient pas d'arme apparente ; ils n'engageaient pas le combat. Les tuer alors qu'ils fuyaient était en dehors des lois de la guerre. D'une simple manœuvre sur sa manette, le pilote pouvait choisir de détourner la course de son missile du camion où étaient montés les fuyards. Mais s'il ne faisait pas mouche sur le moment, la cible resterait à traiter ; il faudrait y revenir le lendemain et réexposer sa vie, celle du copilote et celle des équipages des autres aéronefs de l'escadrille. Il se dit qu'il fallait en finir, que ce sera mieux pour tout le monde et surtout pour son personnel. Il laissa le missile percuter la cible qui fut totalement détruite, entraînant inévitablement la mort de ceux qui venaient d'y trouver place. Il avait agi en professionnel. Toutes les manœuvres avaient été conformes aux procédures pour lesquelles il avait été entraîné. Cependant, alors que les aéronefs avaient repris leur vol tactique pour revenir à la base, il lâcha dans sa radio, pour les autres membres d'équipage : « Messieurs, ça y est, nous sommes devenus des assassins ! ». Plusieurs années après, il nous confia qu'il en portait encore la silencieuse culpabilité.

L'exemple suivant est celui d'un tireur d'élite appartenant aux forces de l'ONU. Il était engagé à Sarajevo dans la lutte anti-sniper. Le sniper était très souvent un mercenaire, ancien soldat du bloc soviétique, payé pour abattre les civils bosniaques qui essayaient de survivre dans la ville assiégée. Le militaire qui témoigne agissait sous le mandat de l'ONU. Il savait que sa mission entrait dans le cadre du maintien de la paix et de la protection des populations civiles. Il portait un casque bleu, celui du « soldat de la paix ». De son poste, il avait clairement identifié un sniper qui avait déjà tué des civils, des femmes et des vieillards. Ordre lui fut donné de l'abattre. Au moment où il engagea son action, le sniper n'était pas en posture de combat. Il faisait une pause. Dans sa lunette, le casque bleu le vit regarder des documents. Il imagina que le sniper regardait des photos sorties de sa poche, comme il le ferait lui-même s'il était en repos. Il fit feu. Le sniper s'écroula, mortellement touché pendant sa pause. Quelques années plus tard, l'ex-casque bleu avait changé de métier. Il tenait un discours amer et véhément envers l'institution militaire : « On a fait de moi un assassin ! ».

Le décrochage du sens moral, l'effet Lucifer coexisterait-il donc avec une réticence fondamentale face à l'éventualité d'infliger la mort ? Ce paradoxe apparent justifie l'emploi du terme « décrochage », emprunté au

vocabulaire aéronautique. Un avion en vol est soutenu par l'action du vent relatif sur ses ailes, ce qui, avec la vitesse, produit une dépression au-dessus de lui et une surpression en dessous, lesquelles contribuent à maintenir l'aéronef en suspension. Si cette vitesse descend en dessous d'un niveau, l'air ne porte plus l'avion. On dit alors de l'avion qu'il « décroche ». De la même manière, le comportement humain est habituellement contenu entre pulsions et inhibitions. Si les inhibitions disparaissent, l'homme « décroche » au sens moral. Lorsqu'il a été entraîné à vaincre cette inhibition à tuer, le soldat peut, s'il n'est pas étroitement contenu dans des règles de discipline au combat, se transformer en meurtrier que rien n'arrête.

L'homme subit une puissante force instinctuelle produite par l'imitation. Son cerveau est configuré pour imiter ce qu'il voit autour de lui. C'est le rôle de structures cérébrales récemment découvertes, les *neurones miroirs*. Les techniques modernes permettent de visualiser avec précision les zones du cerveau qui travaillent à un instant précis. On fait avaler à une personne du glucose marqué d'une substance radioactive. Le neurone qui est stimulé consomme ce glucose qui fournit l'énergie nécessaire à son fonctionnement. Avec des capteurs de radioactivité qui visualisent l'endroit où est consommé ce glucose, on peut suivre, sur une carte du cerveau, les différents réseaux de neurones activés les uns après les autres. Dans les années 1990, une équipe de chercheurs italiens dirigés par Giacomo Rizzolatti a mis en évidence ce phénomène en donnant une fonction à accomplir à un signe et en identifiant les zones du cerveau activées par cette tâche exécutive. Les chercheurs ont ensuite observé le fonctionnement du cerveau d'un autre singe qui ne faisait que regarder le premier et, surprise, les mêmes zones du cerveau étaient activées. À regarder faire son congénère, le singe immobile avait activé les mêmes circuits cérébraux, appelés neurones miroirs. Le même phénomène a été mis en évidence chez les oiseaux : lorsque l'un chante, les aires cérébrales du chant sont activées en miroir chez les oiseaux qui l'écoutent.

Deux comportements humains élémentaires peuvent être expliqués par les neurones miroirs : l'imitation et l'empathie. L'imitation est le premier moteur de notre développement. L'enfant imite la tâche exécutive qui lui est montrée, laquelle entraîne un « travail » interne au cerveau qui intègre le schéma moteur de cette action avant même d'avoir eu à la reproduire. L'existence de ce phénomène dans les circuits primitifs de notre cerveau

explique la puissance des phénomènes de foule, des peurs paniques où le comportement de groupe peut entraîner chaque membre à commettre des actes désordonnés, aussi éduqués soient-ils au départ. C'est l'effet de Panurge où, ensemble, les membres d'un groupe reproduisent de façon synchrone ce que chacun vient d'observer.

Cette capacité d'imitation est particulièrement sensible chez les enfants. Lors de la Révolution française, dans le mois qui suivit la mise à mort de Berthier et Foulon, des enfants paradèrent à Bailly avec deux têtes de chat au bout d'une pique. À la Libération, en Saintonge, de jeunes garçons qui avaient assisté à la tonte de femmes s'en prirent à des petites filles : « Dans un petit village des gamins jouent au maquis… Armés jusqu'aux dents de sabres de bois […] ils s'emparent du verger, pénètrent au poulailler et libèrent les lapins… Puis ils tondent trois petites filles[1] ».

Dans les lieux où s'assemble une foule, le phénomène des neurones miroirs explique que, par effet de masse, l'émotion d'une personne soit amplifiée pour être portée à une puissance collective jusqu'alors inégalée. Cet effet de Panurge peut être repéré dans des scènes d'hallali et de lynchage. Il libère les forces instinctuelles qui conduisent les individus à s'agréger autour d'une mise à mort, comme en témoigne, parmi d'autres exemples, l'histoire « ordinaire » qui suit.

Le 9 mars 1891 à San Antonio (Texas), un dénommé Joe Savage, recherché par la justice pour le meurtre d'un fermier, est repéré en ville. Il est également soupçonné d'avoir commis trois autres assassinats et plusieurs attaques à main armées. Sa présence est signalée dans un bar en périphérie de la ville. Le shérif et deux assistants se mettent en route pour l'interpeller. Savage, contrairement à l'attente générale, semble bien prendre la chose. Il pousse la politesse jusqu'à offrir à boire au shérif. Au moment où le représentant de la loi porte le verre à ses lèvres, Savage dégaine son arme, foudroie le shérif à bout portant et profite de la confusion pour prendre la fuite. Des citoyens indignés se lancent à sa poursuite. Ils le repèrent rapidement dans une grange, à la tombée de la nuit. Séance tenante, Savage est traîné sous un arbre pendant qu'une corde est fixée à une grosse branche puis passée au cou de l'assassin. L'un des « citoyens-justiciers » improvisés est pris d'une idée cruelle. Il a repéré dans la cour de la ferme un bidon de pétrole. Il propose de brûler Savage. Par effet d'entraînement et levée des inhibitions, l'idée est immédiatement accueillie avec enthousiasme et mise à exécution. Malgré ses cris, le fugitif est arrosé

de liquide puis enflammé. Son corps brûlant est ensuite hissé à la potence… De nombreuses situations de décrochage du sens moral avec comportements cruels en groupe sont construites de la même manière. Nombre d'exactions commises aux États-Unis, comme celles du Ku Klux Klan, relèvent des mêmes ressorts psychologiques.

Gustave Le Bon a décrit la « loi de l'unité mentale des foules ». Des individus, par le seul fait qu'ils composent une foule, quels que soient leur milieu social, leur niveau d'intelligence, leurs origines culturelles, deviennent une personnalité collective qui les fait sentir, penser, réagir et se comporter d'une façon distincte de celle par laquelle chacun réagirait isolément. Pour Le Bon, la foule psychologique est un être provisoire formé d'éléments hétérogènes qui, l'espace d'un instant, se sont agglomérés puis soudés comme les cellules d'un corps vivant forment par leur réunion un organe aux caractères forts différents de ceux que chacune de ces cellules possède isolément. Dans l'émergence de cette personnalité collective, Gustave Le Bon identifie trois causes. La première est que l'individu en foule acquiert, par le seul fait du nombre, un sentiment de puissance invincible qui lui permet de ne plus éprouver la contrainte de la répression sociale. Ce sentiment de puissance et d'invincibilité le fait basculer dans des comportements instinctuels que seul, il eût pu réprimer. Il est d'autant plus poussé vers ces instincts que, la foule étant anonyme, il éprouve une garantie d'irresponsabilité. La seconde cause est la contagion. C'est le facteur d'imitation, l'effet « mouton de Panurge ». Chacun éprouve de façon synchrone les mêmes ressentis. L'individu surexprime ce qu'il perçoit chez l'autre et le diffuse à son tour. Puis celui qui le côtoie va s'emparer de cette émotion et la transmettre amplifiée. En physique, ce phénomène est décrit sous le nom de *feed-back* ou de rétroaction, comme le montre l'effet Larsen : si on approche un microphone d'un amplificateur et d'un haut-parleur, un son strident va apparaître, de plus en plus fort, potentiellement destructeur, qui n'a rien à voir avec le son initial produit par l'instrument. La troisième cause est la suggestibilité, autre dénomination de l'effet de conformisme. Gustave Le Bon parle d'un état hypnotique de la foule, d'une régression de l'état de vigilance morale qui amène la personne à un état de semi-conscience et qui explique aussi son incapacité à retenir un geste qu'elle ne ferait pas dans des conditions ordinaires.

La fin du XIX^{e} siècle, époque de la publication de *La Psychologie des foules* de Le Bon, fut également marquée par l'apparition de la psychologie

analytique. Pierre Janet évoque alors l'existence d'un subconscient : un ensemble de forces psychiques invisibles, inaccessibles à la conscience et qui serait le foyer de forces psychiques archaïques. Il désigne son fonctionnement sous le terme d'automatisme psychologique. Toujours à la même époque, à Vienne, Sigmund Freud développe le concept d'inconscient : un réservoir de forces pulsionnelles qui échappent à la conscience tout en dictant des comportements ou en imposant des émotions. Carl Gustav Jung, élève de Sigmund Freud, étend cette notion vers celle d'inconscient collectif : une instance psychique souterraine à notre conscience dont les caractéristiques seraient universelles. La synthèse de ces découvertes est qu'il y aurait en chacun de nous un noyau psychologique inconscient, archaïque et universel. Et ce noyau est susceptible de se révéler dans les manifestations de foules. L'exemple des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard en est un puissant révélateur.

À Paris, entre 1730 et 1740, des femmes viennent chercher des émotions sur la tombe d'un diacre où des miracles auraient été observés. En transe, elles se tordent, se frappent, se tirent les cheveux, déchirent leurs vêtements. Puis elles incitent la foule des spectateurs, essentiellement masculine, à participer à ces convulsions. Les convulsionnaires sont appelées, selon ce qu'elles réalisent, des *sauteuses*, des *aboyeuses,* des *miaulantes*. La *salamandre* aime à être placée au-dessus du feu, entre deux tabourets, des pommes à cuire sur le cou. Une autre encore, dénommée *biscuit-biscuit*, demande qu'on lui laisse tomber sur l'estomac, suspendue à une poulie, une pierre de 25 kg. Une autre enfin, surnommée la *suceuse*, demande à sucer le pus émanant des abcès des malades. Les spectateurs deviennent tortionnaires lorsque les convulsionnaires les invitent à les frapper. On trouve dans les archives le récit de scènes violentes : corps laminés à coups de pieds et à coups de poings, corps piétinés, piqués à la dague, frappés à coups de marteau. Le 13 avril 1759, une jeune femme prénommée Françoise est même crucifiée.

1. Fabrice Virgili, *La France « virile ». Des femmes tondues à la Libération*, Payot, 2000.

Les forces de l'instinct et le rôle de la culture

Comme l'ont démontré les patientes expériences de Jean-Henri Fabre, il n'y a chez l'animal aucune cruauté. L'animal tue pour se nourrir, pour se défendre, exceptionnellement pour conquérir une position de domination. Les éthologues ont démontré que lorsque le chat s'acharne sur une souris, c'est selon un arc réflexe dans lequel le comportement de fuite de la souris déclenche chez le chat un comportement de saisie qui cesse aussitôt que la proie est immobile. Lorsque le renard entre dans un poulailler, s'il égorge un grand nombre de poules, c'est parce que leur fuite et leurs cris déclenchent en lui une furie prédatrice qui cesse aussitôt que le calme est revenu. Chez l'homme, le meurtre ne relève pas de l'instinct, mais de la pulsion, cette force psychique qui puise sa charge énergétique dans l'inconscient. C'est la révolution que Freud a introduite dans la perception de l'homme par lui-même. Dès l'enfance, l'homme est un « pervers polymorphe », capable de cruauté.

L'affaire James Bulger, en Grande-Bretagne, illustre cette disposition infantile à la cruauté : deux enfants de dix ans programment l'enlèvement, la torture et le meurtre de leur victime. Ils avaient fait l'école buissonnière le jour du drame et s'étaient rendus dans un centre commercial où les caméras de surveillance les montreront observant des enfants. Peu avant, ils s'étaient livrés à divers vols : une bombe de peinture bleue, une figurine et des piles. Ils enlèvent le petit James alors que celui-ci joue devant une boucherie du centre commercial où sa mère prend sa commande. Ils l'encadrent et l'emmènent, chacun le tenant par une main. Ils sortent du centre et font un long trajet dans la ville. Ils se rendent d'abord près d'un canal où ils frappent leur petite victime. Leur but est probablement de le

noyer mais James, par ses cris, risque d'alerter des témoins. Les deux enfants changent de projet, reprennent leur marche jusqu'aux abords d'une gare désaffectée. Pendant ce trajet, ils croisent plusieurs témoins mais font preuve de sang-froid et mentent en affirmant que l'enfant s'est blessé en tombant et qu'ils le ramènent auprès de sa mère, ou en prétendant qu'ils l'accompagnent à un poste de police. Leur but est de le jeter sous un train en faisant croire à un accident. Ils l'aspergent de la peinture bleue volée, le déshabillent et le frappent avec ce qu'ils trouvent sur place : des briques et une barre de fer. Ils placent les piles volées dans la bouche de James. Finalement, ils le laissent sur la voie ferrée et quittent les lieux. Le passage d'un train déchiquette le corps de la victime probablement déjà morte. On aimerait croire que ces deux enfants sont des monstres, qu'aucun autre enfant ne leur ressemble. Ils sont pourtant comme les autres, ne manifestent aucune pathologie mentale, n'ont connu aucun traumatisme infantile et ne présentent pas de carences affectives particulières.

La cravate croate

Ancien président de la Société psychanalytique de Paris et directeur associé pour la formation de l'Institut de psychanalyse pour l'Europe de l'Est, Gilbert Diatkine, spécialiste des questions culturelles, décrit en ces termes le supplice de la « cravate croate » : « On cloue un prisonnier vivant contre la porte d'une maison, on lui tranche la trachée-artère, et on sort sa langue par l'orifice ainsi créé, à la manière d'une cravate. Les Serbes rendent ainsi un hommage ironique à l'invention de cet ornement par les Croates. L'agonie est longue, douloureuse et infiniment angoissante ».

Diatkine ajoute que de jeunes étudiants en histoire de l'art de l'Université de Zagreb, envoyés sur le front, ont avoué à leurs professeurs atterrés, qu'après avoir découvert à plusieurs reprises leurs camarades ainsi torturés, ils se sont mis à traiter leurs prisonniers serbes exactement de la même façon. En quelques mois de guerre, des jeunes gens cultivés et pacifiques sont devenus des tortionnaires sadiques, sans que leur sensibilité, leur culture, leur conscience morale ni leur empathie ne les y aient protégés.

« Nous vivons une époque bien étrange et constatons avec surprise que le progrès s'allie avec la Barbarie[1] », observait Sigmund Freud durant l'entre-deux-guerres. Freud avait d'abord fondé sa théorie sur le principe de plaisir : la satisfaction de la pulsion, nommée libido. Pour y faire entrer la force obscure que la Première Guerre mondiale avait révélée de l'humanité, il fut obligé de défaire sa théorie antérieure et d'y introduire une nouvelle pulsion : la pulsion de mort.

À la suite de sa correspondance avec Romain Rolland, prix Nobel de littérature et ardent pacifiste, Freud s'est interrogé sur les convictions de son ami qui croyait aux religions et à l'élan vers une harmonie universelle. Lui ne partageait pas cet optimisme et, voyant davantage la part sombre de l'homme que sa part lumineuse, se lança dans l'écriture de ce qui allait à

aboutir à l'un de ses livres majeurs, *Malaise dans la civilisation*. Écriture difficile, tâtonnante, car il lui coûtait de mettre en mots ses conclusions[2]. Le premier titre envisagé était « Malheur dans la culture »[3]. Finalement, il adoucit le titre en remplaçant *Unglück,* malheur, par celui de *Unbehagen,* malaise. Il s'agit au final de son livre le plus percutant, et le premier essai qui tente de saisir avec finesse et clarté le décrochage du sens moral.

« Les hommes d'aujourd'hui ont poussé si loin la maîtrise des forces de la nature qu'avec leur aide il leur est devenu facile de s'exterminer mutuellement jusqu'au dernier », écrit Freud qui voit dans la civilisation une poussée associant un mirage et une ombre. Le mirage est l'illusion des machines qui soulagent l'homme de son travail, des techniques qui le protègent des caprices de la nature, des substances qui soignent ses maladies. L'illusion du progrès. Freud pressent la part d'ombre qui lui est associée, le potentiel destructeur de l'homme. Il résume sa pensée par cette formule : l'homme est devenu un « Dieu prothétique ». Cette métaphore dessine les contours de l'effet Lucifer, qui amène l'homme au pire de ce qu'il peut être lorsque ses forces sont lâchées contre son semblable. Lorsque Freud enverra son livre à ses proches élèves, Ernest Jones et Oskar Pfister, ces derniers réfuteront l'ampleur de cette pulsion destructrice. Une résistance de plus, une résistance encore, une impossibilité à ouvrir les yeux sur le mal et son aspect épidémique.

« La part de vérité […] qu'on nie volontiers se résume ainsi : l'homme n'est point cet être débonnaire, au cœur assoiffé d'amour, dont on dit qu'il se défend quand on l'attaque, mais un être, au contraire, qui doit porter au compte de ses données instinctives une bonne somme d'agressivité. » Pour Freud, l'homme est mu par des pulsions qui le poussent à humilier son prochain, à le spolier des fruits de son travail, à le faire souffrir voire à lui donner la mort. Il décrit ensuite les mécanismes du décrochage du sens moral : « Dans certaines circonstances favorables […], quand par exemple les forces morales qui s'opposaient à ses manifestations et jusque-là les inhibaient, ont été mises hors d'action, l'agressivité se manifeste aussi de façon spontanée, démasque sous l'homme la bête sauvage qui perd alors tout égard pour sa propre espèce ».

Freud énumère quelques épisodes connus de l'histoire : l'invasion des Huns, les massacres commis par les Mongols, ou ceux que déclencha la prise de Jérusalem par les croisés. Il explique que c'est au principe civilisateur que revient le rôle de contenir ce déchaînement pulsionnel, de

contrôler cette tendance au ravage et à la cruauté. Mais il fait le constat d'un échec. Les passions instinctives et l'agressivité sont, chez l'être humain, plus fortes que sa capacité à produire de la paix et de l'harmonie. Tous les efforts que la civilisation a tenté de mettre en place ont été, à un moment ou à un autre, submergés par des vagues de violence collective. Freud observe que le travail de solidarité ne parvient pas à contenir les forces du mal et que la société civilisée est constamment menacée de ruine :

> Chacun de nous en arrive à ne plus voir que des illusions dans les espérances mises pendant sa jeunesse en ses semblables, et comme telles à les abandonner ; chacun de nous peut éprouver combien la malveillance de son prochain lui rend la vie pénible et douloureuse. Mais il serait injuste de reprocher à la civilisation de vouloir exclure de l'activité humaine la lutte et la concurrence. Sans doute sont-elles indispensables, mais rivalité n'est pas nécessairement hostilité ; c'est simplement abuser de la première que d'en prendre prétexte pour justifier la seconde. Si la paix se construit à un endroit, Freud constate que c'est toujours parce qu'un travail de haine se produit ailleurs : « Il est toujours possible d'unir les uns aux autres par les liens de l'amour une plus grande masse d'hommes, à la seule condition qu'il en reste d'autres en dehors d'elle pour recevoir les coups ». Je me suis occupé jadis de ce phénomène que justement les communautés voisines et même apparentées se combattent et se raillent réciproquement, […] je l'ai appelé « Narcissisme des petites différences », nom qui ne contribue guère à l'éclairer. Or, on y constate une satisfaction commode et relativement inoffensive de l'instinct agressif, par laquelle la cohésion de la communauté est rendue plus facile à ses membres.

Le narcissisme des petites différences est le mécanisme psychologique qui pousse chaque homme à rechercher hors de son clan le signe infime qui lui permet de ne plus voir un semblable dans autrui, de le déshumaniser et de le détruire. Visionnaire, Freud anticipe les massacres à venir :

> Le peuple juif, du fait de sa dissémination en tous lieux, a dignement servi, de ce point de vue, la civilisation des peuples qui l'hébergeaient ; mais hélas, tous les massacres de Juifs du Moyen Âge n'ont suffi à rendre cette période plus paisible ni plus sûre aux frères chrétiens. Ce ne fut pas non plus l'œuvre d'un hasard inintelligible si les Germains firent appel à l'antisémitisme pour réaliser plus complètement leur rêve de suprématie mondiale […].

Jean Gillibert poursuivra l'interrogation freudienne que les génocides du XX^{e} siècle ont rendue plus vive. L'homme, cet animal doué de raison, qui peut fabriquer, qui peut construire, qui peut transformer mais qui ne peut pas créer – ce qui le différencie de Dieu – serait-il destructeur par vengeance, par dépit, pour assouvir sa frustration de ne pas avoir accès à la création ? Le constat possible est que l'homme jouit d'être destructeur. Il est en lui une part sadique à laquelle répond une part masochiste qui le fait tour à tour bourreau ou victime. « Si le but est le plaisir, même de souffrir, la fin

est le maintien de la vie *et* la finalité de la vie qui est la mort. » La règle qui s'installe est alors la désobéissance à la règle précédente. La liberté devient la liberté de contourner la loi ou de la violer. Dire oui au néant. C'est, pour l'homme, plus que se donner à la mort : c'est livrer à la mort et à la destruction tout ce qui l'entoure. C'est dépasser la mort et le chaos en les gavant de tout ce qui est mortel et périssable. C'est débarrasser le monde de ce qui est caduc. C'est enlever du monde tous les crimes possibles après avoir tué tout ce qu'il y avait à tuer. Le fond d'un massacre, c'est penser enlever du monde la mort parce que tout ce qui pouvait mourir est mort.

1. Sigmund Freud, *Malaise dans la civilisation*. Traduction française parue dans la *Revue française de psychanalyse* en 1934 et publiée aux Presses universitaires de France en 1991. Toutes les citations de Freud qui suivent sont extraites de cet ouvrage.

2. Peter Gay, *Freud*, Hachette, 1991.

3. *Das Unglück in der Kultur.*

CINQUIÈME PARTIE

COMBATTRE L'EFFET LUCIFER

« […] La mort, les exceptions dans l'ordre physique ou moral,
[…], les envies, les trahisons, les tyrannies,
[…] la désolation,
[…], les impuissances, les blasphèmes, les asphyxies, les étouffements, les rages, – devant ces charniers immondes, que je rougis de nommer, il est temps de réagir enfin contre ce qui nous choque et nous courbe si souverainement. »

LAUTRÉAMONT, *Poésies 1*, 1870.

« On entre en éthique quand, à l'affirmation par soi de sa liberté, on ajoute l'affirmation de la volonté que la liberté de l'autre soit. Je veux que ta liberté soit. »

PAUL RICŒUR, *Encyclopedia Universalis*, 2003.

L’efficacité très relative du droit après coup

« Une injustice quelque part est une menace
pour la justice partout dans le monde.
Nous sommes pris dans un réseau d’interdépendances
auquel nous ne pouvons échapper, liés par une
destinée commune. Tout ce qui touche l’un de nous
touche indirectement tous les autres. »
MARTIN LUTHER KING, « Lettre de la prison de Birmingham »,
16 avril 1963.

Dans son dernier roman, *Les Frères Karamazov*, Dostoïevski explore les efforts de la raison face à la cruauté du monde. Il y traite du mal, de la cruauté et des problèmes que cela pose à la conscience humaine, avec, selon chaque personnage du roman, des réponses philosophiques et éthiques différentes. Yvan fait à son frère Aliocha les récits des atrocités qui se commettent chaque jour dans le monde. Son récit se concentre sur le martyre d’un jeune enfant soumis à la cruauté d’un chasseur qui, pour le châtier d’avoir blessé un de ses chiens, le fait mettre à nu avant de le livrer à la férocité de ses bêtes. L’incompréhension de ce mal dans le monde et la révolte d’Yvan font écho aux interrogations relatives à l’effet Lucifer. Yvan réagit avec colère.

> Comprends-tu cette absurdité ? A-t-elle un but, dis-moi, toi mon ami et mon frère, toi le pieux novice ? On dit que tout cela est indispensable pour établir la distinction du bien et du mal dans l’esprit de l’homme. À quoi bon cette distinction diabolique, payée si cher ? Toute la science du monde ne vaut pas les larmes des enfants. […] je me suis borné aux enfants pour être plus clair. Je n’ai rien dit des larmes humaines dont la terre est saturée, abrégeant à dessein mon sujet. J’avoue humblement ne pas comprendre la raison de cet état de choses.

Faut-il, comme Yvan, désespérer du mal ? Comment combattre l'effet Lucifer ?

Cyrus le Grand peut être considéré comme l'un des précurseurs du droit « international ». Il est l'auteur de cette déclaration gravée sur un cylindre conservé au British Museum :

> Je suis Cyrus, […] roi de Babylone […].
>
> Ma vaste armée marcha sur Babylone en paix ; je ne permis à personne d'effrayer les peuples de Sumer et d'Akkad. J'ai recherché le bien-être de la ville de Babylone et de tous ses centres sacrés. Pour ce qui est des citoyens de Babylone, auxquels Nabonide avait imposé une corvée […], je soulageai leur lassitude et les libérai de leur service. […]
>
> De Babylone à Assur et de Suze, Agade, Eshnunna, Zamban, Me-Turnu, Der, d'aussi loin que la région de Gutium, les centres sacrés de l'autre côté du Tigre, dont les sanctuaires avaient été abandonnés pendant longtemps, je retournai les images des dieux, qui avaient résidé, à leur place et je les laissai résider en leurs demeures éternelles.
>
> Je rassemblai tous leurs habitants et leur redonnai leurs résidences. […]

Vers l'an 590, dans l'élan fondateur de l'islam autour du prophète Mohammed, apparut Hilf-al-Fudul, le « Pacte Vertueux », qui posait un principe d'alliance de l'ensemble des tribus pour porter assistance à toute personne victime d'un crime et fédérer leurs forces afin de poursuivre et de châtier l'auteur du délit.

Plus tard, l'Église catholique défendit la notion de « guerre juste », établissant des principes de limitation des actions de combat. Des limitations dans le temps avec l'instauration de trêves lors des jours saints. Des limitations d'intensité destructive avec le principe de proportionnalité introduit vers 1540 par Vitoria, un prêtre dominicain de Salamanque qui rédigea *Jus Belli*, texte sur les règles de la guerre.

Le principal traité réunissant les règles devant conduire la guerre est celui de Hugo Grotius, *De jure Belli ac Pacis,* publié en 1625. La guerre juste est déclarée par une autorité souveraine et légitime, avec des intentions droites et devant n'être menée qu'en dernier ressort, après l'échec de toute négociation en vue d'une entente. Un combat n'est juste que s'il est mené par des hommes portant des insignes distinctifs de combattant, pour les différencier des civils, et il n'est juste que si la force appliquée est proportionnée à celle qu'elle doit vaincre. Jean-Jacques Rousseau écrivait dans *Le Contrat social* : « La guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à État, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme des hommes, ni même

comme citoyens, mais comme soldats. […] La fin de la guerre étant la destruction de l'État ennemi, on a le droit d'en tuer les défenseurs tant qu'ils ont les armes à la main, mais sitôt qu'ils les déposent et se rendent, cessant d'être ennemis ou instruments de l'ennemi, ils redeviennent simplement hommes et l'on a plus droit sur leur vie ».

« Tous des frères ! », se lamentaient les femmes qui s'affairaient pour soigner les 40 000 soldats blessés à Solferino. La bataille était terminée. Abandonnés à eux-mêmes, les blessés agonisaient dans la chaleur de l'été 1859. Voyageant en Italie, l'humaniste suisse Henri Dunant découvrit importunément ce spectacle insoutenable qui se prolongeait depuis trois jours. Il conçut le projet d'une organisation neutre qui aurait la charge de soigner et de protéger le soldat blessé. Ainsi naquit la Croix-Rouge. Il jeta ensuite l'ébauche d'une convention universelle qui protégerait les blessés. Les Conventions de Genève naîtront cinq ans plus tard, en 1864. Ce fut le berceau du droit international contemporain.

La notion de protection dépasse les simples mesures individuelles, pour être étendue aux liens familiaux et même au-delà : la séparation des enfants de leurs parents est interdite, et inversement le regroupement familial doit être favorisé. À l'extrême, cette protection peut concerner le groupe social dans son ensemble puisqu'il est demandé aux belligérants de limiter le combat aux seuls objectifs militairement stratégiques en veillant à épargner les populations qui se situeraient à distance de leurs objectifs. Bien qu'elle paraisse initialement impossible à délimiter, la notion d'une adéquation des moyens offensifs aux objectifs militaires est envisagée. C'est pourquoi, dans les conventions internationales qui se poursuivent depuis, les armes de destruction massives, chimiques, nucléaires ou bactériologiques, sont progressivement interdites, ainsi que les armes dormantes qui continuent à nuire après les combats, comme les mines. Assorties aux protections des personnes en général, les conventions internationales étendent leurs compétences à différents domaines environnant les hommes : les morts, les biens privés et publics et le patrimoine identitaire et culturel, en somme les éléments faisant partie de l'ensemble civilisateur.

Le travail des assemblées internationales ne peut être envisagé que comme un travail permanent et continu, visant à limiter au fur et à mesure et le plus rapidement possible l'éternelle souffrance humaine inhérente aux différentes formes de conflits et aux nouvelles armes inventées. C'est là la première limite des conventions, des réglementations et des déclarations.

Mais les nouvelles conventions, comme les révisions du droit international, se font après les événements qui en ont fait surgir la nécessité. Elles sont finalement toujours dépassées. Tout au plus parviennent-elles à contenir l'ampleur de la catastrophe humanitaire que représentent les guerres, cette fonction restant difficile à apprécier…

D'autres limites résident dans les contraintes liées à la mise en œuvre des modalités de prévention et de répression des infractions au droit international. La lenteur des procédures de jugement et les difficultés à s'accorder sur les peines et leur application laissent parfois le sentiment que ces infractions, parfois les plus graves lorsqu'elles prennent la forme de génocides, restent impunies.

Le problème de la torture est ici paradigmatique. En temps de paix, la situation est relativement simple et la condamnation de cette pratique est unanimement reconnue. Cependant les choses sont bien différentes en temps de crise, puisqu'au regard des statistiques d'Amnesty International par exemple, ce sont dans les zones de guerre que la pratique de la torture est la plus fréquemment repérée.

Dans chacun des malheurs à grande échelle qui ont été présentés dans les premières parties de ce travail, le chef des bourreaux n'a jamais agi seul. Il incarne une fonction que d'autres ont ensuite imitée, par crainte ou par aveuglement. Si le crime a été perpétré par des milliers de mains, qui chacune portent leur part de responsabilité, celui qui a conçu le crime de masse doit pouvoir faire l'objet d'un traitement pénal adéquat, même s'il n'a pas directement participé aux massacres.

L'histoire montre que si la justice sait et peut faire son travail quand le crime est singulier, elle échoue souvent à le faire lorsqu'il s'agit de crimes de masse. Après avoir commis leurs forfaits, combien de bourreaux vainqueurs ont-ils continué à bénéficier d'une totale impunité, ignorant les inoffensives condamnations de forme dont ils étaient l'objet ? Ce bredouillement stérile de la communauté internationale équivaut souvent à un « laisser-faire ».

La justice internationale ne consiste pas seulement à désigner des coupables, elle doit pouvoir identifier, arrêter, juger, faire condamner les bourreaux et s'assurer de l'effectivité de la peine décidée par les tribunaux. Dans l'histoire de l'humanité, les premiers grands procès mis en œuvre par la justice internationale ont fait suite à la Deuxième Guerre mondiale : le

procès des dignitaires nazis pour les crimes en Europe et le procès des militaires japonais pour les crimes en Extrême-Orient.

Pour l'un comme pour l'autre de ces procès, le consensus des principales forces alliées s'est réalisé dans l'esprit du droit américain. Les Soviétiques souhaitaient pouvoir faire exécuter rapidement les auteurs des massacres en Ukraine et en Biélorussie où par milliers, des villages avaient été rasés et leurs populations anéanties. Winston Churchill voulait un tribunal international expéditif qui passerait par les armes tous les militaires inquiétés de crime de guerre. Le président des États-Unis, Harry Truman, parce qu'il voulait faire de cette justice une leçon pour l'histoire, réussit à convaincre ses homologues de tenir un procès selon la procédure civile américaine ordinaire.

Ce fut une procédure ordinaire pour des inculpations extraordinaires. Les inculpés firent face aux charges de crimes de guerre, de crimes contre la paix et de crimes contre l'humanité dont celui de génocide, terme forgé en 1944 par le juriste américain Raphaël Lemkin. La notion de crime contre l'humanité couvre les assassinats, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre les populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, que ces actes aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés. Le génocide désigne toute action ayant pour finalité l'extermination physique, intentionnelle, systématique et programmée d'un groupe ou d'une partie d'un groupe en raison de ses origines ethniques, religieuses ou sociales.

Ce fut un long procès : il dura près d'un an. Il y eut un patient travail des procureurs qui durent assembler les preuves de l'accusation. Les nazis en détruisirent beaucoup dans les derniers mois de la guerre mais ils avaient un tel goût pour l'ordre et les procédures que de nombreuses pièces administratives furent retrouvées, établissant que ce génocide avait été planifié au plus haut niveau de l'État. Durant le procès, ni les accusés ni leur défense ne contestèrent les pièces produites et les documents réunis à l'époque sont aujourd'hui des éléments de preuve qui balayent les arguments des négationnistes.

Ce fut un procès symbolique. Il s'est tenu sur les ruines du temple du nazisme, dans la ville qui avait accueilli les manifestations de masse du parti national-socialiste. Il fut aussi symbolique parce que les principales

figures du nazisme n'étaient plus là. Adolf Hitler, Heinrich Himmler, Joseph Goebbels s'étaient suicidés. Le personnage le plus important présenté devant le tribunal fut Hermann Goering. Au total, ils furent vingt-deux à être jugés, et dix-neuf à être condamnés

Ce procès fut un spectacle. Y furent invités deux cents journalistes de vingt nationalités différentes. Les chroniqueurs des grands quotidiens français étaient là, dont Joseph Kessel et Alexandre Vialatte. Il y avait le journaliste américain Walter Cronkite qui deviendra plus tard le présentateur vedette de la chaîne CBS. Il y avait le caricaturiste Boris Efimov pour l'URSS. La mise en image du procès fut confiée au cinéaste John Ford. Son déroulement fut réglé comme une mise en scène, les inculpés entrant un à un comme au théâtre. Le bureau et les sièges des juges du tribunal furent décalés sur le côté pour laisser le centre de la salle accueillir un écran géant où furent projetées les images des massacres, des camps de concentration et les charniers des camps d'extermination.

Mais le procès d'un massacre peut en escamoter un autre. Le procès de Nuremberg fut imparfait. Pour satisfaire aux exigences de Staline, les massacres de plus de 20 000 officiers polonais, commis par l'Armée rouge à Katyn en février 1940, furent imputés aux nazis, alors que les Britanniques savaient pertinemment que ces tueries avaient été le fait des Soviétiques qui nièrent jusqu'en 1990 leur responsabilité dans ce crime resté impuni.

Le Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient fut instauré avec un décalage de quelques mois par rapport à celui de Nuremberg. Il fut mis en place selon les mêmes principes. Son aspect multinational fut élargi avec onze nations représentées. Le général Douglas Mc Arthur en soutint activement la constitution. Deux initiatives de sa part donnent une idée de son engagement personnel dans l'établissement de cette justice : il nomma les juges le jour même où les propositions lui furent communiquées par les gouvernements, et prit l'initiative d'un amendement à la charte instituant ce tribunal pour que deux nations concernées pussent envoyer un juge pour les représenter, bien que ces nations – l'Inde et les Philippines – ne fussent pas indépendantes, la première étant encore sous domination britannique et la seconde sous domination américaine.

Vingt-huit personnes furent déférées devant ce tribunal : quatre premiers ministres, trois ministres des Affaires étrangères, quatre ministres

de la Guerre, deux ministres de la Marine, un ministre de la Justice, sept officiers généraux, un officier supérieur, deux ambassadeurs et quatre civils.

Ici encore, le procès fut imparfait et fit l'objet de nombreuses critiques.

Pour des raisons de stratégie politique, dont la volonté de préserver la structure de l'État japonais et d'éviter que le pays ne tombe dans le chaos ou sous le joug des communistes, suivant l'idée du général Mac Arthur, l'empereur du Japon ne fut pas inquiété, non plus que les membres de sa famille. Ainsi le prince Yasuhiko Asaka, instigateur des massacres de Nankin, ne fut pas poursuivi.

Les médecins de l'unité 731 qui avaient utilisé des prisonniers de guerre comme cobayes dans leurs études sur les armes biologiques et qui avaient été responsables de la mort de centaines d'entre eux, ne furent pas non plus inquiétés, parce qu'ils avaient accepté d'offrir aux Américains l'ensemble des données scientifiques de leurs études.

Au bout de deux ans et demi, sept prévenus furent condamnés à mort. Aucun des autres prévenus ne fut acquitté, mais beaucoup ne firent qu'une partie des peines de prison prononcées contre eux – certains d'entre eux seront même libérés après seulement un an de détention.

La justice internationale n'évolua que timidement jusqu'aux guerres liées à la chute du mur de Berlin et au démembrement du bloc de l'Est. La médiatisation des événements planétaires, le travail des journalistes sur le terrain et surtout les images télédiffusées des civils persécutés ont fortement impressionné l'opinion publique. Il y eut entre 1992 et 1994 deux événements majeurs : en ex-Yougoslavie, le martyre de la ville de Vukovar et les massacres de Srebrenica, et le génocide rwandais.

En 1993 fut institué, à La Haye, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin de juger les personnes rendues coupables de violations du droit international durant les guerres de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et du Kosovo. 161 personnes furent mises en accusation. L'ancien président de la République Fédérale de Yougoslavie, Slobodan Milošević, fut inculpé en 1999 de crimes contre l'humanité, d'infractions graves aux Conventions de Genève et de violation des droits et coutumes de la guerre, puis arrêté en 2001. Il mourut en détention en 2006 avant la fin de son procès. Il sera finalement retenu contre lui non pas qu'il eût participé ou

planifié les massacres, mais qu'il se fût sciemment abstenu de tenter d'en prévenir l'occurrence alors qu'il le pouvait.

Radovan Karadžić, pédopsychiatre et poète à ses heures, ex-président de la République Serbe de Bosnie, fut inculpé en juillet puis en novembre 1995 par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de crimes contre l'humanité dans les deux affaires séparées de Bosnie-Herzégovine puis de Srebrenica. Il fut poursuivi dans la première pour atteintes graves aux conventions de Genève, et dans la deuxième pour génocide. Après une cavale de treize ans où il bénéficia de l'absence de volonté de coopération du Gouvernement serbe au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de l'aide de son réseau de partisans, il fut arrêté en 2008. Le *New York Times*[1] révéla alors une lettre de Radovan Karadžić au tribunal dans laquelle il indiquait qu'il aurait reçu de Richard Holbrook, l'émissaire du Président des États-Unis, Bill Clinton, la garantie d'une immunité s'il s'engageait à quitter la vie politique, et que la secrétaire d'État, Madeleine Albright, lui aurait recommandé de disparaître en se faisant embaucher dans une clinique privée en Russie ou en Grèce. Lors du premier procès, celui concernant les atteintes graves aux conventions de Genève en Bosnie-Herzégovine, il fut acquitté en juin 2012. Il reste poursuivi pour le génocide de Srebrenica.

Le général croate Ante Gotovina est le personnage le plus atypique de tous. Cet aventurier avait baroudé un peu partout en Europe et particulièrement en France avant de devenir le chef des armées du district de Split. Il s'était engagé à dix-huit ans dans la Légion étrangère et bénéficia à ce titre de la nationalité française. Après cet engagement, il continua à résider en France et fut impliqué dans une première affaire de cambriolage. Il fut arrêté et condamné en 1986 par la Cour d'assises de Paris à cinq ans de prison, et libéré un an plus tard. Puis il fut impliqué dans une prise d'otage en 1990. Ses complices et lui furent condamnés à deux ans de réclusion criminelle. Il parvint à s'enfuir et à rejoindre sa Croatie natale où il s'engagea dans l'armée de terre. Il participa au recrutement et à la formation des soldats des forces spéciales croates, et gravit rapidement les échelons hiérarchiques.

L'ancien soldat français qui avait quitté la Légion étrangère en 1978 avec le grade de caporal-chef fut nommé général de corps d'armée en 1995 après cinq années seulement passées dans sous le drapeau croate. Il joua un rôle clé dans la libération des zones occupées par les forces serbes et gagna

son statut de héros en libérant la ville de Knin, l'ancienne capitale médiévale croate. Cette victoire provoqua l'exode de centaines de milliers de civils serbes et fut assimilée à une opération de nettoyage ethnique. En 2001, le général Ante Gotovina fut accusé de violation des lois et coutumes de guerre et de crime contre l'humanité. Six semaines avant son inculpation, il reçut de l'ambassade de France à Zagreb un renouvellement de son passeport français et parvint à s'enfuir[2].

Dans son accusation, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie mentionnait le meurtre illicite de Serbes, le pillage de villages et de biens serbes. Gotovina fut condamné par contumace à vingt-quatre ans de détention. Une cavale de quatre ans débuta, au cours de laquelle il fut aussi protégé par son réseau de partisans, et durant laquelle il aurait continué à bénéficier jusqu'en 2005 d'une protection des services secrets français[3]. Entre-temps, la Croatie fit acte de candidature d'adhésion à l'Union Européenne. Cette candidature ne pouvait être examinée qu'à la condition que l'État croate participât activement à l'arrestation des criminels de guerre condamnés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Lâché par ses soutiens occultes, il fut arrêté aux îles Canaries, dans un hôtel de luxe. Emprisonné en décembre 2005, il fit appel de sa condamnation et fut acquitté en novembre 2012. Cet acquittement contribua à discréditer le Tribunal aux yeux de l'opinion internationale.

Finalement, c'est par la pression internationale sur la Serbie et la Croatie que les criminels de guerre purent être arrêtés. La Serbie livra les derniers criminels qui avaient trouvé refuge dans les monastères. En 2011 fut enfin arrêté Zoran Hadžić, le bourreau de Vukovar qui fit exécuter 250 Croates réfugiés dans l'hôpital de la ville, et qui fut l'organisateur des camps de prisonniers où plusieurs détenus moururent de privations et de mauvais traitements. Cette même année fut arrêté, après quinze années de cavale, le général Ratko Mladić, l'ex-commandant en chef de l'armée de la République serbe de Bosnie, surnommé « le Boucher des Balkans ». Il fut l'un des principaux responsables du siège de Sarajevo où périrent 10 000 civils tués par les tirs de mortier et les snipers de son armée. Il fut aussi responsable du massacre de Srebrenica au cours duquel 8 000 civils bosniaques furent assassinés. Son arrestation était une condition non négociable à l'intégration de la Serbie dans l'Union Européenne. Pendant dix années, l'administration serbe l'avait protégé. Inculpé en 1995, il

continua à percevoir sa retraite de militaire jusqu'en 2005. Son arrestation avait entraîné une manifestation de 10 000 nationalistes qui s'opposèrent à sa comparution devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Toutes ces démarches furent rendues possibles grâce à la détermination sans faille de la procureure Carla del Ponte, qui occupa ce poste d'août 1999 à décembre 2007. 161 personnes furent mises en accusation ; 94 d'entre elles ont été aujourd'hui définitivement jugées. Carla del Ponte s'indigna publiquement du soutien de la France à Ante Gotovina, et dénonça l'obstruction délibérée de la Serbie à l'arrestation de Ratko Mladić et de Zoran Hadžić. Renversant les valeurs, projetant sur elle l'image des criminels qu'elle poursuivait, les journaux serbes couvrirent d'injures Carla del Ponte en assimilant ses méthodes à celles de la Gestapo. Elle était aussi lucide qu'obstinée. Au terme de son mandat, elle fit à l'ONU cette déclaration : « Je quitterai mes fonctions avec un sentiment de déception face aux engagements non tenus et à l'héritage que l'on risque de léguer si de nombreuses victimes n'obtiennent pas justice ».

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), quant à lui, a été institué par le Conseil de sécurité des Nations unies en novembre 1994, six mois après la fin des massacres. Par une résolution de 1995, le Conseil de sécurité a décidé que le siège du Tribunal serait à Arusha en Tanzanie. Le choix de ce pays frontalier du Rwanda s'explique par une volonté symbolique et pragmatique. Symbolique parce que c'est en Tanzanie que furent signés les traités d'Arusha par lesquels la communauté internationale avait tenté de conduire le Rwanda sur la voie de la stabilité. Pragmatique, sans que cela fût explicitement mentionné, pour éviter toute partialité puisque le pouvoir rwandais était alors aux mains des Tutsis du Front Patriotique Rwandais.

L'objectif assigné dès sa création à ce tribunal dépassait le seul principe de justice. Il visait aussi à contribuer au processus de réconciliation nationale au Rwanda et au maintien de la paix dans la région. Il visait aussi à instaurer un changement culturel et historique sur le continent africain où, selon les termes présentés par le tribunal, les différents États devaient intérioriser les leçons du génocide en vue d'éviter que ne se répétât « le crime des crimes » sur le continent. On peut lire, dans la présentation de ce tribunal par lui-même sur son site Internet : « Dans beaucoup de pays

africains, la faiblesse des institutions a donné naissance à une culture de l'impunité en particulier de régimes dictatoriaux prêts à tout pour s'accrocher au pouvoir ». Les Africains voulaient juger les crimes africains et en faire une leçon pour l'Afrique. « Ce sont souvent des individus au pouvoir ou occupant des postes de responsabilité qui sont responsables de génocide et de crimes contre l'humanité[4]. »

Pour la première fois en Afrique, des personnalités de haut rang furent traduites devant un tribunal international pour répondre de violations massives des droits de l'homme. Par son travail, le tribunal envoyait un message de fermeté aux dirigeants et aux chefs de guerre africains. L'objectif visé était aussi celui d'une coopération entre l'ensemble des pays africains. Certes, tous n'y participèrent pas, mais les avancées étaient là. Les accusés furent arrêtés au Rwanda bien sûr, mais aussi dans 17 autres pays du continent ainsi qu'en Europe.

La communauté internationale a aussi donné des moyens à ce tribunal. Pour l'année 2010-2011, l'Assemblée générale des Nations unies a alloué au TPIR un montant total de près de 250 millions de dollars. Le tribunal emploie à plein-temps près de 700 personnes et 77 nationalités y sont représentées.

Le premier condamné fut Jean Kambanda, qui avait été le Premier ministre intérimaire à la mort de Juvenal Habyarimana. Il reconnut avoir distribué des armes et des munitions dans les préfectures de Butare et de Gitarama en ayant pleinement conscience du fait que celles-ci seraient utilisées pour perpétrer des massacres à l'encontre de civils. Il fut condamné à une peine de prison à perpétuité. Au même moment et devant cette même cour comparaissait Jean-Paul Akayesu. Lors du génocide, il était maire de la ville de Taba. Il donna l'ordre aux Hutus qui y résidaient de massacrer les hommes et de violer puis de tuer les femmes tutsies. Le viol fut ainsi reconnu comme un acte intégré au crime de génocide.

Un aspect innovant du travail du Tribunal international pour le Rwanda fut illustré par le procès de Ferdinand Nahimana qui eut un rôle majeur dans propagande antitutsie, contribuant à préparer et à guider le génocide. Au lendemain de la mort du général Juvénal Habyarimana, Ferdinand Nahimana s'était réfugié à l'ambassade de France à Kigali avant d'être évacué vers le Burundi. Il n'y a donc pas eu, de sa part, de participation physique au génocide. Il n'exerçait pas non plus d'autorité sur les personnes. Il n'avait pas de responsabilité de commandement. Il n'avait pas

non plus de fonction administrative et n'avait pas élaboré personnellement de plan. Sa responsabilité fut directe mais à distance. Ferdinand Nahimana incarnait la voix du génocide. Cet homme était un universitaire, titulaire d'un doctorat après avoir soutenu une thèse d'histoire en 1986 à Paris 7 Jussieu, et occupait des fonctions d'enseignement à l'Université nationale du Rwanda. En 1992, il était directeur de Radio Rwanda, la radio d'État. La lecture d'un tract à la radio qui dénonçait un soi-disant complot visant à assassiner des personnalités au pouvoir déclencha un mouvement de violence qui se traduisit par le massacre de plusieurs milliers de Tutsis. Après cet épisode sanglant, qui resta sans suite judiciaire, et sous la pression d'une vague d'indignation internationale, il fut démis de ses fonctions et partit fonder, avec d'autres, la Radio Télévision Libre des Milles Collines qui, on l'a vu, fut le média de la haine contre les Tutsis. Dans le réquisitoire présenté lors du procès de Ferdinand Nahimana, la Radio Télévision Libre des Milles Collines fut qualifiée de « radio qui tue ». Les discours, les slogans et les encouragements aux crimes diffusés sur les ondes furent assimilés à un ordre direct et délibéré d'assassinats ciblés. Ferdinand Nahimana fut jugé pour sept chefs d'inculpation :

– Entente en vue de commettre un génocide.
– Génocide.
– Incitation directe et publique à commettre un génocide.
– Complicité dans le génocide.
– Crime contre l'humanité : persécution.
– Crime contre l'humanité : extermination.
– Crime contre l'humanité : assassinats.

En 2003, il fut condamné à une peine de prison à perpétuité. Il fit appel. Rejugé en 2007, sa peine fut réduite à trente ans de prison.

Lorsque prirent fin les massacres, le régime extrémiste hutu fut balayé par le Front Patriotique Rwandais (FPR), constitué des forces armées tutsies venues du Burundi voisin protéger les Tutsis qui pouvaient encore être sauvés du génocide. Le pouvoir au Rwanda avait changé de camp. C'était l'heure des comptes : 800 000 morts et autant d'assassins, la plupart des paysans transformés en criminels qu'il fallait maintenant juger. Comment présenter devant les tribunaux une telle masse de criminels ? Les Palais de justice avaient été saccagés durant les événements et nombre de magistrats avaient été assassinés lors du génocide.

Il fallait individuellement examiner et juger les cas des assassins présumés qui languissaient déjà en prison et le million de ceux qui étaient en liberté provisoire dans l'attente d'un traitement judiciaire. Ceux qui étaient déjà en prison, environ 130 000 personnes, vivaient dans des conditions déplorables, entassés dans des geôles dont la capacité totale était dimensionnée pour 12 000 prisonniers. Entre 1996 et 1998, seuls 1 292 d'entre eux avaient pu être jugés. Entre-temps, des dizaines de milliers d'autres étaient morts du fait des effroyables conditions sanitaires dans lesquelles ils étaient maintenus. Si les procédures courantes avaient été employées, il aurait fallu un siècle pour que chacun puisse être traité par la justice…

Les Rwandais eurent recours à une procédure exceptionnelle et innovante. Le nouveau président, Paul Kagamé, déclara que le génocide avait été un événement rwandais et que sa solution devait être rwandaise. Il refusa l'assistance de magistrats étrangers pour produire la justice attendue. Il fit appel aux tribunaux *gacaca*.

Gacaca, en langage kinyarwanda, signifie « le gazon ». Les *gacaca* sont des juridictions populaires traditionnelles exercées par les anciens qui se réunissent au milieu du village, « sur l'herbe », pour procéder aux règlements des conflits. Les *gacaca* traitent les petits conflits. Ils n'ont pas la compétence pour traiter des crimes. Cependant la justice rwandaise s'est finalement appuyée sur ces tribunaux pour juger tous les auteurs présumés du génocide, à l'exception des planificateurs aux niveaux national et préfectoral, lesquels relevaient de la compétence des tribunaux classiques et du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Ces tribunaux traditionnels ont jugé près de 1,2 million de suspects entre 2005 – date de leur mise en place – et 2012 – date à laquelle ces instances ont été dissoutes. La grande majorité des individus présentés a été reconnue coupable. Il y eut des peines d'emprisonnement allant de cinq à dix ans. Près d'un quart a été acquitté. 7 % furent condamnés à des peines de perpétuité[5].

Les organisations de défense des droits de l'homme étaient défavorables à ces *gacaca*. L'organisation *Human Rights Watch* a sous-titré son rapport : « La justice compromise[6] ». Sur la forme, ces tribunaux présentaient en effet plusieurs défauts. Les juges n'étaient pas des magistrats professionnels et les inculpés n'avaient pas d'avocats. Des dérives furent dénoncées. Par exemple, certains de ces tribunaux furent

détournés de leur finalité pour régler des rivalités qui n'avaient rien à voir avec le génocide. Mais il fallait choisir entre une justice imparfaite ou pas de justice du tout. Ce système a permis d'obtenir une justice qui, autrement, n'aurait pu être rendue.

La volonté de Paul Kagamé pourrait être formulée ainsi : si des Rwandais ordinaires avaient pu se transformer en bourreaux par le pouvoir précédent, il fallait inviter les Rwandais ordinaires à se transformer en juges de ces bourreaux. Par l'établissement d'une justice de proximité, il voulut aussi favoriser la reconstruction d'un tissu social entre Rwandais. Les tribunaux *gacaca* ont-ils favorisé cette réconciliation ? En apparence, oui. Mais en apparence seulement. Car les survivants tutsis restent très inquiets, qui ont vu leurs bourreaux libérés après quelques années de détention et reprendre comme avant leur place dans le voisinage. Et s'ils revenaient, un matin, devant leur porte, la machette à la main ?

Des Hutus restés ou revenus au pays après leur fuite restent également insatisfaits. Ils ont le sentiment d'une justice sélective qui ne traite qu'une partie des crimes commis à cette période. Entre avril et août 1994, lorsque les militaires tutsis reprirent le pays, ils tuèrent des dizaines de milliers de Hutus. Il y eut le génocide et – à une très moindre échelle – l'envers du génocide. Les tribunaux *gacaca* avaient normalement compétence pour tous les crimes durant cette période : les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité en plus du génocide. Mais dès leur mise en place, Paul Kagamé dénonça la confusion entre les crimes de génocide et les crimes commis par le FPR, expliquant que ces derniers étaient des incidents isolés de vengeance, malgré les preuves du contraire. Des modifications furent apportées aux lois *gacaca* qui ont retiré aux tribunaux leurs compétences sur les crimes de guerre et une campagne nationale du gouvernement a suivi pour s'assurer que ces crimes ne soient pas abordés dans les *gacaca*. Vingt ans après le génocide, les Rwandais qui ont perdu des membres de leur famille tombés aux mains du FPR sont toujours en attente de justice.

1. Marlise Simons, *Karadzic Accuses His Accusers*, *NYT*, 2 août 2008.

2. Jean-Arnault Dérens et Laurent Geslin, « Comment la DGSE a protégé Gotovina », *La Libre Belgique*, 9 mars 2011.

3. Notes des carnets du général Rondot révélées par Mediapart le 3 mars 2011.

4. Site officiel du TPIR : http://www.unictr.org/

5. Source Radio France International. Rwanda/Justice article, du 19 juin 2012.

6. Humans Rights Watch, « La justice compromise, l'héritage des tribunaux communautaires gacaca du Rwanda », rapport publié le 31 mai 2011.

Oser dire les crimes

> « – On n'est pas en Corée, monsieur Kowalski. J'ai repensé à notre conversation sur la vie et la mort. À ce que vous avez dit. Au fait que vous traînez avec vous toutes ces choses horribles qu'on vous a forcé à faire. Des choses horribles qui ne vous quittent jamais. Et je pense que ça vous serait salutaire de vous décharger d'un peu de ce fardeau. Les horreurs commises durant une guerre sont terribles. On vous donne l'ordre de tuer. Tuer pour sauver votre vie, tuer pour sauver les autres. C'est vrai, ce sont des choses que j'ignore totalement. Mais je sais ce que c'est que pardonner. Et j'ai rencontré des hommes qui ont confessé leurs pêchés, qui ont admis leurs fautes et qui se sont débarrassés de leurs fardeaux après. Des hommes plus forts que vous, des hommes qu'on a forcé à faire des choses effroyables en temps de guerre et qui sont maintenant en paix.
> – Je dois reconnaître une chose Padre, vous avez fourbi vos armes cette fois-ci.
> – Merci.
> – Et vous avez raison sur une chose : il y a plein d'hommes plus forts que moi qui ont enfin gagné leur salut. Grand bien leur fasse à ces enculés. Mais vous avez tort à propos d'un truc.
> – Lequel monsieur Kowalski ?
> – La chose qui hante le plus un homme, c'est ce qu'on l'a pas forcé à faire. »
>
> *Gran Torino*, film de Clint Eastwood, 2008.

Intervenir après coup avec efficacité exige de communiquer rapidement, d'employer des mots précis qui ne laissent aucune place à l'ambiguïté quant à la tolérance de l'autorité par rapport à des faits relevant de comportements hors des lois de la guerre. Les exemples qui suivent montrent que, pour combattre le décrochage du sens moral au sein des

armées, les responsables militaires doivent à la fois faire preuve de diligence et de sens éthique

Le 13 mai 2005 en Côte d'Ivoire, Firmin Mahé, un homme de trente ans, blessé aux jambes, décède dans un véhicule blindé de la force Licorne pendant son transport vers la capitale. Il a été asphyxié intentionnellement par la pose d'un sac en plastique sur la tête. Plusieurs militaires français, du soldat du rang à l'officier général commandant le dispositif, sont mis en examen pour homicide, complicité d'homicide et non dénonciation d'homicide.

La presse française, tout en dénonçant le crime, insiste sur le fait que Firmin Mahé était un « coupeur de route », entendez un bandit de grand chemin, qu'il était poursuivi pour différents crimes, de nombreux assassinats et des viols. Il est presque suggéré que son élimination définitive a été un service salutaire rendu à la population locale. La presse ivoirienne, de son côté, décrit un plombier membre des milices locales d'autoprotection, un recommandable père de famille, et ajoute qu'il aurait été torturé avant son exécution.

En même temps que la ministre de la Défense lance une enquête judiciaire et prend des mesures de suspension à l'égard du général mis en cause par ses subordonnés, le chef d'État-Major de l'armée de terre choisit de s'exprimer sans délai. Il adresse aux militaires un texte clair, direct et sans ambiguïté. Son allocution est diffusée le 18 octobre 2005 :

> « Officiers
> Sous-officiers,
> Caporaux-chefs, Caporaux et Soldats,
> Personnels civils de l'armée de terre,
> Ce sont des circonstances exceptionnelles qui me conduisent à m'adresser à vous par ce moyen inhabituel.
> J'ai eu connaissance la semaine dernière d'actes graves commis il y a cinq mois par des militaires de l'armée de terre présents en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'opération Licorne.
> Le 13 mai dernier, un civil ivoirien, coupable de plusieurs crimes, a été interpellé par une de nos unités avant de décéder.
> Les premiers éléments dont je dispose quant aux circonstances de ce décès font apparaître des manquements graves à la loi, aux règlements et aux valeurs militaires. Ils m'ont conduit à saisir la justice de notre pays et le chef d'état-major des armées à ordonner une enquête de commandement.
> Face à cette situation, sur ma proposition et celle du chef d'état-major des armées, le ministre de la défense a décidé de suspendre de leurs fonctions actuelles le chef de section, le chef de corps et le général commandant l'opération Licorne au moment des faits.
> Cet événement souligne l'exigence de notre responsabilité de soldat, de chef et de subordonné dans les circonstances toujours difficiles d'une opération. Ce devoir d'exemplarité fait la grandeur de notre métier.

Le caractère exceptionnel de cet événement ne doit pas porter atteinte à l'excellence du travail accompli depuis trois ans par les 50 000 soldats de l'armée de terre engagés au service de la paix en Côte d'Ivoire.

Je vous demande de continuer, derrière vos chefs, à faire preuve des qualités de dignité, de droiture, de courage et de respect de toute vie humaine qui font la grandeur de l'armée de terre.

Dans ces circonstances difficiles, que nous n'avons pas à commenter, serrons les rangs et maintenons le caractère exemplaire de notre comportement.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Vous avez toute ma confiance. »

Cette allocution peut être rapprochée des initiatives prises par le général américain David Petraeus, qui incita ses hommes à se conformer aux standards éthiques en matière de comportement militaire.

L'armée américaine procède régulièrement à une évaluation par questionnaire de l'état médical et moral de ses troupes. En 2006, deux ans après le scandale de la prison d'Abou Ghraib, étaient incluses pour la première fois dans ce questionnaire des questions relatives aux aspects éthiques du comportement des militaires. Les résultats de cette enquête auprès des soldats déployés en Irak furent alarmants.

Seuls 47 % des militaires de l'armée de terre et 38 % des marines admettaient le principe que les personnes non combattantes devaient être traitées avec dignité et respect. Un tiers des soldats de cet ensemble acceptait l'usage de la torture. Seule la moitié d'entre eux aurait accepté de dénoncer des comportements non éthiques.

Pour ce qui est des actes qu'ils avaient commis, 6 % des soldats et des marines reconnaissaient, sous couvert de l'anonymat garanti par cette enquête, avoir maltraité des civils de coups de pied et de poing, et avoir volé ou détruit leurs biens hors de toute nécessité liée au combat.

Le général Petraeus, qui commandait la force multinationale en Irak, envoya un signal fort à ses troupes. Dans une lettre publique, il incita ses hommes à la plus grande vigilance quant au respect des valeurs morales de la condition militaire : « L'attachement à nos valeurs nous distingue de nos ennemis ». Il leur confia qu'il partageait le désarroi de ses soldats, fait de douleur et de tristesse, lorsqu'ils sont confrontés à la mort d'un des leurs. Pour mieux faire passer le message, il s'associa à eux par l'emploi de la première personne du pluriel : « Mais aussi dur que cela puisse l'être, nous ne devons pas laisser ces émotions nous pousser, ou pousser nos camarades, à commettre impulsivement des actes illégaux. Si nous sommes témoins, ou si nous entendons parler de tels comportements, nous ne devons pas laisser nos liens mutuels nous empêcher de les dénoncer ».

Petraeus affirmait que la torture est non seulement illégale, mais qu'elle n'apporte aucun renseignement valable sur l'ennemi. « Les techniques détaillées dans les procédures de collectes d'informations sur l'ennemi, telles qu'elles ont été redéfinies en 2006 [sous-entendu après Abou Ghraib] sont efficaces et appropriées pour obtenir du renseignement. »

Il s'adressa ensuite aux cadres de son armée pour leur demander de ne jamais sous-estimer l'importance d'une bonne relation de commandement et de l'impact de cette relation sur le respect, par leurs hommes, des règles morales militaires en opération.

La question de l'éthique et de l'usage des morts est également au cœur de l'affaire de Djibouti, survenu en mai 2008 lors d'un manœuvre à pied de la 1re compagnie du IIe Régiment étranger de parachutistes. L'exercice s'effectuait en pleine journée. Les conditions étaient éprouvantes : une exposition en plein soleil et une température supérieure à 45 °C. À 14 h 30, un militaire du rang se plaignit d'une douleur au genou et refusa de repartir. Le sergent-chef du groupe et un caporal le frappèrent. Le lieutenant qui les avait rejoints laissa faire. Le militaire du rang repartit et s'arrêta quelques centaines de mètres plus loin. Il demanda à être évacué. Il reçut des coups de pied et repartit. Il s'arrêta à nouveau quelques centaines de mètres plus loin. Il reçut encore des coups de pied. Le sergent proposa de l'évacuer. Le lieutenant s'y opposa, semonça le militaire du rang et le frappa de coups de pied ainsi qu'un caporal. Le lieutenant prit la gourde de l'homme à terre ainsi que ses deux bouteilles d'eau, les vida en arrosant le sol et lui dit « santé ». Il donna l'ordre de ne plus lui donner à boire. Le groupe reprit sa progression. Le lieutenant maintint l'interdiction de boire. Le groupe croisa une autre section près des camions. Des hommes donnèrent une bouteille d'eau au militaire du rang. Le lieutenant qui les aperçut interdit de lui donner de l'eau. Un caporal frappa le militaire du rang avec la crosse de son fusil. Le lieutenant frappa à son tour d'un coup de poing au visage. Le groupe reprit sa marche. Trois légionnaires constatèrent le teint jaune et les lèvres bleues de leur camarade mais ne dirent rien. Le militaire du rang s'écroula, il était 16 h 15. Malgré l'arrivée d'un médecin, le décès fut constaté à 17 h 35.

Le lieutenant qui dirigeait cet exercice fut mis en examen pour « actes de torture et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Les autorités militaires firent des déclarations et prirent des mesures

disciplinaires. La justice fut saisie et l'avocat du lieutenant s'exprima publiquement. Les médias firent état dans leurs rubriques spécialisées, et les débats furent particulièrement vifs sur les blogs des sites Internet. Les témoignages furent mis en ligne sur un site de la Légion étrangère. L'ensemble constitue un matériau intéressant pour analyser le décrochage du sens moral en utilisant les concepts détaillés dans les chapitres précédents.

Les faits survenus à Djibouti ont fait l'objet d'une enquête dans le but de déterminer s'il y a eu ou non des infractions au droit, et le cas échéant de déterminer les responsabilités de chacun. Ne refaisons pas ce travail et changeons de perspective. Éloignons-nous autant que possible d'une posture judiciaire, pour être attentif aux phénomènes masqués, inconscients et collectifs, qui entourent cette affaire et ont pu conduire à un décrochage du sens moral.

Relevons d'abord l'effet de huis clos d'un groupe isolé, en mission, où les hommes partagent des contraintes environnementales exceptionnelles du point de vue thermique. Le II^{e} Régiment étranger de parachutistes est une unité au très haut niveau opérationnel, entraînée à progresser sur les terrains les plus difficiles. Ceux qui l'intègrent le font par choix. Ils vont à l'extrême de cet entraînement pour s'identifier à cette élite. Le huis clos, c'est la section isolée dans le désert avec le seul enjeu de la performance qu'elle va réaliser.

La pression au II^{e} Régiment étranger de parachutiste est celle du niveau opérationnel du groupe. C'est pourquoi les vertus de cohésion et de fraternité y sont célébrées avec force. Chacun est incité à dépasser son niveau propre pour porter la performance du groupe au niveau le plus élevé possible. Lors de cet exercice, par le ralentissement que son bas niveau imposait au groupe, le militaire du rang invalide empêchait la performance de l'ensemble de la section. Dans ces conditions, les valeurs de fraternité qui unissaient l'ensemble ont « décroché ». Le militaire du rang, éjecté du groupe, prenait une place de victime émissaire. Il n'y avait plus de fraternité qu'entre les autres. Cela explique pourquoi les témoins indirectement impliqués ne sont pas intervenus. Ils ont laissé faire pour ne pas rompre ce qui restait de cohésion entre eux.

Le fonctionnement groupal archaïque et l'effet de horde sont typiques. Les faits commencent avec un sergent-chef et un caporal qui frappent un

homme au sol. Nous avons indiqué que dans une horde animale, le mâle dominant était celui qui frappait le plus fort. Le lieutenant, pour récupérer sa place de dominant, frappe à son tour, pour reprendre la main sur une situation qui lui échappe. Peut-être même a-t-il dû le faire de manière plus ostensible que les autres pour marquer son autorité sur eux.

La justification des représailles est repérée après coup dans le discours de l'avocat du lieutenant. Le militaire décédé s'était plaint d'un mal au genou. Sur le moment, le genou est examiné par le sergent-chef et le caporal, qui ne relèvent aucune blessure car ils sont de toute façon incompétents en la matière. Le raccourci intellectuel est là : qu'il n'y ait rien à voir est interprété comme la démonstration que le militaire du rang est un simulateur. Une autre affirmation sans nuance est reprise par l'avocat : le légionnaire s'est relevé sous les coups pour reprendre la marche et « tout le monde y a vu la preuve qu'il s'agissait d'un simulateur ». Phrase terrible qui sous-entend que comme tout le monde le pensait, c'est donc que c'était vrai. L'avocat prend la pente psychique de la perte du sens moral, et le voilà qui épouse les erreurs de jugement qui ont entraîné le groupe à provoquer, activement peut-être, passivement c'est sûr, la mort d'un homme.

Le discours de l'avocat est également riche en euphémismes. Il affirme par exemple : « Dans le cas de mon client, j'évoquerai plutôt des bourrades que des coups ». Le dictionnaire Larousse définit un coup comme « un choc rapide et plus ou moins violent d'un corps en mouvement qui vient en frapper un autre », et définit une bourrade comme « un coup brusque pour pousser quelqu'un ou comme marque d'amitié ». Il faut de l'audace et beaucoup de mauvaise foi pour regarder des coups de pied, des coups de poing et des coups de crosse comme des marques d'amitié.

La dévalorisation de la victime se retrouve encore dans le discours de l'avocat : « Il n'était pas considéré comme le meilleur élément du groupe » ; « simulateur […] : il n'avait pas sa place au REP ». Sous-entendu : il y avait une justification à le rejeter. Ce à quoi on peut lui opposer la belle phrase de l'officier général commandant de la Légion étrangère qui, dans cette affaire, lui oppose cette vision : « La solidité d'une chaîne dépend de son maillon le plus faible. Notre rôle est de le renforcer, pas de faire mourir un homme affaibli ».

La dévalorisation de la dimension criminelle du comportement individuel et collectif est également repérable. L'avocat plaide la jeunesse

de son client, son enthousiasme, sa valeur militaire : « Il a mal conduit sa mission, mais il n'a jamais torturé un homme ». Le lieutenant reconnaît des erreurs, mais pas des fautes : « Je suis convaincu que mes subordonnés et moi ne sommes pas à l'origine de la mort de ce malheureux légionnaire ». Après quoi il réfute les sanctions disciplinaires qui lui ont été infligées : « Je n'ai pas compris la réaction excessive de mes chefs ».

Le temps passe et le scandale s'estompe dans le récit et la mémoire de chacun. Si la mort du légionnaire a montré la résurgence de la machine humaine à produire de la cruauté, rapidement le discours qui fait suite tend à en estomper les formes au point de faire disparaître l'idée même de son existence. C'est l'effet de lissage.

Du bon usage des forces armées ?

> « Il n'y a pas de chemin. C'est en marchant que se fait le chemin. »
>
> JEAN DE LA CROIX

Le respect de lois de la guerre suffit-il à prévenir le décrochage du sens moral ? « Les expériences terribles posent le problème de savoir si ceux qui les traversent ne deviennent pas, eux-mêmes, une chose terrible », note Hélie de Saint Marc[1], dont le parcours illustre exemplairement l'effort pour regarder le mal en face et tenter de le combattre. Engagement dans la résistance, déportation à Buchenwald, combats contre-insurrectionnels en Indochine puis en Algérie : pendant presque trente années passées au service de la France, de dix-neuf à quarante-sept ans, ce soldat du XX^{e} siècle a pu prendre la mesure de l'effet Lucifer. Il témoigne :

> La guerre est un mal absolu. Il n'y a pas de guerre joyeuse ou de guerre triste, de belle guerre ou de sale guerre. La guerre, c'est le sang, la souffrance, les visages brûlés, les yeux agrandis par la fièvre, la pluie, la boue, les excréments, les ordures, les rats qui courent sur les corps, les blessures monstrueuses, les femmes et les enfants transformés en charognes. La guerre humilie, déshonore, dégrade. C'est l'horreur du monde rassemblée dans un paroxysme de sang et de larmes. La guerre peut rendre fou, et d'autant plus fou qu'il n'y a pas de garde-fou.
>
> […] Je n'ai jamais accepté la cruauté. Le soldat qui ne contrôle plus sa violence perd sa signification. La guerre s'abîme alors dans une tuerie absurde.
>
> Il est très difficile de contrôler une troupe qui se bat. On a la radio. On voit autour de soi à peine une quinzaine d'hommes alors qu'on en commande plus de deux cents. On sait qu'il y en a à droite, à gauche, devant, derrière… C'est à peu près incontrôlable. Se battre, c'est un mélange explosif. On fait appel aux sentiments les plus nobles, parce qu'on domine sa peur. Mais aussi à des choses très basses : l'appel du sang, de la violence, l'appel du meurtre. Dans l'action, il faut rester maître de soi. Quand on s'est battu, quand on a tué pour ne pas être tué, il faut se dire : « je ne peux absolument plus tuer gratuitement. » Il y a un engrenage dangereux à partir du moment où les hommes se mettent à aimer la mort. […] Nous avions une grande pudeur sur ces choses-là. Une crainte aussi. On avait sans doute peur de savoir[2].

On pourrait imaginer qu'une puissance armée suffisamment bien entraînée et suffisamment bien commandée puisse contenir les dérives des hommes en guerre. Cela est possible dans les deux sens : on peut empêcher de commettre le mal lors d'une action de combat ; une action de combat peut empêcher l'épidémie du mal. Ce sont des leçons par l'exemple Benoît Royal débute son ouvrage sur l'éthique du soldat[3] par deux témoignages de combat lors desquels, au tout dernier moment, une lucidité dans l'action a retenu le déclenchement du feu. La mort était inutile et n'a pas été donnée.

La première de ces actions se passe au Tchad en 1970. Michel Stouff commande un poste isolé dans le centre du pays. Il est en position de force face à une bande rebelle composée d'une trentaine d'hommes qui n'ont guère de chance de survivre à l'assaut. Il témoigne :

> Ce jour-là, ma section a pisté une bande rebelle estimée à une trentaine d'hommes. Bien entrainés à ce type d'opération, nous parvenons assez rapidement à la fixer. Les rebelles tchadiens se sont réfugiés dans un grand bosquet d'épineux. Embusqués face à face, armes braquées les unes vers les autres, nous sommes pratiquement les yeux dans les yeux. Ma supériorité ne fait aucun doute. La situation tactique, notre puissance de feu, l'entraînement de mes hommes et leur détermination m'assurent une conclusion rapide et fatalement meurtrière.
>
> Mes hommes savent tout cela. Ils attendent mon ordre avec une discipline de feu exemplaire. Ils espèrent – je le sais – une action d'éclat que je tarde à déclencher. J'hésite… La solution de facilité consisterait à lancer l'assaut. Je réalise combien il est plus facile au chef de dire « feu » plutôt que de dire « ne tirez pas ». Nous sommes séparés par une distance d'environ deux cent mètres. Le temps semble suspendu. Nous nous observons longuement… Quelque chose m'interpelle : pour une fois les rebelles n'ont pas cherché à fuir comme c'est généralement le cas.
>
> Je pense à l'esprit de ma mission. Pourquoi sommes-nous ici ?
>
> Je pense à ce qui a motivé ma vraie vocation de soldat…
>
> Alors en toute conscience je prends ma décision.
>
> Je ne sais pas vraiment où cela va me conduire mais je suis très déterminé. J'appelle mon interprète tchadien et lui demande de me suivre. Avec des yeux incrédules, il me voit confier mon pistolet-mitrailleur à mon radio et lui donner l'ordre de rester sur place. Puis désarmé, je me lève et pars à la rencontre des rebelles en marchant lentement. Mon interprète me suit, complètement terrorisé.
>
> Je franchis la distance qui me sépare des rebelles. Rien ne semble bouger. Arrivé à portée de voix, je demande à parler à leur chef. Un grand tchadien à l'allure décidée me rejoint bientôt. Il ne porte pas d'arme lui non plus. Nous échangeons quelques mots et rapidement commençons à parlementer…
>
> Après le temps de la discussion, sans tirer un seul coup de feu, la bande rebelle finira par rendre les armes en totalité. La mission sera remplie sans violence, sans bruit […] Mieux, cette bande rebelle se ralliera complètement. Quelque temps plus tard elle sera même transformée en garde nomade, intégrée dans l'armée régulière et servira ses nouveaux chefs avec une grande fidélité.

Que s'est-il passé dans la tête du lieutenant ? Et que s'est-il passé aussi, en miroir, pour que son adversaire adopte la même attitude de réserve ? On relève cinq points majeurs concernant le lieutenant et son groupe de combat :

- La confiance en lui. Ce chef a su, et pu, maintenir en éveil un sixième sens, une capacité à sentir à chaque étape l'évolution de la situation. Une capacité à anticiper. D'avoir, comme aux échecs, un coup d'avance. Cela a été rendu possible parce que cette opération s'est déroulée selon ses plans. Chaque étape correspondait à ce qu'il avait préparé. La confiance dans sa capacité de décision s'en est trouvée renforcée. Cet équilibre favorable est fragile. Si la situation lui avait échappé, pour quelque raison que ce soit, l'évolution de sa posture eût été toute différente et cet épisode aurait pu finir en carnage.
- La confiance de ses hommes placent en lui. Cette adhésion des soldats à leur chef est le résultat subtil d'une manière d'être de ce chef envers eux. C'est le résultat d'un long partage d'existence. Par ses qualités personnelles, ce chef a su incarner les valeurs idéales que ses hommes projetaient sur lui.
- La confiance que ces hommes placent dans leur collectif de combat, ultime effet de l'équilibre subtil qui s'était établi entre eux et leur chef.
- La discipline de groupe, qui n'existerait pas sans les trois premiers éléments cités. La discipline est l'expression d'une solidité du comportement de chacun vis-à-vis de leur collectif. C'est, après la confiance, une autre expression de la force morale de ce groupe. Plus cette force morale est importante, plus le risque de décrochage du sens moral est faible.
- Enfin, la capacité d'empathie du chef. Celle-ci repose sur ses facultés intuitives. L'empathie est la capacité à se représenter les processus psychiques de l'adversaire. Le lieutenant prend le temps de réfléchir à la situation. Il produit un exercice mental pour « entrer dans la tête » de celui qu'il combat. En analysant ses réactions, il essaie de comprendre ce qu'il ressent et prépare. Cela lui permet d'anticiper qu'une solution négociée est possible.

Au final, le résultat militaire est optimum. Aucun mort, aucun blessé et le bénéfice d'un ralliement, donc d'un renforcement de sa force. Pour

obtenir ce résultat, les autres paramètres, comme l'éducation et la culture de ce lieutenant, ont été plus contingents. Certes, la situation était propice à un tel dénouement, mais ce dénouement ne se serait pas produit sans les éléments favorables repérés chez ce chef.

Être chef ne s'improvise pas. La confiance en soi se travaille, tout comme la confiance des hommes envers leur chef et la discipline à l'entraînement. Le facteur le plus favorable et le plus rare est celui de l'empathie. C'est un facteur limitant. L'empathie est une capacité psychique qui apparaît chez l'enfant et qui est dépendante des conditions harmonieuses de son développement et de ses attachements affectifs. Elle ne s'acquiert pas à l'entraînement. Et tous les chefs qui emmènent des hommes au combat n'ont pas cette capacité. Dans beaucoup de situations de décrochage du sens moral évoquées ici, comme dans le cas de la Compagnie Charlie à My Lai, ce défaut d'empathie du chef a été un facteur majeur de l'épidémie de cruauté.

Le deuxième témoignage présenté par Benoît Royal est celui d'un pilote de chasse de l'aéronavale, Pierre Vandier. Les faits remontent à 1999, lors de l'intervention de l'ONU pour stabiliser le Kosovo. Les conditions de stress étaient majeures. Le pilote décolle et atterrit sur un pont de porte-avions à peine plus long qu'un terrain de football et sans possibilité de détournement en cas de difficulté à l'appontage. Son avion vole à près de 900 km/h. La mission comporte une phase de survol du territoire ennemi défendu par des barrages antiaériens. Et au milieu de ces contraintes cumulées, le pilote doit délivrer une bombe sur une cible précise. Ce témoignage est intéressant parce qu'il restitue la maîtrise du combattant dans une ambiance tendue à l'extrême, contrôlée seconde après seconde :

> Aujourd'hui, il s'agit d'aller détruire un dépôt de carburant semi-enterré en Serbie, non loin de la frontière du Kosovo. Levé depuis 4 heures du matin, je prépare avec mes camarades tous les détails de la mission. En tant qu'illuminateur laser, il me revient la tâche d'apprendre par cœur la photo de l'objectif afin de pouvoir, sans aucun doute, guider la bombe laser de mon équipier sur l'objectif qui nous a été attribué pendant la nuit. Sur cette photo, reçue par satellite quelques heures auparavant, apparaissent bien les citernes blanches sur une petite colline non loin d'un croisement de route très caractéristique. […]
>
> 12 nautiques. Je commence à apercevoir les repères : la petite colline et les croisements de route. Je ne vois pas encore les citernes mais compte tenu de la distance, ce n'est pas anormal. Le stress se transforme en concentration : l'objectif est « là », je vais le voir.
>
> 7 nautiques. Les repères sont toujours conformes à la planification. J'annonce à mon équipier par radio qu'il peut larguer ses bombes. Quelques instants après il me répond « bombes parties ». Deux bombes guidées laser de 250 kg sont maintenant en vol, pointées vers la cible que mon faisceau laser ne va pas tarder à leur désigner.

6 nautiques. Les repères sont toujours corrects mais en revanche je ne peux toujours pas voir les réserves de carburant. C'est très étrange car la visibilité est bonne et leur couleur blanche doit nécessairement les faire ressortir sur le fond de végétation. Les bombes volent toujours, il me reste 20 secondes avant l'impact.

5 nautiques. Toujours pas de cuves. Déterminé à remplir ma mission, j'autorise l'émission laser sur le point qui correspond à celui de la photo, mais sans parvenir à voir les fameuses cuves. Le doute grandit subitement. Il me reste 15 secondes. Je devrais les voir. Si je ne les vois pas, c'est que je me suis peut-être trompé. Sans plus tenter d'analyser ce qui a pu conduire à cette erreur, je repère dans mon « pod » une aire dégagée de toute habitation, dans un grand champ labouré et vide. J'y pointe le faisceau laser et guide les deux bombes jusqu'à l'impact et la déflagration.

De retour à bord du porte-avions, après un débriefing approfondi, l'analyse met en évidence que les photos qui nous ont été transmises avaient été retouchées pour y faire apparaître plus clairement les fameuses cuves, en fait enterrées, donc non repérables visuellement. Dans le doute, ne pouvant reconnaître l'objectif qui m'avait été assigné, j'ai préféré guider les bombes dans une zone dégagée plutôt que de tirer en aveugle sur une cible que je ne pouvais pas formellement reconnaître.

Les éléments qui ont été favorables à cette décision sont multiples :

– En premier lieu, la capacité de mentaliser sa propre erreur. Celle-ci est particulièrement développée dans le milieu aéronautique où le pilote effectue un débriefing de chaque mission. La culture professionnelle du milieu des pilotes les pousse à confier chaque incident, même mineur, afin d'améliorer la sécurité des vols et la performance au combat.
– Il n'y a pas de surprise dans cette mission. Le pilote n'est pas confronté à quelque chose d'inattendu. La tension extrême du vol en situation de guerre est toujours restée à un niveau de stress qu'il peut maîtriser.
– Il n'est pas directement confronté à sa cible. Il ne la perçoit que par le biais d'un écran.
– Jusqu'au dernier moment, l'esquive est une posture possible.
– Enfin et surtout, sa cible n'est pas humaine. La maîtrise de soi dans une action de combat est plus facile lorsqu'il n'y a pas, en miroir, à affronter d'égal à égal un autre homme posté devant soi.

En certaines occasions, l'attitude d'esquive du feu peut être la bonne. Elle peut, dans d'autres circonstances, devenir délétère. Durant la deuxième partie du XX^{e} siècle, l'ONU a multiplié des actions militaires d'interposition, dans les conflits israélo-arabes, au Cambodge, en Somalie, au Rwanda…

À la fin du XX^{e} siècle, au fil des opérations militaires internationales, un vocabulaire nouveau est apparu pour donner à ces missions une enveloppe médiatique « politiquement correcte ». On parle de *peacemaking*, *peacekeeping*, *nationbuiliding*. Les opérations militaires de l'ONU ont été présentées comme des engagements humanitaires excluant dès le départ la notion d'usage agressif des armes. Les termes employés pour ces engagements sont une succession de verbes puisés dans le discours humanitaire : *servir, secourir, aider, assister, soulager, protéger, approvisionner, transporter, bâtir, restaurer*. Relevons l'absence des verbes relatifs à une action spécifiquement martiale, concernant un ennemi désigné qu'il faudrait : *combattre, détruire, anéantir, percer, écraser, vaincre*. Cette idéologie pacifiste a été incarnée par le « casque bleu », appelé aussi « soldat de la paix », terme que l'on peut considérer comme un oxymore. Ce vocabulaire traduit une posture de refus de l'affrontement. Moyennant quoi, « la raison du plus fort étant la meilleure », les agresseurs peuvent avoir le sentiment que rien ne peut empêcher leurs conquêtes et que leurs exactions resteraient impunies. L'éclatement de la Yougoslavie en fournit un exemple éclairant.

Le siège de Sarajevo dura quatre ans, de 1992 à 1996. Aucun ravitaillement ne pouvait parvenir aux habitants. L'armée serbe faisait tomber en moyenne 300 obus par jour sur la ville. Planqués dans les hauts immeubles, des mercenaires tireurs d'élite abattaient froidement les civils qui courraient au ravitaillement. Le siège fit environ 10 000 morts directes au sein de la population civile.

Dès 1992 l'ONU mit en place une force militaire multinationale de protection qui prit le nom de FORPRONU. Celle-ci avait pour mission de stabiliser l'ex-Yougoslavie le temps d'obtenir une solution politique des conflits liés à son éclatement. Le sort de Sarajevo était confié au contingent français des casques bleus. La consigne politique du président de la République, François Mitterrand, était de « ne pas ajouter la guerre à la guerre ».

Il n'y avait pas d'ennemi clairement désigné. Au gré des événements, chaque camp devenait à son tour agresseur ou agressé. Il y eut de toute part des crimes commis contre les populations civiles, certains fortement médiatisés, d'autres moins. Les casques bleus étaient interdits de toute action offensive – donc interdit de combat, la seule chose qu'ils savaient réellement faire. Les soldats de la paix étaient au mieux réduits au rôle de

témoins impuissants, au pire ils devenaient la cible des belligérants. Le 15 avril 1995, sous les caméras de télévision française qui le filmaient lors d'un reportage sur son travail de « soldat de la paix », le caporal-chef Eric Hardouin, un cariste qui mettait en place des containers comme écran pour sécuriser les populations civiles, fut abattu par un tireur d'élite embusqué. La vidéo de ce drame tourna en boucle sur toutes les télévisions occidentales. Cette litanie visuelle illustrait le paradoxe auquel étaient confrontés les militaires : se protéger et laisser faire, où s'interposer et se faire tuer. Les assassins agissaient en totale liberté.

L'humiliation fut encore plus grande lors de la prise d'otage des casques bleus par les forces serbes. En mai 1995 les Serbes, rompant avec les accords de démilitarisation de la zone de Sarajevo, tentèrent d'y faire pénétrer des canons à longue portée. S'ils parvenaient à le faire, la ville tombait en quelques heures. L'ONU menaça d'une riposte aérienne. La réaction des militaires serbes fut immédiate. Ils enlevèrent des casques bleus. Réduits à des rôles passifs, ne disposant pas de la capacité de riposter, 200 « soldats de la paix » furent réduits à l'impuissance et enchaînés aux casernes où étaient stockés ces canons. Les avions de l'ONU ne pouvaient traiter leurs cibles sans mettre en danger la vie des casques bleus. La menace d'une riposte de l'ONU était ainsi neutralisée. Le paradoxe des soldats de la paix devenait de plus en plus évident. Ceux qui étaient censés protéger la population bosniaque captive du siège de Sarajevo se retrouvèrent attachés aux instruments de la purification ethnique de la ville. Venus pour porter assistance aux victimes civiles, ils étaient devenus les boucliers des agresseurs.

La fin de cette impuissance fut un acte spectaculaire de rupture, lorsque les casques bleus prirent l'initiative d'un combat. Le capitaine François Lecointre commandait la compagnie du III^{e} Régiment d'infanterie de marine qui tenait le pont. Il raconte les vingt-quatre heures qui ont précédé l'assaut[4]. Le sentiment dominant était celui de l'humiliation. En direct, à la radio, il entendait : « Mon chef a un pistolet sur la tempe, ils vont l'abattre, je suis obligé de me rendre ». Un à un les postes des casques bleus tombaient aux mains des forces serbes qui prenaient les soldats de la paix en otage. Il ressentit de la colère. Il constatait qu'ils avaient été piégés, qu'ils s'étaient laissés piégés par une situation qui n'avait aucun sens tactiquement et militairement. C'était une l'humiliation. Une humiliation pour lui, pour son armée, pour son pays.

Malgré un durcissement de leur position défensive, les casques bleus qui tenaient le pont de Vrbania[5] à l'entrée de Sarajevo furent à leur tour pris en otage, dans la nuit, par des Serbes qui avaient revêtu des tenues des casques bleus qu'ils tenaient déjà. Mais cette fois, les Serbes étaient venus à portée d'une action de combat en face à face avec les casques bleus. Une action de riposte était possible.

À partir du moment où la décision fut prise, les casques bleus commencèrent l'infiltration à pied vers le poste. Parce qu'il avait eu un contact avec les soldats serbes en face, François Lecointre sut d'instinct que le combat serait une confrontation directe, dans un corps à corps, face à face. Ses hommes le comprirent lorsque l'ordre fut donné de mettre les baïonnettes aux canons. François Lecointre raconte ce renversement de posture du soldat de la paix *:* « Voilà. Et donc là, brutalement, on se retrouve rattrapés parce qu'il y a de plus extrême dans le combat ». Le lieutenant Héluin, en tête de la première section des Forbans du III^{e} Régiment d'infanterie de Marine, témoigne[6] :

> Je marche à travers les ruelles qui bordent le cimetière juif en direction du pont de Vrbania. J'ai reçu ma mission, il y a un peu plus d'une heure. Elle est très simple : reprendre le poste français près du pont et dont les Tchetniks se sont emparés dans la nuit. Mon idée est d'attaquer simultanément les trois petits bunkers qui composent le poste. Chacun a un point d'arrivée précis. J'ai laissé mon adjoint en arrière avec les véhicules blindés, les tireurs d'élite, avec un fusil Mac Millan, et les tireurs antichars. Sa mission consiste à nous appuyer depuis les hauteurs. Lorsque je lui ai donné cet ordre, il m'a regardé, désespéré : « mon lieutenant, vous pouvez pas me faire ça ! ». Le capitaine Lecointre nous accompagne pour gérer l'environnement de la section, en particulier l'appui des pelotons de nos chars.
>
> Guidés par un soldat bosniaque nous arrivons en vue du poste. Je regroupe la section. Je m'aperçois alors que nous avons laissé dans les véhicules blindés les deux portes qui devaient nous servir de ponts au-dessus des barbelés, pauvre expédient en l'absence de matériel spécifique. Tant pis. Je regarde mes marsouins. Ils sont calmes et silencieux. Comme eux, je me sens étrangement serein. Il est vrai que depuis mon réveil, il y a trois heures, je n'ai pas eu une minute pour penser au danger. J'ai une confiance absolue dans mon chef et mes hommes. À mon signal, nous dévalons, baïonnette au canon dans la tranchée à une cinquantaine de mètres de l'objectif, appuyés d'abord par les tirs bosniaques. Nous portons les équipements de protection pare-balles complets, les mêmes qui n'avaient été conçus que pour des missions purement statiques de garde. Certains de mes marsouins sont en treillis de cérémonie. Ils ne savaient pas, quelques heures plus tôt, que le point fort de la journée ne serait pas la prise d'armes prévue mais un assaut.
>
> Je lance d'abord Le Couric et son groupe en direction de l'objectif le plus éloigné, le poste de garde ouest. Je les vois courir puis s'arrêter devant les barbelés qui entourent le poste. Ils sont incapables de le franchir et les coups commencent à pleuvoir depuis l'immeuble Prisunic qui les surplombe. Un obus de 90 mm frappe alors le bâtiment, suivi de rafales de 7,62 et de 20 mm en provenance des pelotons du Régiment d'infanterie de chars de marine. Nous sommes désormais enveloppés d'une bulle de détonations, claquements, sifflements, impacts. Impuissant

devant les barbelés, un marsouin regarde hébété sa cuisse perforée. Un autre a deux doigts sectionnés. Une balle se loge dans son pare-cou. Ils resteront sur place. Deux autres gars sont vidés de toute énergie par la violence qui les entoure, ils sont comme des mannequins inertes. Le groupe est hors de combat. Mon plan a tenu deux minutes trente à l'épreuve des faits.

Je dois réagir immédiatement. Au lieu de s'emparer simultanément des trois points, on les nettoiera successivement en commençant par le poste de sécurité à l'est. Nous allons tous franchir les barbelés en face de nous, à 90 ° de ceux qui ont arrêté le premier groupe mais au-delà d'un glacis de cinquante mètres dans l'axe de tirs des Serbes. Je m'élance en direction de la rivière Miljaca, suivi par le deuxième groupe, tandis que les autres marsouins se déchaînent contre Prisunic, Mammouth et Center, les trois nids à snipers bosno-serbes. À ma gauche, Dannat, l'infirmier, s'effondre, le poumon perforé. Il se relève et marche vers l'arrière en croisant les regards des marsouins qui avancent, hypnotisés par le sang qui coule le long de son bras. Djaouti tombe à ma droite. Je suis maintenant face aux barbelés et malgré les 12 kg du gilet pare-balles, mon armement et mon inutile poste radio, je parviens à franchir les barbelés, suivi par mes hommes.

Nous nous trouvons au milieu de croisillons métalliques et obliquons vers la gauche en direction du poste. Il pleut alors des balles comme à Gravelotte. Mon cerveau est comme la focale d'un appareil photo. Je suis actuellement en mode « panorama ». Je me retourne et vois mes tireurs Minimi enchaîner rafale sur rafale sur toutes les ouvertures de Prisunic. L'un d'entre eux, Coat, court vers un blessé pour lui prendre ses chargeurs Famas, mais comme ceux-ci ne vont pas sur les Minimi, il est obligé de retirer les cartouches une à une pour garnir ses « camemberts ». D'un seul coup, sa tête fait un mouvement étrange et il s'affaisse sur le côté.

Je poursuis ma route vers le merlon de terre qui protège l'entrée du poste. Je ressens le besoin d'ouvrir le feu mais mon fusil refuse obstinément de fonctionner. Je pense qu'il faudrait que je m'arrête pour y remédier mais que je n'ai pas le temps. À aucun moment il ne me vient à l'esprit que j'ai peut-être oublié d'armer mon fusil d'assaut. À côté de moi, Dupuch s'arrête net : « je suis touché… ». Il s'observe pendant une seconde, « non… c'est bon ! » et repart. Il a effectivement été touché mais la balle a traversé la gourde accrochée au ceinturon et est venue se loger dans sa lampe torche. Nous nous entassons sur le merlon de terre face à la porte d'entrée. Il y a quelques secondes, je fonctionnais en panoramique, maintenant plus rien n'existe hormis l'espace dans les barbelés par lequel je lance la grenade que me tend Dupuch. Explosion. Je me lance baïonnette en avant, bien décidé à embrocher le premier Serbe qui se présentera dans le couloir. Les hommes sont collés à moi, deux par deux. Nous sommes à peine une dizaine, le tiers de l'effectif de départ. La section avec ses trois groupes s'est rapidement reconfigurée en un élément d'assaut, tiré par moi avec des binômes injectés au fur et à mesure dans l'action et un deuxième échelon, pour protéger les arrières et « nettoyer ». Un geste et Dupuch se lance dans le poste de garde est, pendant que Llorente lance une grenade dans le couloir des W-C. Humblot et Jego suivent, je les envoie sur le toit pour se mettre en appui. Nous poursuivons vers le deuxième conteneur qui nous servait de zone vie et qui forme le deuxième objectif. Delcourt s'avance dans le couloir mais une rafale en provenance du fond du poste le refoule. Je prends une grenade au capitaine Lecointre qui me suit et la lance derrière le rideau de la zone vie.

Lorsque je surgis devant ce qui nous servait de salle à manger, je vois un rideau de feu monter le long du mur du fond et glisser au-dessus de moi sur le plafond. Je hurle : « la bonbonne de gaz ! ». Dupuch et Delcourt reculent précipitamment. Une fraction de seconde plus tard, j'entends une énorme explosion et je vois distinctement sur fond de flammes, un petit objet foncer vers moi. J'ai l'impression d'être dans une séquence de film au ralenti. Je prends un choc terrible à l'œil gauche et je suis projeté en arrière alors qu'un jet de sang part dans la direction opposée. Les hommes me regardent en hésitant et je baragouine ce que je crois être

des ordres pour les empêcher de s'arrêter. J'ai encore le temps de dire au capitaine que je ne me sens pas bien avant de m'effondrer.

Je reprends mes esprits, quelques instants plus tard, réveillé par les impacts de balles sur les sacs à terre contre lesquels je suis assis. Je suis couvert de sang. Je me relève, sort du bâtiment du côté de la rivière Miljiaca. Une explosion me renvoie à l'intérieur. Je suis comme une petite souris buttant contre des électrodes dans un labyrinthe. Mon cerveau fonctionne par éclipses. Je vois un marsouin posté face au dernier bâtiment tenu par les Serbes.

« Qu'est-ce que tu fais là ?

– C'est là que je devais être à la fin. »

Dans le désordre général cet homme s'est raccroché à l'ordre que j'avais donné avant l'assaut. Je comprends alors que le capitaine a pris l'action à son compte et a entrepris d'éliminer les Serbes dans la pièce du fond et de sauver les prisonniers français qui s'y trouvent. Avec la poignée d'hommes qui reste, il abat deux Tchetniks dont un lui sourit en disant « Français, bons combattants ! » mais les autres réussissent à s'enfuir avec le dernier prisonnier.

À la radio, j'appelle Cheick et lui ordonne d'envoyer un tireur d'élite et un tireur antichar. Je compte les placer face à l'immeuble. Je circule dans le poste ravagé. Je vais dans la zone vie, il y a trois prisonniers serbes, et un cadavre, serbe également, allongé au milieu. Le caporal-chef Jego, vient vers moi. Je remarque que sa gourde et un de ses porte-chargeurs sont perforés. Il a pris une rafale dans le « buffet ». Sa voix est cassée : « Humblot est encore sur le toit. Il est blessé et ne répond plus ». Je me place en appui face à l'immeuble qui nous surplombe tandis que Mandart et le capitaine Labuze descendent Humblot. Ils le déposent au pied de l'échelle au moment de l'arrivée du toubib. Celui-ci prend le pouls et me regarde au bout de quelques secondes : « Désolé mais pour lui, c'est fini ».

Le combat est terminé. J'apprends qu'Amaru a été abattu par un tireur d'élite alors qu'il mitraillait les bâtiments depuis sa tourelle, non protégée, de VAB. Dix-sept autres marsouins sont blessés dont trois grièvement. Nous avons tué quatre Serbes dans le poste et faisons quatre prisonniers. J'ignore le bilan des pertes ennemies dans les immeubles alentours.

Errant dans les couloirs, en attendant la relève, je croise un caporal-chef qui me dit d'aller me faire soigner. Je me déplace vers le VAB San, criblé d'impacts, qui s'est posté devant l'entrée puis m'indigne : « ce n'est pas un caporal-chef qui va me donner des ordres ! » et je reviens sur mes pas. Le gars me voit et insiste « mon lieutenant, il faut vous faire soigner ! ». Je réponds « bon d'accord » et ressort. À l'extérieur, le sol est jonché des équipements qui ont été arrachés aux blessés pour leur donner les premiers soins et de chargeurs, dont beaucoup sont encore à moitié pleins. Beaucoup de gars profitaient de chaque moment de répit pour jeter leur chargeur entamé et en mettre un plein. Nous avons ainsi utilisé plus de 4 000 cartouches en quelques dizaines de minutes sur une surface d'un hectare.

Vers 10 h 30, la section du lieutenant Provendier est là pour nous relever. Quelques minutes plus tôt, ils ignoraient même qu'un assaut avait eu lieu. Les hommes sont muets et ouvrent de grands yeux en me voyant. Je pense : « aucun ne me salue, c'est quoi ce bordel ! ». J'amène Provendier à l'intérieur pour lui expliquer la situation. Je m'installe sur une table et commence à lui faire un croquis. Un cadavre Serbe est à mes pieds sans que cela me trouble le moins du monde. Mon sang tombe en goutte à goutte sur le croquis et lorsque je l'efface négligemment avec ma manche, je perçois que la situation n'est peut-être pas habituelle. Les consignes données, j'embarque avec mes survivants dans les VAB en direction de la patinoire de Skanderja. Nous sommes hagards. À Skanderja, nous recevons des soins rapides puis vers 13 heures, je pars avec les autres blessés en direction du GMC de PTT Building.

Dès le contact avec le lit de l'hôpital, je m'effondre, épuisé.

François Lecointre livre un récit similaire, avec la description des processus psychiques qui accompagnent le combat :

> […] Les choses sont lancées, […] D'abord c'est le lieutenant qui part en tête, et moi je suis derrière […] le premier groupe de la section monte à l'assaut, […] immédiatement se fait clouer. Le lieutenant monte avec le deuxième groupe, franchit le découvert et moi je suis avec ce deuxième groupe. Et prend la première partie du poste. Et là c'est vraiment au corps à corps. Et puis le lieutenant se fait toucher. Et donc je poursuis l'assaut avec ce qui reste de la section. En fait ce qui est […] très incroyable, c'est le sentiment de voir les choses en décalé. […] vaincre sa peur, c'est très difficile. Ensuite une fois que sa peur est dépassée, le sentiment que plus rien ne va nous arrêter, que de toute façon ça y est, les digues sont lâchées. Les digues sont rompues. Et qu'on ira quoi qu'il arrive et qu'on va se venger de cette peur qu'on nous a infligée. Le sentiment d'être dans cette action extrême, […] l'expression de son instinct, dans ce qu'il a de plus vil […] le sentiment d'une sorte de jouissance, à pouvoir enfin agir et avoir l'effet très direct, très immédiat de notre action. Les ordres qu'on donne à nos soldats et les gens qui tombent en face de nous. […] La souffrance qu'on éprouve de voir nos hommes tomber à côté de nous, et l'envie de les venger. C'est très difficile en même temps, d'être celui qui commande. On analyse en permanence la situation, on écoute le réseau radio et on est capable d'avoir une vision assez claire de se qui est en train de se produire sur le plan tactique. Que font les autres éléments ? Que font les appuis ? Que font éléments de couverture ? Ce que je trouve très difficile, mais c'est ce qui me fait réfléchir, c'est le moment où il faut arrêter l'assaut. C'est le moment où il faut être capable de maîtriser cet instinct qui est déchaîné[7].

Le général Jean-René Bachelet a mené une réflexion de fond touchant aux fondamentaux du métier militaire en termes d'éthique et de comportements. Face à la violence déchaînée, il dénonce une double impasse : par défaut, l'inhibition dans l'emploi de la force, par excès, la mise en œuvre d'une violence symétrique. Fût-ce au nom du « bien ». Il ouvre ainsi la voie exigeante, paradoxale et difficile, de l'usage d'une force efficiente, mais maîtrisée.[8]

Premier principe : le recours à la force est légitime si l'autorité qui le décide est elle-même légitime. Appliqué aux situations actuelles, ce principe peut vite échouer sur le roc des réalités. Car sur quels fondements faire reposer la légitimité d'une autorité ?

Le deuxième principe proposé par Jean-René Bachelet est celui de la légitimité des buts de guerre. L'agression, la conquête de territoire, le pillage des ressources minérales et agricoles, la destruction des industries, le massacre de la population, son asservissement ou sa déportation sont déjà proscrits par le droit international. Ce même droit reconnaît la légitimité du secours à une population : c'est le « droit d'ingérence humanitaire » voulu par René Cassin, promu par Bernard Kouchner et rédigé par Mario Bettati. René Cassin affirmait que ce qui relève des droits de l'homme appartient à la compétence internationale et échappe à la compétence exclusive des États. Bernard Kouchner déclarait que l'assistance humanitaire constituait un devoir et un droit : le devoir de la communauté internationale de

répondre à une communauté qui les appelle[9]. Et Mario Bettati de faire adopter par les Nations Unies, à l'initiative de la France, un texte de loi inscrivant le droit des victimes à l'assistance humanitaire et l'obligation des États d'y apporter leur contribution. Ce fut la résolution n° 43/131 du 8 décembre 1988 sur « l'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre », puis la résolution n° 45/100 du 14 décembre 1990 sur l'établissement de « couloirs humanitaires ». Cette résolution fut mise en œuvre au Kurdistan irakien pendant la guerre du Golfe en 1991, en Somalie et en Bosnie-Herzégovine en 1992, au Liberia et en Croatie en 1993, et au Rwanda en 1994.

Toujours selon Jean-René Bachelet, le troisième et le quatrième principe de recours à la guerre pour stopper l'épidémie du mal sont que l'usage de la force est l'ultime recours, celui qui est employé quand l'ensemble des autres initiatives ont échoué, *l'ultima ratio*, et celui que l'usage de la force ne soit pas voué à l'échec. « En faisant usage de la force pour faire pièce à la violence, on veut œuvrer pour un monde meilleur au nom du principe d'humanité. Mais le prix est toujours élevé, moralement et matériellement ; c'est celui de la souffrance et de la mort. Plus qu'élevé, le prix est exorbitant, la guerre est toujours une mauvaise solution, fut-elle nécessaire et la moins mauvaise. » Cela nécessite une évaluation après-coup afin de valider rétrospectivement si les pertes humaines et les dommages consentis pour contrer le mal sont nettement moindres que ce qu'ils auraient été si l'intervention n'avait pas été décidée.

Les cinquième, sixième et septième conditions sont déjà inscrites dans les conventions de Genève : le principe de proportionnalité – que les moyens employés soient adaptés et proportionnés à la capacité de prendre l'ascendant sur l'adversaire –, le principe de protection des populations civiles et le respect de l'adversaire une fois les armes rendues.

À la fin de son étude sur la légitimité de l'emploi de la force pour l'emporter sur la violence armée, Jean-René Bachelet aborde la problématique du terrorisme. Le terrorisme étant hors norme, ayant pour objectif de saper les bases de la civilisation, le seul emploi de la force militaire pour le combattre serait une « tragique impasse ». « Le [terrorisme] est détestable, odieux, criminel, mais en rester à cette qualification ne fait avancer en rien le problème, qui est politique et ne saurait recevoir de traitement de fond autre que celui-là. Or la réponse exclusivement militaire, assortie d'un refus du dialogue qui va

généralement de pair avec la diabolisation de l'organisation terroriste, conduit dans une impasse. Outre que sans dialogue, il n'est pas d'avancée politique possible, le caractère souvent écrasant de la seule riposte militaire ne fait que souligner l'énorme disproportion des forces, donc encourager les stratégies de contournement, autrement dit le terrorisme même auquel on veut mettre un terme. » Jean-René Bachelet dénonce le principe du contre-terrorisme comme étant un puissant facteur de décrochage du sens moral. L'usage de représailles ne fait qu'augmenter, au sein de la population civile, les sentiments de vulnérabilité, d'injustice, d'humiliation et de désespoir. Une illustration en est donnée par la « guerre d'Algérie », à l'issue de laquelle une apparente victoire militaire, notamment celle de la « bataille d'Alger », s'est effacée derrière une défaite morale.

1. Hélie de Saint Marc, *L'aventure et l'espérance*, Les Arènes, 2010.

2. *Ibid.*

3. Benoît Royal, *L'éthique du soldat français*, Economica, 2011.

4. Entretien avec Patrick Barbéris pour le documentaire « La guerre en face », France 2

5. Prononcer Verbania.

6. Témoignage de Bruno Héluin paru dans *Sous le feu* de *Michel Goya*, Tallandier, 2013.

7. Entretien avec Patrick Barbéris pour le documentaire « La guerre en face », France 2.

8. Jean-René Bachelet, *Maîtriser la violence guerrière dans un monde globalisé. Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale. Problématique, limites et perspectives de l'usage de la force des armes pour un monde meilleur*, Cahier des propositions, avril 2009.

9. Bernard Kouchner, *Le Devoir d'ingérence*, Denoël, 1987.

CONCLUSION

« Même un paysage tranquille,
Même une prairie avec des vols de corbeaux,
des moissons et des feux d'herbe,
Même une route où passent des voitures,
des paysans, des couples,
Même un village pour vacances,
avec une foire et un clocher
Peuvent conduire tout simplement
à un camp de concentration. »
JEAN CAYROL, *Nuits et brouillard*.

Dans la longue histoire de l'humanité, grand fut et reste le désespoir des victimes abandonnées à leur sort. Leur détresse ne fut plus la même à fin du XX^{e} siècle, avec l'avènement de la puissance médiatique, d'abord avec la diffusion en masse de la radio et de la télévision puis avec l'explosion des médias liés à l'informatique et Internet. Un événement isolé peut rester aussi inaperçu qu'auparavant ; il peut aussi faire le « buzz » et prendre une place de premier plan dans les médias. Plus le suivi médiatique est fort, plus une action internationale pourra influencer le cours de cet événement.

Des initiatives existent ainsi aujourd'hui pour aider chacun à ouvrir les yeux sur l'épidémie du mal lorsqu'elle surgit, par des actions médiatiques à petite et à grande échelle. Des institutions internationales non gouvernementales comme *Amnesty International* ou *Human Right Watch* sont devenues des géants de la défense des droits de l'homme, qui font partout dans le monde des enquêtes reconnues pour leur rigueur et leur impartialité. Le Comité International de la Croix Rouge est un autre géant de l'humanitaire qui conduit des actions observation et des missions d'aide sur le terrain. Des entités moins structurées, donc plus agiles avec des actions en marge de la loi des États, comme Wikileaks, jouent un rôle

majeur pour « casser » le secret autour des interventions « hors le droit international », des organismes d'État ou des organismes de lutte contre le terrorisme. Des initiatives nationales comme *Winter Soldier* aux USA ou *Breaking the silence* en Israël incitent les vétérans à une démarche de résipiscence, diffusant des témoignages sur les exactions envers les populations civiles lors des opérations militaires de leur pays. À côté des géants des droits de l'homme, l'avenir de la lutte contre l'effet Lucifer passe probablement par ce type d'initiatives ciblées.

La réalisation de ce travail a été accompagnée d'interrogations récurrentes. Cette immersion dans la cruauté ne risquait-elle pas de réveiller chez le lecteur une forme de satisfaction perverse ou de fascination révulsée ? Fallait-il insister sur tous ces détails ? Mais comment analyser le décrochage du sens moral sans rechercher ce qui, dans ses manifestations, est invariant ? C'est là le caractère singulier de l'effet Lucifer. Si on ne fait pas surgir l'horreur du mal devant les yeux du témoin, il ne peut le discerner. Le mal lui reste invisible. Aussi faut-il le montrer tel qu'il est, aller au bout des mots qui le montrent et qui le nomment.

REMERCIEMENTS

L’auteur remercie pour leur aide et leur soutien de mille manières, les suggestions, les discussions, la documentation, les recherches, les coups de pouce, les relectures : Yann Andruétan, Patrick Barbéris, Lionel Bourdon, Jean-Baptiste Clervoy, Paul-Elie Cohen, Boris Cyrulnik, Grégoire Kauffmann, Haïm Korsia, Franck De Montleau, Marianne Minkowski, Benoît Royal, Fabien Zagnoli.

Retrouvez tous les ouvrages de CNRS Éditions
sur notre site www.cnrseditions.fr

This file was downloaded from Z-Library project

Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.

z-library.sk z-lib.gs z-lib.fm go-to-library.sk

Official Telegram channel

Z-Access

https://wikipedia.org/wiki/Z-Library